
La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest

les actes du troisième colloque du
Centre d'études franco-canadiennes
de l'Ouest tenu au
Centre D'Études Bilingues
Université de Régina
les 25 et 26 novembre 1983

Table des matières

La langue, la culture et la société des francophones de l'Ouest

Les actes du troisième colloque du Centre d'études franco-canadiennes de l'Ouest tenu au Centre D'Études Bilingues Université de Régina les 25 et 26 novembre 1983 (Régina, 1984)

SOMMAIRE	PAGES
Présentation (absent de mon volume).....	7-
Programme du colloque	9-10
I CULTURE ET SOCIÉTÉ	
Le Passé tel que je l'ai connu en Saskatchewan par Roger MOTUT	13-22
Indiens, Métis et Cowboys : la saga de Jean-Louis Légaré par Jean-Guy QUENNEVILLE	23-35
Mgr Gaire : missionnaire-colonisateur des prairies par René ROTTIERS.....	37-57
La Toponymie française des provinces de l'Ouest par François BEAUDIN	59-73
Les Lois et la Langue : L'oppression des Fransaskois de 1875 à 1983 par Wilfrid DENIS.....	75-110
La francophonie dans l'Ouest canadien : réalité folklorique ou dynamique par Jacques LAPOINTE.....	111-117
II LANGUE ET LITTÉRATURE	
Un parler français méconnu de l'Ouest canadien : le métis. ' <i>Quand même qu'on parle français, ça veut pas dire qu'on est des Canayens!</i> ' par Robert PAPEN	121-136
Esquisse d'une étude du lexique fransaskois par Jean-Claude CHOUL	137-150

La prairie et son traitement dans les œuvres de Gabrielle Roy et de Sinclair Ross par Pierre-Yves MOCQUAIS.....	151-168
Les Canadiens-français de l'Ouest selon les romanciers français par Paulette COLET	169-180
III EDUCATION	
Mgr Provencher et l'éducation des autochtones 1818-1851 par Antonie LUSSIER	183-194
L'éducation pré-scolaire des petits Canadiens-français par Normand FORTIN	195-201
Manuels scolaires dans les écoles de l'Ouest par Annette SAINT-PIERRE.....	203-217
Réflexions sur une expérience d'enseignement du français aux Francophones de milieu minoritaire au niveau universitaire par Paul GENUIST	219-229
Le statut de l'éducation française en Saskatchewan par Louis JULÉ.....	231-247
IV CONCLUSION	249
Le fait français dans l'Ouest canadien : nouvel inventaire et réflexions par Bernard WILHELM.....	251-256

Programme

LA LANGUE, LA CULTURE ET LA SOCIÉTÉ DES FRANCOPHONES DE L'OUEST

Le vendredi, 25 novembre 1983

- 14h00 Inscription et café au Centre d'études Bilingues
- 15h00 Séance d'ouverture, *M. Marc Rochon*, sous-ministre adjoint, Secrétariat d'Etat
- 15h30 *Normand Fortin*, Département d'éducation, Alberta
— "*L'Education pré-scolaire des petits Canadiens-français*"
- 16h00 *Paul Genuist*, Université de la Saskatchewan
— "*Réflexions sur une expérience d'enseignement du français aux Francophones de milieu minoritaire au niveau universitaire*"
- 16h30 *Annette Saint-Pierre*, Collège de Saint-Boniface
— "*Manuels scolaires dans les écoles de l'Ouest*"
- 17h00 *Louis Julé*, du B.M.L.O.
— "*Le statut de l'éducation française en Saskatchewan*"
- 17h30 Bar au Centre d'études bilingues
- 18h30 Banquet au Faculty Club
Conférencier invité: *M. Roger Motut*
— "*Le passé tel que je l'ai connu en Saskatchewan*"

Le samedi, 26 novembre 1983

- 9h00 *Jacques LaPointe*, Directeur du Bureau des études canadiennes, Association des collèges communautaires du Canada
— "*La francophonie dans l'Ouest canadien: réalité folklorique ou dynamique*"
- 9h30 *François Beaudin*, Président de la Commission de toponymie du Québec
— "*Toponymie française des provinces de l'Ouest*"

- 10h00 *J.G. Quenneville, Université de la Saskatchewan*
— *“Indiens, Métis et Cowboys: la saga de Jean-Louis Légaré”*
- 10h30 Pause-café
- 11h00 *Paulette Collet, St. Michael's College, Toronto*
— *“Les Canadiens-français de l'Ouest selon les romanciers français”*
- 11h30 *Pierre-Yves Mocquais, Université de Régina*
— *“La prairie et son traitement dans les oeuvres de Gabrielle Roy et de Sinclair Ross”*
- 12h00 Dîner au Faculty Club
- 13h30 *Robert Papen, Université de Québec à Montréal*
— *“Un parler français méconnu de l'Ouest canadien: le Métis”*
- 14h00 *J.C. Choul, Université de Régina*
— *“Esquisse d'une étude du lexique fransaskois”*
- 14h30 *Wilfrid Denis, Université de la Saskatchewan*
— *“La législation linguistique en Saskatchewan et ses effets sur la communauté francophone de 1875 à 1982”*
- 15h00 Pause-café
- 15h30 *René Rottiers, Société historique de la Saskatchewan*
— *“Mgr Gaire: missionnaire-colonisateur des prairies”*
- 16h00 *Antoine Lussier, Université de la Saskatchewan*
— *“Mgr Provencher et l'éducation des autochtones 1818 - 1851”*
- 16h30 *Bernard Wilhelm, Université de Régina*
— *“Le fait français dans l'Ouest canadien: nouvel inventaire et réflexions”*

Le Passé tel que je l'ai connu en Saskatchewan

par Roger Motut

Conférencier invité

Après les communications que vous avez entendues et que vous entendrez au cours de ce colloque, le titre de ma causerie peut vous paraître un peu banal, “Le Passé tel que je l’ai connu en Saskatchewan”.

Je vais vous entretenir de souvenirs très personnels, de souvenirs qui remontent à mon enfance et à mon adolescence. Pour certains d’entre vous qui ne connaissez pas la petite histoire de la francophonie de cette province, vous penserez peut-être que votre conférencier, venant à peine de pénétrer sous la voûte de l’âge d’or, commence déjà à radoter, car c’est un signe de vieillesse, n’est-ce pas, que de se laisser aller à la nostalgie du passé? Et pourtant, n’est-ce pas François Villon qui disait: “Mais où sont les neiges d’antan?”

Et pourtant, sans ce passé, et surtout sans les grands hommes, disparus maintenant, de cette époque, le présent que nous vivons ce soir à Régina, n’aurait probablement pas été possible. C’est donc à la mémoire de ces pionniers de la francophonie que je consacre cette causerie. Je vais essayer de faire revivre un peu devant vous, à la lumière des souvenirs d’un petit garçon, certains personnages que j’ai bien connus et qui ont grandement influencé ma vie, dans un tout petit village du nord de la

Saskatchewan où j'ai passé dix-neuf ans.

Pour parler du passé, il faut d'abord avoir vécu. C'est déjà pour moi, comme le dit le programme de télévision, non pas vingt ans, mais soixante ans et plus. Alors, détendez-vous, je vais vous raconter une histoire!

Il était une fois dans la partie nord de cette province, à quelque quatre milles de la rivière Saskatchewan du sud, une petite agglomération de maisonnettes, un hôtel, un magasin, une forge et un wagon de chemin de fer qui servait de gare. Les maisonnettes appartenaient aux ouvriers qui venaient de construire à peu près tout ce qu'il y avait dans le village. Ce petit village tout neuf, était situé entre deux autres très petits villages qu'on appelait Saint-Louis, au nord à cinq milles et demi, et Domrémy, au sud, à peu près à la même distance. Il n'y avait pas encore de chemin de fer mais un jour, on construisit la ligne du Grand Tronc à partir de Wakaw jusqu'à la rivière et l'on s'arrêta là, puisqu'il n'y avait pas encore de pont. Pour traverser la rivière, il fallait se rendre au bac, qui se trouvait tout près de l'église de Saint-Louis, à un mille et demi du site actuel du village. On décida donc d'un endroit assez plat pour y faire tourner le train et le faire reculer jusqu'à la rivière. Ceci causa beaucoup d'ennuis aux gens de Saint-Louis et aux gens de Domrémy, car les gens de Saint-Louis étaient là depuis 1880 et ceux de la 17 (Domrémy) depuis 1898. Il fallut donc déménager les villages. Là où le train tournait, sur la 12, on créa de toutes pièces un village auquel on donna le nom de Hoey d'après un des pionniers de la région. Ceci se passait en 1914. Mon père y arriva, venant de Wakaw en 1915, et j'y vins au monde en 1917. Je pense ne pas me tromper en disant que je fus le premier bébé né au village.

Comme les paroisses n'étaient pas établies d'après les nouveaux villages, je fus baptisé à Domrémy qui se trouvait, à ce moment, plus près que Saint-Louis. Il fut décrété que Hoey ferait partie de la paroisse de Saint-Louis, alors, je fis ma première communion à Saint-Louis, car c'est là que dorénavant les gens de Hoey devaient aller à la messe.

Vous avouerez qu'avec Sainte-Jeanne d'Arc et Saint-Louis comme patrons, ma destinée était toute tracée d'avance!

Si, d'un côté, les paroissiens de Hoey allaient à Saint-Louis, la municipalité de Saint-Louis, par ailleurs, avait ses bureaux à Hoey, ce qui finit par donner au village un certain prestige dans la municipalité car elle couvrait un grand territoire. Lorsque mon père y arriva en 1915, il n'y avait que trois familles de langue

française au village, dont celle d'Alexis Dumont, le neveu du fameux Gabriel, l'illustre bras droit de Riel, grand chasseur de bisons. En 1920, il n'y avait pas encore d'école. On faisait la classe dans l'hôtel tout neuf, précisément à l'endroit où l'on devait mettre le bar. Les enseignantes étaient de langue anglaise ainsi que la commission scolaire.

A partir de 1915, les terres autour de ce village érigé en vitesse par le Sénateur Davis (un des premiers habitants de Prince Albert et ami de Pat Burns avec qui il était venu s'y installer) commencèrent à se peupler de gens de langue française. En 1920, il se fondait un cercle de l'A.C.F.C. au village, et la commission scolaire qui ne voulait pas entendre parler d'enseignement du français et encore moins de religion, se vit bientôt déplacée par une commission de langue française, dont mon père fut président. Il occupa ce poste pendant 18 ans. A partir de ce moment, les enseignants furent tous de langue française.

En 1918, le village eut son premier médecin, le Docteur Moreau, qui y passa une grande partie de sa vie. Vint ensuite la Banque d'Hochelaga, plus tard la Banque Canadienne Nationale. En 1923, pendant l'hiver, l'hôtel prit feu et la conflagration menaça d'emporter tout le village. Je m'en souviens bien car on me sortit du lit pour m'emmener à la gare avec les autres gamins du village, là nous étions en sûreté.

L'institutrice ayant été obligée de quitter son poste à Noël, la commission scolaire avait embauché un instituteur chevronné qui devait laisser sa marque sur la petite communauté francophone de l'endroit. Monsieur Louis Charbonneau avait déjà enseigné à Bellevue, à Vonda, à Edam et avait été inspecteur d'écoles pour toute la région au nord de Battleford. Il arriva à temps pour être témoin du feu.

Pendant un an et demi, la vie culturelle de cette nouvelle communauté allait changer. Hoey allait devenir le centre culturel de toute une région qui englobait Saint-Louis, Domrémy, Bellevue, Bonne Madone où des cercles de l'A.C.F.C. se créèrent. M. Charbonneau sut animer tous les talents des environs et il y en avait, pour monter des pièces de théâtre, qu'on allait jouer jusqu'à Marcellin. Français, Belges, Canadiens-français et Métis se retrouvaient aux concerts annuels. C'est à ce moment que la troupe Larrieu, le barde français, vint à Hoey. Il fut suivi plus tard par les Duprat, et encore plus tard par Charles Marchand et les Goulet de Saint-Boniface. Pendant la crise, la troupe de Hoey ferait le tour des villages de langue française et jouerait à

Bellevue, Domrémy, Saint-Louis, Saint-Brieux, Albertville, et les acteurs de Duck Lake et de Saint-Brieux leur rendraient la politesse, et tout cela se faisait au profit du Secrétariat de l'A.C.F.C. Les salles étaient toujours combles.

J'ai revu Monsieur et Madame Charbonneau au mois de septembre dernier, à Ottawa. Il a maintenant 92 ans et son épouse en a 90. Il m'a chanté une chanson que chantait mon père, sans omettre une seule parole. C'est Monsieur Charbonneau qui avec deux ou trois personnes a fondé l'A.C.E.L.F. Il a été à l'origine de plusieurs associations d'éducation en Ontario. Il a été professeur à l'école normale, inspecteur de toutes les écoles du nord de l'Ontario, et ses concitoyens ont su reconnaître ses mérites. Ce qui nous touche peut-être le plus, c'est que c'est lui qui a le premier eu l'idée d'un concours de français pour les écoles de la Saskatchewan.

Cette idée fut mise à exécution l'année suivante à Hoey. M. Charbonneau avait été remplacé à l'école par un M. Rosaire Gagné, un artiste peintre qui quitta le village l'année suivante pour devenir professeur d'école Normale à Moose Jaw où il enseignait les beaux-arts. Il aura ensuite le triste devoir de faire partie d'un comité d'enquête nommé par le gouvernement, dont le but était d'épurer les manuels de français de toute allusion à la religion. Il a su nous choisir des textes de grammaire qui nous ont tout de même permis de bien apprendre notre langue. Certains d'entre vous se souviendront peut-être des grammaires Bruno et Bonny dans lesquelles nous avons appris à conjuguer les verbes français. J'ai eu Madame Gagné comme première institutrice. A Hoey on avait dû construire une autre classe au dessus de la première car la population augmentait, et cette année-là, par l'entrebaillement de la porte de notre cuisine, j'ai vu M. le curé Carpentier, M. Lucien Maréchal et M. Michel Hallé assis à notre table dans la salle à dîner, en train de corriger le premier concours de français de la Saskatchewan préparé par M. Gagné. Il y avait participation de 14 écoles de la région du Nord.

Je ne peux pas mentionner M. l'abbé Carpentier sans l'associer à M. Jean Papen, fermier de la région, mais aussi un grand pianiste. A tous nos concerts, ces deux artistes nous jouaient des duo au piano et nous initiaient aux grands classiques. Sous leur habile direction, nous eûmes des chœurs extraordinaires qui préparaient des messes de minuit qui non seulement rivalisaient mais souvent dépassaient, celles de la cathédrale de Prince Albert. Les pratiques de chant se faisaient dans le salon, chez-

nous, et c'est ainsi que j'ai appris des arias d'opéra, des cantiques et des chansons de la belle époque, dont je me souviens encore.

Les concerts et le théâtre de Hoey attiraient des gens de Prince Albert, entre autres le couple Morrier. Madame Morrier était maitresse de piano et de chant; elle était aussi peintre. M. Morrier avait été pendant quelque temps secrétaire de l'A.C.F.C. Il était Commandeur d'un ordre papal, l'Ordre de Saint Grégoire, si je me souviens bien. Lorsque j'étais élève au Collège des Jésuites à Edmonton, j'étais souvent invité à dîner chez les Morrier. M. Morrier avait accepté le poste de directeur de *La Survivance*, et Mme Morrier s'était mise à composer des pièces de théâtre dont "Bon sang ne ment pas" qui fut joué à Edmonton et qui remporta des prix nationaux. M. Morrier me racontait des histoires du temps où il était arpenteur dans le Nord de la Saskatchewan et du Manitoba. Il voyageait en traîneaux à chien car il arpentait l'hiver, et il est responsable d'avoir donné des noms à certains lacs au nord de Prince Albert, dont Emma Lake, ou mieux le lac Emma, nommé après son épouse, et le lac Christophe, ou Christopher Lake, nommé après son beau-frère. Je crois aussi qu'il m'avait dit avoir arpenté Churchill au Manitoba, ou la région de Churchill. Deux autres personnalités de Prince Albert qui vinrent à Hoey à un congrès étaient M. Donatien Frémont, rédacteur du *Patriote* et tante Présentine, une religieuse qui s'occupait de la page des enfants dans ce journal.

Tous les ans, dans la région, s'organisait une fête champêtre pour l'A.C.F.C. J'ai assisté à toutes ces fêtes. Deux fois à Hoey, une fois à Domremy, Bellevue, Saint-Louis et Bonne Madone. C'est pendant l'après-midi de ces fêtes qu'on faisait la distribution des prix de français. Il y avait messe en plein air le matin, grand dîner sous les arbres le midi, préparé par les dames de la région, sports et une distribution de prix l'après-midi, où, sur une estrade en plein air recouverte de branches de trembles, siégeaient les membres du clergé et des commissions scolaires, et Monseigneur Prud'homme. Je fus confirmé lors d'une de ces fêtes à Saint-Louis. On avait aménagé la galerie du couvent pour l'occasion, et j'y servais la messe avec des jeunes des autres régions. C'est à Saint-Louis que je vus M. Louis Schmidt, le premier secrétaire de Louis Riel, pour la première fois. Il était très âgé et ce qui m'avait frappé pendant une procession, c'est qu'il portait un habit d'étoffe du pays, et qu'il était un peu sourd, et quand je montais au chœur de chant avec mon père, c'était M. Schmidt qui entonnait



Eglise de Domrémy
Archives de la Saskatchewan



Ecole de Hoey
Archives de la Saskatchewan

toujours le “Kyrie” et M. Papen qui touchait l’orgue ramenait le chœur de chant à la bonne note.

Le couvent de Saint-Louis me rappelle une expérience qui s’y passa avant ma confirmation. J’étais allé me préparer pour ma confirmation et mon frère pour sa première communion. C’est au couvent de Saint-Louis que j’ai fait la connaissance du Ku Klux Klan. Je m’explique:

On s’y levait de bonne heure le matin, et l’on descendait à la chapelle entendre la messe. De ce temps-là, nous étions à jeûne depuis 6 heures la veille. Il faut croire que le jeûne ne m’allait pas, toujours est-il, qu’un matin, je perdis connaissance à la chapelle. On me transporta d’urgence au dortoir des garçons où l’on découvrit bien vite que j’avais une grosse fièvre. On me fit boire du lait chaud (à moi qui ne buvait pas de lait depuis l’âge de trois ans). Il y avait dans ce dortoir un autre patient, plus vieux que moi, un garçon de Marcellin, qui pendant que nous étions seuls me raconta ce qu’étaient les membres du K.K.K. avec tous les détails de leurs costumes et de leurs cérémonies. Il me dit que tout cela se passait à la lueur d’une croix qui brûlait dans la nuit. Cela m’avait beaucoup impressionné, d’autant qu’on prétendait que de l’autre côté de la rivière, à Red Deer Hill, il y avait eu de telles rencontres clandestines. Après le couvre-feu, le soir, la religieuse étant entrée dans son alcôve, j’eus de la peine à m’endormir. Au beau milieu de la nuit, j’eus un cauchemar épouvantable. Je vis s’avancer vers moi, une chandelle à la main, un Fantôme tout blanc avec ce qui me semblait être une cagoule sur la tête. On me dit que je réveillai tout le dortoir. Mon cauchemar avait été si vivant que j’avais réveillé la bonne religieuse, qui était venue vers moi, tout en blanc avec son bonnet de nuit sur la tête, portant une lampe ou une chandelle à la main. Ne sachant plus s’il s’agissait de rêve ou de réalité, je me mis à hurler. J’en fus quitte pour d’autres tasses de lait chaud. Pas étonnant que j’aie été confirmé sur la galerie du couvent.

La campagne anti-catholique du gouvernement Anderson ne passa pas inaperçue chez nous. Nous avions à ce moment comme instituteur M. Antonio de Margerie. J’étais en 6^e année. Un beau jour, à cause des nouvelles lois, l’ordre vint d’enlever le crucifix de nos classes. Inutile de vous dire que cela nous a tous frappés. Je me souviens que M. de Margerie, loin de s’avouer vaincu avait un beau matin pavoisé les murs de classe de reproductions de Léonardo da Vinci et de Hoffman. Au lieu du crucifix, nous avions le Christ en Croix, de Hoffman, ainsi que le Christ parmi

les docteurs, et la dernière cène de Léonardo. Quelle belle leçon pour des jeunes de mon âge!

M. de Margerie fut suivi par sa soeur Marie Antoinette. Il nous quitta pour Vonda où il devint le secrétaire permanent de l'A.C.F.C. Il continua à Hoey, ainsi que sa soeur, l'oeuvre culturelle et française entreprise par M. Charbonneau. Ces deux enseignants ont su nous donner le souci de la langue bien parlée et bien écrite. Plus tard, Mademoiselle de Margerie deviendrait Madame Charles Papen, et s'occuperait de programmes de radio française à Saskatoon.

Un autre grand patriote que j'ai souvent vu à Hoey et qui m'avait alors beaucoup impressionné était M. Raymond Denis. C'est en 1920, lors de la fondation du cercle local de l'A.C.F.C. de Saint-Louis-Hoey, que mon père le rencontra pour la première fois. Tous les deux étaient originaires des Charentes et à partir de ce moment-là, ils se lièrent d'une amitié qui devait durer toute leur vie. Il y avait eu un congrès des Commissaires d'écoles de la province à Hoey, et c'est là que j'entendis M. Denis faire un de ses discours qui savait emporter les foules. Le Conseil de la Vie Française en Amérique a publié ses Mémoires. Elles valent la peine d'être lues et étudiées, car elles renferment en grande partie l'histoire des luttes de la francophonie de cette époque.

Le premier souvenir concret que j'ai de M. Denis, c'est qu'il avait vendu sa voiture à mon père. Un Ford (à coups de pied) qui a remplacé le petit cheval blanc que nous avions. J'ai souvent accompagné mon père dans la région, car comme président de la région, il allait souvent rencontrer des personnes comme lui, impliquées dans l'A.C.F.C. Les routes n'étant pas ce qu'elles sont aujourd'hui, il fallait parfois faire appel à des fermiers pour nous sortir des trous de boue traîtreusement recouverts de perches. Les tempêtes et les orages d'été furent l'occasion pour moi de mieux connaître M. Denis. Lorsqu'il était dans la région, il venait coucher chez nous ou s'arrêtait pour souper. C'était pour quelques amis l'occasion de faire une bonne partie de "manille". M. Denis disait à ma mère qu'elle faisait les meilleures omelettes au monde, mais que son café était imbuvable! Il préférerait sans doute le vin de cerise de mon père.

On ne peut pas parler de M. de Margerie ou de M. Raymond Denis sans parler d'un autre grand apôtre de la francophonie de ces années difficiles: M. l'abbé Baudoux de Prud'homme, que j'ai connu étant petit garçon à Hoey, chez-nous, et qui plus tard, lorsque j'étais enseignant à Bonnyville, était Evêque à Saint-

Paul. De là, il est devenu Archevêque de Saint-Boniface. C'est le père de la radio-française dans l'Ouest. A Saint-Paul il nous avait grandement aidé à organiser des festivals de la chanson française, et sa cathédrale servait de salle où les jeunes de toute la région se réunissaient pour chanter nos vieilles chansons. Combien de fois ne nous a-t-il pas encouragés à continuer notre oeuvre d'enseignants lors de nos Instituts.

S'il y avait à Hoey des gens qui s'occupaient de la francophonie, il y en avait d'autres qui s'occupaient de politique. C'est ainsi que nous avons eu un Sénateur dans la personne de M. W.A. Boucher et un député dans la personne de M. Henri Begrand. Nous avions aussi l'occasion d'y voir des personnalités assez importantes, entre autres, deux premiers ministres du Canada, William Lyon Mackenzie King et John Diefenbaker, et au moment venu, le vote de la francophonie de l'endroit était important. Un autre politicien de la Saskatchewan qui passait souvent au village était le fils du fondateur du village, l'Honorable T.C. Davis, devenu Procureur Général de la Saskatchewan, et plus tard, Ambassadeur du Canada au Japon. Je l'ai vu à la forge où il venait rencontrer des fermiers qui s'y trouvaient. Les luttes électorales municipales étaient plus âpres que les luttes fédérales, et souvent elles divisaient les francophones au point que pendant plusieurs années, la municipalité eut un maire norvégien.

Et puis, vint la crise économique suivie des tempêtes de poussière, de la sécheresse, des sauterelles, des bêtes à patates et de la pauvreté. Pour plusieurs familles, dont la mienne, ce fut l'exil forcé. Il me reste de tristes souvenirs de cette dure époque. Tous les jours, le train montait ou descendait de Prince Albert, et je vois encore tous ces jeunes assis sur les wagons allant soit au nord ou au sud, à la recherche de travail. Parfois, ils en descendaient pour venir demander un sandwich ou une tasse de lait ou de café pendant que le train mixte, était en gare. Quelques années seulement auparavant, la main d'oeuvre était si rare qu'on recevait des Québécois qui venaient chez nous aider aux récoltes. Les belles voitures des années 20 furent transformées en coches de luxe, et traînées par des chevaux, qu'on soignait à la paille. Des caravanes de fermiers venant du sud passaient au village en route vers des terres du Nord, où il y avait des arbres et de l'eau.

La Saskatchewan, telle que je l'ai connue, n'existe plus. Les pionniers de la francophonie ont à peu près tous disparus, et la génération qu'ils ont formée, tire elle aussi à sa fin. Ces grands



Ecole de Saint-Louis ou Domrémy
Archives de la Saskatchewan

hommes étaient nos modèles et nos héros. Leur oeuvre n'a pas été en vain, puisque ce soir, à Régina, une autre génération, plus instruite et plus compétente, se penche sur ce passé francophone et continue d'animer cette flamme qui refuse de s'éteindre. La francophonie fransaskoise est riche, et son passé doit sortir de l'oubli pour inspirer les générations qui suivront. Le petit tour d'horizon que je vous ai fait faire, d'un tout petit village, vous indique qu'il doit y avoir beaucoup d'autres histoires locales aussi intéressantes et peut-être plus. Il faut les faire connaître. Vous avez du pain sur la planche. Je vous souhaite un bon colloque.

Indiens, Métis et Cowboys: la saga de Jean-Louis Légaré

par Jean-Guy Quenneville

University of Saskatchewan

Lorsque, sans consultation et compromis préalable, le gouvernement canadien nomma un gouverneur pour la région, en 1869, la population métisse de l'Ouest s'en trouva offusquée et ne voulut point admettre ce représentant fédéral sur son territoire. Les difficultés qui en découlèrent, compliquées par une agitation fénienne à Pembina, furent finalement résolues avec la création de la province de Manitoba. La nation métisse avait été mise à rude épreuve, et la distinction latente entre fermiers et chasseurs avait pris une nouvelle ampleur. Comme le bison se faisait de plus en plus rare à l'Est de la Montagne de Bois, et aussi pour prendre plus de distance avec les difficultés politiques des colons, les chasseurs allèrent s'installer hors des frontières de la nouvelle Province.

Au printemps de 1870, une quarantaine de familles métisses de Pembina et une trentaine d'autre de Saint-François-Xavier allèrent s'installer à la Montagne de Bois. Chaque famille avait sa loge, une tente de cuir de bison tanné sur les deux côtés, en forme de cône, pouvant loger de cinq à dix personnes. Chacune de ces familles possédait, en moyenne, une dizaine de chevaux et quatre charettes lors du déménagement.¹ A la Toussaint les deux

contingents étaient arrivés et installés à destination. Le Père Belcourt était demeuré à Pembina avec ses paroissiens qui y étaient restés. Cependant les chasseurs métis eurent bientôt les services du Père Lestanc que Monseigneur Taché jugea bon d'éloigner de Saint-Boniface. Le Père Lestanc arriva donc au cantonnement presque aussitôt que le gros de la migration métisse eût dressé ses loges.²

Une chapelle en bois rond, capable d'accueillir 300 personnes, fut bientôt érigée dans la "Coulée de la Chapelle" non loin de l'endroit où se trouve aujourd'hui Saint-Victor. À l'exception du Père Lestanc et de Jean-Louis Légaré, la population du campement était métisse et le demeurerait exclusivement ainsi pour plusieurs années par la suite. Les raisons ne sont pas discriminatoires, mais plutôt stratégiques. En 1851, les Métis avaient eu à résister aux attaques des Sioux qui voulaient continuer leur domination sur la chasse aux bisons. Maintenant, c'était les Métis qui, délibérément, s'établissaient entre les tribus, en plein cœur du pays des bisons.

Le cantonnement se trouvait presque à mi-chemin entre les tribus. En fait, là même où ils se feraient la guerre, si par malchance cela devait avoir lieu. Au Sud, sur le Missouri, il y avait les Assiniboines et les Gros Ventres; plus au Sud, à trois ou quatre cent milles se trouvaient les Sioux de Sitting Bull; à l'Ouest, c'étaient les Nez Percés et les Pied-Noirs; au Nord, les Cris étaient aux environs des forts de la Compagnie de la Baie d'Hudson; les Saulteux étaient délicats à maintenir et le succès des Métis dépendait davantage de cet équilibre que du nombre de fusils à leur disposition.

Les tribus indiennes qui dépendaient de la chasse aux bisons pour leur subsistance avaient suivi avec inquiétude l'expansion de la chasse saisonnière des Métis.³ Ces tribus ne réagirent point durant les deux premières années de la présence des Métis au pays des bisons. Cependant, lorsque ces tribus se rendirent compte que ceux-ci avaient l'intention de s'établir définitivement à la Montagne de Bois et à la Montagne aux Cyprès, elles commencèrent à les harceler et à leur faire la guerre. Les Métis qui avaient, dès 1851, démontré leur habileté à se défendre, fermèrent complètement leur camps aux Indiens et redoublèrent la garde la nuit autour de leurs ronds de charrettes. Le contact avec le monde extérieur était maintenu par des traiteurs, dont Jean-Louis Légaré.

Jean-Louis Légaré,⁴ le traiteur en qui toutes les tribus indiennes

avaient confiance, naquit à Saint-Jacques de l'Achigan, au Québec, le 25 octobre 1841, du mariage de François-Xavier Légaré et Julie Melançon. Son père était cultivateur et comme beaucoup de Canadiens, il avait peu de biens et beaucoup d'enfants. Lorsqu'il eut vingt-quatre ans, Jean-Louis suivit l'exemple d'un trop grand nombre de jeunes gens de l'époque, il partit chercher fortune dans les villes de l'Est des Etats-Unis. Tout d'abord, il se rendit à Providence, au Rhode Island, mais le travail y manquait. Il tenta alors fortune successivement à Troy, New York, puis à Philadelphie où la même déception l'attendait. Pendant toute une année, il erra ainsi de ville en ville, dans l'Est des Etats-Unis, avant de diriger ses pas vers l'Ouest, où à Saint-Paul, Minnesota, habitaient deux de ses oncles maternels, ses oncles Melançon. Mais là aussi le travail manquait.

Les conseils de ses oncles l'incitèrent à pousser jusqu'à Saint-Cloud où il pourrait trouver un travail de bûcheron. C'était l'automne de 1865 et il se trouvait alors en un endroit appelé le "Petit-Canada" aux environs de Minneapolis-Saint-Paul. Il passa l'hiver bûchant à la corde pour un Canadien-français de la région. Au printemps suivant, il s'embaucha dans une briqueterie à Saint-Cloud, mais après six mois de travail, l'affaire était en banqueroute. Il était à nouveau à la dérive dans la vaste Amérique.

C'est à ce moment sombre qu'il rencontra Lucien Giroux, un Canadien de Pembina, venu s'approvisionner à Saint-Cloud. Il accepta l'invitation de Giroux à conduire une des deux charrettes-à-boeufs chargées de marchandises pour le voyage du retour vers Pembina. C'était déjà l'automne, et pour tout équipement d'hiver, Jean-Louis s'acheta une couverture qui le jour lui servait de manteau. La famille Giroux n'était pas riche, mais très hospitalière, et Jean-Louis demeura huit jours avec eux.

Pierre Laverdure, un Métis du Lac du Diable, était alors de passage à Pembina. Il invita Jean-Louis à se rendre avec lui au North Dakota, car disait-il, il y avait beaucoup de travail à Fort Totton. Ils partirent donc, à cheval, pour se rendre chez Laverdure. C'était en décembre, le froid était intense et il y avait beaucoup de neige. Le voyage dura sept jours, sept longs jours pour le cavalier novice qu'était alors Jean-Louis. Ils arrivèrent au Lac du Diable à la veille de Noël. Ce que vit Légaré chez son nouvel ami n'était que de la misère noire — un taudis, des lits superposés, beaucoup de monde, de quoi désespérer.

Jean-Louis se trouva tout de même un travail comme commis chez Patenaude, un traiteur de l'endroit. Cet emploi il ne garderait



Jean-Louis Légaré
Archives de la Saskatchewan

pas bien longtemps, car après quatre ou cinq jours, voici qu'Antoine Ouellette l'invita à lui rendre visite et le garda pour le souper. On mit la table en plaçant un tapis sur le plancher et les invités s'assirent, les jambes croisées, tout autour du tapis alors qu'était servie la viande saignante. Ouellette voulait sonder Jean-Louis sur son adaptation à l'Ouest aussi bien que sur son éducation formelle. Sans doute, Jean-Louis passa l'examen, car son hôte lui offrit de gérer pour lui un magasin. De fait, il laissa presque aussitôt le magasin aux seuls soins de Jean-Louis alors qu'il se rendit prendre une livraison de marchandises à Fort Abercromby, un voyage de six semaines.

La chasse et les affaires d'Antoine Ouellette n'avaient été que médiocres cet hiver-là, et au printemps, tout le camp des Métis se dirigea vers Saint-Paul, au Minnesota, chassant en route. Après la vente des fourrures, les frères Ouellette insistèrent pour que Jean-Louis se joigne à la troupe repartant pour la prairie. Ce voyage n'eut pas beaucoup de succès et, lors de l'hiver de 1868, une partie du camp métis se fixa à Melita, dans le sud du Manitoba. Le printemps arrivé, les frères Ouellette et Jean-Louis se rendirent à nouveau au Lac du Diable pour faire la traite chez les Métis de l'endroit.

Plus tard ce printemps-là, Antoine Ouellette, qui n'avait pas vendu tous ses approvisionnements, demanda à Jean-Louis de le remplacer pour la vente de ses pelleteries à Saint-Paul. Ils se rejoindraient sur la route du retour à Pembina.

Les pelleteries remplissaient quinze charrettes. Jean-Louis embaucha Isidore Berger et Alexandre Azur pour l'aider avec le convoi. Après maintes difficultés ils arrivèrent à destination. George Fisher, un traiteur bien connu, était arrivé avant eux. Jean-Louis se mit d'accord avec lui pour vendre les pelleteries et acheter ensemble les marchandises. Ils réussirent ainsi de meilleures affaires. Fisher fut favorablement impressionné par son compagnon et l'invita à lui rendre visite à Saint-François-Xavier avant de retourner chez Ouellette. Jean-Louis remit les marchandises à Ouellette à Pembina et se rendit chez Fisher. Ce dernier lui fit une offre alléchante qu'il fut très heureux d'accepter. Cette offre était de remplacer Fisher pour l'hiver à son poste à la Montagne de Bois à raison d'un tiers des profits nets qu'il pourrait réaliser sur des marchandises d'une valeur de \$2,000. De plus il aurait à sa disposition quinze charrettes et dix-sept chevaux. Jean-Louis Légaré devenait ainsi traiteur à son propre compte.

A la fin de mars 1873, alors que commençaient les préparatifs du départ, soit pour la chasse en prairie, soit pour aller chercher les provisions, il y eut plusieurs noces à célébrer. Le 15 avril, c'était celles de Jean-Louis Légaré et Marie Ouellette.⁵ Ces noces organisées par les parents Ouellettes durèrent deux jours. Son beau-père remplaça Jean-Louis ensuite pour la vente des pelleteries et pour l'achat de marchandises à Saint-François-Xavier. Ceci permit aux jeunes mariés, accompagnés par les huit à neuf cent charrettes du campement, de partir en voyage de noces. Ils allèrent en trois colonnes parallèles (les mariés au centre) tout d'abord du côté de la Rivière de la Vieille, puis la Butte du Cheval Caille, la Rivière Blanche et le Lac des Marons. La mariée voyageait dans la meilleure des charrettes. Cette charrette, décorée et recouverte d'un abri de coton bleu, ne contenait pour tout meuble qu'une valise et une boîte à vaisselle. Le marié, lui, était monté sur un bon cheval de selle et portait des mitasses de drap bleu bien garnies de rubans rouges et noirs retenus avec des boutons jaunes. Sa selle était garnie de rasades.⁶ Il était le seul non-Métis dans le camp de chasse. Les parents Ouellette firent construire une maison pour le jeune couple à l'endroit où se trouve aujourd'hui le poste de la Police Montée, à trois milles du Fort de la Montagne de Bois.

Vers la fin de juillet 1875, le chef Saulteaux, La Petite Coquille avec Le Boeuf, son premier soldat, et Henri Poitras vinrent consulter Jean-Louis, et le chef insista pour qu'il l'accompagne à Washington afin de négocier pour que sa tribu ait une réserve. Les Saulteaux étaient bien convaincus que Jean-Louis pouvait les aider et être témoin du marché conclu. Il consentit finalement à les aider.

Les représentants choisis pour faire le voyage à Washington étaient: La Petite Coquille, Le Boeuf, Henri Poitras, Joseph Grenon, Joseph Rolette (l'interprète), et le traiteur Jean-Louis Légaré.⁷ Après plusieurs démarches, ils prirent le train à Brainerd, au Minnesota, vers la fin de décembre 1875.

Les négociations procédèrent très lentement, et ce n'est que le 11 avril suivant que la délégation repartait de Washington. Le chef avait été reconnu officiellement par le Gouvernement américain, et il avait obtenu la promesse de la réserve demandée. Les frais de cette expédition étaient de \$1375, montant pris à charge par le Gouvernement américain.⁸

À l'automne de cette même année, c'était au tour des Sioux à lui demander de les aider. Le 20 novembre 1876, des Sioux Titons

arrivant du Montana se rendirent à son poste. Ces Indiens faisaient partie des forces de Sitting Bull, et étaient commandés par le chef Petit Couteau. Ils avaient participé au massacre des forces américaines commandées par le Général Custer. Cette partie de la saga de Jean-Louis Légaré est bien connue et nous y passerons outre dans ce texte.⁹

La Police Montée vint établir un poste de dix hommes à la Montagne de Bois afin de surveiller les Sioux américains qui, malgré la vigilance de la police, continuaient à faire des incursions aux États-Unis. La tension déjà considérable allait augmenter entre les Sioux et la police. Ce n'est que lorsque les Métis revinrent de la chasse de l'automne que l'équilibre à la Montagne de Bois devint plus stable, car les Métis pouvaient comprendre les Sioux et prévenir les accrocs sérieux. Une paix plutôt difficile régna donc pendant 1878 et 1879.

A compter de 1880, la Police Montée se lava les mains des négociations pour le rapatriement des Sioux, et laissa à Jean-Louis Légaré la tâche de les rapatrier à Fort Bufford. Il avait été nommé "Justice of the Peace" par le Gouverneur des Territoires du Nord-Ouest, David Laird, en août 1878. Il réussit à accomplir le rapatriement au mois d'avril, 1881. Grâce à ses efforts, il ne resta donc au Canada que deux chefs Sioux (Pas de Coup et Boeuf Noir) et un petit groupe de leurs gens.

Le Gouverneur-Général, le Marquis de Lorne, fit mander à Jean-Louis de mettre par écrit l'histoire de la reddition de Sitting Bull. Plus tard une récompense, ex gratia, de \$2,000 lui fut remise. De plus, un projet de loi proposant qu'un "township" soit octroyé à Légaré subit les trois lectures au Parlement, et seule la signature du Gouverneur Dewdney manqua. Celui-ci hésita à y donner son appui, et la chose mourut en longeur.¹⁰

Jean-Louis, ayant été avisé par Monsieur Jordan, un négociant américain, que le Major Brotherton l'attendait pour faire le compte de ses dépenses encourues pour la reddition de Sitting Bull et ses Sioux, se rendit à Fort Bufford, en avril 1882. Durant les trois jours qu'il y passa, le compte fut dressé à \$13,400, et préparé en deux copies, une envoyée à Washington et l'autre retenue par Jean-Louis.¹¹

Au mois de juillet cette même année, Jean-Louis partait pour le Québec pour assister aux noces d'or de ses parents. Ce voyage le conduisait aussi à Washington, à la Maison Blanche, où il rencontrerait le Major Malet qui devait s'occuper de sa réclamation. Bien qu'on ne refusa pas de le payer, il s'avérait impossible

de déterminer quel département du Gouvernement devait le faire. Après avoir attendu dix jours, frustré il quitta Washington et se rendit à la Montagne Tortue, où il avait rendez-vous avec le chef Saulteaux, La Petite Coquille, qui lui demanda d'accompagner une délégation à Washington pour demander que la réserve promise soit octroyée. Cette fois-ci la délégation était composée de La Petite Coquille, Le Petit Boeuf, Monsieur Bottineau, Monsieur Lemoine et Jean-Louis Légaré. Ils restèrent dix jours à Washington, et les dépenses de la délégation, \$520, furent prises à charge par le Gouvernement américain cette fois encore. Quant à la réserve, il y aurait une enquête sur les lieux. Il faut ajouter que quelques années plus tard, la réserve fut octroyée.¹²

Non seulement les Indiens se voyaient-ils forcés à vivre sur des réserves, mais les Métis étaient réduits à ramasser les os de bison. Suivant les politiques recommandées par le Général Miles, afin d'amener Sitting Bull et ses Sioux à se rendre, il n'y avait plus de



Maison De Jean-Louis Légaré

Sur le balcon de gauche à droite: Mme Gagné, Jos Boucher, Pascal Bonneau, Marie Gagné

Première Rangée: Alex McGillis, Personnage inconnu

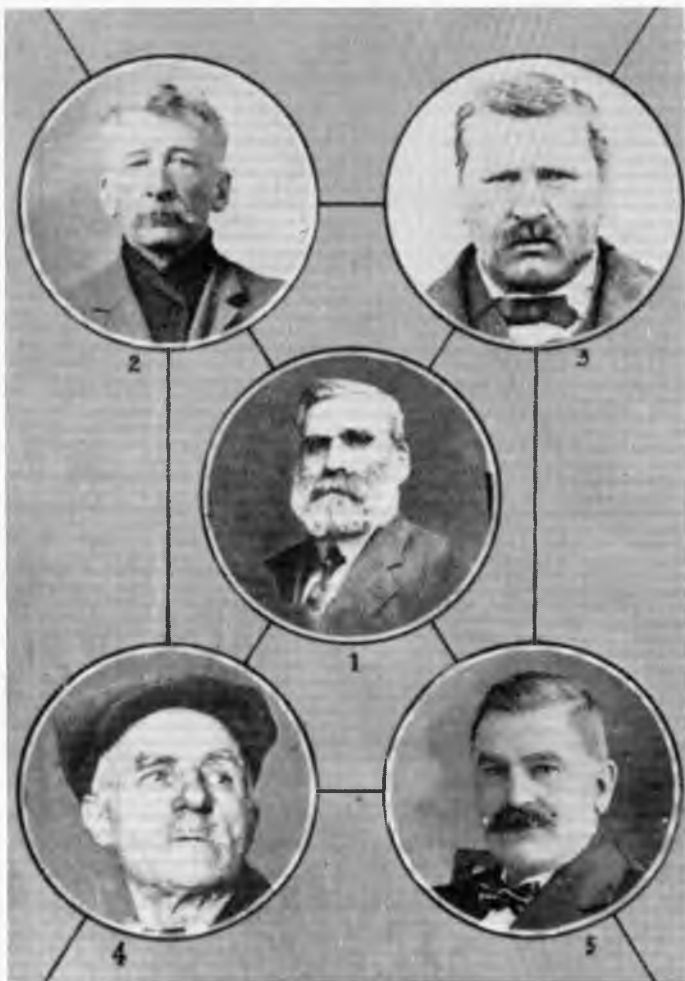
Archives de la Saskatchewan

bisons, les derniers troupeux ayant été détruits.¹³ Ces os de bison étaient vendus à raison de \$6.00 la corde à Moose Jaw. Au printemps de 1885, alors que Jean-Louis se dirigeait vers Moose Jaw avec un convoi de charrettes, il rencontra le Père St-Germain qui lui annonça en secret que la rébellion venait de commencer à Batoche.¹⁴ C'est alors que sa stabilité et son jugement se sont montrés être du tout premier calibre. Les Métis du sud de la Saskatchewan étaient encore en très mauvaise posture économique. C'eut été très facile d'y monter une rébellion aussi.

L'arrivée de Légaré et son convoi causa l'émoi à Moose Jaw. On télégraphie au Gouverneur Dewdney lui annonçant que la ville était en danger d'une attaque par les Métis. Dewdney envoya un message à Jean-Louis demandant que celui-ci vienne le voir. Arrivé à Regina, le gouverneur demanda la raison de sa venue à Moose Jaw, et de plus lui ordonna de renvoyer ses hommes. Le traiteur lui répondit qu'il n'avait pas l'autorité nécessaire pour commander ainsi, et de plus qu'il doutait fort que les Métis de Willow Bunch qui l'accompagnaient aient l'intention de se rendre à Batoche. Ce qu'ils veulent, dit-il au Gouverneur, c'est un emploi rémunérateur qui leur permettrait de pourvoir aux besoins de leurs familles. Le Gouverneur lui demanda alors quel pourrait être le moyen approprié? Jean-Louis fit valoir que les Métis étaient de loyaux sujets, des citoyens bien disposés. "Donnez-moi de quoi les payer et les nourrir," dit-il.¹⁵

Il fut alors décidé que 45 Métis seraient engagés comme éclaireurs et que Jean-Louis serait l'officier commandant ce corps spécialisé, sous les conseils des Capitaines Gagnon et Dean de la Police Montée. L'Inspecteur A.R. McDonald serait responsable auprès du Gouverneur Dewdney pour le bon fonctionnement de ce corps. Le Gouvernement fédéral autorisa un salaire de \$3.00 par jour pour Jean-Louis et \$1.00 par jour pour chacun des éclaireurs.¹⁶

Après l'achat d'un fourgon de marchandises à Regina, qu'il expédia à Moose Jaw, Jean-Louis obtint des grains de semences et des pommes de terre des autorités pour inaugurer la culture des céréales et le jardinage à Willow Bunch. C'était une autre des mesures qu'il avait proposées pour créer du travail et un revenu pour les Métis.¹⁷ Les voitures furent chargées et ce n'est que sur la route du retour qu'il communiqua à ses hommes la grande nouvelle concernant les événements à Batoche et son entente avec le Gouverneur. Les jeunes gens prêtèrent immédiatement leur appui à la ligne de conduite proposée par Jean-Louis, mais les



Pionniers de Willow Bunch

1. Jean-Louis Légaré
2. Gaspard Beaupré (Père du géant Beaupré)
3. Joseph LaPointe
4. L. Desautels
5. Prudent LaPointe

Archives de la Saskatchewan

plus anciens s'indignèrent; ils auraient voulu se joindre à la rébellion à Batoche. Ambroise Ouellette alla même jusqu'à dire qu'il abattrait le premier qui s'engagerait dans le corps d'éclaireurs, alors qu'Abraham Beauchamp lui répliqua qu'il s'engagerait. Il n'y eut pas de violence et bientôt le corps d'éclaireurs fut armé et en service. Ils firent la garde, en groupes de quatre, le long de la frontière pour s'assurer que les tribus américaines ne se joignent à la rébellion.¹⁸

Après la fin de la Rébellion de 1885, le Gouvernement fédéral donna des "scripts" pour des terres à tous les Métis nés dans l'Ouest après 1870. Cependant, la plupart d'eux ne les considéraient pas de grande valeur, et bien souvent vendaient leur droit pour une pitance. On commença bientôt à voir de grands ranches s'établir dans la région et le métier de cowboy remplaça celui de chasseur de bisons.

Jean-Louis qui avait beaucoup de chevaux, décida, en 1884, d'en échanger un bon nombre pour des vaches. Bientôt il avait un grand troupeau laitier. L'élevage de chevaux réussissait particulièrement bien dans la région et, en 1887, Jean-Louis qui possédait trois ranches aux environs de Willow Bunch, se rendit à Morden, au Manitoba, pour échanger 250 chevaux contre du bétail. Il n'y avait pas ou presque pas encore de clôtures dans la prairie, et durant les premières années des hivers très doux n'avaient pas rendu nécessaire de donner du foin aux animaux. Bien qu'il fut nécessaire d'avoir des cowboys pour garder les troupeaux l'été, en hiver il n'y avait pas de surveillance. Les troupeaux étaient rassemblés et séparés à nouveau, au printemps, d'après les étampes de leurs propriétaires.

Ne trouvant pas de débouchés adéquats pour sa production laitière, Jean-Louis se fit construire, en 1889, une fromagerie à Willow Bunch — la première en Saskatchewan.¹⁹ Gaspard Beaupré en fut le premier fromager. Par la suite, un expert fromager, Joseph Boucher, fut recruté à Saint-Gabriel-de-Brandon, au Québec.²⁰ Le *Leader* de Regina, en date du 5 mai 1891, rapporte que:

"La fromagerie de Légaré est le point d'appui des habitants de la Montagne de Bois et de Willow Bunch. L'année dernière (1890) la fromagerie de M. Légaré a produit 30,000 livres de fromage de première qualité. La fromagerie recommence ses opérations (pour 1891) cette semaine et la production en sera supérieure à celle de l'année dernière. Certains des Métis ont leurs propres vaches; les autres ont des vaches que M. Légaré leur laisse en consignment. Les Métis qui possèdent leurs propres vaches

reçoivent 75¢ les 100 livres pour le lait délivré à la fromagerie. Les autres reçoivent 50¢ les 100 livres. Etant donné que le 100 livres de lait ne produit que 10 livres de fromage, les profits de M. Légaré n'en sont pas considérables, si l'on considère qu'il doit payer le salaire d'un fromager, le coût de rennet, et cétéra. L'industrie amène cependant un revenu de \$3,000 au district ce qui aide considérablement les habitants. M. Légaré a 400 bêtes-à-cornes dont 180 sont des vaches à lait. L'hiver très clément que l'on trouve dans cette région permet de laisser les animaux à l'extérieur. On leur donne un peu de foin quand la température baisse sérieusement."²¹

Le rigoureux hiver de 1893 causa des pertes considérables pour les Métis. Jean-Louis Légaré, par exemple, perdit 350 têtes de bétail cet hiver-là. Pour aider les gens à se remettre sur pieds, il les encouragea à ramasser à nouveau des os de bison sur les plaines. Il en acheta pour 84 "boxcars" en raison de \$6.50 la tonne (la corde) délivrée à Weyburn. Il ouvrit même un magasin à Weyburn pour accommoder des gens qui y amenaient les os.²²

Quand il décida de liquider son troupeau, en 1899, il avait 1100 bêtes-à-cornes réparties sur trois ranches aux environs de Willow Bunch. Pascal Bonneau en acheta 300, les 800 autres furent achetées par la compagnie Sinton et Balderton.²³ La relève dans l'élevage bovin était assurée, l'oeuvre pionnière de Jean-Louis Légaré se soldait par un solide succès.

Cependant, au lieu de prendre une retraite bien méritée, il se servit du capital ainsi réalisé pour aller acheter, à Malta, au Montana, 1500 chevaux et 600 poulains. Il misait à nouveau sur les mustangs, le croisement ayant favorisé la qualité de la race dans les plaines de l'Ouest.

NOTES

¹ Légaré, Jean-Louis, *Notes manuscrites "B"*, collection privée, p. 6.

² *Op. cit.*, p. 6.

³ Morton, Arthur S., *A History of the Canadian West to 1870-71*, Thomas Nelson and Sons, Ltd., Toronto, p. 240.

⁴ Récit tiré des *Notes manuscrites "A" et "B"* de Jean-Louis Légaré, collection privée.

- ⁵ L  gar  , Jean-Louis, *Notes manuscrites "A"*, collection priv  e, p. 23 et *Notes manuscrites "B"*, collection priv  e, p. 10. [Morice, (R.P.) A.-G., (O.M.I.), *Histoire de l'Eglise canadien du Lac Sup  rieur au Pacifique (1659-1915)*, p. 343, note 12, donne la date du mariage de Jean-Louis L  gar   par erreur comme   tant le 15 avril 1875. *Loc. cit.* une histoire et une chanson tir  es des *Notes manuscrites "A" C*.
- ⁶ Legar  , Jean-Louis, *Notes manuscrites "A"*, collection priv  e, p. 24.
- ⁷ L  gar  , Jean-Louis, *Notes manuscrites "A"*, collection priv  e, p. 31 et *Notes manuscrites "B"*, collection priv  e, p. 10.
- ⁸ L  gar  , Jean-Louis, *Notes manuscrites "B"*, collection priv  e, p. 10.
- ⁹ Prud'homme, Juge L.-A., *Deux oubli  s de l'Histoire: Jean-Baptiste Bruce et Jean-Louis L  gar  *, M  moires Soci  t   Royal du Canada, Section I, 1915, pp. 357-380.
- ¹⁰ L  gar  , Jean-Louis, *Notes manuscrites "B"*, collection priv  e, p. 21, aussi, Indian Records, File 33187, Saskatchewan Archives Board.
- ¹¹ L  gar  , Jean-Louis, *Notes manuscrites "B"*, collection priv  e, p. 22.
- ¹² *Ibid.*, p. 24.
- ¹³ *Ibid.*, p. 24.
- ¹⁴ *Ibid.*, pp. 25-26.
- ¹⁵ *Ibid.*, p. 25, aussi lettre de J.-L. L  gar      J.G. Gordon, Barrister    Moose Jaw, le 5 mai 1896, et lettre de J.-L. L  gar      Thomas Aspeler, le 11 mai 1896, Saskatchewan Archives Board.
- ¹⁶ *Ibid.*, pp. 25-26.
- ¹⁷ *Ibid.*, pp. 25-26 et lettres    Messieurs Gordon et Aspeler (r  f  rence Note 15 plus haut).
- ¹⁸ *Ibid.*, p. 32.
- ¹⁹ Lapointe, Prudent, *M  moire*, collection priv  e, p. 21.
- ²⁰ *Leader*, R  gina, le 28 ao  t 1888, p. 8, aussi le 5 mai 1891, p. 8.
- ²¹ L  gar  , Jean-Louis, *Notes manuscrites, "B"*, collection priv  e, p. 33.

Mgr Gaire: missionnaire-colonisateur des prairies

par René Rottiers

Régina, Saskatchewan

Premiers Colons:

A l'entrée du Manitoba dans la Confédération canadienne, en 1870, la population de cette province était presque entièrement concentrée dans les vallées de la Rivière-Rouge et de l'Assiniboine. Le premier recensement fédéral, effectué en 1871, indiquait que la population totale de ces régions était de 11,400 habitants, répartis en 1,600 Blancs, 5,270 Métis de langue française et 4,080 Métis de langue anglaise. Une autre statistique révélait que la nouvelle province comptait dans son ensemble 6,247 catholiques contre 5,716 protestants et païens, majorité bien faible, qui n'allait pas tarder à disparaître¹. La structure administrative de la nouvelle province impliquait aussi pour les Métis, qui, notons-le, composaient alors la majorité catholique et francophone du Manitoba la sourde et implacable menace d'être dépossédés de leurs terres au profit des nouveaux arrivants; la clause No 5 de la Liste des Droits du gouvernement provisoire de la Rivière-Rouge, garantissant le respect des propriétés, droits et privilèges, ainsi que les us et coutumes des habitants de cette province, fut loin d'être respectée par le gouvernement manitobain. Cette situation

incita alors un certain nombre de Métis de la Rivière-Rouge à se replier vers la Saskatchewan et à se regrouper dans de nouveaux centres Métis, ou en consolidant ceux qui existaient déjà.

La fusion des compagnies de la baie d'Hudson, et de sa rivale, celle du Nord-Ouest, en 1821, avait toutefois provoqué le regroupement d'un nombre assez important d'anciens employés de la compagnie du Nord-Ouest, devenus chômeurs, le long des rivières Rouge et Assiniboine; il se regroupaient le long de ces deux cours d'eau en donnant naissance à diverses agglomérations qui devinrent le berceau de plusieurs villages francophones bien connus au jourd'hui. Toutefois, la situation qui mettait alors en minorité la population franco-catholique de ces régions incita Mgr Alexandre Taché à lancer un pressant appel à l'épiscopat français de l'est du Canada, qui y répondit par une lettre collective en vue de favoriser l'émigration au Manitoba de colonisateurs rebutés par le défrichement de terrains boisés au Québec, et qui désiraient quitter leur province. La lettre ajoutait: "Il n'est pas nécessaire de passer la frontière canadienne pour trouver les riches prairies de l'Ouest", faisant ainsi allusion aux nombreux Québécois qui allaient tenter fortune aux Etats-Unis, et qui revenaient ensuite au Canada, dans l'Ouest canadien. Cette démarche eut pour résultat de convaincre quelques centaines de colons de l'est du pays à venir s'établir dans l'Ouest canadien et à faire surgir quelques nouveaux centres, tels que, en 1872, la paroisse de Sainte-Anne, à une place d'abord appelée Pointe-à-Grouette, et dont le premier curé fut l'abbé Jean-Baptiste Proulx; ce prêtre, dont nous reparlerons bientôt, avait au préalable exercé son ministère à Saint-Laurent du lac Manitoba². Puis, en 1876, de plus en plus inquiet de l'envahissement des prairies de l'Ouest par des milliers d'émigrants anglo-saxons, Mgr Taché demanda la nomination en qualité d'agent de colonisation d'un certain Charles Lalime, que l'on disait être avocat sans cause à défendre, pour recruter des colons pour l'Ouest; d'un commun accord avec le père Albert Lacombe, l'homme à tout faire de son évêque, Lalime réussit à rapatrier la même année 500 Canadiens-français des États-Unis, et recruta 423 colons canadiens-français en 1878. Le père Lacombe en recruta lui-même 600 entre juin et juillet 1878³. La fondation d'une Société de colonisation au Manitoba en 1874, puis celle de Québec par Mgr Bourget en 1876, facilita quelque peu ce mouvement migratoire. Toutefois, les doutes exprimés auparavant par Mgr Taché lui-même sur la fertilité du sol dans l'Ouest

étaient loin d'avoir aidé la cause de la migration vers ces régions éloignées, et nombre de colons à la recherche de terres hospitalières hésitaient beaucoup à tenter une aventure, pour eux trop incertaine⁴.

Un autre outil de colonisation consistait depuis les premières années de cette décennie, en une large diffusion de brochures de propagande, tant aux Etats-Unis, qu'en France et en Belgique, telle celle d'un certain M. Shantz, traduite en français et intitulée: *Relation d'un voyage à Manitoba*, éditée en 1873⁵; cette brochure, tout comme les autres du même genre, faisait valoir les avantages qu'une émigration vers l'Ouest offrait aux colons: ces efforts connurent, certes, un certain succès; n'eut été, cependant, le travail ardu des agents de colonisation Hector Fabre, en France, Auguste Bodart en France et Belgique, et aussi dans ce dernier pays, de Tréau de Coeli, ces milliers de dépliants n'eussent produit que fort peu d'effet sur le mouvement migratoire franco-belge vers les prairies canadiennes; remarquons à ce propos qu'entre 1897 et 1910, l'émigration française et belge, pour l'ensemble du Canada, et non seulement pour l'Ouest, n'a été que d'une moyenne annuelle de 1500 colons⁶.

Un Curé alsacien découvre sa vocation:

Ces brochures de propagande diffusées par Ottawa font un peu penser à la parabole du semeur; la grande majorité d'entre elles tombaient dans un sol stérile; quelques rares d'entre elles aboutissaient parfois cependant dans une terre fertile, y germaient et prenaient racine. C'est ainsi que l'une d'elles pénétra, un matin de l'été 1886, glissée dans une liasse de courrier, dans le presbytère d'une paroisse lorraine, du diocèse de Nancy; sa couverture bleue attira aussitôt l'attention du curé de Loisy-Bezaumont, ce qui se comprend bien du fait que la couleur bleue, déjà symbolique alors d'un parti politique de gauche, faisait aussitôt voir rouge à tout prêtre catholique. Intrigué, l'abbé Jean Gaire eut tôt fait d'extraire cette brochure d'apparence provocante, de son courrier; il rentrait d'avoir dit sa messe basse matinale mais, dominé par sa curiosité instinctive, il remit son déjeuner à plus tard, attira à lui un tabouret, et entreprit aussitôt la lecture de l'imprimé à couverture bleue, sur laquelle on pouvait lire; 'Le guide du colon français au Canada': l'avant-propos de ce document était signé; 'J.B. Proulx, prêtre'. Il avait été imprimé par le Département d'Agriculture du gouvernement du Canada,



Monseigneur Jean Gaire

et ses 55 pages, complétées par une carte partielle du 'Dominion of Canada', contenaient une foule de détails intéressants et captivants que l'ancien missionnaire de Saint-Laurent du lac, et curé de Sainte-Anne y avait accumulés, selon les expériences acquises au Manitoba, mais aussi au service, par la suite, du Roi du Nord, le célèbre curé Labelle; dont il devint le secrétaire⁷; on y parlait d'à-peu-près tous les secteurs de l'activité humaine; on y parlait aussi de la liberté religieuse la plus entière qui existait au Canada. L'abbé Gaire, oubliant complètement son déjeuner, lut la brochure de l'abbé Proulx, tout d'un trait; puis, sa curiosité patriotique restant inassouvie, il relut, puis relut plusieurs fois encore le document, au travers duquel il perçut vite un pressant appel, un appel désespéré, 'de frères à des frères.' "Ma vocation était décidée," écrira-t-il plus tard à l'Archevêque de Saint-Boniface, dix ans après son arrivée au Canada; cependant, craignant d'être le jouet de l'imagination et de sentiments enthousiastes, bien naturels à 30 ans, il se donna deux années de réflexion; puis il parla de ses plans à ses parents, à ses amis; tous tentèrent de le dissuader de mettre son projet à exécution. "Cela," confia-t-il à Mgr Langevin, "ne m'émut pas, je savais que la voix de l'amitié et du sang peut se tromper parfois elle aussi."⁸

Le curé de Loizy-Bezaumont se prépara alors petit-à-petit au grand départ vers ce pays dans lequel il avait hâte de se porter au secours de ses frères, en danger d'être submergés par les Orangistes et les Anglo-Saxons. Le moment venu, il s'adressa tout bonnement à son évêque, ne prévoyant aucune difficulté à obtenir son autorisation de quitter le diocèse pour le Canada. L'autorité ecclésiastique ne voyait toujours pas les choses du même oeil que notre intrépide curé, et il ne fut pas peu surpris de lire dans la lettre qu'il reçut en guise de réponse: "Continuez à faire le bien ici dans ce diocèse." Cette réponse inattendue eut pour effet de faire bouillir dans ses veines, le sang de notre curé alsacien; il prépara aussitôt sa réponse à son évêque: "Le mot 'ici' me parut étroit, et il me donnait une base formidable de réplique," expliqua-t-il par la suite, "il m'était si facile d'établir que Jésus et les apôtres ne l'avaient pas connu." Tout en étant franche, la réponse du curé Gaire à son évêque restait toutefois polie et respectueuse: "En terminant," écrit-il, "je disais: Monseigneur, je le vois, vous avez voulu éprouver la solidité de ma vocation; vous pouvez continuer l'épreuve, mais dans un an, dans vingt ans, vous me trouverez toujours animé des mêmes sentiments. Et plus haut j'avais dit: Ce n'est ni l'or, ni la gloire, ni le bien-être, qui

m'attirent là-bas, c'est donc Dieu qui m'y appelle." Quarante-huit heures plus tard, l'abbé Jean Gaire tenait en mains son 'exeat'. Il était libre de partir⁹.

Le personnage:

Mais qui était donc ce personnage aussi entêté? ce petit curé inconnu de campagne qui avait osé tenir tête à son évêque? ce croisé des temps modernes qui allait se lancer à la conquête d'un territoire dont les seules provinces centrales des prairies étaient trois fois et demi plus grandes que la France elle-même? et ceci pour en faire sa seconde patrie, une autre Nouvelle-France, catholique et française, tout en voulant supplanter la marée anglo-saxonne et protestante qui avait déjà commencé à l'investir?

Jean-Isidore Gaire naquit le 16 novembre 1853 à Lalaye, en Alsace, de parents terriens. On ne sait pratiquement rien de son enfance, sinon qu'il avait une soeur, Anne, vraisemblablement son aînée, épouse de François Aymé, et dont une vieille croix gravée rappelle le souvenir à la sortie ouest de Lalaye, en direction du Fort de Honcourt. Dans son village, encaissé dans l'une de ces belles vallées d'Alsace, l'église de son baptême et de ses premières dévotions, et de l'autre côté de la rue, l'école de son enfance, jumelée à la mairie de Lalaye, restent les deux principaux témoins, muets hélas! de ses jeunes années.

A n'en pas douter, Jean Gaire a hérité de ses parents, d'une tradition d'honneur, de fidélité à ses principes chrétiens de vie; sa devise: 'Tout en vue de Dieu, rien en vue des hommes', trahit son écorce d'homme rude et de prêtre ultramontain, d'un homme qui ne recule devant aucune difficulté dans l'accomplissement ultime de son devoir. Jean Gaire se révèle en effet comme un homme exigeant envers lui-même, décidé, volontaire, tenace, et dont on peut dire même de sa vie d'austérité qu'elle frisa l'excès, comme en témoigne l'un de ses anciens enfants de chœur, Monsieur Joseph Gaudet, de Redvers:

"Homme de justice, prompt, ne connaissant que le droit chemin. Il voulait la perfection en tout; il vivait en ascète, ne fumait pas, ne buvait pas, ne jouait pas, même pas aux cartes; il se déplaçait la plupart du temps à pied avec des chaussures de cuir; lorsqu'elles glissaient à la longue, il marchait dans un 'slough' et repartait. Pour dormir, il s'étendait sur une planche et se servait d'un billot de chemin de fer, coupé à un pied, comme oreiller; le matin, il le jetait par la fenêtre afin que personne ne s'en rende

compte, et le reprenait le soir. Pour manger, lorsqu'il était seul, il prenait ce qui lui tombait sous la main. En voyage dans la Prairie, il enlevait sa soutane, mais la remettait en approchant des maisons. Un jour, voyageant en 'boghei', il eut une vision de Saint-Joseph au moment où il allait tout droit dans un 'slough' et en échappa de justesse. Au chant, chacun devait chanter à la perfection, ou bien il ne chantait pas."¹⁰

L'abbé Gaire se réfère aussi parfois à Sainte-Jeanne d'Arc, originaire de son coin de pays, Domrémy-la-Pucelle, dont l'exemple lui a peut-être inspiré l'allure fière, et l'audace, dont il témoigne si souvent; on prétend aussi que la Vierge lui aurait fait une apparition. Mais l'abbé Gaire, c'est aussi un grand patriote; il a 16 ans lorsque la guerre franco-prussienne éclate et que l'armée victorieuse du Prince Royal de Prusse s'empare finalement de Strasbourg, après une héroïque résistance de six semaines, le 28 septembre 1870, exactement 189 ans après être devenue ville française. Puis le traité de Francfort fait passer presque en entier son Alsace française sous la coupe du Reichland d'Elsass-Lothringen, propriété des Etats qui forment le nouvel empire allemand; Jean Gaire est marqué par l'exil de nombreux Alsaciens-Lorrains fuyant leur pays où l'usage du français est maintenant interdit. De toute évidence, lorsqu'il avait senti s'éveiller en lui la vocation sacerdotale, et après avoir peut-être entrepris déjà ses études au Séminaire de Strasbourg, il n'avait pu se résigner à devenir prêtre dans son diocèse d'origine, devenu terre prussienne. Le 7 novembre 1871, donc à l'âge de 17 ans, il entre au Petit Séminaire de Luxeuil-les-Bains, en Haute-Saône, et finalement le 16 juillet 1878, il est ordonné prêtre à la Cathédrale de Nancy, par Mgr Foulon. Peu de temps après, le 13 août, il est nommé vicaire à Frouard, au nord de Nancy, puis vicaire à Loisy le 9 septembre 1880, et enfin curé de Loizy-Bezaumont, le 7 janvier 1881, où il reçoit cinq ans et demi plus tard la brochure signée de l'abbé J.B. Proulx.

Départ et première fondation:

L'abbé Gaire avait présumé de ses forces en croyant qu'il dirait facilement adieu à ses parents, à ses amis, à ses paroissiens, qu'il allait quitter."J'étais broyé par l'émotion et la douleur," écrit-il, "quand le 26 avril 1888, je m'embarquai au Havre à bord du vapeur français L'OBLOCK." Un mois plus tard le nouveau missionnaire arrivait à Saint-Boniface, où Mgr Taché, quoique malade, le reçut avec une bienveillance qu'il n'oubliera jamais; le

curé de Saint-Pierre se chargea ensuite de lui faire prendre contact avec son futur mode de vie; il séjourna un mois au presbytère de son compatriote:

“Je me trouvai là en pleine vie canadienne, tout ce que je voyais m’émerveillait; si je m’étais écouté, j’aurais accepté sans coup férir la direction d’un de ces beaux groupes canadiens de la Rivière-Rouge. Mais j’avais des plans bien précis en venant au Canada; ce n’était pas un changement de cure que je cherchais, j’y venais pour lutter sur la brèche, je voulais aller là où le danger me paraissait le plus grand; les bords de la Rivière-Rouge me paraissaient assez forts, ils n’avaient pas besoin de moi.”¹²

La région de la Montagne était elle aussi bien organisée déjà. Cependant, dans l’ouest de la province, on ne retrouvait que quelques catholiques, perdus au milieu de protestants à Oak Lake et Deloraine. Entre ces deux localités se trouvait une vaste solitude:

“Mon plan de campagne est vite conçu: je dois fonder au sud de la paroisse en danger d’abord une, puis plusieurs paroisses, qui deviendront les citadelles françaises de l’Ouest. J’obtins facilement l’autorisation de m’y fixer. On crut en haut-lieu que je m’illusionnais, on me laissa partir avec la conviction que je ne tarderais pas à reconnaître moi-même mon impuissance; mais on attendit en vain mon retour découragé. J’arrivai dans la solitude de mon choix le 17 juillet; trois familles métisses venaient de s’y fixer; j’allai à la première cabane qui se présenta à ma vue; mes quelques bagages furent vite déposés devant l’humble ‘loghouse’, et quand la voiture qui m’avait amené reprit le chemin du nord, me laissant seul avec mes malles devant la cabane pauvre d’une famille de Métis intimidés, j’éprouvai dans toute son horreur un sentiment d’abandon indicible; cependant, j’eus assez de force pour me répéter le mot que je m’étais déjà répété tant de fois: ‘tu l’as voulu, il faut marcher.’”¹³

Vers le soir de ce premier jour dans son nouveau domaine, l’abbé Gaire vit enfin arriver le Maître des lieux, Thomas Breland, son premier paroissien. Le Métis était le fils de Pascal Breland, ancien juge sous le régime de la baie d’Hudson, et qui avait aussi siégé à la première Assemblée législative du Manitoba. Les présentations faites, le Métis donna des ordres en langue crise, et une tente se dressa aussitôt à côté de la cabane; puis il fit les honneurs du logis au missionnaire qui, malgré ses protestations, n’eut d’autre choix que de s’installer dans la cabane de son hôte pour la nuit; ils firent ensuite plus ample connaissance, après quoi Breland rejoignit sa famille sous la tente. Ainsi l’abbé Gaire n’aurait pas à aller chercher refuge, ce premier soir, comme un fauve, dans la forêt voisine; il jouissait au

contraire de l'hospitalité empressée du Métis, trop heureux de recevoir chez lui l'homme de Dieu. Dès le lendemain, Thomas Breland et les deux autres Métis des environs partaient chercher à 25 milles au nord le bois et les planches nécessaires à bâtir un abri pour leur futur curé; cinq jours plus tard, le 22 juillet, l'abbé Gaire disait sa première messe dans sa future paroisse, devant les trois familles de Sangs Mêlés de l'endroit, soit six adultes et dix enfants; c'était dimanche et le soleil était radieux; l'autel avait été dressé sur la table dans la chaumière de Thomas Breland, parfaitement rangée; c'était une messe basse, sans chantes ni enfants de chœur, et le célébrant se servait lui-même, mais il n'oublierait jamais cette première messe à Grande-Clairière. Il avait choisi ce nom pour sa première fondation, 'un nom bien français, inspiré par la nature du site, et qui ne serait pas facile à angliciser'.¹⁴ Entre-temps, il avait aussi choisi son lot en fonction de l'emplacement idéal pour sa future église, et s'était rendu à Brandon pour en prendre officiellement possession moyennant 50 francs pour frais d'arpentage et de bureau. Dès le 25 juillet, la solitude de Grande-Clairière comptait une maison de plus. Sans doute, la résidence de l'abbé Gaire était bien modeste, avec ses 14 pieds de largeur sur 16 de longueur et 12 de hauteur; l'architecture était du style le plus simple: deux petites fenêtres aux extrémités et une porte grossièrement taillée en constituaient les seules ouvertures; l'unique pièce servit à la fois, pendant quatre mois, de cuisine, de salon, de chambre à coucher et de chapelle. Quelques jours plus tard deux jeunes Alsaciens se joignaient au groupe, puis ce fut au tour de deux familles bretonnes de la Loire-Atlantique à venir grossir les rangs; l'une comptait huit enfants, bientôt neuf, et l'autre, six. A la Toussaint de cette année 1888, soit moins de quatre mois après son arrivée, et grâce aussi à l'apport de nombreux Métis, la paroisse de l'abbé Gaire comptait déjà plus de 60 paroissiens de tous âges, soit dix familles, dont deux françaises.¹⁵ De tels résultats étaient encourageants pour le fondateur de la paroisse; cependant, après avoir construit son 'refuge', il ne lui restait qu'environ cent dollars pour vivre, et ils disparurent vite dans l'amélioration de son installation; malgré cela, l'hiver fut très froid pour le missionnaire, pourtant habitué au rude climat de sa région d'origine. Heureusement, sa bonne vieille mère, aux prix des privations répétées sans doute, veillait sur lui et lui fournissait régulièrement les secours sans lesquels il lui eut été impossible de résister aux dures réalités du début. Mais le courage et la ténacité de l'abbé Gaire furent récompensés par

l'arrivée inespérée de nombreux colons qui affluaient de partout, et spécialement de sa région natale, du Luxembourg belge, et aussi de Bretagne; c'est ainsi qu'un an après son arrivée à Grande-Clairière, la paroisse de l'abbé Gaire comptait 43 familles pour un total de 150 paroissiens. Le vent était dans les voiles, et le missionnaire jugea que le temps était opportun pour effectuer un premier voyage de recrutement en Europe; il en ramena 80 émigrants, dont la moitié vint grossir les rangs de sa paroisse, l'autre moitié étant restée à Winnipeg. La chance était avec l'abbé Gaire, puisque la récolte fut excellente en 1890, et meilleure encore l'année suivante. Ces bonnes nouvelles que les colons de Grande-Clairière ne manquèrent pas d'annoncer à leurs parents et amis restés en Europe furent plus éloquentes que tout autre discours pour décider les hésitants à faire leur baluchon et prendre à leur tour le chemin du Canada. C'est ainsi qu'en 1891, Grande Clairière était devenue une paroisse de 400 habitants, et qu'elle atteignit les 600 âmes en 1892.

Voyages de recrutement et outils de colonisation:

Encouragé par les résultats, modestes, mais tout de même positifs, de son premier retour en France en 1889, l'abbé Gaire comprit l'importance de répéter aussi souvent que possible ce moyen idéal de stimuler la colonisation s'il voulait atteindre les résultats à l'échelle qu'il s'était proposée. Il s'agissait d'informer et de sensibiliser les futurs colons catholiques de langue française aux immenses possibilités qui s'offraient dans l'Ouest canadien aux éléments sérieux et travailleurs de la classe agricole. Beaucoup d'entre eux végétaient davantage qu'ils ne progressaient, surtout en France, où par ailleurs la persécution religieuse avait créé un climat d'insécurité et de crainte. Là-bas, au Canada, il y avait un empire franco-catholique à fonder, et la terre elle-même était fournie presque gratuitement aux nouveaux colons. L'abbé Gaire structura donc ses tournées de promotion de la colonisation en Europe, d'une part en donnant de nombreuses conférences un peu partout, et d'autre part en publiant un organe de propagande et d'information. A titre d'exemple, il donna 75 conférences en dix mois, en 1903-1904.¹⁶ En collaboration avec des amis de son oeuvre, il installa plusieurs centres de correspondance, et de recueil des dons et contributions qu'il sollicitait de toutes les bonnes volontés désireuses, et en mesure de soutenir son oeuvre de colonisation. C'est ainsi qu'il disposa de centres de ce genre,

notamment à Armentières, à Mouveaux, à Lille et au Havre. Ses tournées passaient toujours par le presbytère de l'endroit qu'il visitait, et le clergé constituait d'ailleurs l'une de ses bonnes sources de financement, et de contact pour le soutien de son oeuvre. Notre missionnaire-colonisateur était d'ailleurs toujours muni de nombreuses lettres de références d'à peu près tous les évêques de l'Ouest canadien, y compris l'Archevêque de Saint-Boniface, Mgr Adélard Langevin, et de nombreux évêques de France, et autres personnalités, tant religieuses que civiles. Il ne manquait jamais l'occasion de donner des conférences dans les séminaires et dans les communautés religieuses, tant masculines que féminines, mais il s'adressait aussi aux milieux financiers, tel celui de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Bordeaux; conférences reproduites en substance dans *'La Revue économique de Bordeaux'*, ainsi que dans le *'Bulletin de la Société de Géographie commerciale de Bordeaux'*.

Le Défenseur, organe de propagande et d'information, était véritablement le trait d'union entre l'oeuvre de colonisation de l'abbé Gaire et ses très nombreux amis. De toute évidence, il était surtout destiné aux membres du clergé, aux communautés religieuses, et aux zéloteurs et contributeurs de l'oeuvre de la colonisation catholique au Canada. C'est dans un imprimé daté de 1898 et intitulé: "La question des Ecoles catholiques et françaises du Manitoba—Appel à la France et à la Belgique"—que l'abbé Gaire avait annoncé la fondation "d'une sorte de revue que nous intitulerons: *Le Défenseur* du Canada Catholique et Français".¹⁷ Cette revue devait être mensuelle, mais elle ne le fut que sa première année d'existence, semble-t-il; le numéro le plus ancien que j'ai pu retrouver est identifié comme étant le numéro 1 d'avril, mai, juin 1902; *Le Défenseur* était donc alors déjà, trimestriel. Jetons un coup d'oeil sur son contenu.

On y trouve d'abord des avis et renseignements se rapportant à l'oeuvre elle-même, sur l'appui qu'elle reçoit de l'épiscopat français et de l'Ouest canadien; il en est question notamment dans *La Semaine Religieuse* de divers diocèses; on y annonce aussi les futures tournées de l'abbé Gaire. Un deuxième article expose les projets des missionnaires de la colonisation catholique du Canada. Dans cet article, l'abbé Gaire parle de l'oeuvre comme telle, de la colonisation, de l'accueil qui est réservé aux émigrants, des refuges construits pour les héberger à leur arrivée, de leur établissement sur une ferme; il explique aussi aux futurs colons la façon logique de procéder dans les débuts, pour vaincre les

difficultés et aboutir après un an ou deux à une stabilité qui assurera rapidement le succès de leur exploitation agricole. Dans un troisième article il est question de l'urgence et de la portée de la colonisation catholique et française au Canada. En France, en Belgique, et aussi en Suisse, on comprend difficilement, y est-il écrit, qu'il ne reste que quelques années à notre disposition, et je cite:

"soit pour préparer la conquête définitive de l'immense Canada, presque aussi grand que l'Europe, soit pour le laisser nous échapper à tout jamais. Français et Anglais, catholiques et protestants, cherchent depuis longtemps à se supplanter là-bas. Lequel des deux peuples doit enfin l'emporter sur l'autre? Nous le saurons avant 25 ans; la lutte séculaire atteint en ce moment sa phase dernière. 'Ne voyez-vous pas en cela la mission des missions des temps présents!?' ... 'Nos missionnaires, parfaitement au courant de leur rôle, et décidés à s'imposer des sacrifices sans bornes, demandent seulement à leurs amis de France et de Belgique ensemble le sacrifice de 15 à 50 000 francs. C'est là une bien humble semence, mais de cette semence arrosée des sueurs des missionnaires et bénie de Dieu, il sortira l'arbre dont les rameaux couvriront un jour non seulement l'immense Canada, mais l'Amérique du Nord entière. Les temps présents sont très durs: la France catholique tyrannisée doit soutenir chez elle des oeuvres multipliées; mais le Canada n'est-il pas sa chose? Après l'avoir formée, elle doit le maintenir en lui donnant quelques missionnaires, quelques pionniers avec quelques offrandes.'" ¹⁸

Dans un quatrième article, intitulé: 'Pour la colonisation catholique au Canada', l'abbé Gaire publie une première liste d'offrandes et abonnements au *Défenseur*; cette liste totalise 2 218 fr. 85 et 99 marcs, soit 2 342 francs. ¹⁹ Mais, comme le souligne l'abbé Gaire, ses frais de voyage absorbent plus de la moitié de ces dons, et de ce total, il lui reste en caisse à peine mille francs:

"Ce n'est pas avec cela que nous pourrions nous installer au Canada; y construire:

- 1) notre maison-mère;
- 2) nos maisons refuges;
- 3) notre église et nos chapelles;
- 4) notre école-pensionnat et d'autres écoles;
- 5) notre orphelinat et notre hospice;
- 6) nos étables et notre ferme dont le matériel considérable et le bétail: vaches, boeufs, chevaux, etc., devra être acheté en beaux deniers comptant;
- 7) enfin, il faudra bien aussi aux missionnaires quelques meubles, quelques lits et quelques subsistances jusqu'à la saison nouvelle."

Enfin, le cinquième article du *Défenseur* est intitulé: 'Journal

d'un missionnaire (suite)', 'En Alsace-Lorraine'. C'est en somme un récit de ses voyages dans sa région natale, où il combine les buts de ce voyage avec ses souvenirs personnels de ces régions et des gens qu'il y a connus. Il y parle aussi de ses tournées en Bretagne, en Normandie, au Finistère.

De façon générale, *Le Défenseur* était structuré à peu près selon ce modèle; souvent aussi, par la suite, l'abbé Gaire illustrait dans ce bulletin les possibilités de réussite de colons venus au pays quelques années auparavant; mais on ne pourra l'accuser d'avoir caché à l'émigrant les difficultés qui attendent le colon, comme en témoigne l'extrait suivant d'un feuillet de propagande, qui fait un peu penser aux célèbres vers de l'IF de Rudyard Kipling:

"Si vous êtes un timoré, un trembleur, un délicat, un difficile; Si vous ne savez souffrir ni le chaud, ni le froid, ni la tourmente, ni l'orage; Si vous n'êtes pas très résistant en face des difficultés inévitables du début, et très intelligent pour voir de loin le succès assuré derrière l'effort généreux; Si vous n'avez pas, en un mot, les qualités du pionnier: ne venez pas nous ennuyer au Canada, comme tant d'autres qui n'auraient jamais dû nous venir."²¹

On ne pouvait être plus clair. *Le Défenseur* parla aussi abondamment de 1903 à 1906 d'un autre outil de colonisation dont il sera question un peu plus loin. Disons tout d'abord que jusqu'à présent, il m'a été possible de retrouver 32 des 39 *Défenseurs* connus, y compris une copie du dernier numéro connu, celui du second trimestre de 1913. Le tirage du *Défenseur* souligne toutefois de façon assez éloquente les difficultés financières auxquelles l'abbé Gaire se heurtait. En effet, de 260 souscripteurs en 1902, leur nombre est tombé à 29 en 1911, et après 1906, le déficit annuel du *Défenseur* était en moyenne de 2 000 francs.²²

L'autre outil de colonisation auquel nous avons fait allusion plus haut fut la mise sur pied de sociétés de colonisation, dont certaines étaient en fait une forme de coopération, domaine dans lequel l'abbé Gaire pourrait donc avoir été un pionnier en Saskatchewan. Mentionnons-en quelques-unes:

- La Société de la ferme de la colonisation de l'Original, fondée en 1903;
- La Société des missionnaires de la colonisation catholique-française du Canada;
- La Société de colonisation, fondée en France le 1er mai 1904, pour cinq ans, et destinée à l'achat de terres vierges (dans le but de les revendre plus tard à des fermiers francophones, en les regroupant);

- l'Oeuvre de la mission de la colonisation catholique française dans les plaines du Canada central;
- La Ferme de la colonisation catholique de la Red Deer;
- La Ferme de la colonisation française Assiniboia-Alberta.

A la date du 1er janvier 1905, cette dernière société avait vendu 2 082 actions pour un total de 20 820 francs; elle permit à l'abbé Gaire d'ouvrir un magasin-refuge pour les émigrants à Red Deer, en Alberta. Ce magasin, probablement du genre magasin général, vendait, comme les autres, à 25% de profit, mais accordait un escompte de 10% aux émigrants. Le profit net, de 15% était réparti entre le gérant et la Société. L'entrepreneur curé était aussi à l'affût des bonnes occasions à saisir; c'est ainsi qu'il acheta un jour à un Américain, à Wauchope, une terre de 65 hectares, d'une valeur de \$900, pour seulement \$200.²³

Nous nous devons cependant d'illustrer le principe coopératif qui existait au niveau des fermes de colonisation, qu'il qualifie lui-même de 'combinaison':

"Cette combinaison est admirable: d'un côté elle permet au colon pauvre de devenir, sans bourse délier, maître en quelques années de la moitié d'un grand troupeau qui ne lui a coûté dans l'intervalle que quelques soins, et dont il a pu vivre assez à l'aise dès le début par les produits de la laiterie qui étaient son partage exclusif; de l'autre elle enrichit la société qui procure du bétail dans des conditions aussi sages. La démonstration de cette vérité est facile. Supposez une société achetant et plaçant 100 génisses de l'année dans ces conditions pour 4 ans. 100 génisses de 1904 achetées en février-mars 1905 coûteront en moyenne 50 fr. l'une, soit 5 000 fr. les 100. Dès 1906 bon nombre de ces génisses pourront donner leur premier veau. Cependant dans notre calcul nous n'en tenons pas compte. Mais en 1907, toutes ces génisses sont en âge de faire veau. L'on verra donc: 1ère année, en 1905, 100 génisses d'un an achetées; 2e année, en 1906, 100 génisses de deux ans; 3e année, en 1907, 100 génisses de trois ans devenues vaches, à 100 veaux; 4e année, en 1908, ces 100 vaches à 100 veaux en deuxième fois.

5000 francs

En septembre 1908, 3 années après le lancement de l'opération, l'on aura donc:

100 vaches:	100 x 130 fr.	13 000 fr.
100 génisses ou veaux d'un an et deux:	100 x 75 fr.	7 500 fr.
100 génisses ou veaux de un à six mois:	100 x 40 fr.	4 000 fr.

Total: 24 500 fr.

5 000 fr. auront donc donné en bloc 24 500 fr. en 3 ans^{1/2}. Sur cette somme la société commence par prélever sa mise de fonds du début: 5 000 fr. Il reste 19 500 fr. en bétail de toute sorte à partager; une moitié à la société: 9 750 fr. L'autre moitié aux éleveurs.

Un capital de 5 000 fr. donnant 9 750 fr. environ en 3 années ¹/₂, voilà certainement une opération d'autant plus belle que les frais d'administration se réduisent à peu de choses."²⁴

Autres fondations:

Lorsque Grande-Clairière eut atteint ses six cents âmes, en 1891, il n'y restait plus aucune terre disponible; c'est alors que l'abbé Gaire partit en reconnaissance en mai, avec deux compagnons, vers la Montagne de l'Orignal. Il s'agissait pour notre missionnaire de continuer à former son triangle à lui, celui qu'il avait prévu en fondant Grande-Clairière; la première pointe de ce triangle partait du Lac-des-Chênes (Oak Lake), la deuxième était située à Grande-Clairière, et la troisième avait été tracé sur la carte à Percy, la Montagne de l'Orignal, baptisée plus tard Forget en l'honneur de l'Honorable Amédée Forget, premier lieutenant-gouverneur de la Saskatchewan, de 1905 à 1910. L'abbé Gaire s'était ensuite fixé comme objectif de remplir son triangle avec des colons de langue française, catholiques dans la mesure du possible.

Ils partirent donc dans cette direction, passant une, puis deux, puis trois 'coulées'²⁵; lorsqu'ils eurent atteint la quatrième, Gaire jugea l'endroit idéal pour établir une deuxième fondation; c'est ainsi qu'il fonda St-Raphaël de Cantal en avril 1892, après avoir choisi entretemps les concessions destinées aux futurs colons de la place. L'établissement des premiers d'entre eux ne se fit d'ailleurs pas sans mal, non plus que ceux de Saint-Maurice de Bellegarde, quelques semaines plus tard; dans ce dernier cas, une dizaine de colons y étaient partis avec des boeufs et des charrues pour y 'casser' le terrain,²⁶ mais, fatigués, découragés par ce dur labeur, et sans doute aussi par les difficultés de s'installer dans ce 'désert',

"ce sol qui avait donné, l'année précédente, 5 milles au sud, jusque 35 hectolitres à l'hectare, ils le trouvaient alors indigne d'être cultivé! Voilà donc nos hommes qui rechargent leurs charrues sur leurs voitures et qui s'en reviennent à Grande-Clairière, semant partout le découragement, disant bruyamment à tout venant qu'il n'y avait rien à faire à Sainte-Maurice. Ce fut

une consternation pour tout Grande-Clairière, mais personne ne fut plus attristé que moi. ”²⁷

Il se trouvait heureusement sur place des gens qui pensaient autrement, et notamment une famille de Savoyards énergiques, celle de Cyrille Sylvestre et de ses fils, qui volèrent au secours de leur curé en allant étudier la situation sur place. Ils y découvrirent que le sol était une terre arable de grande valeur, mais aussi que, si le “cassage” de la prairie était un travail très dur en période de chaleur, alors que le sol était sec, il devenait beaucoup plus facile après une période de pluies. Et la confiance ramena l’ordre et la paix dans cette troisième fondation de l’abbé Gaire, Saint-Maurice-de-Bellegarde, en 1893. Ce fut ensuite au tour de la troisième pointe du triangle, Percy, à voir le jour en 1897, puis, poursuivant son élan, notre intrépide missionnaire-colonisateur fait surgir coup sur coup, de l’étendue vierge des Prairies, dans les limites de son triangle: Highview, Dumas, Fletwood et Kennedy, en 1899, puis Deleau et Bellevue en 1900, et enfin, Wauchope, sa dernière fondation, en 1902.

Dans de nombreux cas ce furent des pionniers de Grande-Clairière, véritable tête de pont de la colonisation franco-belge dans ces régions, qui allèrent fonder ces nouvelles paroisses ou missions avec l’abbé Gaire. Onze paroisses, ou missions en quatorze ans, cela s’appelle ‘Mission accomplie’.

Et pourtant, malgré ces succès remarquables, Mgr Jean Gaire est resté sur sa soif. Il caressait en effet aussi, sans l’ombre d’aucun doute, l’espoir de fonder plusieurs paroisses en Alberta, comme en témoignent ses nombreux écrits à ce propos, ainsi que les sociétés de colonisation dont il a été question plus tôt dans ce document, se rapportant à l’Alberta, et comme en fait preuve aussi ce magasin-refuge qu’il ouvrit à Red Deer vers 1905. Toutefois, la correspondance adressée à l’abbé Gaire par Mgr Legal, Evêque de Saint-Albert, en Alberta, semble démontrer que les deux hommes d’église ne voyaient pas l’émigration du même oeil, comme en témoigne cette lettre du prélat au curé de Wauchope, et datée du 19 juillet 1905:

“Bien cher Monsieur Gaire,

Vous êtes sans doute arrivé déjà dans votre colonie (Wauchope) après une fructueuse campagne à l’étranger; mais en parcourant les derniers numéros du *Défenseur du Canada* que je viens de recevoir, j’ai à vous faire une observation importante. A la page 22 du No. 8, avril-mai-juin 1905, vous donnez les statuts fondamentaux de la société des fermes du clergé français, et j’y lis: ‘Art. 1er: Il est fondé une Société de fermes du clergé français:

France et Canada, dans l'Ouest canadien. Ces fermes serviront d'asile au *plus grand nombre possible* de religieuses et religieux français dispersés ...' Laissez-moi vous dire que si vous aviez consulté les Evêques du pays, on vous aurait demandé de modifier vos projets. Pour ma part, je me réserve, comme je vous l'ai dit déjà plusieurs fois, de recevoir ou de refuser tout religieux ou religieuse ou tout prêtre séculier qui désirerait venir dans ce diocèse.

Je vous demande ce que pourraient faire des religieux et des religieuses ainsi amassés ensemble, sans avoir aucune occupation bien déterminée. De plus, je vous avoue que pour ces sociétés plus ou moins *spéculantes*, je tiendrais à ce que mon clergé y fût étranger et n'assumât aucune responsabilité financière au moins. Nous n'avons pas grâce d'état pour cela.

Je favoriserais une *société de fermes de colons français*, mais non une société de fermes du *Clergé français*.

Le Rd M. Corbeil vient d'être nommé par le Gouvernement agent de colonisation pour l'Alberta, j'espère qu'il vous rendra de grands services, pour grouper les catholiques et augmenter leur nombre. Vous ne connaissez pas encore, pour ainsi dire, l'Alberta, peut-être aurons-nous le plaisir de vous voir y venir faire un nouveau voyage ..."²⁸

D'autres lettres adressées par le prélat à l'abbé Gaire traduisent le souci de Mgr Legal de ne faire venir dans son diocèse que des prêtres sachant maîtriser l'anglais, et seulement lorsque des colons s'y seront installés en nombre suffisant:

"Votre prochain voyage en France, veuillez donc avoir la bonté de dire aux prêtres qui vous manifestent le désir de venir au Canada, de ne point entreprendre de venir dans le Diocèse de Saint-Albert au moins, sans s'être entendu au préalable avec moi. Comme je vous l'ai dit, je n'aurai pas besoin de prêtre avant que quelques centres importants se soient fondés. Déjà M. Gendre, de Nantes, est venu sans m'avoir écrit, avec une vingtaine de personnes; ce n'est pas suffisant pour entretenir un prêtre."²⁹

On pourrait sans doute croire que l'évêque de Saint-Albert et l'abbé Gaire avaient l'un et l'autre raison à leur façon. Le missionnaire n'était pas venu au Canada pour devenir curé d'une paroisse sans curé; il était venu fonder une paroisse de toutes pièces. Quant à la langue anglaise, il était sans doute convaincu lui aussi de l'importance de connaître, et même de maîtriser cette langue; mais, n'était-il pas venu au Canada pour y fonder des paroisses francophones? Dans ces conditions, la maîtrise de l'anglais n'était-elle pas d'une importance secondaire par rapport à l'urgence de fonder des paroisses françaises dans l'Ouest canadien? Et ces nombreux religieux et religieuses de France,



Monument érigé à la mémoire de Mgr Gaire a Wauchope

victimes de la persécution, n'était-il pas logique pour l'ardent enfant de cette Alsace-Lorraine si durement éprouvée, de penser à les regrouper dans un pays ami, le Canada, où les uns et les autres pourraient, comme il l'avait fait lui-même, fonder de nouvelles paroisses, ou, pour les religieuses, s'occuper de l'enseignement et de l'instruction religieuse? L'Evêque, bien sûr, on le comprend aussi, assumait des responsabilités à un autre niveau, et sa prudence pouvait sans doute se justifier par d'autres raisons.

Cela peut cependant nous aider à comprendre les raisons pour lesquelles l'abbé Gaire n'est crédité d'aucune fondation de paroisse en Alberta, si même, à part sa mise sur pied d'un magasin-refuge à Red Deer, il a aussi été question de lui en d'autres communautés de l'Alberta, et notamment dans les régions de Fenn, Innisfall et Stewartwyn.

Conclusion:

L'Oeuvre de Mgr Gaire, élevé à la dignité de Prélat Domestique en 1920, peut être jugée différemment, selon l'optique dans laquelle on l'examine. Il est évident que son succès ne fut que partiel, et qu'il ne put réussir pleinement l'objectif qu'il s'était assigné. Il reste vrai toutefois que son territoire de colonisation est resté foncièrement catholique, et en bonne partie français, au point même où les descendants des premiers colons de Grande-Clairière, dont nombre d'entre eux résident maintenant dans des paroisses du sud-est de la Saskatchewan, telle que celles de Bellegarde, et de Wauchope, notamment, ont conservé généralement, jusqu'à la génération actuelle, non seulement le français comme tel, mais aussi, dans de nombreux cas, l'accent même du terroir, français ou belge, des premiers arrivants.

L'Oeuvre de Mgr Gaire n'aura donc pas été inutile, et la Fransaskoisie se doit de reconnaître en sa personne l'un de ses grands serviteurs, sinon de ses héros.

Ses Détracteurs:

Comme tous ceux qui bâtissent de grandes choses, Mgr Jean Gaire eut, lui aussi, ses détracteurs; on les retrouve généralement chez ceux qui, dédaignant l'effort, lui ont attribué la responsabilité de leurs propres échecs; chez ceux aussi dont la légèreté des moeurs, le vice, l'amour du lucre, s'étaient attiré la réprobation de leur pasteur. Madame Reine Malouin en parle en ces termes:

"Sa Maison sera sans cesse envahie et, même chez lui, il ne pourra trouver que rarement le repos et le bienheureux silence si propice à la prière. Et quand tout sera bien en ordre, que tout le monde sera sorti d'affaire, ceux pour qui il se sera le plus sacrifié prêteront l'oreille aux ragots, aux mensonges débités sur son compte par quelques misérables trafiquants qui l'accuseront des pires ambitions. On le sait, hélas! les esprits étroits jugent toujours à travers eux-mêmes, ils sont absolument incapables de voir juste, ils ne peuvent pas se dépasser. L'abbé Gaire plaint ces infirmités spirituelles, le coeur meurtri il écrit: 'Des misérables m'ont enseveli sous l'opprobre, Oh! que l'humanité est laide parfois!' Il vit cette désespérante vérité dans toute sa cruauté; traîné dans la boue par des mercantis sans scruples, l'apôtre au coeur d'or est ulcéré, mais sa récompense, il ne l'attend pas des hommes, ni de la terre. Donc, il continue. Son dévouement, il le donne pour rien, par pur amour. Si les ingrats ne savent pas l'apprécier, tant pis. Dieu, lui, le reçoit sûrement avec le sourire divin qui purifie toute action terrestre et enrichit toutes les oeuvres des hommes."³⁰

De son vivant déjà, environ dix années après son établissement dans l'Ouest canadien, à l'époque où il publia *'Dix années de mission dans le grand Nord-Ouest canadien'* son Archevêque, Mgr Adélard Langevin, O.M.I. lui avait rendu le vibrant hommage suivant: "Dix prêtres comme l'abbé Gaire, bâtiraient un empire catholique et français en ce pays."³¹

Et ce fut après trente-sept années de dur labeur au Canada, le dimanche 4 janvier 1925, après avoir chanté sa dernière messe dominicale avec ses paroissiens, qu'il s'éteignit d'épuisement sur sa table de travail, à son presbytère de Wauchope.

Sa Grandeur Mgr Elzéar MATHIEU, Evêque de Régina, présida aux funérailles, et il lui rendit l'hommage qu'il méritait. Ce fut avec émotion qu'il souligna que chez Mgr Jean Gaire,

"la vie sacerdotale apparut toujours pure et lumineuse; elle apparut dans la régularité de sa vie, dans la dignité de son caractère, dans la loyauté de sa parole, dans la charité de son âme, dans le dévouement de son cœur, en un mot, dans son inaltérable fidélité au devoir."³²

NOTES

¹ Père A-G Morice, *Histoire de l'église catholique dans l'Ouest canadien, du Lac Supérieur au Pacifique*, (1659-1915), Vol. II (Montréal: Granger Frères, 1922), pp. 363,365.

² *Ibid.*

³ Père A-G Morice, "La colonisation dans l'Ouest canadien" dans *Perspectives sur la Saskatchewan française* (Société Historique de la Saskatchewan, 1983), pp. 35-36.

⁴ *Ibid.*

⁵ R. Painchaud, Les origines des peuplements de langue française dans l'Ouest canadien, 1870-1920: mythes et réalités." dans *Perspectives sur la Saskatchewan française* (Société Historique de la Saskatchewan, 1983), p. 75.

⁶ *Ibid.*

⁷ A.-N. Lalonde, "L'immigration française et belge dans les Prairies canadiennes de 1870 à 1914," dans *Perspectives sur la Saskatchewan française* (Société Historique de la Saskatchewan, 1983), p. 51.

⁸ Archives de l'Archdiocèse de Saint Boniface, correspondance: lettre de L'Abbé Gaire à Mgr. Langevin, 8 octobre, 1896, p.3.

⁹ *Ibid.*

¹⁰ Propos recueillis de M. Joseph Gaudet, le 10 août 1977.

- ¹¹ Archives de l'Archdiocèse de Saint Boniface, correspondance: *op. cit.*
- ¹² *Ibid.*
- ¹³ *Ibid.*
- ¹⁴ Jean Gaire, *Dix années de mission au grand Nord-ouest Canadien* (Lille: Imprimerie de l'Orphelinat de Don Bosco, 1898), p. 33.
- ¹⁵ Donatien Frémont, *Les Français dans l'Ouest canadien*, "Les Cahiers d'histoire de la Société historique de Saint-Boniface 1 (Saint-Boniface: Les éditions du Blé, 1980), p. 76.
- ¹⁶ *Le Défenseur*, du Canada catholique et français; organe de l'oeuvre de la colonisation catholique au Canada, "Adieux et plan de campagne" rédigé par J. Gaire (Lille: Imprimerie de la croix du nord), 3e série, No. 4, avril-mai-juin, 1904, p. 4.
- ¹⁷ *Ibid.*, p. 6.
- ¹⁸ *Le Défenseur*, No. 1, avril-mai-juin, 1902, pp. 4-13.
- ¹⁹ *Ibid.*, p. 19.
- ²⁰ *Ibid.*
- ²¹ *Le Défenseur*, "A l'aspirant colon du Canada", 3e série, No. 9, juillet-août-septembre, 1905.
- ²² Archives provinciales de l'Alberta, *L'abbé Gaire missionnaire français de la Prairie canadienne, (non signé, mais attribué à Laurier Turgeon), p. 11.*
- ²³ *Le Défenseur*, No. 1, avril-mai-juin, 1902, pp. 4-13.
- ²⁴ *Ibid.*
- ²⁵ *Dix années de mission*, p. 132.
- ²⁶ *Ibid.*, pp. 144-145.
- ²⁷ Archives provinciales de l'Alberta, correspondance: lettre de Mgr. Legal à l'abbé Gaire, 19 juillet 1905.
- ²⁸ Reine Malouin, "Monseigneur Jean Gaire, P.D., Grand missionnaire-Colonisateur de l'ouest canadien" dans *La Société canadienne d'histoire de l'Eglise catholique*, rapport 31-32, 1964-1965, (Hill: l'Imprimerie Leclerc limitée, 1965, p. 92.
- ²⁹ *Ibid.*, p. 89.

La Toponymie française des provinces de l'Ouest

par François Beaudin

Président de la Commission de toponymie du Québec

Note des éditeurs: L'auteur ayant indiqué que son travail ne se prêtait pas facilement à la publication, n'apparaissent ici, en accord avec François Beaudin, que les documents autour desquels il avait élaboré sa présentation.

Introduction: *Une Amérique française*

XVII^e siècle - Explorateurs, traitants, missionnaires

XVIII^e siècle - Forestiers et voyageurs

XIX^e siècle - Emigration canadienne-française

1. *La Commission de toponymie et ses publications*
2. *Le Premier congrès international sur la toponymie française de l'Amérique du Nord (11-15 juillet 1984)*
 - 2.1 Historique
 - 2.2 Contenu (conférences, ateliers, excursions, associations, expositions, activités socio-culturelles)

3. *La toponymie française des Provinces de l'Ouest: méthodologie de recherche et mise en valeur des résultats*
- 3.1 Théorie (toponymie officielle; écrite non officielle; orale)
(Voir annexes A et B)
- 3.2 De la théorie à l'application.
- 3.2.1 Toponymie officielle des provinces de l'Ouest (Banque des toponymes canadiens: CPCNG; Répertoire géographique du Canada; Atlas Hammond 1982).
 - Noms français du Manitoba: cités et villes; autres entités (Voir annexe C)
 - Noms français de la Saskatchewan: cités et villes; autres entités (Voir annexe D)
 - Noms français de l'Alberta: cités et villes; autres entités (Voir annexe E)
 - Noms de rues de Régina probablement d'origine française (Voir annexe F)
 - Noms de rues de Saskatoon probablement d'origine française (Voir annexe G)
- 3.2.2 Toponymie écrite non officielle: exemple extrait du livre de Benoît Brouillette: *La pénétration du continent américain par les Canadiens français* (Voir annexe H)
- 3.2.3 Toponymie orale: méthodologie des inventaires toponymiques
- 3.3 Organisation des données
- 3.3.3 Les types de recherche possibles
- 3.3.4 Les classifications - linguistique (Voir annexe I)
 - chronologique
 - thématique (Voir annexe J)
- 3.4 Toponymie et animation du milieu
- 3.4.1 Utilisation pédagogique
- 3.4.2 Publications
- 3.4.3 Articles de journaux et de revues
- 3.4.4 Capsules toponymiques (Radio-TV)

3.4.5 Plaques commémoratives

3.4.6 Réutilisation de toponymes disparus pour de nouvelles désignations

3.4.7 Marques de commerce et désignation de rues

3.4.8 Concours

3.4.9 Intervention auprès des milieux officiels

Conclusion

BIBLIOGRAPHIE

Annexe B

TOPONYMIE OFFICIELLE

QUEBEC

Répertoire géographique du Québec. Québec, Gazette officielle du Québec, 8 août 1977. 261 p. (Partie I, Avis juridiques, n°31A).

Répertoire toponymique du Québec. Québec, Gazette officielle du Québec, 7 octobre 1978. 207 p. (Partie I, Avis juridiques, n° 40A).

Répertoire toponymique du Québec. Québec, Conseil exécutif, Commission de toponymie, 1979. 1199 p.

Répertoire toponymique du Québec. Québec, Gazette officielle du Québec, 2 août 1980. 70 p. (Partie I, Avis juridiques, n° 31A).

Répertoire toponymique du Québec. Québec, Gazette officielle du Québec, 8 août 1981. 139 p. (Partie I, Avis juridiques, n° 51A).

CANADA (sauf QUEBEC)

ALBERTA

Repertoire géographique du Canada. Alberta. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1980. 153 p. (Réimpression du répertoire de 1974).

Répertoire géographique du Canada. Alberta. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977. 4 p. (Supplément cumulatif).

COLOMBIE-BRITANNIQUE

Gazetteer of Canada. British Columbia. Ottawa, Department of Energy, Mines and Resources, CCNG, 1966. 739 p.

Répertoire géographique du Canada. Colombie britannique. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977. 152 p. (Supplément cumulatif).

ILE-DU-PRINCE-EDOUARD

Répertoire géographique du Canada. Ile-du-Prince-édouard. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1973. 35 p.

Répertoire géographique du Canada. Ile-du-Prince-édouard. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977, 1 p. (Supplément cumulatif).

MANITOBA

Répertoire géographique du Canada. Manitoba. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1981. 113 p.

NOUVEAU-BRUNSWICK

Répertoire géographique du Canada. Nouveau-Brunswick. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1972. 213 p.

Répertoire géographique du Canada. Nouveau-Brunswick. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977. 5 p.

NOUVELLE-ÉCOSSE

Répertoire géographique du Canada. Nouvelle-écosse. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977. 477 p.

ONTARIO

Répertoire géographique du Canada. Ontario. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977. 823 p.

Répertoire géographique du Canada. Ontario. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977. 65 p. (Supplément cumulatif).

SASKATCHEWAN

Répertoire géographique du Canada. Saskatchewan. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1969. 173 p.

Répertoire géographique du Canada. Saskatchewan. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1977. 8 p. (Supplément cumulatif).

TERRE-NEUVE

Gazetteer of Canada. Newfoundland and Labrador. Ottawa, Department of Energy, Mines and Resources, CCGN, 1968. 252 p.

Répertoire géographique du Canada. Terre-Neuve et Labrador. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1975. 39 p. (Supplément cumulatif).

TERRITOIRE DU YUKON

Répertoire géographique du Canada. Territoire du Yukon. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1981. 70 p.

TERRITOIRES DU NORD-OUEST

Répertoire géographique du Canada. Territoires du Nord-Ouest. Ottawa, Ministère de l'énergie, Mines et Ressources, CPCNG, 1981. 183 p. (Réimpression de l'édition de 1980).

ADDENDUM. - Les répertoires de la Colombie-Britannique, du Manitoba, de l'Ontario, des Territoires du Yukon et du Nord-Ouest sont aussi disponibles sur microfiches.

ETATS-UNIS

U.S. BOARD ON GEOGRAPHIC NAMES. *The Geographic Names Alphabetical Finding Lists*. (1 vol. par Etat prévu)

OUVRAGES GENERAUX ET SPECIAUX

LOUDER, Dean R. et al.

Du continent perdu à l'archipel retrouvé.

Le Québec et l'Amérique française. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1983. 292 p. (Travaux du Département de géographie de l'Université Laval, n° 6)

Atlas et Toponymie du Canada. Ottawa, L'Imprimeur de la Reine, 1969. 104 p.

Canada Gazetteer Atlas. Ottawa, Énergie, Mines et Ressources et Macmillan, 1980. 164 p.

Canada Gazetteer Atlas. Ottawa, Énergie, Mines et Ressources et Macmillan, 1980. 164 p.

Hammond World Citation Atlas. New Jersey, Hammond Inc., 1982. 356 p.

BEAUPRE, Pierre et collaborateurs.

Méthodologie des inventaires toponymiques. Gouvernement du Québec, Commission de toponymie, 1983. 27 p. (Coll. "Dossiers toponymiques" n° 16)

BROUILLETTE, Benoît.

La pénétration du continent américain par les Canadiens français 1763-1846. Traitants, explorateurs, missionnaires. Montréal, Fides, 1979 (2^e édition)

CASANOVA, J.-Donat et Armour LANDRY. *Une Amérique française*. Québec, Éditeur officiel du Québec, 1975, 160 p.

- FAUCHON, André. *Les noms de rues de Saint-Boniface: travaux et documents de géographie n° 1*. Collège universitaire de Saint-Boniface, 1982. 46 p.
- POIRIER, Jean. *Toponymie. Méthode d'enquête*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1965. 165 p.
- PRUDHOMME, L.-A. "Dans l'Ouest Canadien". *Bulletin de la Société de Québec*, vol. 5, n° 2 (mars-avril) 1911. pp. 136-139. "Noms historiques de la langue française au Nord-Ouest du Canada". *Bulletin de la Société de géographie de Québec*, vol. 9, n° 4 (juillet-août) 1915, pp. 195-209; n° 5, sept.-oct. 1915, pp. 283-293; n° 6, nov.-déc. 1915, pp. 348-364.
- SAINT-YVES, Maurice. *Atlas de géographie historique due Canada*. Boucherville, Les éditions françaises Inc. 1982. XVI. 96 p.
- SEALOCK, Richard B. et al. *Bibliography of Place-Name Literature. United States and Canada*. Chicago, American Library Association, 1982 (3^e édition) XII. 435 p.

Annexe C

MANITOBA

Cités et villes

Arnaud
Beauséjour
Bélair
Belmont
Boissevain
Cardinal
Dauphin
Deloraine
Giroux
Grand-Maraïs
Grand Rapids
Île-des-Chênes
La Broquerie
Lac-du-Bonnet
La Rivière
La Rochelle

Autres entités

Bonnet, Lac du
Caribou, Riv.
Charron, Lac
Dauphin, Lac
Dauphin, Riv.
La Salle, Riv.
Long, Lac
Long, Pte.
Long, Pte.
Oiseau, Lac
Oiseau, Riv.
Quesnel, Lac
Rat, Rivière
Souris, Riv.

La Salle
 Laurier
 Letellier
 Lorette
 Marchand
 Ninette
 Niverville
 Notre-Dame-de-Lourdes
 Point-du-Bois
 Portage-La Prairie
 Richer
 Roland
 Roseau River
 Saint-Adolphe
 Saint-Ambroise
 Saint-Claude
 Sainte-Agathe
 Sainte-Amélie
 Sainte-Anne
 Sainte-Rose-du-Lac
 Sainte-Eustache
 Saint-George
 Saint-Jean-Baptiste
 Saint-Laurent
 Saint-Lazare
 Saint-Malo
 Saint-Pierre-Jolys
 Souris
 The Pas

Annexe D

SASKATCHEWAN

Cités et villes

Batoche
 Beauval
 Bellevue
 Bienfait
 Bruno

Autres entités

Batoche, site historique
 Coteau, Collines
 Delaronde, Lac
 Dore, Lac
 Fond du Lac, Rivière

Codette
 Delisle
 Deschambault Lac
 Dubuc
 Fond du Lac
 Fort Qu'appelle
 Gerald
 Gravelbourg
 Ile-à-la-Crosse
 Laflèche
 La Loche
 La Ronge
 Lebret
 Léoville
 Leroy
 Montmartre
 Montreal Lac
 Prud'homme
 Radisson
 Rouleau
 Saint-Brieux
 Saint-Louis
 Sceptre
 Theodore

Ile-à-la-Crosse, Lac
 Lac La Ronge, Parc provincial
 Montreal, Lac
 Qu'Appelle, Rivière
 Ronge, Lac
 Vermilion, Collines

Annexe E

ALBERTA

Cités et villes

Alix
 Beaumont
 Bellevue
 Bon Accord
 Breton
 Castor
 Champion
 Chauvin
 Clairmont

Autres entités

Biche, Lac
 Brazeau, Rivière
 Cadotte, Rivière
 Cardinal, Lac
 Caribou, Monts
 Claire, Lac
 Liège, Rivière
 Maligne, Lac
 Marie, Lac

Fort Vermilion
Girouxville
Grand Centre
Grande Cache
Grande Prairie
Joussard
Lac La Biche
Lacombe
La Crete
Leduc
Saint Albert
Saint Paul
Trochu
Vermilion

Marion, Lac
Sainte Anne, Lac
Saulteaux, Rivière
Simonette, Rivière
Vermilion, Rivière

Annexe F

NOMS DE RUES DE REGINA PROBABLEMENT D'ORIGINE FRANCAISE

Alcove Place
Batoche Rue
Champlain Rue
Clermont Croissant
Frontenac Rue
La Belle Place
Laroque Baie
Laurier
Le Jeune Place
Martin Rue
Marquis Croissant
Mathieu Croissant
Merlin Croissant
Montreal Rue
Qu'Appelle Rue
Trudelle Croissant
Turgeon Croissant

Annexe G

NOMS DE RUES DE SASKATOON PROBABLEMENT D'ORIGINE FRANCAISE

Bernard Croissant
Carole Rue
Cascade Rue
Dieppe Rue
Dumont Croissant
Laurier Rue
Laval Croissant
Louise Avenue
Montreal Avenue
Portage Avenue
Prairie Avenue
Qu'Appelle Croissant
Quebec Avenue
Rita Avenue
Taché Croissant
Temperance Rue
Trident Croissant

Annexe H

TOPONYMIE ECRITE NON OFFICIELLE

Fort-Saint-Charles
Fort-Maurepas
Bas-de-la-Rivière ou Fort Lesieur
Fort-Bourbon
Lac Bourbon (moitié nord du lac Winnipeg)
Fort-Dauphin ou La Prairie
Lac des Prairies (nom ancien du lac Manitoba)
Fort-La-Reine
Fort-à-la-Corne ou Saint-Louis
Les Fourches
Fort-des-Prairies ou de La Jonquière
Grand-Portage
Fort La-Traite

*(La pénétration du continent américain par les Canadiens
français. B. Brouillette, pp. 41-119)*

Classification linguistique

A TOPONYME ORIGINEL FRANÇAIS					
1	2	3	4	5	6
DISPARU	MAINTENU	MODIFIÉ EN PARTIE	TRADUIT EN ANGLAIS	REPLACE PAR UN AUTRE TOPONYME	UTILISÉ DANS LA FABRICATION D'UN AUTRE TOPONYME
	Beauséjour	Rivière Dauphin	Baie du Tonnerre	Fort Frontenac	Isle Royale
		Dauphin River	Thunder Bay	Kingston	Isle Royale Nat'l Park

B TOPONYME ORIGINEL AUTRE QUE FRANÇAIS

		3	4	5	
		MODIFIE EN PARTIE	TRADUIT EN FRANÇAIS	REPLACE PAR UN TOPONYME FRANÇAIS	

CLASSIFICATION THEMATIQUE

Types de lieux nommés (génériques)

Entités naturelles

- Les lieux de la terre (incluant lieux-dits non habités)
- Les lieux de la mer et de l'eau
- Les lieux de la vie végétale
- Les lieux de la vie animale

Les lieux de l'homme

- Les agglomérations (incluant lieux-dits habités)
- L'habitation
- Les voies de communication
- L'agriculture
- L'industrie, le commerce et l'artisanat
- L'organisation administrative, judiciaire et sociale
- La religion
- Les ouvrages d'art

Thématiques de désignation (spécifiques)

La nature

- L'aspect des lieux
- Les eaux
- Les plantes
- Les animaux
- Le cosmos
- L'air

Les constructions

- L'agglomération
- L'habitation et ses dépendances
- Les constructions industrielles et l'exploitation du sous-sol
- Les constructions administratives, sociales et culturelles
- Les biens meubles

Les noms d'autres lieux

- Les voies de communication
- Les autres types de lieux

La propriété et l'organisation administrative

Le folklore, les coutumes et les événements

Les noms de personnes et de groupes humains

- Les noms communs
- Les prénoms
- Les sobriquets et surnoms

Les noms littéraires
Les ethnonymes et les gentilés
La religion, les croyances
Les transformations, les fabrications (acronymes) et les résultats
d'erreurs humaines
Origines diverses ou inconnues

Les Lois et la Langue: L'oppression des Fransaskois de 1875 à 1983

par Wilfrid Denis

Université de la Saskatchewan

RESUME

Le transfert linguistique chez une minorité est souvent considéré comme un glissement de l'identité au cours du processus d'assimilation, ou comme un phénomène d'accommodation à un milieu façonné par la majorité. Le présent article étudie la dimension politique de la disparition progressive du français en Saskatchewan entre 1875 et 1983. Les données historiques montrent que si la minorité française n'a pas réussi à protéger sa langue, c'est en grande partie à cause des lois votées par la majorité anglaise depuis 1892, en vue de restreindre l'enseignement du français dans les écoles. Ce n'est qu'à partir des années 1960 que les Fransaskois ont pu reconquérir quelques-uns de leurs droits linguistiques. Le fait que les Francophones n'ont jamais contrôlé de circonscriptions électorales explique dans une large mesure pourquoi ils ont été impuissants à exercer des pressions suffisamment déterminantes sur les députés anglais. L'évolution positive de la situation depuis les années 1960 est due

en partie à une plus large ouverture d'esprit envers le fait français, mais en partie aussi à la montée du militantisme chez les Fransaskois, qui ont maintenant recours à des moyens de pression plus radicaux.

De nombreuses controverses sur les droits linguistiques des Anglophones du Québec ont fait les manchettes au cours des dernières années, suite à l'adoption de plusieurs lois sur les langues par l'Assemblée nationale du Québec² (LAURIN, 1979; McLEOD, 1980; RIOUX, 1978; VAILLANCOURT, 1978). Par contre, on n'a jamais fait aussi grand cas de la situation linguistique difficile des Francophones hors Québec³, malgré les restrictions sur l'usage et l'enseignement du français en place depuis 1890 au Manitoba (MORTON, 1969) et 1892 dans les Territoires du Nord-Ouest (SHEPPARD, 1971). Notre article suit l'évolution des restrictions législatives sur l'usage du français en Saskatchewan, tout particulièrement dans le domaine de l'éducation entre 1892 et 1983, et il examine la réaction de la minorité française. Nous analyserons l'effet des grandes politiques du gouvernement provincial sur l'évolution linguistique des groupes ethniques minoritaires et nous tenterons de définir les assises de ces politiques. Dans le but de placer la législation sur les langues sous l'éclairage qui lui est propre, nous tracerons tout d'abord la courbe de l'assimilation linguistique des Fransaskois, avant de suggérer quelques interprétations de tels transferts.

L'assimilation linguistique des Fransaskois

Les recensements, en particulier ceux de 1921 à 1971, illustrent abondamment le fait que l'assimilation linguistique des Fransaskois, tout comme celle des autres groupes ethniques, a toujours été relativement constante et fort élevée. Le tableau I montre que le pourcentage de la population bilingue est tombé de 41 pour cent en 1921 à 5 pour cent en 1971, période pendant laquelle la proportion de la population d'origine française se maintenait à environ 6 pour cent. Les transferts linguistiques sont encore plus prononcés chez cette dernière population: toujours au cours de la même période, le pourcentage de ceux qui parlaient encore le français comme langue maternelle chutait de 90 à 51 pour cent. Au cours de la même période, la proportion d'unilingues anglais parmi les Saskatchewanais d'origine française grimpait de 9 à 43 pour cent, tandis que celle des bilingues tombait de 82 à 54 pour cent.

TABEAU I
TRANSFERTS LINGUISTIQUES EN SASKATCHEWAN:
1921-1971

Année	Population Totale	Bilingue (%)	Origine française (%)	Origine français Nombre	Français langue maternelle (%)	Bilingue (%)	Unilingue anglais (%)
1921*	757,510	41.0	6.02	45,629	90.4	81.5	9.23
1931*	921,785	12.3	5.98	55,158	75.18	80.1	19.67
1941	895,992	8.2	6.11	54,780	72.70	67.7	25.58
1951	831,728	4.9	6.24	51,930	68.18	61.4	31.56
1961	925,181	4.5	6.46	59,824	58.26	52.8	41.27
1971	926,245	5.0	6.06	56,195	51.1	53.9	43.33

* Chiffres sur l'origine et le pourcentage des bilingues: population de 10 ans et plus seulement. Chiffres tirés des recensements du Canada, 1921, 1931, 1941, 1951, 1961 et 1971.

Une étude a récemment confirmé la diminution catastrophique du nombre d'éléments francophones hors Québec; en Saskatchewan, un enfant sur soixante-dix était de souche française en 1976, en comparaison avec un enfant sur dix-huit en 1941 (BEAUJOT, 1982).

Si l'assimilation linguistique est évidente, ses causes sont loin de faire l'unanimité. Quelques-uns parlent d'une modification du sens d'identification ethnique durant le processus d'assimilation à la majorité (ISAJIW, 1981; ANDERSON, 1980). La préservation de la langue est alors définie comme un problème culturel au niveau de l'individu, bien qu'un groupe puisse exceptionnellement conserver sa langue malgré une modification importante de son identité ethnique (ANDERSON, 1980).

D'autres, dont les spécialistes de la démographie des langues, interprètent les transferts linguistiques comme le résultat de contraintes écolo-démographiques imposées par le milieu de vie de la minorité. C'est ainsi que dans les régions où la population de langue française est peu nombreuse, il lui est plus difficile de bâtir et de maintenir des institutions distinctes, et elle est alors forcée d'apprendre la langue de la majorité. L'analyse des recensements confirme dans une très large mesure le fait que les taux régionaux de bilinguisme et de transfert linguistique sont inversement proportionnels au niveau de ségrégation ethnique (LIEBERSON, 1970; DeVRIES et VALLEE, 1980); il faut cependant remarquer qu'on a déjà mis en question l'efficacité de telles enclaves (LI et DENIS, 1983).

Malgré qu'il ne fasse guère de doutes que l'identification ethnique, considérée comme facteur subjectif, et les contraintes écolo-démographiques, considérées comme facteur objectif, jouent un rôle dans la préservation de la langue, on n'a généralement pas exploré assez profondément la composante politique de l'assimilation linguistique. Cette composante suppose des luttes linguistiques, certes, mais aussi des luttes de classe, de situation sociale et de pouvoir (JACKSON, 1977; BRETON, 1977). L'assimilation linguistique du groupe minoritaire peut être considérée comme l'issue d'une lutte où le groupe dominant s'assure le contrôle des institutions, politiques ou autres, et impose des restrictions sur les droits du groupe dominé, y compris les possibilités d'accès au pouvoir et aux faveurs qui s'y rattachent. Cet écart entre les pouvoirs effectivement détenus permet au groupe dominant, par exemple, de faire adopter des lois restreignant l'emploi de la langue minoritaire devant les tribunaux,

dans les corps législatifs et dans les écoles, affirmant ainsi la suprématie de la langue majoritaire. Durant ce processus, la minorité peut tenter de résister à la domination. La défense de la langue devient même, dans certains cas, le symbole de la survie du groupe (FISMAN, 1968). La capacité de défendre une langue minoritaire dépend toutefois de la capacité de mettre en ligne toute une série de ressources, parmi lesquelles des ressources politiques, et de l'écart entre les pouvoirs des groupes dominants et dominés. Le groupe dominant peut alors accorder quelques concessions à la minorité, dans le but d'apaiser l'agitation sociale.

Le contrôle des institutions législatives affaiblit peu à peu la position déjà vulnérable de la minorité, qui doit vivre l'érosion de ses institutions ethniques, de son pouvoir politique et de ses possibilités d'expansion. D'ailleurs, il se peut que la faiblesse du sens d'identification chez les minoritaires reflète leur peu d'amour-propre, caractéristique des groupes opprimés, et le peu de respect pour leur langue qui en est le corollaire. La composante politique des luttes linguistiques suppose un affrontement entre un groupe dominant et un groupe dominé, et elle permet de saisir de façon plus concrète les processus de l'affaiblissement de l'identité ethnique et de la perte d'un ensemble cohérent d'institutions, ainsi que leur relation avec l'assimilation linguistique.

La domination politique de la majorité anglaise en Saskatchewan et la lutte de la minorité française pour préserver ses droits linguistiques couvrent trois grandes périodes, soit le déclin de 1875 à 1931, l'éclipse de 1931 à 1964 et le renouveau de 1965 à 1983. La domination de la majorité anglaise et son imposition de lois contraignantes sur la langue et sur son enseignement ont accéléré l'assimilation linguistique de la minorité française. Si cette dernière n'a pas réussi à bloquer la plupart de ces lois, c'est que l'écart entre les pouvoirs du groupe dominant et ceux du groupe dominé était trop important. Les concessions accordées par la majorité durant la dernière période sont le résultat d'un changement d'attitude envers les Canadiens-français et d'une poussée du militantisme chez les Fransaskois, plutôt que d'une consolidation du pouvoir politique du groupe opprimé. Le cas des Fransaskois illustre bien la composante politique du processus d'assimilation linguistique.

Le déclin, 1875 à 1931

L'*Acte des Territoires du Nord-Ouest* de 1875 fut le premier document législatif gouvernant l'usage du français dans ce qui est aujourd'hui la Saskatchewan. L'article 11 du chapitre 49 prévoyait l'établissement d'écoles, sans toutefois spécifier la langue d'enseignement. L'article accordait vraisemblablement le droit d'utiliser toute langue que ce soit, y compris le français, comme langue d'enseignement. Les mesures prises subséquemment à propos de la langue d'enseignement semblent indiquer que c'était là l'interprétation la plus courante à cette époque. En d'autres mots, dans la plupart des écoles, la langue d'enseignement était celle en usage dans le milieu.

L'amendement de 1877 indiquait que le français pouvait être utilisé au Conseil territorial ou devant les tribunaux, et que les documents officiels devaient être publiés en anglais et en français⁵.

Cet article devint l'article 110 de l'*Acte des Territoires du Nord-Ouest* de 1886. Il était tout à fait normal que le français fût reconnu comme l'une des deux langues officielles au sein de l'administration et devant les tribunaux des territoires, étant donné l'importance démographique de l'élément français et l'emploi courant, général même, de la langue française comme langue des affaires dans cette partie du pays⁶. C'est ainsi que le français et l'anglais avaient d'emblée été reconnus comme langues officielles lors de la création de la province du Manitoba (SHEPPARD, 1971:77). A cette époque, il allait probablement sans dire que le français serait la langue d'usage dans les écoles, les hôpitaux, les orphelinats et toutes les autres institutions que les Franco-manitobains voulaient bien se donner. Toute loi faisant du français une langue incompatible avec certains secteurs d'activité aurait immédiatement été considérée comme restrictive et contraignante.

Le français avait été utilisé comme langue d'enseignement dans plusieurs des écoles depuis le tout début de l'instruction publique dans l'Ouest, vers les années 1870. Un tel usage était implicitement reconnu dans les *Ordonnances* de 1888, qui n'obligeaient seulement les commissaires qu'à "faire enseigner un cours primaire d'anglais" (*Ordonnances Révisées des Territoires du Nord-Ouest*, 1888, chapitre 59, article 82.1).

L'*Amendement* de 1877 et les *Ordonnances* de 1888 montrent que le français avait alors un statut légal en éducation, devant les

tribunaux et dans l'administration. Ce fut là l'apogée du français dans toute l'histoire des Territoires du Nord-Ouest et de la province de la Saskatchewan.

L'effritement des droits linguistiques des Fransaskois débuta à l'Assemblée territoriale en 1892. Frederick HAULTAIN proposa une motion sur l'abolition de la version française des procès-verbaux des séances de l'Assemblée (Journal des Territoires du Nord-Ouest, 1891-92; 19 janvier 1892; R110-111). Le français et l'anglais avaient pourtant été employés depuis au moins 1878 (SHEPPARD, 1971:83). HAULTAIN justifia l'abolition de cette coutume en parlant "d'économie, de commodité et de nécessité"; d'aucuns alléguèrent que "le Journal était rarement et même jamais requis par des citoyens incapables de le consulter en anglais" (*Regina Leader Post*, 26 janvier 1892).

Cette année-là, l'anglais devenait également la seule langue d'enseignement dans les écoles des Territoires, sauf dans le cas d'un cours "primaire" français⁷. La définition de ce cours "primaire" n'était guère précise: voulait-on parler du cours élémentaire en entier, de la première année seulement, ou d'un cours fondamental sur la langue française à tous les niveaux? Même après la création des provinces de la Saskatchewan et de l'Alberta en 1905, la question ne fut pas résolue. En pratique, cet amendement eut probablement très peu d'effet sur la langue d'enseignement dans les écoles canadiennes-françaises de la province.

Quant à la motion HAULTAIN, elle ne reçut jamais de proclamation officielle. Certains affirment donc que, d'après les statuts, le français est encore une langue officielle du gouvernement de la Saskatchewan et des tribunaux qui relèvent de sa compétence (ROTTIERS, 1977:9; SHEPPARD, 1971:88)⁸.

Le gouvernement des Territoires et, plus tard, celui de la Saskatchewan ont toujours soutenu que "la langue de la minorité n'a aucun droit légal dans le domaine de l'éducation (SASKATCHEWAN, 1965:5-9) ou dans l'administration et le système judiciaire. En fait, on interprète généralement la motion HAULTAIN comme un document abolissant les droits linguistiques des Fransaskois dans les deux derniers domaines cités. C'est pourquoi, en pratique, le français "ne reçut même plus le froid respect accordé de mauvaise grâce avant 1892" et qu'à plus forte raison il n'eut plus aucun statut officiel à l'Assemblée législative et devant les tribunaux, malgré qu'il ait pu encore y avoir droit selon la loi (SHEPPARD, 1971:6-89).

La définition du cours primaire des *Ordonnances* de 1892 fut précisée par un amendement à la *Loi des Ecoles* en 1918. L'article 177 stipulait seulement que l'anglais devait être enseigné dans toutes les écoles, mais que le français pouvait être utilisé "comme langue d'instruction" en première année et enseigné "comme matière de classe" pendant une heure par jour aux autres niveaux.

Le fait qu'il ait été nécessaire de formuler de telles clarifications semble indiquer qu'on interprétait assez librement l'*Amendement* de 1892, ce qui rendait sa mise en application plutôt difficile. Dans plusieurs centres fransaskois, on en avait profité pour continuer d'employer le français comme langue d'enseignement au-delà de la première année, bien après 1892. En outre, la *Loi des Ecoles* prévoyait une demi-heure de catéchisme par jour. Dans la plupart des écoles françaises, le cours se donnait en français, tel qu'approuvé par le Procureur général sous l'administration MARTIN en 1919 (HUEL, 1971:13). Dix ans plus tard, sous l'administration ANDERSON, le Procureur général décrétait que ce cours devait se donner en anglais seulement (HUEL, 1971:24).

En 1931, le gouvernement ANDERSON fit adopter de nouveaux amendements à la *Loi des Ecoles*, conformément au décret de 1929: l'anglais devenait la seule langue d'enseignement permise en Saskatchewan. Les quatre premiers mots du paragraphe 1 et tout le paragraphe 2 furent biffés⁹, abrogeant du coup le privilège d'un cours primaire en français (*Statuts de la Saskatchewan*, 1931, chapitre 52, article 14). De plus, tous les symboles religieux étaient bannis des écoles publiques et confessionnelles, le port de l'habit religieux était interdit et les assemblées des commissions scolaires devaient dorénavant se dérouler en anglais, les commissaires étant inéligibles s'ils ne savaient lire et écrire l'anglais (DENIS, 1974:13).

Les amendes prévues et les efforts déployés pour appliquer les nouveaux règlements en disent bien plus long que les amendements eux-mêmes. Les enseignants jugés coupables d'une infraction risquaient la perte de leur brevet, une peine d'emprisonnement et une amende d'au plus 200\$. Les commissaires faisaient eux aussi face à des peines d'emprisonnement et à de lourdes amendes. Dans certains districts, les inspecteurs dressèrent un inventaire des symboles religieux et notèrent le nom des religieux et religieuses qui portaient l'habit de leur congrégation. A l'automne, ils revinrent vérifier si tous les symboles avaient bel

et bien été décrochés et si les enseignants portaient tous le costume de ville¹⁰. Les Fransaskois conservaient toutefois le privilège d'étudier le français comme matière de classe "pendant une période d'au plus une heure par jour", dans les arrondissements où la commission scolaire avait adopté une proposition à cet effet (*Statuts de la Saskatchewan*, 1930, chapitre 131, article 196.3).

L'année 1931 marque véritablement le point creux des droits et privilèges de l'éducation française en Saskatchewan. Le déclin avait commencé quarante ans plus tôt, en 1892. Il faudrait attendre quatre autres décennies avant de voir un quelconque redressement de la situation. Et quelle situation absurde que celle créée par les *Amendements* de 1931: il était permis d'enseigner le français une heure par jour, à condition de l'enseigner en anglais! Il va sans dire que dans la plupart des écoles canadiennes-françaises, on ne s'embarrassait guère de ces considérations légales: le français s'enseignait en français¹¹.

Entre 1892 et 1931, la communauté fransaskoise s'opposa de plusieurs façons aux lois qui hypothéquaient sa survie. Les représentants canadiens-français à l'Assemblée territoriale tentèrent, mais en vain, de faire voter une motion annulant celle de HAULTAIN en 1892 (*Leader Post*, 1892). Il n'est pas facile non plus de déterminer si le fait que l'amendement HAULTAIN ne fut jamais officiellement proclamé ait été une erreur ou un oubli volontaire. Si l'on considère que l'honorable Joseph ROYAL, d'origine canadienne-française, était lieutenant-gouverneur à l'époque, la seconde thèse semble plus plausible (ROTTIERS, 1977:9). Pourtant, l'afflux de colons non-francophones, et le bouleversement de l'échiquier démographique qui en résultait, ne permettaient nullement aux Fransaskois de tirer profit de cet "oubli". Depuis, ils n'ont que rarement eu recours à l'argument que le français demeure une langue officielle de l'administration provinciale; ce n'est qu'avec le cas MERCURE, en 1980, que toute cette question a été ramenée devant les tribunaux¹². C'est que le secteur de l'éducation accaparait presque toute leur énergie.

Devant l'effritement de leurs droits linguistiques, les Fransaskois voulurent se regrouper: à mesure que de nouveaux centres francophones voyaient le jour et que des liens s'établissaient entre eux, la nécessité d'un porte-parole provincial se faisait plus urgente. L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan fut fondée en 1912 (HUEL, 1969; DENIS, 1974: 7885). Chargée de protéger les droits et les privilèges

linguistiques de la minorité de langue française, elle exerça des pressions sur les gouvernements d'Ottawa et de Régina, elle s'occupa de trouver des enseignants de langue française et de superviser leur enseignement, en plus de faciliter la communication et la concertation entre les centres de langue française.

Ainsi, c'est à l'instigation de l'A.C.F.C. qu'une Association interprovinciale fut mise sur pied en 1917 (HUEL, 1969:24; DENIS, 1968: vol. 23, #3-4); elle reçut le mandat de faire venir des maîtres et des maîtresses du Québec, de leur faciliter l'obtention d'un brevet provincial et de consentir des bourses et des prêts aux Fransaskois se destinant à l'enseignement.

L'Association des Commissaires d'Ecoles Franco-Canadiens fut fondée en 1918 (HUEL, 1969:24) afin de permettre le regroupement des commissaires de tous les coins de la province et de concerter leur action avec celle de l'A.C.F.C.

Ces organismes unirent leurs efforts pour obtenir des amendements à la *Loi des Ecoles*, la nomination d'inspecteurs francophones et, généralement, pour servir l'avancement du bilinguisme dans d'autres secteurs (HUEL, 1969: 152-154, 184-190). Ils formèrent souvent des fronts communs avec d'autres groupes ethniques, comme ce fut le cas au Congrès des Commissaires d'Ecoles de la Saskatchewan en 1917 (McLEOD, 1968:136) et lors de la fondation de l'Association des Commissaires d'Ecoles catholiques en 1930 (DENIS, 1970: vol. 24, 69-10).

La supervision de l'enseignement du français dans les centres francophones constituait un secteur important d'activité¹³. Puisque l'amendement de 1918 à la *Loi des Ecoles* prévoyait l'enseignement du français comme matière de classe pendant une heure par jour à tous les niveaux, l'A.C.F.C. tenta d'amener le Département de l'Instruction publique à rédiger un programme d'études pour le français. Les Fransaskois estimaient que c'était là une responsabilité du Département. Suite à de multiples refus, l'A.C.F.C. n'eut d'autre choix que d'élaborer son propre programme en 1925 (HUEL, 1969:175). Le peu d'appui ou même d'intérêt au sein du Département envers l'éducation française étaient évidents (HUEL, 1969:252) si l'on considère qu'il fallut patienter trois ans avant de recevoir l'approbation officielle pour le programme suggéré (*Archives de la Saskatchewan*, Fonds A.C.F.C.; 2.383 dossier 55, Gagnon). Ce n'est qu'en 1961 que le ministère de l'Education consentit enfin à accorder un crédit aux élèves du cours de français de l'A.C.F.C. (HUEL, 1969:253). Au

surplus, ce n'est qu'à partir de 1965 que le ministère commença à verser une modeste subvention au programme de français avancé. Mais l'approbation du programme était une victoire à peu près vaine; elle était nécessaire, certes, mais elle n'avait néanmoins qu'une très faible portée. La mise en oeuvre du programme d'études était cent fois plus importante, car elle garantissait que la minorité allait pouvoir tirer tout le profit possible des dispositions de 1918, même si elle accaparait la plus grande partie de son énergie et de ses ressources. "L'Association allait en somme prendre la forme, et assumer le rôle d'un ministère de l'Education parallèle, oeuvrant dans l'ombre de celui du gouvernement, et instaurant son propre système d'inspection de langue française par le biais des visiteurs d'écoles, et son propre système d'examens annuels, de prix et de diplômes" (HUEL, 1969:175). Jusqu'au milieu des années 1960, l'A.C.F.C. continua de rédiger et de revoir son programme d'études en lecture, en grammaire et en composition pour chaque niveau. Elle organisa l'achat et la distribution des manuels et des fournitures de classe, assura la rédaction et la correction des examens de fin d'année, et s'occupa de superviser l'application du programme d'études dans la mesure de ses capacités (LALONDE, 1983:91). Le travail était en grande partie accompli par des volontaires, le personnel ne comprenant en tout et pour tout qu'un secrétaire-général permanent et une secrétaire, à plein temps ou à mi-temps selon l'état des budgets (Témoin). Entre 1925 et 1963, l'Association ne reçut jamais un seul sou du gouvernement provincial. Ce n'est qu'à partir de 1965 que le Book Bureau (ou centre de distribution des manuels scolaires) inscrivit quelques livres du programme élémentaire de l'A.C.F.C. à sa liste (A.C.F.C., 1966).

Le dernier grand secteur d'activité fut la défense des intérêts des Francophones devant les tribunaux. Dans plusieurs centres de langue française, des commissaires furent accusés d'avoir permis l'enseignement du français au-delà de l'heure permise par la *Loi des Ecoles* ou d'avoir fermé l'école lors d'une fête religieuse non reconnue par le gouvernement (DENIS, 1970). Les contribuables qui intentèrent ces poursuites après 1927, protestants et anglo-saxons pour la plupart, semblaient répondre à un appel du Ku Klux Klan (HUEL, 1969:203)¹⁴. Dans les arrondissements d'Ethier, de Moose Pond, de Gravelbourg, de Poirier et de Beguin, entre autres, les commissaires franco-catholiques furent acquittés (ANDERSON, 1972:282-290; CHABOT, 1970:345-352, 424-451; HUEL, 1969:203-205). L'A.C.F.C. prenait habituellement à sa

charge les frais juridiques et offrait son appui moral aux commissaires faisant face à ces situations difficiles (DENIS, 1974:83).

Entre 1875 et 1931, les Fransaskois virent leurs droits linguistiques disparaître les uns après les autres. Ils se défendirent en mettant sur pied divers groupes de pression, ils établirent leurs propres programmes d'études, ils recrutèrent des maîtres et des maîtresses, et ils surent se défendre devant les tribunaux.

La commission TAIT présenta son rapport en juillet 1966. Les Francophones furent les seuls à demander des modifications importantes à la *Loi des Ecoles*. Les groupes ukrainien, allemand et britannique préféraient que l'anglais demeure la langue d'enseignement (SASKATCHEWAN, 1966:24-25). Des trente-six soumissions reçues, vingt provenaient de Fransaskois, neuf d'Ukrainiens et le reste de conseils scolaires et d'associations. De plus, des quarante-sept lettres reçues, quarante appuyaient la position des Francophones, quatre s'y opposaient et les trois dernières s'intéressaient à d'autres langues (SASKATCHEWAN, 1966: Documents). C'est donc dire que les Francophones formaient le gros des intervenants et que les autres groupes ethniques leur refusèrent tout appui significatif. Les autres groupes minoritaires s'estimaient apparemment satisfaits de l'enseignement de leur langue comme matière de classe. Les recommandations de la commission TAIT furent pour la plupart incorporées dans les amendements de 1967 et 1968.

Nombre de problèmes surgirent vers le début des années 1970, alors que les Fransaskois tentaient d'établir des écoles désignées, tel que prévu dans la *Loi des Ecoles*. C'est ainsi que les parents de la région de Debden en 1971-1972 (A.C.F.C., 1972), et de plusieurs autres centres francophones durent lutter farouchement pour obtenir des écoles désignées. Ailleurs, un groupe de parents anglophones comme francophones fut forcé d'effectuer maintes représentations auprès du Conseil des Ecoles séparées de Saskatoon en 1979-1980, afin d'obtenir un système de transport scolaire pour leur école désignée (Témoignage).

L'A.C.F.C. et plusieurs autres associations et regroupements canadiens-français menèrent une campagne afin que le gouvernement forme une commission d'étude sur la seule école secondaire désignée de la province, le Collège Mathieu de Gravelbourg. La commission devait également formuler des recommandations sur "une politique générale d'accès aux cours de langues dans les écoles de la province" (SASKATCHEWAN, 1976). Les recom-

mandations de cette commission inspirèrent plusieurs des amendements de 1978 à la *Loi sur l'Education* et à ses *Règlements*. Les Francophones présentèrent leur point de vue avec autant de fermeté qu'ils l'avaient fait devant la commission TAIT, une décennie plus tôt.

En 1980, le gouvernement consentit à former le Bureau de la minorité de langue officielle, pour assurer la supervision de tous les programmes de français dans les écoles de la province. Bien que le Bureau s'occupe de l'enseignement du français aux Fransaskois, la plus grande partie de ses ressources est consacrée à l'élaboration et à la supervision de programmes d'enseignement du français aux Anglophones.

Malgré une ouverture d'esprit et une souplesse de plus en plus grandes de la part du gouvernement, les Fransaskois faisaient encore face à de profondes difficultés. Le Conseil des Ecoles séparées de Prince-Albert refusa de recommander au ministère de l'Education l'établissement d'une école désignée de type A, malgré une demande en ce sens de la part de contribuables francophones. Ceux-ci s'adressèrent au tribunal, qui leur donna subséquemment raison, la loi ne laissant aucun pouvoir discrétionnaire aux conseils scolaires sur ce point (*Saskatchewan Reports*, 1981:vol. 6, 109). Dans un autre cas, les commissaires de l'Ecole Providence de Vonda s'adressèrent au tribunal afin d'obtenir un mandement à l'endroit de la Division scolaire de Saskatoon-Est et au ministre de l'Education, leur enjoignant d'étendre la "désignation" de l'école au-delà de la neuvième année et d'engager du personnel supplémentaire pour les septième, huitième et neuvième années. Un mois plus tard, soit le 10 octobre 1980, le tribunal déboutait les commissaires de leur demande, estimant qu'il s'agissait là d'une simple question de mise en application d'un programme, et que cette question n'était nullement couverte par les règlements sur lesquels s'appuyaient la dite demande²⁴.

La Cour d'Appel de la Saskatchewan confirma la décision du tribunal de première instance en novembre 1980. En février 1981, les commissaires s'adressèrent à la Cour suprême du Canada, qui refusa pourtant de se pencher sur le cas, confirmant du même coup la décision de la Cour d'Appel. Une telle interprétation de la *Loi sur l'Education* et de ses *Règlements* est lourde de conséquences pour l'éducation française. On peut bien sûr considérer ces conséquences de plusieurs points de vue, mais celui qui fait la quasi-unanimité parmi la population canadienne-française peut

se résumer comme suit: tout décision en matière d'enseignement aux Francophones de la province dépend entièrement du bon vouloir du ministre de l'Éducation²⁵. En d'autres mots, l'éducation française en Saskatchewan est toujours un "privilège", soumis au pouvoir discrétionnaire du ministre.

D'un autre côté, des négociations entre un groupe nouvellement formé de parents canadiens-français de Saskatoon, le "Conseil des parents de l'école canadienne-française" et le Conseil des écoles séparées de Saskatoon ont mené à la fondation d'une "école associée" en 1982²⁶. Le Conseil des parents partage les pouvoirs avec le Conseil scolaire dans une série de domaines essentiels: critères d'admission, choix du personnel, programme d'études, priorités budgétaires. Bien qu'un tel partage des pouvoirs permette aux Fransaskois d'exercer une certaine mesure de contrôle sur leurs écoles, tout particulièrement en milieu urbain, nous sommes encore loin de leur objectif: un Conseil scolaire provincial permettant d'administrer toutes leurs écoles en français (A.C.F.C., 1983:5).

Il faut cependant ajouter qu'une bonne partie du contrôle exercé par le Conseil des parents semble illusoire. Le Conseil rapporte en effet qu'on ne lui a jamais communiqué la valeur de la subvention reçue pour les immobilisations, ni même la teneur de l'entente sur le financement du transport scolaire. De toute évidence, le Conseil des parents n'avait pas toutes les données nécessaires en main lorsque vint le moment d'arrêter les priorités budgétaires. Le Conseil des parents procéda au recrutement du personnel, souvent à l'extérieur de la province, mais le Conseil des Ecoles séparées, aux dires des parents, fut loin d'accorder librement sa collaboration: il alla même jusqu'à muter un des enseignants recrutés par les parents! Ces derniers furent de plus forcés d'exercer certaines pressions avant que le problème du transport scolaire soit résolu à la satisfaction générale. C'est donc dire qu'on ne peut parler d'une relation d'égal à égal entre le Conseil des parents et le Conseil des Ecoles séparées (Témoin). Il est évident que si les Fransaskois veulent se donner un ensemble complet d'institutions d'enseignement, ils devront d'abord résoudre un problème fondamental, celui du pouvoir politique.

Si l'évolution a généralement été positive en éducation—bien que de lourdes contraintes existent encore—la situation n'a pas changé, ou peu s'en faut, dans les autres domaines. Il n'y a eu aucun effort pour amener le gouvernement à reconnaître le français comme langue officielle à l'Assemblée dans l'adminis-

tration. Dans le domaine juridique, deux cas où la partie défendante a réclamé un procès en français sont présentement devant les tribunaux. La Cour d'Appel de la Saskatchewan devait rendre sa décision dans le premier cas, le cas "MERCURE", en mai 1983 (*Eau Vive*, 1983), mais elle ne l'a pas encore fait au moment de la rédaction de cet article. Ce n'est donc que dans le domaine de l'éducation que les Fransaskois ont pu enregistrer quelques gains.

Le déséquilibre des pouvoirs: Francophones et Anglophones

Les luttes linguistiques ont été caractérisées par une longue période de domination de la majorité d'expression anglaise; celle-ci en a profité pour restreindre et même abolir les droits linguistiques de la minorité française. En fait, les droits qui étaient ceux de la minorité au dix-neuvième siècle avaient presque tous disparus dès les années 1930. Le français ne possédait plus de statut légal en Saskatchewan, et c'est pourquoi la minorité française ne pouvait effectivement contester la suprématie de la majorité anglaise.

Le déclin et l'éclipse du français en Saskatchewan s'expliquent par l'écart entre les pouvoirs effectivement détenus par les Francophones et les Anglophones. Cet écart avait commencé à se creuser vers la fin du siècle dernier, alors que les grandes vagues d'immigrants de langue anglaise ou de langues étrangères étaient venues bouleverser la structure démographique de l'Ouest. A l'aube de notre siècle, l'Ouest canadien, qui reposait à l'origine sur le dualisme culturel et qui avait ensuite vécu quelques années de multi-culturalisme, en était rendu à une phase finale de domination anglo-celte (JAENEN, 1983). A partir de 1892, une série de lois contraignantes servit à consolider le pouvoir politique des Anglophones. A mesure que ces derniers resserraient leur contrôle sur le processus législatif, les droits de la minorité française s'éteignaient un à un.

L'écart entre les pouvoirs comprend deux facettes. La première est le jeu des partis politiques, où le pouvoir politique s'exerce, en pratique, par la structure même du parti, par le processus électoral et par le contrôle des voies d'accès aux postes de la haute administration. La seconde facette est l'influence des groupes de pression.²⁷

Première facette: le jeu des partis politiques. L'éparpillement des Fransaskois et leur faiblesse numérique se traduisent par une impuissance politique débilante (cf. carte à la fin). Aucune circonscription provinciale ou fédérale et à plus forte raison aucun bloc régional n'est majoritairement de langue française. Les Francophones n'ont en vérité que très rarement eu une influence appréciable sur le verdict des urnes. C'est pourquoi les partis ne se soucient guère d'eux lorsqu'ils élaborent leurs plans d'action ou qu'ils formulent leurs promesses électorales.

Il faut également dire que très peu de Fransaskois ont été élus ou nommés à des postes de la haute administration sous l'un ou l'autre des gouvernements territoriaux et provinciaux. Entre 1875 et 1982, seulement deux lieutenants-gouverneurs sur quinze, un greffier du Conseil exécutif sur quinze et un greffier de l'Assemblée législative sur quinze ont été de descendance française. Au surplus, pas un seul des douze premiers ministres, des vingt chefs de l'Opposition et des vingt-trois orateurs de l'Assemblée n'était d'expression française. Pas plus de dix des deux cent soixante-treize ministres en poste, et dix des deux cent trente-quatre sous-ministres ont été de souche française. Sur les 1154 députés provinciaux, on n'a compté en tout et pour tout que cinquante-quatre élus de langue française. Dans la plupart des cas susmentionnés, la proportion des Francophones est inférieure à 5 pour cent²⁸. En somme, la présence française a été excessivement faible au gouvernement, au Cabinet et dans la haute administration, comme le montre le tableau II.

Le pourcentage de députés d'expression française a diminué en comparaison avec les premières années, mais il n'a guère varié depuis 1929. La moyenne du nombre de députés francophones suit d'ailleurs la même courbe. Par ailleurs, le nombre de ministres de langue française a atteint un sommet entre 1905 et 1929, chutant entre 1929 et 1964 pour ensuite remonter légèrement. Les chiffres risquent toutefois de porter à confusion, car il n'y a eu aucun ministre francophone entre 1922 et 1944, trois seulement entre 1964 et 1971, et aucun entre 1971 et 1982; de la même façon, le nombre de députés de souche française siégeant dans une même Législature a varié entre un et trois durant la période 1905-1964. Entre 1964 et 1967, cinq députés francophones siégeaient à l'Assemblée; entre 1967 et 1971, il y en avait un de moins. Il n'en restait plus qu'un seul durant la décennie 1971-1982, mais trois furent élus en 1982.

Les proportions de sous-ministres risquent elles aussi de porter à confusion, car il n'y a jamais eu plus de trois sous-ministres francophones en poste au même moment.

Il est donc évident que les Fransaskois n'ont jamais pu manoeuvrer à leur avantage deux des grands leviers du pouvoir. Ils n'ont jamais pu élire un nombre significatif de députés et, donc, leur présence ne fut jamais importante en Chambre ou dans le Cabinet. De plus, leur absence des hautes sphères de l'administration, comme par exemple au niveau sous-ministériel, a considérablement limité leur capacité d'influer sur les grandes politiques.

TABLEAU II

Députés francophones et portefeuilles détenus par les Francophones à l'Assemblée législative de la Saskatchewan, 1877-1982*

Dates	Députés			Portefeuilles**		
	Total	Franco- phones Nombre	%	Total	Franco- phones Nombre	%
1877-1905	146	10	6,9	22	0	0,0
1905-1929	245	12	5,0	47	4	8,5
1929-1964	406	17	4,2	82	2	2,4
1964-1982	357	15	4,2	122	4	3,3

* Territoires du Nord-Ouest, 1877-1905, Saskatchewan, 1905-1982

** Portefeuilles plutôt que nombre de ministres

Tiré de: Directory of the Council and Legislative Assembly of the NWT, 1876-1905
Saskatchewan Executive and Legislative Directory, 1905-1970.
Saskatchewan Executive and Legislative Directory, supp. 1964-1977.

Deuxième facette: les pressions politiques. L'absence quasi totale d'une députation francophone ainsi que la faiblesse numérique de la population de langue française ont empêché la minorité d'exercer des pressions efficaces à l'Assemblée législative. C'est ce qui explique pourquoi, malgré toute l'énergie des multiples démarches entreprises, les amendements aux lois en vigueur étaient toujours loin de répondre aux objectifs visés.

Les Fransaskois avaient effectivement été réduits à un groupe linguistique de seconde classe avant les années 1960. La proportion de la population de souche française s'était maintenue à environ 6 pour cent, mais à peine 58 pour cent de ce groupe parlait encore sa langue maternelle en 1961. En dépit de la tendance démographique et malgré la faiblesse politique qui en était le corollaire, les autorités accordèrent quelques concessions vers le milieu des années 1960 et on enseigna à nouveau le français dans les écoles de la province.

Plusieurs facteurs contribuèrent au revirement du vent politique à cette époque. Le gouvernement central avait institué une Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme en 1963, traduisant ainsi sa volonté d'en arriver à un accommodement sur la question des droits linguistiques de la minorité. Le rapport préliminaire publié en 1965 s'en prenait aux Assemblées des provinces anglaises qui refusaient de reconnaître les droits légitimes de la minorité. La commission suggérait la création de districts bilingues dans les provinces anglaises et l'usage de la langue minoritaire dans les écoles de ces districts (*Rapport de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme*, 1967, 1968). À l'époque où la commission tenait ses audiences publiques, des sondages montraient que l'ensemble des Canadiens acceptaient maintenant plus facilement le fait français. C'est ainsi que 71 pour cent des répondants en 1961, en comparaison avec la moitié en 1943, affirmaient que le français devrait être une matière obligatoire dans les écoles publiques anglaises (SCHWARTZ, 1967:84).

Si l'atmosphère devenait nettement plus favorable, les Fransaskois, de leur côté, réclamaient avec de plus en plus de fermeté la restitution de leurs droits linguistiques au cours des années 1960. Face aux gestes posés par des parents à Saint-Denis en 1961 et à Saskatoon en 1965, le ministre de l'Éducation mit sur pied une commission d'enquête sur les questions linguistiques touchées par les dispositions de la *Loi des Écoles*. La mise en application des recommandations de la commission marqua un

premier pas vers le rétablissement des privilèges de la minorité française dans le domaine de l'éducation. Les membres de la commission avaient saisi le fait que le pays se trouvait à l'aube d'une ère nouvelle, et ils firent allusion aux travaux de la Commission LAURENDEAU-DUNTON et du "Comité de la Saskatchewan sur le bilinguisme" établi par le gouvernement provincial en 1963 (SASKATCHEWAN, 1966:29). L'accès aux moyens légaux d'infléchir les décisions politiques leur ayant été interdit, la poussée du militantisme parmi les Fransaskois peut se concevoir comme un recours à des moyens extraordinaires pour lutter contre la domination de la majorité.

Dans la même veine, l'appui des autorités fédérales au début des années 1980 permit aux Fransaskois d'intenter des poursuites contre certains Conseils scolaires et contre le ministre de l'Éducation; c'est là tout un revirement des rôles depuis les années 1920. Un tel appui formait un élément de plus en plus essentiel de la politique fédérale sur les langues, élaborés en réponse à la montée du nationalisme et de l'indépendantisme québécois dans la seconde moitié des années 1960. Le militantisme des Fransaskois trouvait ses points d'appui sur le militantisme des Francophones dans les autres régions du pays, et sur l'ouverture d'esprit des Anglophones aux niveaux provincial et fédéral. Ce sont ces facteurs qui expliquent les quelques gains enregistrés par les Fransaskois, malgré le déclin de leur force numérique et de leur influence aux urnes.

Conclusion

Il ne fait aucun doute que le pourcentage d'assimilation est extrêmement élevé parmi les Fransaskois. Pour survivre, ce groupe linguistique doit pouvoir compter sur des enclaves, sur un ensemble complet d'institutions et sur un sens d'identité puissant, afin de compenser sa faiblesse numérique, son impuissance politique et son éparpillement. Toutefois, les enclaves, les institutions et le sens d'identité ne sauraient suffire à expliquer les variations du taux d'assimilation linguistique, à moins qu'on les replace dans le cadre politique où ils retrouvent leur plein sens. Le présent article souligne toute l'importance de l'écart entre les pouvoirs politiques effectivement détenus par la majorité anglaise et par la minorité française dans la lutte pour l'intégrité linguistique. Cet écart dépend en très grande mesure du faible nombre de Francophones, de leur influence négligeable lors des

scrutins et du peu d'effet de leurs pressions sur une Assemblée législative complètement dominée par les Anglophones. La prépondérance de l'élément anglais lui a permis de faire voter des lois restreignant les droits des Canadiens-français en matière de contrôle des institutions scolaires, judiciaires et gouvernementales, et de limiter ainsi l'enseignement et l'utilisation de la langue française. Le contrôle continu de l'Assemblée par les Anglophones a sérieusement entravé les efforts de la minorité fransaskoise pour se doter d'institutions, scolaires et autres, propres à mener la résistance contre l'envahissante domination de la majorité.

Le recouvrement de certains droits linguistiques depuis les années 1960 s'explique autant par des facteurs externes qui contribuèrent à créer un climat social moins dur à l'égard des Francophones, que par la montée du militantisme chez les parents canadiens-français. Le recours à des moyens extraordinaires représente une tentative de la part d'une minorité d'augmenter son pouvoir lorsque les voies normales de contrôle lui sont interdites. Le cas des Fransaskois illustre bien toute l'importance de la politique dans le processus d'assimilation linguistique des minorités canadiennes.

L'éclipse, 1931 à 1964

Entre 1931 et 1967, aucun amendement législatif ne vint modifier le statut de la langue dans les écoles, les tribunaux et l'Assemblée. Néanmoins, plusieurs amendements à la *Loi des Ecoles* touchaient directement la collectivité fransaskoise. En premier lieu, les restrictions sur le port de l'habit et la présence de symboles religieux furent rappelées, atténuant du même coup ce sentiment de persécution et d'antagonisme suscité par leur imposition sous le régime ANDERSON.

En second lieu, la centralisation de l'administration scolaire et, éventuellement, des écoles conformément au système des "grandes unités scolaires" instauré en 1944, eut deux principaux effets. D'une part, les petites commissions francophones perdirent une partie et même toute autonomie et mesure de contrôle (Témoin); d'autre part, la construction d'écoles régionales força souvent les petits groupes d'élèves de langue française à s'intégrer dans une population étudiante anglaise beaucoup plus nombreuse, où elle amena tout au moins la présence d'un groupe important

d'Anglophones au sein d'une population étudiante jusque là relativement homogène.

L'A.C.F.C., l'A.C.E.F.C. et bon nombre de commissaires d'écoles fransaskois s'opposèrent sans grand succès à ce mouvement de centralisation (Témoignage)¹⁵. Les Fransaskois furent forcés de concentrer une bonne partie de leur énergie au niveau des "grandes unités", souvent indifférentes ou même franchement hostiles à leurs aspirations¹⁶. Au niveau provincial, l'A.C.F.C. continua de réviser régulièrement son programme d'études français, sans aucun appui moral ou financier de la part des autorités de l'éducation. Malgré l'illégalité de l'enseignement en français, malgré la lourdeur de l'appareil bureaucratique régissant l'administration scolaire et l'enseignement en général, malgré la perte du contrôle effectif des décisions prises dans plusieurs petites écoles francophones, et malgré l'intransigeance du gouvernement sur toute cette question, ces décennies furent marquées par un calme et une stabilité relatives¹⁷. Durant toute cette période, une seule note positive: le ministère de l'Éducation décidait d'accorder un "crédit" pour le français de l'A.C.F.C. en 1961 (HUEL, 1969:253).

Le renouveau, 1965 à 1983

Avec les années 1960, une ère nouvelle s'ouvrait pour l'éducation française en Saskatchewan. Le crédit accordé pour le français avancé de l'A.C.F.C. fut porté à deux crédits¹⁸. En 1966, le ministère nommait un Superviseur de l'enseignement français, près d'un demi-siècle après que les Fransaskois en eussent fait la demande (DENIS, 1974:74). Puis, après de longues négociations, le ministère acceptait la responsabilité administrative et financière du programme de français en 1968 (DENIS, 1974:74).

C'était véritablement une ère nouvelle, comme en faisait foi les nouveaux amendements à la *Loi des Ecoles* et aux *Règlements* qui régissaient sa mise en application. En 1967, l'Assemblée législative votait un amendement à l'article 209, permettant l'emploi du français "comme langue d'enseignement une heure par jour"¹⁹. L'année suivante, un autre amendement prévoyait l'emploi du français pour plus d'une heure par jour²⁰.

L'amendement de 1967 permettait l'emploi du français comme langue d'enseignement pour toutes les matières, et non plus seulement son enseignement comme simple matière de classe. En ajoutant l'alinéa de 1968, le gouvernement accordait à certaines

écoles ainsi désignées la liberté d'employer le français comme langue d'enseignement pendant plus des soixante minutes précédemment permises. Cependant, le pourcentage de français permis était fixé par le lieutenant-gouverneur en conseil. Les Fransaskois obtenaient ainsi le privilège de recevoir un enseignement en français, mais sur approbation du gouvernement et d'après des règlements déterminés par celui-ci.

En 1978, la *Loi sur L'Education* venait remplacer l'ancienne *Loi des Ecoles* et permettait l'usage de langues d'enseignement autres que l'anglais et le français. Des clarifications furent apportées aux articles touchant l'enseignement du français, bien que l'approbation du gouvernement fût encore nécessaire pour l'établissement d'une école "désignée"²¹. L'élimination du mot *peut* (cf. notes 20 et 21) réduisait le pouvoir discrétionnaire du Cabinet provincial. Cela n'empêche pas que des interprétations divergentes soient encore possibles, comme le prouve le cas de l'Ecole Providence de Vonda en 1980.

La seule autre mesure positive d'importance était contenue dans un nouvel article qui reconnaissait le droit de tout élève de fréquenter une école désignée²². Mesure positive en pratique, ce genre de clause n'a en pratique que très peu d'effet, à moins que des dispositions soient prévues dans les statuts ou les règlements pour financer le transport des élèves; le cas de Saskatoon, en 1979-1980, le prouve clairement.

En 1978, les règlements de la *Loi sur l'Education* furent modifiés afin d'introduire une distinction entre l'enseignement en français comme langue maternelle ou comme langue seconde dans les écoles désignées²³.

En 1981, l'enseignement en français était revenu au même point qu'en 1888, hormis deux points fondamentaux: naguère un droit, c'est aujourd'hui un privilège; et alors qu'ils exerçaient autrefois un contrôle immédiat sur leurs écoles, les Fransaskois voient aujourd'hui leurs écoles régies par un immense appareil bureaucratique, centralisé et anglais.

Et encore, l'évolution positive des vingt dernières années ne trouve pas sa seule source dans le bon vouloir du législateur; en fait, ces deux décennies ont été caractérisées par une suite de confrontations politiques et juridiques entre la minorité francophone et le gouvernement.

Le mécontentement et le militantisme travaillaient déjà les centres canadiens-français au début des années 1960. En 1961, par exemple, les parents d'une localité s'adressèrent au tribunal

dans le but de faire modifier les limites de districts scolaires et de faire transférer certains districts d'une grande unité à une autre: les élèves de trois écoles de campagne, ainsi que les enfants de plusieurs autre familles auraient ainsi été regroupés dans une seule école française, au lieu d'être dispersés dans trois ou quatre écoles anglaises (Témoin). Deux ans plus tard, ces mêmes parents retenaient leurs enfants à la maison afin de forcer la commission scolaire de la grande unité à engager un enseignant catholique au lieu d'un Anglophone protestant; ils eurent finalement gain de cause (Témoin). Mais dans un cas comme dans l'autre, les dirigeants de l'unité se livrèrent à des repréailles. En 1961, l'unité effectua des interventions directes auprès des parents dans le but de faire échouer la tentative de regroupement. Durant la "grève" de 1963, la directrice canadienne-française de l'école se vit menacée de poursuites juridiques si elle persistait à refuser de communiquer aux autorités le nom des élèves absents (Témoin).

Le premier affrontement sérieux eut lieu en 1965. Des parents francophones de Saskatoon, regroupés en "Comité scolaire", retirèrent leurs enfants de l'école Saint-Paul. Cette mesure décisive clôturait une longue série de refus de la part du Conseil des Ecoles séparées de Saskatoon, qui s'opposait depuis de nombreuses années à toute concession au sujet de l'enseignement du français dans cette école (Comité, 1966:1-5). Le plus récent refus concernait l'enseignement du catéchisme en français, Vatican II venant d'entériner l'usage du vernaculaire dans la liturgie catholique. Or, pour les Fransaskois, le vernaculaire était le français, et non pas l'anglais (Comité, 1965:a,b).

Après quelques jours de grève de part et d'autre des vacances de Pâques, les parents rencontrèrent le ministre de l'Education, qui accepta de mettre sur pied une commission d'enquête sur toutes les questions linguistiques affectées par la *Loi des Ecoles*. La commission TAIT commença ses travaux en août 1965. De leur côté, le Comité scolaire et le Conseil des Ecoles séparées poursuivirent les négociations pendant tout le reste de l'année scolaire et les premiers mois de l'année suivante. Les parents organisèrent des cours de catéchisme en français, retirant leurs enfants de l'école pendant la dernière demi-heure de la journée, période normalement réservée à l'instruction religieuse en anglais. Le Conseil scolaire menaça d'expulser les élèves (Comité, 1965:c,3). Devant une telle impasse, le Comité scolaire ouvrit une école privée en mars 1966 (*Star Phoenix*, 8 mars 1966, A3). Située

au sous-sol d'une résidence jusqu'à la fin de l'année scolaire, elle rouvrit ses portes sous le nom d'Ecole française de Saskatoon à l'automne de 1966 dans des locaux plus spacieux. Elle demeura une institution privée jusqu'en 1981, lorsqu'elle s'affilia au Conseil des Ecoles séparées de Saskatoon. Le français y a toujours été la langue d'enseignement pour toutes les matières, sauf l'anglais.

NOTES

- ¹ Le terme "Fransaskois" désigne les Canadiens-français vivant en Saskatchewan. Nous avons utilisé indifféremment les termes "Franco-phones" et "Canadiens-français", bien que le premier dénote une simple capacité linguistique et le second, une origine ethnique.
- ² Entre autres, le bill 63 de l'Union Nationale, le bill 22 des Libéraux et la Loi 101 du Parti Québécois (RIOUX, 1978).
- ³ La Fédération des Francophones hors Québec a tenté de soulever des questions fondamentales touchant le sort des Francophones dans les provinces anglaises, tout spécialement en comparaison avec celui des Anglophones du Québec. Les résultats de leurs enquêtes ont été publiés dans *Deux poids, deux mesures, Les héritiers de Lord Durham* et *A la recherche du milliard*. La Fédération est généralement considérée comme un groupe de pression radical (ANDERSON, 1981:95). Consulter également CHEVRIER, 1983.
- ⁴ "il y sera toujours pourvu qu'une majorité de contribuables d'un district ou d'une partie des territoires du Nord-Ouest, ou d'aucune partie moindre ou subdivision de tel district ou partie, sous quelque nom qu'elle soit désignée, pourra y établir telles écoles qu'elle jugera à propos, et imposer et prélever les contributions ou taxes nécessaires à cet effet."
- ⁵ "Toute personne pourra faire usage soit de la langue anglaise, soit de la langue française, dans les débats du dit conseil et dans les procédures devant les cours, et ces deux langues seront usitées pour la rédaction des pièces d'archives et des journaux du dit conseil; et les ordonnances du dit conseil seront imprimées dans ces deux langues." (Statuts du Canada, Vict. 40, chap. 7, art. 11).
- ⁶ SHEPPARD (1971:83) indique qu'en 1877, il y avait 2 896 Francophones dans les Territoires, et 3 104 Anglophones ou autres résidents non-Indiens.
- ⁷ "Toutes les écoles seront enseignées en anglais, ... (1) Il sera permis aux syndics de toute école de faire enseigner un cours primaire en français." (Ordonnances des Territoires du Nord-Ouest, Régina, 1893, no. 22 de l'art. 83 et 83.1, 1892).

⁸ "C'est pourquoi, à défaut de preuve du contraire, nous concluons que sans proclamation officielle, la loi abolissant l'usage du français à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest n'eut jamais "force de loi" et qu'il est non seulement encore permis d'employer le français à l'Assemblée, mais que les procès-verbaux et la Gazette devraient être imprimés dans les deux langues et auraient dû l'être depuis 1892 ... De plus, l'usage du français devant les tribunaux n'a jamais été affecté, l'Assemblée législative n'ayant pas reçu le pouvoir de statuer dans ce domaine." (SHEPPARD, 1971:85-86).

⁹ (1) "Sauf tel que stipulé ci-après, l'anglais sera la seule langue d'instruction dans toutes les écoles, et aucune langue autre que l'anglais ne sera enseignée durant les heures de classe.

(2) Dans le cas des élèves de langue française, le français peut être employé comme langue d'instruction, mais cet usage du français ne sera pas continué au-delà du Grade 1, et dans le cas de tout enfant ne sera pas continué au-delà de la première année de l'assistance à l'école de cet enfant.

(3) Quand la commission d'un arrondissement adopte une résolution à cet effet, la langue française peut être enseignée comme matière de classe pendant une période d'au plus une heure chaque jour et fait partie du programme scolaire; cet enseignement comprend: la lecture française, la grammaire française et la composition française.

(4) Là où la langue française est enseignée d'après les dispositions des paragraphes (2) ou (3), les élèves de l'école qui ne désirent pas recevoir cette instruction seront profitablement employés à d'autre travail scolaire pendant qu'est donnée cette instruction." (*Statuts de la Saskatchewan*, 1918: chap. 48, art. 177).

¹⁰ Un enseignant se rappelle la visite de deux inspecteurs d'école la journée de l'ouverture des classes en septembre, et leur interrogatoire serré sur l'enseignement du catéchisme et du français. (Des enseignants et des commissaires ayant oeuvré dans le domaine de l'éducation française ont livré leurs souvenirs lors d'interviews exhaustifs).

¹¹ Pour une étude plus complète de cette période, consulter McLEOD (1968) et KYBA (1968), ce dernier pour un examen de l'élection de ANDERSON en 1929.

¹² Le "Cas MERCURE" touche un prêtre de la région de North Battleford, le Rév. Père MERCURE, qui reçut une contravention pour excès de vitesse; il pria la cour de juger sa cause en français. La cause est toujours en suspens. L'accusé a fait connaître son intention d'aller jusqu'en Cour Suprême du Canada, afin que celle-ci se prononce sur la légalité de l'amendement de 1892. Le gouvernement provincial hésite, les deux parties sachant pertinemment que c'est à la suite d'un cas semblable, le "Cas FOREST" que le français est redevenu langue officielle au Manitoba en 1979 (*Star Phoenix*, le mercredi, 21 janvier 1981:A16).

¹³ L'expression "centre francophone" désigne tout district scolaire ou tout centre plus peuplé où la population de langue française se concentre.

- ¹⁴ Les activités du Ku Klux Klan en Saskatchewan durant les années 1920 et 1930, et leur influence sur l'élection du gouvernement conservateur ANDERSON sont clairement documentées dans CALDERWOOD (1968). Déjà, en 1927, le Klan était fort bien organisé: en réponse à une proposition adoptée au Congrès de l'A.C.F.C. et réclamant l'enseignement bilingue à l'Ecole Normale provinciale, un torrent de lettres dont le contenu et même la phraséologie étaient identiques, vint s'accumuler sur le bureau du ministre de l'Education, M. LATTA. Quelques lettres étaient tout simplement signées "KKK". (LATTA, 1927).
- ¹⁵ Pour une description du processus de centralisation tel qu'il touchait un centre francophone, consulter CHABOT (1970:424-451).
- ¹⁶ Les témoins de langue française se rappellent le harcèlement par les responsables du ministère de l'Education et des "grandes unités", leur interprétation rigide de la politique et des règlements, et leur manque de respect envers la communauté française. On va jusqu'à affirmer que les écoles n'obtenaient que du matériel et des fournitures de piètre qualité, ou même rien du tout. Les services consentis aux écoles français étaient également de qualité inférieure (Témoins).
- ¹⁷ Il y eut apparemment un incident à Makwa en 1955, lorsque les parents retirèrent leurs enfants, et même l'ameublement, en guise de protestation contre les conditions à l'école. Mais c'est là le seul incident connu de cette époque, et il est mal documenté (SASKATOON, 1966:1).
- ¹⁸ L'effet de cette mesure fut d'ailleurs bien temporaire, car l'Université retrancha la langue seconde de sa liste de critères d'admission en 1971-1972 (DENIS, 1974:74).
- ¹⁹ "11. Les paragraphes (1) et (2) de l'article 209 sont abrogés et les paragraphes suivants leur sont substitués: (1) Sauf dans les cas prévus par la présente loi, l'anglais est la langue d'enseignement dans toutes les écoles. (2) Sous réserve des règlements du ministère, dans les districts où la commission scolaire accepte une proposition à cet effet, le français peut être enseigné ou utilisé comme langue d'enseignement pendant une heure par jour, dans le cadre du programme d'études normal." (*Statuts de la Saskatchewan*, 1967: chap. 35, art. 11).
- ²⁰ On ajouta l'alinéa 2A directement sous le paragraphe 2 de 1967: "(2A) Nonobstant les dispositions du paragraphe (2), le lieutenant-gouverneur en Conseil peut désigner des écoles où le français peut être enseigné ou employé comme langue d'enseignement durant une période quotidienne qu'il détermine par règlement." (*Statuts de la Saskatchewan*, 1968: chap. 66, art. 11).
- ²¹ L'alinéa (2A) de 1968 devint le paragraphe (3) en 1978: "(3) Sous réserve de toute condition prescrite dans les règlements, le lieutenant-gouverneur en Conseil désignera les écoles où le français est la principale langue d'enseignement dans un programme désigné." (*Statuts de la Saskatchewan*, 1978: C.E.-0.1, 180.3).

²² "(4) Nonobstant les dispositions de la clause 91(g), tout élève a le droit, à la demande de ses parents ou de son gardien, de fréquenter une école désignée, telle que définie au paragraphe (3) et d'y recevoir l'instruction appropriée à son niveau ou à son année scolaire, dans un programme désigné." (*Statuts de la Saskatchewan*, 1978: C.E.-0.1, 180.4).

²³ "32.1 Dans les paragraphes 32.1, 32.2, 32.3, 32.4, 32.5 et 32.7:

(a) un 'programme désigné' signifie un programme d'études de Type A ou de Type B, approuvé pour une école désignée;

(b) un programme désigné de 'Type A' signifie un programme d'études:

(i) où le français est la langue d'enseignement dans toutes les matières, sauf l'anglais;

(ii) où certaines dispositions peuvent être prises pour offrir des activités complémentaires faisant valoir la culture canadienne-française;

(iii) où le français est la langue d'administration et des activités courantes, à condition que le but des procédures et des directives se rapportant à l'administration et aux activités courantes soit communiqué en anglais, sur demande, à tout parent ou membre du personnel;

(iv) qui peut être servi dans une école où seul un programme de ce type est offert.

(c) un programme désigné de 'Type B' signifie un programme d'études comprenant plusieurs matières, dont quelques-unes peuvent être enseignées exclusivement en français, de telle façon que plus de 50 pour cent, mais moins de 80 pour cent du temps de classe soit réservé à l'enseignement en français." (*Rapports de la Saskatchewan*, 1981, Vol. 6: pp. 110-111).

²⁴ Les renseignements proviennent de *ANSELL et MAK* (1981).

²⁵ Ainsi, comme l'indique le mémoire des requérants dans le 'Cas Providence', les Fransaskois croient:

"(1) que la seule obligation imposée au **Board** est de demander au ministre de désigner une école et que, cela fait, le **Board**, et par conséquent le ministre, ne peuvent plus être contraints à faire quoi que ce soit;

(2) que l'école de Vonda ayant été désignée une première fois, aucun changement ni addition au programme original ne peuvent être demandés par le **Board of Trustees**, puisque le Règlement ne le prévoit pas;

(3) que la fonction du ministre est purement discrétionnaire;

(4) que l'établissement de programmes avancés de français et l'engagement d'un nouveau professeur sont des questions de nature purement administrative qui ne donnent pas ouverture à un mandamus." (*ANSELL et MAK, Mémoire du requérant*, 1981: 109).

²⁶ A l'automne de 1981, le Conseil des parents demanda au ministère de l'Éducation la permission de créer son propre Conseil scolaire local. Cette demande fut rejetée en janvier 1982. Le ministère craignait "l'éclatement des grandes unités scolaires et renvoyait les parents au Conseil scolaire déjà en place. Quand les parents rencontrèrent les représentants du Conseil des Écoles séparées de Saskatoon, il devint évident que le Conseil comprenait exactement ce que désiraient les parents, à cause de pressions politiques (de la part du ministère de l'éducation)" (Témoin). Une entente

fut signée le 16 août 1982 et l'école canadienne-française ouvrait ses portes trois semaines plus tard. C'était la troisième école affiliée au système des écoles confessionnelles de Saskatoon, après l'école d'immersion française et une école pour autochtones, la Saskatoon Native Survival School.

²⁷ Il existe une troisième facette, le pouvoir économique. Cette facette s'ajuste probablement de très près à la deuxième; c'est ce concept que nous examinerons dans un article à venir.

²⁸ Les chiffres proviennent des mêmes sources que ceux utilisés dans le Tableau II. Les Francophones étaient identifiés selon leur nom patronymique, d'après certains documents et, pour les trois dernières décennies, d'après des témoignages.

BIBLIOGRAPHIE

- A.C.F.C., *Présentation au Cabinet Provincial de la Saskatchewan*, 16 fév. 1983.
- A.C.F.C. de la Saskatchewan, *Brief presented to the members of the Cabinet of the government of Saskatchewan*. Department of Culture and Youth; Culture Talks Briefs, 1981, pp. 1-16.
- A.C.F.C., *Brief presented to the Communications Secretariat on the Vichert Report*, Regina, Department of Culture and Youth; Culture Talks Briefs, 1981, pp. 1-5.
- A.C.F.C., *Rapport de l'A.C.F.C. au Conseil de la Vie Française en Amérique-Résumé des activités depuis un an*, 22 juin 1972, Collection personnelle, 1972.
- A.C.F.C., *Brief to the Saskatchewan Committee on Instruction in Languages Other than English*, 15 avril 1966, Collection personnelle.
- A.C.F.C., *Quinze ans de vie française en Saskatchewan, 1912-1927*, Prince Albert, La Bonne Presse, 1927.
- ANDERSON, Alan et FRIDERES, J., *Ethnicity in Canada: Theoretical Perspectives*, Toronto, Butterworths, 1981.
- ANDERSON, A.B., "The survival of ethnolinguistic minorities: Canadian and comparative research", in H. GILES et B. SAINT-JACQUES, *Language and Ethnic Relations*, Oxford, Pergamon Press, 1980.

- ANDERSON, Alan, "Linguistic trends among Saskatchewan ethnic groups", *Canadian Plains Studies* 8, 1978, pp. 63-86.
- ANDERSON, Alan, *Assimilation in the Block Settlements of North Central Saskatchewan. A Comparative Study of Identity Change Among Seven Ethno-Religious Groups in a Canadian Prairie Region*, Saskatoon, University of Saskatchewan, Thèse manuscrite de doctorat en sociologie, 1972.
- ANSELL, D. et MAK, *Mémoire du requérant*, Saskatoon, s.é., 1981, Collection personnelle.
- APPLEBY et al., *National Reporter*, Fredericton, N.-B., Maritime Law Book, 1981.
- ARIANO, A.A., et LAM, Y.-L. J., "French Language Instruction: A Closer Look at Schools in Southwestern Manitoba", *Prairie Forum*, 1:151-161, 1976.
- BACKELAND, Lucille et FRIDERES, J., "Franco-Manitobans and Cultural Loss: A Fourth Generation", *Prairie Forum*, 2:1-18, 1977.
- BEATTIE, Christopher, *Minority Men in a Majority Setting: Middle-Level Francophones in the Canadian Public Service*, Toronto, Carleton Library, McClelland and Stewart Ltd., 1975.
- BEAUJOT, Roderic P., "The decline of official language minorities in Quebec and English Canada", *Canadian Journal of Psychology*, 7:367-389, 1982.
- BEAUJOT, Roderic P., "Canada's Population: Growth and Dualism", *Population Bulletin*, 33:2, 1978.
- BLISHEN, Bernard, "Perspectives of National Identity", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 15:123-141, 1978.
- BRETON, Raymond et al., *Cultural Boundaries and the Cohesion of Canada*, Montréal, Institute for Research on Public Policy, Montréal, 1980, p. 417.

- BRETON, Raymond, "The Functions of Languages in Canada, Discussion of paper by J.D. JACKSON", pp. 90-95 in W.H. COONS et al., *The Individual, Language and Society in Canada*, The Canada Council, 1977.
- CALDERWOOD, W., *The Rise and Fall of the Ku Klux Klan in Saskatchewan*, Régina, thèse manuscrite de maîtrise, Université de Régina, 1968.
- CANADA-SUPREME COURT, *Bulletin of Proceedings taken in the Supreme Court of Canada*, Ottawa, Supreme Court of Canada, 6 et 20 février 1981.
- CASTONGUAY, Charles, "Exogamie et anglicisation chez les minorités canadiennes françaises", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 16:21-31, 1979.
- CHABOT, Adrien, *L'histoire de Willow Bunch*, Gravelbourg, Saskatchewan, s.é., 1970.
- CHEVRIER, R., *Le français au Canada: situation à l'extérieur du Québec*, Québec, Le conseil de la langue française, 1983.
- COMITE SCOLAIRE DE SASKATOON (Le), *Brief Presented by Le Comité scolaire de Saskatoon to the Saskatchewan Committee on Instruction in Languages Other than English*, Saskatoon, 1966, Collection personnelle.
- COMITE SCOLAIRE DE SASKATOON (Le), *Brief Requesting French Instruction for French Canadian Children presented to the Saskatoon Separate School Board*, juin 1965(a), Collection personnelle.
- COMITE SCOLAIRE DE SASKATOON (Le), *Brief Presented by Le Comité scolaire de Saskatoon to the Saskatoon Separate School Board on the Question of French Instruction*, octobre 1965(b), Collection personnelle.
- COMITE SCOLAIRE DE SASKATOON (Le), "In the matter of Le Comité scolaire de Saskatoon and the Saskatoon Separate School Board ... Opinion", opinion de M. Morris SHUMIAT-CHER, Régina, 1965(c), Collection personnelle.
- DENIS, Ann B., "The Relationships between Ethnicity and Educational Aspiration of Post-secondary Students in Toronto and Montreal", *Canadian Plains Studies* 8, 231-242, 1978.

- DENIS, W.B., *La jeunesse francophone de la Saskatchewan*, Ottawa, Secrétariat d'Etat, 1971 (monographie).
- DENIS, W.B., *L'Association Culturelle Franco-Canadienne: A Case of Organizational Assimilation*, Saskatoon, thèse manuscrite de maîtrise en sociologie, Université de la Saskatchewan, 1974.
- DENIS, Raymond, "Mes mémoires", in *Vie Française*, 1968, Vol. 23, #3-4 1973, Vol. 27, #7-8.
- DRIEDGER, Leo et CHURCH, Glenn, "Residential segregation and institutional completeness: A comparison of ethnic minorities", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. II, pp. 30-51, 1974.
- EAU VIVE, "Décision d'un procès en français", *Régina*, Vol. 12, no. 11, 1983, p. 1.
- ELKIN, Frederick et HILL, Mary B. "Bicultural and bilingual adaptations in French Canada: The Example of Retail Advertising", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 2, pp. 132-148, 1965.
- FEDERATION DES FRANCOPHONES HORS QUEBEC, *A la recherche du milliard*, Ottawa, FFHQ, 1981.
- FEDERATION DES FRANCOPHONES HORS QUEBEC, *Deux poids, deux mesures*, Ottawa, FFHQ, 1978.
- FEDERATION DES FRANCOPHONES HORS QUEBEC, *Les héritiers de Lord Durham*, Ottawa, FFHQ, 1977.
- FISHMAN, J.A., "Sociolinguistics and the language problems of developing countries", pp. 3-16 in J.A. FISHMAN, *Language Problems of Developing Nations*, New York, John Wiley and Sons, 1968.
- GARIGUE, Philippe, "Organisation sociale et valeurs culturelles canadiennes-françaises", *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 28, pp. 189-203, 1962.
- GRABB, Edward G., "Differences in sense of control among French and English-Canadian adolescents", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 17, pp. 169-175, 1980.

- HART, E.J., "Ambition and Reality: The History of the French speaking Community of Edmonton, 1795-1935, *Salon d'histoire de la francophonie albertaine*, Edmonton, 1980.
- HOFFMAN, George, "Saskatchewan Catholics and the Coming of a New Politics", *Canadian Plains Studies* 3: 65-68, 1974.
- HUEL, Raymond, *La Survivance in Saskatchewan Schools, Politics and the Native Crusade*, Edmonton, thèse manuscrite de doctorat en histoire, Université de l'Alberta, 1975.
- HUEL, Raymond, "The teaching of French in Saskatchewan Public Schools: A curious infraction of the provisions of the School Act in Ethier S.D. no. 1834, 1921-23", *Saskatchewan History*, 24: 13-24, 1971.
- HUEL, Raymond, *L'Association Catholique Franco-Canadienne de la Saskatchewan: A Response to Cultural Assimilation, 1912-1934*, Régina, thèse manuscrite de maîtrise, Université Régina, 1969.
- HUNTER, A.A., "A comparative analysis of Anglophone-Francophone occupational prestige structures in Canada", *Canadian Journal of Sociology*, Vol. 2, pp. 179-193, 1977.
- ISAJIW, W.W., "Ethnic Identity Retention", *Research paper No. 125*, Centre for Urban and Community Studies, University of Toronto, 1981.
- ISAJIW, W.W., *Languages in Conflict*, Toronto, McClelland and Stewart, 1972.
- JACKSON, J.D., "The Functions of Language in Canada: On the Political Economy of Language", pp. 59-76, in W.H. COONS et al., *The Individual, Language and Society in Canada*. The Canada Council, 1977.
- JAENEN, Cornelius, J., "French roots in the Prairies", pp. 187-203 in J.L. ELLIOT, *Two Nations, Many Cultures*, Scarborough, Ontario, Prentice-hall, 1967.
- KEYFITZ, Nathan, "How the descendents of English speakers see the speakers of other languages and their descendents", *Canadian Consultative Council on Multiculturalism Conference Report*, pp. 65-79, 1976.

- KWAVNICK, D., "The roots of French-Canadian discontent", *Canadian Journal of Economics and Political Science*, Vol. 32, pp. 509-523, 1965.
- KYBA, J.B., *The Saskatchewan general elections of 1929*, Saskatoon, Thèse manuscrite de maîtrise, Université la Saskatchewan, 1964.
- LACZKO, Leslie, "English Canadians and Quebecois Nationalism: An Empirical Analysis", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 15: 206-217, 1978.
- LACZKO, Leslie, "Multiculturalism: The Doubts of a Francophone", *Canadian Consultative Council on Multiculturalism Conference Report*, 47-53, 1976.
- LALONDE, André, "Les Canadiens-français de l'Ouest: espoirs, tragédies et incertitudes", pp. 81-95 in D. LOUDER, et E. WADDELL, *Du continent perdu à l'archipel retrouvé*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1983.
- LATTA, S.J., *L'Association Catholique Franco-Canadienne: Resolution*, Archives de la Saskatchewan, Collection M5, dossier I.16, 1927.
- LAURIN, Camille, "French Language Charter", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 15: 115-127, 1978.
- LEGER COMEAU, Rév. Père, "Multiculturalism The Francophone Viewpoint", *Canadian Consultative Council on Multiculturalism*, 27-28, 1976.
- LI, P.S. et DENIS, W., "Minority Enclave and Majority Language: The Case of a French Town in Western Canada", pp. 18-32 in *Canadian Ethnic Studies*, Vol. XV, 1, 1983.
- LIEBERSON, Stanley, *Language and Ethnic Relations in Canada*, New York, John Wiley and Sons, 1970.
- MARTIN, W.M. et al., *The Language Question Before the Legislative Assembly of Saskatchewan*, Prince Albert, *Le Patriote de l'Ouest*, 1919.
- MCLEOD, A.S. et CLIFT, D., *The English Fact in Quebec*, Montreal, McGill University Press, 1980.

- MORTON, W.L., "Manitoba Schools and Canadian Nationality, 1890-1923", pp. 10-18 in D.G. Creighton et al., *Minorities, Schools and Politics*, Toronto, University of Toronto Press, 1969.
- MORRIS, R.N. et LANPHIER, C.M., *Three Scales of Inequality: Perspectives on French-English Relations*, Toronto, Longman Canada, 282, 1977.
- NORTHWEST TERRITORIES GOVERNMENT, *Ordinances of the Northwest Territories*, Regina, Printer to the Government of the Northwest Territories, No. 22, Sec. 83, 1892.
- NORTHWEST TERRITORIES GOVERNMENT, *Revised Ordinances of the Northwest Territories*, Regina, R.B. GORDON, Printer to the Government of the Northwest Territories, Chapter 59, Sec. 82, 1888.
- OLIVER, E.H., *The country school in non-English speaking communities in Saskatchewan*, Saskatchewan Public Education League, 1915.
- OSSENBERG, Richard J., "The Conquest revisited: Another look at Canadian dualism", *The Canadian Review of Sociology and Anthropology*, Vol. 4, pp. 201-218, 1967. PAINCHAUD, Robert, "The Franco-Canadians of Western Canada and Multiculturalism", *Canadian Consultative Council on Multiculturalism Conference Report*, pp. 29-46, 1976.
- REGINA LEADER POST, "The Assembly ...", 26 janvier 1892.
- REPORT OF THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM, Book I, The Official Languages, Ottawa, The Queen's Printer.
- REPORT OF THE ROYAL COMMISSION ON BILINGUALISM AND BICULTURALISM, Book II, Education, Ottawa, The Queen's Printer.
- RIOUX, Marcel, "Bill 101: A positive anglophone point of view", *Canadian Review of Sociology and Anthropology*, 15: 142-144, 1978.
- RIOUX, M. et MARTIN, Y., *French-Canadian Society, I*, Toronto, McClelland et Stewart, 1964.

- ROSS, Aileen D., "French and English Canadian contacts and institutional change", *Canadian Journal of Economics and Political Science*, vol. 20, pp. 281-295, 1954.
- ROTTIERS, René, *Soixante-cinq années de luttes ... esquisse historique de l'oeuvre de l'ACFC*, Régina, s.é., 1977, Collection personnelle.
- SASKATCHEWAN, *Saskatchewan Reports*, Fredericton, N.-B., Maritime Lawbook, 6, 1981.
- SASKATCHEWAN, "Committee on Instruction in Languages Other than English", Report (Commissaire: M. TAIT), Archives provinciales de la Saskatchewan, R-177, 1966(a), Collection personnelle.
- SASKATCHEWAN, "Committee on Instruction in Languages Other than English", Documents (Commissaire: M. TAIT) Archives provinciales de la Saskatchewan, R-177 (dossiers 4, 7, 10, 12 et 15), 1966.
- SASKATCHEWAN ARCHIVES, *Directory of the Council and Legislative Assemblies of the Northwest Territories, 1876-1905*, Régina, Archives provinciales de la Saskatchewan, 1970.
- SASKATCHEWAN, *Language Opportunities in Saskatchewan*, Regina, Ministère de l'Éducation, (Commissaire: L.M. READY), 1976.
- SASKATCHEWAN EXECUTIVE AND LEGISLATIVE DIRECTORY, supplement, 1964-1977, Régina, Archives provinciales de la Saskatchewan, 1978.
- SASKATCHEWAN EXECUTIVE AND LEGISLATIVE DIRECTORY, 1905-1970, Régina, Archives provinciales de la Saskatchewan, 1971.
- SCHWARTZ, Mildred A., *Public Opinion and Canadian Identity*, Berkeley, University of California Press, 1967.
- SHAPIRO, Lorraine et PERLMAN, Daniel, "Value Differences Between English and French-Canadian High School Students", *Canadian Ethnic Studies*, 8: 50-55, 1976.

SHEPPARD, Claude Armand, *The Law of Languages in Canada*, Ottawa, Information Canada (#10, Royal Commission of Bilingualism and Biculturalism), 1971.

STAR PHOENIX, "French See Need ...", 8 mars 1966: A3.

VAILLANCOURT, François, "La Charte de la langue française au Québec: un essai d'analyse", *Canadian Public Policy*, Vol. IV, no. 3, été 1978: pp. 284-308.

La francophonie dans l'Ouest canadien: réalité folklorique ou dynamique

par Jacques LaPointe

*Directeur du Bureau des études canadiennes
de l'association des collèges communautaires du Canada*

Voilà bien une question fondamentale non seulement pour la communauté francophone de l'Ouest mais bel et bien pour tout le pays.

Or la réponse à cette question varie d'un groupe à l'autre, selon la personne à laquelle la question est d'abord adressée. Pour une majorité de canadiens anglophones et de québécois francophones, la francophonie de l'Ouest, ne représente plus qu'un mythe, qu'un dernier souffle de vie. Voici donc un bon exemple qu'il est encore possible, dans ce pays, de trouver un terrain d'entente entre nos deux plus importants groupes culturels et linguistiques. A leurs yeux Lavérendrye, le Père Lacombe, Louis Riel, Gabriel Dumont ... sont tous des gens qui sont depuis très longtemps passés aux annales de l'histoire. Les francophones de l'Ouest ne sont pour beaucoup que des "sitting ducks" et d'autres iront jusqu'à dire des "dead ducks".

Etre francophone et habiter l'Ouest représente donc pour une majorité de Canadiens une contradiction des plus évidentes. Selon certains Québécois, ces francophones de l'Ouest représentent un danger parce qu'ils sont contaminés par la langue anglaise. Quant à la population anglaise, elle soupçonne sa

minorité francophone d'être favorable à la cause de l'indépendance du Québec et elle est toujours disposée à douter de sa loyauté (est-il besoin de rappeler la déportation des Acadiens, la pendaison de Louis Riel et la Loi 17 en Ontario). Nombreux sont donc les francophones de l'Ouest qui ont le sentiment d'avoir à choisir entre l'un et l'autre. Certains d'entre eux ont déjà choisi d'émigrer au Québec où ils mènent une vie entièrement française, d'autres ont choisi de se fondre dans la culture anglo-canadienne.

Mais il se trouve encore un bon nombre d'individus qui ont décidé de leur propre gré de profiter de ces deux univers culturels que la plupart considèrent tout à fait opposés l'un à l'autre. En effet, tout en conservant précieusement leur identité francophone, ils désirent vivre leur vie dans ce "nouveau" Ouest canadien et pour ainsi dire "exploiter" les meilleurs éléments des deux cultures française et anglaise.

Pour plusieurs "pur-laine" de la francophonie il ne s'agit que d'un dernier souffle avant la mort. Les Canadiens-anglais, à leur tour, perçoivent cette nouvelle vitalité dont font preuve les francophones comme le signe d'une propagande émanant de l'extérieur de leur province et encore aujourd'hui certains d'entre-eux ne cessent de leur reprocher leurs maux de gorge en leur criant: "Don't shove French down our throats".

Mais quelles que soient les origines de cette nouvelle résurgence du fait français hors Québec, il est indéniable qu'aujourd'hui, malgré une diminution considérable de la population, pour raisons d'assimilation, une nouvelle génération de francophones hors-Québec fait son apparition. Peut-être minoritaire en nombre, elle le devient de moins en moins en mentalité. De plus, on remarque au sein de cette nouvelle génération une profonde rupture avec l'ancienne philosophie de la survivance. L'histoire n'est plus uniquement à raconter ou à folkloriser, elle est aussi à faire. De plus en plus de francophones hors-Québec veulent aller de l'avant, ne plus seulement survivre mais s'épanouir. Ce nouveau phénomène propre à la francophonie hors-Québec est peut-être le plus remarquable chez les Acadiens mais il n'y est certainement pas exclusif. Ce que vivent présentement nos confrères Franco-Manitobains aura de sérieuses et de précieuses répercussions sur tout l'Ouest canadien. Les Acadiens ont réussi à développer un important centre de services dans une ville majoritairement anglaise, Moncton. Celle-ci dessert les Acadiens de toutes les Maritimes. Les Franco-Ontariens du Nouvel-Ontario ont réussi un exploit semblable à Sudbury. Aussi renforcer le fait

français de Winnipeg et de tout le Manitoba ne peut-il qu'avoir des effets positifs pour tous les francophones de l'Ouest.

Soyons réaliste, la francophonie hors-Québec ne connaîtra jamais l'essor qu'elle a pu connaître au Québec. Ceci étant, de plus en plus de francophones hors-Québec refusent de croire au désespoir et préfèrent plutôt parler de défi. En effet, le défi que la francophonie hors-Québec, y compris celle de l'Ouest doit relever n'est-il pas de promouvoir dans ce pays un juste et équitable compromis en matière linguistique? Nous nous devons par notre perspicacité de nous assurer que la langue française parlée au Québec ne soit pas un phénomène qui pourrait être isolé de l'ensemble de la réalité canadienne. A nous d'entamer un dialogue qui nous permettra de démontrer aux anglophones du pays la richesse d'une diversité culturelle et d'expliquer par la même occasion à nos cousins québécois que la politique du bilinguisme pour lequel nos luttons tellement n'est pas en contradiction avec leur vœux d'un Québec à caractère essentiellement français.

Effectivement la réalité francophone de l'Ouest doit renforcer l'image du pluralisme culturel canadien tout en assurant pour le Québec des perspectives qui s'ouvrent au-delà du Saint-Laurent. De la sorte, le Canada ne pourra que devenir plus grand, plus ouvert, plus tolérant.

SOLUTIONS

Aussi après avoir affirmé notre foi en l'existence d'une francophonie dans l'Ouest canadien parlons maintenant des solutions qui nous permettront d'ancrer profondément les racines de cette réalité.

Comment peut-on s'assurer que les francophones de l'Ouest puissent un jour réellement s'épanouir du Manitoba à la Colombie et par conséquent, se considérer véritablement citoyens à part entière dans leurs propre pays?

Soulignons d'abord qu'après avoir tant accompli au cours des quinze dernières années, il faut présentement éviter de relâcher vos efforts et ceci malgré toutes les raisons qui peuvent justifier votre impatience. Surtout il ne faut jamais perdre de vue que votre objectif est d'assurer pour les futures générations de francophones dans l'Ouest de meilleurs moyens de vivre dans leur langue maternelle.

Aussi les solutions faciles n'existent-elles pas pour vous. Le front de votre bataille s'avance continuellement mais la guerre

n'est pas terminée. Dans ce long cheminement vers la pleine reconnaissance culturelle, évitez de chercher des solutions qui ne seront pas entièrement applicables à votre réalité. Le Québec peut vous servir d'inspiration, mais il ne peut pas être un modèle. Effectivement, la situation des francophones et des anglophones au Québec peut inspirer certaines de vos revendications mais elle ne peut vous servir de modèle.

En effet si le Québécois francophone est majoritaire dans sa province, il est minoritaire dans son pays et minoritaire sur le continent. Quant au Québécois anglophone il est minoritaire dans sa province, mais majoritaire dans son pays et majoritaire sur le continent. Les francophones hors Québec enfin, de l'Ouest ou d'ailleurs, sont minoritaires dans leur province, minoritaires dans leur pays et minoritaires sur le continent. Soulignons toutefois que cette situation n'est pas unique aux francophones de l'Ouest canadien. En Belgique les Fourrions représentent la minorité francophone au sein du territoire majoritairement Flamand. Les Valdostains représente une minorité française dans la vallée d'Aoste en Italie. Il y a quelques années seulement, les Jurassiens francophones de la Suisse, sous la juridiction du canton allemand de Berne, réussirent, après de longues années de revendications, à signer un compromis leur permettant de s'affirmer et de s'épanouir davantage en tant que groupe culturel et linguistique au sein de la Confédération Helvétique. C'est à vous maintenant, Fransaskois de la Saskatchewan et francophones de l'Ouest de relever le défi de votre situation et de définir une formule qui sera en mesure d'établir "un milieu d'accommodation" suffisamment adéquat pour permettre la solidification et la consolidation de votre langue et de votre culture dans votre coin particulier du pays et du continent.

Laissez-moi énumérer quatre étapes que je considère essentielles dans le cadre de votre cheminement vers une reconnaissance culturelle véritable dans ce pays:

- 1) Informer et sensibiliser les francophones de votre région.
- 2) Recruter des appuis
- 3) Etablir et consolider vos propres institutions.
- 4) Vous infiltrer dans le milieu majoritaire.

Premièrement il est fondamental que les chefs des communautés Franco-Manitobaine, Fransaskoise, Franco-Albertaine et Franco-Colombienne soient d'abord et avant tout à l'écoute des groupes francophones dont ils sont les représentants. La concertation nationale entre toutes les communautés francophones

hors-Québec est très importante et même essentielle mais elle ne doit jamais reléguer les problèmes de sa propre maison au deuxième plan. Si aujourd'hui les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont réussi à se donner des écoles homogènes françaises, ce n'est pas en raison de l'appui moral et inconditionnel de tous les autres groupes francophones du pays, mais plutôt grâce au travail acharné des populations locales elles-mêmes.

Chaque étape, chaque pas entrepris pour assurer le plein développement des communautés francophones de l'Ouest doivent être compris et assimilés par ceux qui sont directement touchés autrement dit les populations francophones locales. C'est à St-Albert, à Ste-Anne, à Saint-Boniface, à Domrémy, à Fahler, à Gravelbourg, à Prince Albert, à Régina, à Bonnyville, à Zénon Parc, à Edmonton, à Prud'homme, à Maillardville ... que doivent se faire les revendications. Ottawa et Québec peuvent fournir appui et subventions mais en dernier lieu ce sont les gens eux-mêmes, les francophones habitant chacune de vos provinces, qui auront le dernier mot à dire.

Enfin, au sein de vos populations, il ne faut surtout pas oublier votre jeunesse. Elle est sans aucun doute votre plus grande richesse. Il faut s'assurer qu'elle reçoive toute votre attention et votre soutien afin qu'à son tour elle puisse garantir la relève de demain.

La deuxième étape concerne la recherche d'alliés. Etant tous minoritaires dans chacune de vos provinces il est essentiel que vos revendications reçoivent l'appui d'autres groupes culturels ou ethniques. Il est donc important de collaborer avec des groupes tels que les "Parents for French" et les diverses associations ethniques de vos provinces. Les groupes tels que "Parents for French" vous sont forts importants pour l'avenir, car plus il y aura de canadiens bilingues (français/anglais) plus il existera pour vous, dans l'Ouest, d'occasions d'utiliser le français.

Une alliance entre les divers groupes ethniques et les francophones de l'Ouest est également à envisager. Lors du récent référendum au Manitoba, près de 25% de la population de cette province vota pour une reconnaissance constitutionnelle du fait français dans cette province. Or les Franco-Manitobains ne forment que 6% de la population totale du Manitoba, bon nombre de Canadiens d'origines ukrainienne, juive, chinoise, mennonite ... ont appuyé la cause des Franco-Manitobains. En effet, n'oublions pas que la même loi qui abolit le français comme

langue officielle au Manitoba abolit aussi, dans cette même province, 118 écoles ukrainiennes!

Dans un monde qui culturellement devient de plus en plus interdépendant, la thèse d'un Canada culturellement pluraliste dans un cadre officiellement bilingue m'apparaît souhaitable et logique.

Cette présente division entre les groupes de langues officielles, et particulièrement celui des francophones hors-Québec, et les groupes multiculturels ne rapporte en soit rien de positif et seul les partisans d'un Canada "WASP" sont aptes d'en bénéficier. Conséquemment il faut voir vos voisins d'origines ethniques différentes de la vôtre comme des alliés potentiels dans une démarche commune vers un Canada qui à l'avenir sera davantage réceptif et accueillant vis-à-vis la diversité culturelle, soit-elle religieuse, linguistique ou autre.

Troisièmement il est très important que vous puissiez vous donner des institutions qui seront représentatives de vos caractéristiques particulières en tant que groupe culturel. Ainsi, une fois que vous aurez obtenu une gamme importante d'écoles françaises, il vous faudra développer un programme de cours qui tiendra compte non seulement de la langue mais aussi de la culture. Il faudra donc dans les livres d'histoire des étudiants faire référence non seulement aux Plaines d'Abraham, mais parler aussi de Batoche et de la Rivière-Rouge.

De plus, vu l'éparpillement des populations francophones de l'Ouest et leur nombre restreint, il vous faudra consolider certains services. Comme exemple, je souligne un dossier qui est d'intérêt particulier pour la Saskatchewan. La Saskatchewan possède un réseau important de collèges communautaires. Toutefois aucun de ces collèges ne dessert adéquatement la population francosaskoise. Etant donné la crise économique actuelle il est peu probable que des fonds soient bientôt disponibles pour une construction majeure à cet effet. Par contre, ne serait-il pas rentable de considérer l'imposante structure du Collège Mathieu à Gravelbourg comme foyer non seulement pour une éducation du niveau secondaire mais aussi au niveau collégial?

Quatrièmement parlons d'infiltration. Dans ce cheminement vers la maturité culturelle il faut être conscient du danger et des effets néfastes de la ghettoïsation. Aussi le développement et l'expansion d'une identité francophone dans l'Ouest ne doit-il pas être un phénomène d'isolement mais au contraire faut-il l'intégrer au sein du groupe dominant. Si votre situation

démographique ne vous permet pas d'être des lions dans vos provinces, tel qu'au Québec, soyez donc de fins renards. Les francophones hors-Québec doivent non seulement opérer au sein de leurs propres organismes tels que la Fédération des Francophones Hors-Québec, la Fédération des Femmes Canadiennes Françaises et l'Association Canadienne des Educateurs de Langue Française mais ils se doivent aussi d'être présents et actifs au sein des conseils d'administration, des comités consultatifs, des comités de planification des institutions provinciales et nationales qui pour la plupart sont gérées par le groupe culturel majoritaire anglophone. Une fois au sein de ces conseils et de ces comités il faut sans cesse travailler dans le sens d'une bilinguisation des services, informer les vôtres à l'occasion où des postes de travail intéressants et décisionnels sont offerts ... dans une seule phrase; il faut vendre votre propre salade. Les francophones hors-Québec ont parmi eux des chefs forts compétents mais parfois de bons stratèges font défaut.

Ceci dit je désire conclure en affirmant que la réalité de la culture francophone dans l'Ouest sera aussi folklorique ou aussi dynamique que voudront bien le représenter les francophones de l'Ouest eux-mêmes.

Un parler français méconnu de l'Ouest canadien: le métis.

***‘Quand même qu’on parle français, ça
veut pas dire qu’on est des Canayens!’***

par Robert Papen

*Département de Linguistique
Université du Québec à Montréal*

La description des parlers français en Amérique du nord a depuis fort longtemps intéressé de nombreux chercheurs. A tel point qu’une bibliographie des oeuvres traitant de ce sujet dépasserait facilement les cent pages. Ces recherches nous permettent d’avoir, en de plus en plus grands détails, une connaissance des traits caractéristiques des différents dialectes français de notre continent.

La majorité des linguistes acceptent aujourd’hui la classification des parlers français en Amérique du nord établie par E.F. Haden en 1973 dans sa communication “French dialect geography in North America.” (1) Selon lui, ces parlers peuvent être répartis en quatre grands groupes: les dialectes A de la province de Québec, que l’on peut appeler *le québécois*, les dialectes B des provinces maritimes (ainsi que les îles de la Madeleine et Saint Pierre et Miquelon), que l’on appelle communément *l’acadien*, le dialecte C de la Louisiane - à ne pas confondre avec *le cajun*, lui-même issu du dialecte B (nous y reviendrons) - et la dialecte D, parlé dans une petite localité de l’état de Pennsylvanie. Le dialecte C de la Louisiane était le français parlé jusqu’au début de notre siècle par les colons d’origine française dans la région de

la Nouvelle Orléans, les soit-disant "créoles". Ce parler est maintenant disparu. Comme nous venons de l'indiquer, le dialecte D se parle encore dans une seule localité, le village de Frenchville, fondé par des bûcherons et fermiers français venus de France au 19^e siècle. Bien que quelque peu évolué par rapport au français de l'Hexagone, il diffère sensiblement de tous les autres parlers nord-américains.

Haden classifie tous les autres parlers français du continent sous la rubrique 'diaspora', soit du dialecte A, le québécois, soit du dialecte B, l'acadien. Selon lui, les francophones du Québec ont émigré vers l'ouest - en Ontario, dans les provinces des 'prairies' et en Colombie britannique; vers le sud-est au Nouveau Brunswick; vers le sud-ouest, dans la région de Détroit-Windsor, ainsi que dans les états d'Illinois et du Missouri et finalement vers le sud en Nouvelle Angleterre. (2) De l'Acadie originale, la Nouvelle Ecosse actuelle, les francophones se sont dispersés dans les autres provinces maritimes, surtout le Nouveau Brunswick; en Nouvelle Angleterre, où ils se sont mêlés aux locuteurs de parler québécois; au Québec, surtout en Gaspésie, et en Louisiane, où le parler s'est rapidement évolué pour devenir ce qu'on appelle aujourd'hui *le cajun*.

Pour en revenir maintenant aux parlers québécois de la diaspora, celui qu'on parle par exemple au Manitoba, en Saskatchewan ou en Alberta, il n'est pas faux de dire que partout, on parle à peu près de la même façon. Bien entendu, il existe des particularités plus ou moins évidentes dans le parler de certaines localités qui les différencient du québécois parlé au Québec, tout comme au Québec même, on peut distinguer sans trop de difficulté le parler de la Beauce de celui de Montréal, par exemple. Mais là où les traits caractéristiques d'un parler local québécois sont d'ordre phonétique, morphologique, voire lexical, la spécificité, si l'on peut dire, des parlers de l'ouest, par rapport à celui du Québec, est due en grande partie à des phénomènes de transfert linguistique: anglicismes, calques, emprunts, etc. (3) Il n'en reste pas moins qu'ils sont essentiellement et fondamentalement identiques au parler québécois et on n'a donc pas tort de les considérer comme faisant partie du dialecte A, le québécois.

Par contre, il existe une variété de français parlé dans les trois provinces dites des 'prairies' (et peut-être aussi dans le Dakota du nord et le Montana), qui se distingue suffisamment des autres parlers que tout locuteur francophone, si peu versé en dialectologie soit-il, n'aura aucune difficulté à le reconnaître comme étant

effectivement distinct. Ce parler a toujours échappé à l'attention des linguistes et demeure jusqu'à présent largement inconnu de la communauté scientifique. Nous faisons référence, bien entendu, au *métis*, ou plus précisément au *métif* (prononcé *méchif*), comme les locuteurs de ce dialecte le nomment. Ce parler est présentement en voie de disparition dans une bonne partie des localités où il se parlait autrefois et ne semble résister à l'assimilation que dans certains petits villages du Manitoba.

Ce n'est pas à nous de tracer l'histoire fascinante de la nation métis, tant au Manitoba qu'en Saskatchewan ou en Alberta. Suffit-il de dire qu'il existe des communautés métis dans ces trois provinces. La majorité des Métis habitent encore au Manitoba, berceau de la nation métis, surtout le long des lacs Winnipeg, Manitoba et Winnipegosis. On les retrouve aussi à St. Laurent, St. Eustache, Ste Anne des Chênes, St Lazare, etc. En Saskatchewan, les Métis sont établis surtout dans la région de Batoche, St. Laurent, Duck Lake et St Louis bien qu'au 19^e siècle on les retrouvait également à Qu'Appelle. En Alberta c'est au Lac La Biche qu'on peut encore en rencontrer, ceux de l'ancien St Paul-des-Métis étant pour la plupart soit disparus, soit complètement assimilés à la population franco- ou anglo-albertaine.

Nous n'avons pas non plus à rappeler les faits historiques saillants qui ont marqué la nation métis en Saskatchewan, particulièrement ceux ayant eu lieu à Fish Creek, à Duck Lake et à Batoche. Nous allons d'ailleurs bientôt marquer le centenaire de la triste conséquence de ces événements - l'exécution de Louis Riel, chef des Métis.

Les données sur lesquelles se basent mes commentaires sur le parler métis proviennent en grande partie de plusieurs heures de conversation sur terrain avec des locuteurs métis, tous relativement âgés; le plus vieux ayant atteint l'âge de 90 ans, le plus jeune étant dans la cinquantaine. Ces conversations furent enregistrées dans la région de Batoche, Duck Lake et St Louis. Des trois locuteurs principaux, seul l'ainé parlait encore le cris, les deux autres étant soit monolingue français, soit bilingue français-anglais. Dans les trois cas, les parents des locuteurs avaient habité dans l'ancienne colonie de la Rivière Rouge et avaient émigré en Saskatchewan peu après la création de la province du Manitoba. Néanmoins, il faut se rappeler que les Métis francophones (et anglophones - surtout écossais) étaient établis en Saskatchewan et en Alberta bien avant 1870 puisqu'au Lac La Biche, par exemple, les missionnaires Oblats avaient établi une

mission, avec une école dirigée par des prêtres et des soeurs français, belges et québécois, afin de desservir leurs ouailles métis dès le début de 1850. (4)

Il est intéressant de noter le fait qu'à Batoche et dans les régions environnantes, même les gens âgés de plus de soixante ans ne parlent pas ou plus le cris, alors qu'au Lac La Biche, ceux-ci le parlent encore. Sans doute est-ce dû au fait qu'au Lac La Biche, la réserve indienne de Beaver Lake, sise assez près du lac, a permis aux Métis de maintenir un contact plus ou moins intime avec les locuteurs cris alors que la situation est bien différente à Batoche. Il faut ajouter aussi que selon le plus aîné des informateurs, il existerait, ou plutôt, il aurait existé, un autre parler- appelé aussi michif - qui serait un mélange de cris et de français. Il semblerait que dans ce parler, le groupe nominal (le nom et tous ses déterminants) est du domaine grammatical du français, tant au niveau lexical que grammatical alors que le groupe verbal (le verbe et ses déterminants) proviennent du cris. Cette langue se parle encore dans le Dakota et au Manitoba. En voici un exemple: (5)

Aîñ om, keeyayow, see zhvoo ewanihawt. Keeshipway-etayw,
doundounawayw,
UN HOMME IL-Y-AVAIT, SES CHEVAUX IL-AVAIT-PERDU.
IL SORTIT, IL-ALLA-PARTOUT,

mawka la brem keeyayow.
MAIS LA BRUME IL-Y-AVAIT.



Résidence de Métis - Rivière Rouge
Archives du Manitoba

Voyons maintenant en plus grands détails les caractéristiques du parler métis en les comparant systématiquement aux traits équivalents dans les autres parlers français d'Amérique. (6)

Nous commencerons par quelques particularités au niveau de la prononciation. Le système des voyelles du métis présente un certain nombre de ressemblances avec les autres parlers français mais il démontre aussi des écarts fort intéressants. Ainsi, en métis, on prononce des mots comme *vite*, *butte* et *souche* avec des voyelles dites 'relâchées', tout comme en québécois [vɪt], [bʏt] et [sʊʃ]. Par contre, le métis ne connaît pas les diphtongues typiques du québécois. Ainsi, si au Québec on prononce le plus souvent *père* [pajr], *peur* [pæʏr] et *porc* [pəʏr], le Métis prononcera [pe:r] ou [pæ:r], [pø:r] et [po:r] et le Français de France dira [pɛʁ], [pɔʁ] et [pɔʁ]. Il y a donc une nette tendance à fermer les voyelles moyennes, particulièrement si celles-ci sont longues, comme lorsqu'elles précèdent la consonne *r*. Deuxièmement, les voyelles mi fermées du français ([e] et [o]) se réalisent plus ou moins systématiquement comme [ɪ] et [ʊ]. On entendra donc [ɪɪ] pour *les*, [mɪ] pour *mes*, [sɪ] pour *ces*, [blɪ] pour *blé*, [ʃɪku] pour *chicot*, [grʊ] pour *gros*, et [mɪtʃɪt] pour *métis*.

Cette tendance à prononcer [ɪ] pour [e] et [ʊ] pour [o] peut être due à deux influences. En cris, il y a énormément d'instabilité dans la réalisation des voyelles fermées ([ɪ] et [ʊ]). Les dialectes cris des plaines du nord prononcent souvent [ɪ:] alors que ceux du sud prononcent [e:] [pɪ:jak] au nord et [pe:jak], au sud. Par ailleurs, cette tendance à fermer les voyelles moyennes existe aussi, à différents degrés, dans de nombreux dialectes français. En acadien par exemple, les [o] se prononcent [ʊ] devant une consonne nasale: [pʊm] pour *pomme*, [estʊma] pour *estomac*, etc. La voyelle [ø] a aussi tendance à se prononcer [ɤ]: [ɤʒɛn] pour *Eugène*, [ɤrɔp] pour *Europe*. Dans le parler cajun de la Louisiane, on prononce souvent un mot comme *rôti* [rʊti]. Cette même tendance existe également dans certains dialectes de France, particulièrement dans la région de Saintongeais. On peut donc supposer que cette tendance a été importée en Amérique mais que presque partout elle s'est affaiblie ou a carrément disparu, à l'exception du métis, où le phénomène similaire en cris a réussi à la maintenir bien vivante. (7)

Mentionnons brièvement quelques autres particularités vocaliques. Nous avons déjà mentionné qu'en métis, les diphtongues n'existent pas, ce qui distingue ce parler de toutes les variétés de québécois et la rapproche plutôt de l'acadien, qui lui

non plus n'en a pas. La voyelle [ɛ], surtout lorsqu'elle se trouve longue, devant un *r* final, varie selon le locuteur et se prononce soit [e:] soit [æ:]; la voyelle [æ:] se prononce [ø:]. Un autre phénomène variable est la délabialisation de la voyelle [ɣ] en [ɪ], *tu* se prononçant souvent [tʃɪ], *du* [dʒɪ], etc. On a également tendance à nasaliser toute voyelle en contact avec une consonne nasale: *comment* se prononce [kũmã], *même* [mæ̃m], *maman* [mãmã], *moi* [mũɛ̃], etc. Finalement, les courbes mélodiques de l'intonation typique du métis sont également extrêmement marquées par rapport à celles du québécois ou du français standard. Elles sont caractérisées par des écarts relativement plus grands entre les basses et les hautes, ce qui se traduit donc, de façon impressionniste, à un ton très chantant.

Quant au système consonantique, le trait le plus frappant et celui qui intéressera le plus le linguiste est le fait que les consonnes dentales [t] et [d] se réalisent en [tʃ] et [dʒ] lorsque la voyelle qui suit est [i], [ɪ], [ɣ] ou [ʏ], ou encore devant les semi-voyelles [j] et [w]. Ainsi, on entendra [dʒɪzã] *dix ans*, [ptʃɪ] *petit*, [dʒɪr] *dur*, [tʃwɛ] *tuait* (8), [savɛtʃɪ] *savez-tu*, et bien entendu, le vocable [mɛtʃɪ] pour *métis*. (9) Remarquons d'ailleurs que la fermeture plus ou moins systématique des voyelles moyennes, surtout [e] en [ɪ], déclenche la palatalisation d'un [t] ou d'un [d] précédant, ce qui démontre bien la systématisme du phénomène. C'est ainsi qu'on entendra *parenté* prononcé [parãtʃɪ] *côté* [kũtʃɪ], etc.

En français québécois, et donc dans les parlers français de l'ouest, mais pas en acadien, les consonnes [t] et [d] changent aussi de prononciation lorsqu'elles sont suivies de [i] ou de [ɣ]. Dans ce cas, [t] et [d] se prononcent [ts] et [dz]: [tsɪ] *tu*, [dzɪdʒ] *dis-donc*, [dʒɪr] *dur*, [setsɪ] *sais-tu* [ptsɪ] *petit*, etc. En Acadie, [t] et [d] ne changent pas d'articulation devant [i] et [ɣ] comme en métis ou en québécois, mais on prononce des mots comme *tiens* [tʃɛ̃], *tiède* [tʃɛd] *diable* [dʒãb] etc. Aussi, chez les plus âgés, les consonnes [k] et [g] se prononcent [tʃ] et [dʒ] respectivement devant certaines voyelles: [tʃɪ] pour *qui* [tʃɛ] pour *quai*, [tʃœr] pour *coeur*, [tʃɪlɔt] pour *culotte*, [badʒɛt] pour *baguette*, [dʒœr] pour *guerre*, etc.

Ce phénomène de palatalisation (et d'affrication) était d'ailleurs assez commun dans certains dialectes de France et il ne faut donc pas s'étonner de le retrouver dans les parlers français d'Amérique.

En cris, le système des consonnes comprend les deux sons suivants: [s] et [ts]. Cependant, il y a une règle générale de prononciation qui fait que les consonnes sourdes, comme [p], [t] et [k], ainsi que [s] et [ts] se prononcent avec sonorité (vibration des cordes vocales) lorsqu'elles se trouvent en position intervocalique. Au lieu de [p] on aura [b], au lieu de [t] on aura [d]. [s] et [ts] se prononcent donc [z] et [dz] entre deux voyelles. Pour ce qui est de ces deux consonnes, la gamme de réalisations phonétiques est très grande. Dans certains dialectes, on prononce effectivement [s] et [ts] (ou [z] et [dz] à l'intervocalique) mais dans d'autres parlers on aura plutôt [ʃ] et [tʃ] (ou [ʒ] et [dʒ] à l'intervocalique). Les dialectes occidentaux du cris favorisent particulièrement cette dernière prononciation et ce, surtout lorsque la voyelle qui suit est [i], ce qui est précisément l'environnement phonétique qui déclenche la palatalisation du [t] et du [d] en [tʃ] et [dʒ] en métis. On peut donc facilement concevoir que chez les Métis, une tendance dialectale du français, celle de palataliser les consonnes dentales devant les voyelles fermées antérieures ou les semivoyelles antérieures (et pour l'acadien, de palataliser les consonnes vélaires), ait été renforcée par une tendance similaire dans l'autre langue qu'ils parlaient, le cris des plaines.

Quelques autres aspects du système consonantique du métis, qui le rapprochent cependant du québécois, est la présence du son [h], que l'on entend surtout dans la réalisation emphatique de *un* [hæ(n)] ou *une* [hyn]. La consonne [v] lorsque suivie de [w] est le plus souvent effacée: *avoir* se prononce donc [awə:ʃ], *savoir* [sawə:ʃ]. Un aspect frappant du métis est l'emploi de la consonne 'de liaison' [l] dans de nombreux contextes. Dans certains parlers québécois, on a tendance à insérer un [l] entre le sujet *ça* et le verbe *avoir* auxiliaire ou non): *ça l'a du bons sens*. En métis, cette consonne intrusive est employée de façon beaucoup plus générale. En voici quelques exemples: *on l'est arrivé, ça l'appelle...*, *mon père l'a arrivé...*, *ça l'a de l'argent, la maîtresse qu'on l'a eue...*, *ça l'ont dit...*, *ça l'aimaient...* Ces exemples laissent à penser que ce *l* intrusif ne s'emploie qu'avec un sujet à la troisième personne. Cependant, nous avons également relevé: *je l'a décidé...*, *je l'a vu...*, *je l'a dit...*, *je l'a été...* En règle générale donc, si le verbe qui suit le sujet commence par une voyelle, le métis insère un *l* de liaison entre le sujet et le verbe. Nous disons bien règle *générale* puisque l'application de la règle n'est pas absolue. Nous avons également relevé des cas où elle ne

s'applique pas: *j'étais* (et non *je l'étais*), *on était* . . . (et non *on l'était* . . .). Lorsque le sujet est le pronom personnel *il* ou *elle* (prononcé [i] et [æ] ou [ɛ]), la consomme de liaison *l* n'est pas employée, et le *l* final du pronom ne semble jamais prononcé: *l'est arrivé* . . . Aussi, si le pronom *en* suit immédiatement le sujet *ça*, c'est le plus souvent une liaison avec [n] qui est employée: *ça n'en coûtait* . . ., *ça n'en parlait* . . .

Passons maintenant à quelques aspects grammaticaux qui distinguent ce parler des autres parlers français. Le premier que nous voulons décrire semble être dû, lui aussi, au transfert linguistique de la langue cris. Dans cette langue, il existe une catégorie grammaticale de genre, tout comme le français distingue le genre masculin du genre féminin. Cependant, le 'genre' cris n'est pas basé sur une distinction masculin-féminin mais plutôt sur le plan *animé* - *inanimé*. Ainsi, en cris [wi:jas] *viande* est du genre inanimé puisque c'est de la chair morte alors que [mu:swa] *original* est du genre animé. La classe animée comporte essentiellement les êtres humains, les animaux, les esprits et les grands arbres (mais aussi le tabac, le blé, la botte, la pipe, la framboise - mais pas la fraise!). Cela veut dire que les distinctions de genre en termes de masculin - féminin ne veulent tout simplement rien dire pour un locuteur cris, tout comme une distinction animé - inanimé n'a aucune valeur grammaticale pour un locuteur français. En termes pratiques, les distinctions que le français établit pour les pronoms, par exemple entre *il* et *elle* n'ont aucune réalité linguistique en cris. Or, en métis, on a justement tendance à faire fi de cette distinction. *Il* et *elle* sont à peu près interchangeables: 'ton garçon, *elle* est smart . . .', 'ma femme, *il* disait . . .' (10) Cette confusion de genre s'étend à tous les domaines de l'accord grammatical: 'Les petites filles-là, y a *ceux-là* . . . et pis *celui-là* . . .' Une façon typique de ne pas avoir à choisir entre le masculin et le féminin est d'employer un pronom 'neutre', c'est-à-dire qui n'est pas marqué pour le genre. En métis, on a donc tendance à se servir de pronom *ça* à toutes les sauces: *Ca l'a de l'argent; ça vient à mourir; tout le monde, ça sont pas pire* . . .; où à chaque exemple, le référent est soit masculin soit féminin. Remarquez néanmoins que lorsque *ça* fait référence à un pluriel, le verbe se mettra au pluriel: *ça sont pas pire; mes neveux, ça l'ont parti* . . . Une autre manière de se soustraire au problème du genre est de carrément omettre le pronom sujet de la troisième personne, surtout lorsque le contexte sémantique est clairement identifié: 'J'ai une fille à R . . .; () travaille à la Post Office.' 'Eh

bien, () *sontaient pas riches, mes parents; () sont venus plusieurs.* 'Eux-aut' itou ça l'ont fait une revue; () *sont pas contents que ...*' (11)

Un deuxième aspect grammatical typique du métis est la construction des phrases relatives. Celles-ci sont différentes de celles que l'on retrouve dans les autres parlers français. Par contre, nos connaissances limitées de la langue cris ne nous permettent pas d'affirmer d'une manière ou d'une autre si les relatives métis sont dues à l'influence du cris ou non. En voici quelques exemples: *C'est un de ma fille qu'elle est au B.C.; Le jeune Letendre qu'il est mort; C'était Maman avec ses poules qu'elle donnait à manger . . . ; Au B.C., où sa soeur qu'elle reste; C'est un album que quand je l'a été au B.C., ma fille qu'elle m'a donné.* On remarquera que dans chaque cas, le pronom relatif sujet ou objet de prépositoin a été remplacé par la conjonction *que*, suivi alors d'une forme du pronom personnel sujet. (12)

Une autre structure grammaticale spécifique au métis est la construction possessive. En français standard et en québécois, on exprime la possession de la manière suivante: X de (ou à) Y: *le frère de (ou à) Maman.* Aussi, les compléments de nom, surtout les génitifs, se forment selon la même construction: *la roue de la voiture.* Par contre, lorsque 'le possesseur' est identifié par un adjectif possessif, *mon frère, sa roue, etc.*, le 'possesseur' précède le terme identifiant le 'possédé'. En cris, on retrouve également des structures possessives; lorsque le 'possesseur' est représenté par un adjectif possessif, on obtient le même ordre qu'en français: *o—masinahikan*, littéralement 'votre fils son livre' alors qu'en 'possesseur' est représenté par un substantif, on retrouve toujours le même ordre, c'est-à-dire POSSESSEUR - POSSEDE: *kikosis o—masinahikan*, littéralement 'votre fils sons livre' alors qu'en français on dirait *le livre de votre fils.* Ce modèle a été transposé au métis et on entendra donc des constructions comme *Maman ses neveux* (les neveux de Maman), *Marie sa vache* (la vache de Marie), *C'est ma fille son mari, ça* (C'est le mari de ma fille), *en allant dans le docteur son petit bois* (en allant dans le petit bois du docteur). (13) Cette construction semble très ancienne car le premier à décrire quelque peu la langue métis, A. Elliott (1886) avait noté: *Pierre son livre pour le livre de Pierre.* Aussi, alors qu'en français nous avons la construction *un de + ADJECTIF POSSESSIF PLURIEL + NOM*, en métis, l'adjectif possessif se met toujours au singulier: *un de mon petit gars . . . , une de sa tante . . . , un de mon oncle qui est avec un de son ami . . . etc.*



La Famille de Pascal Breland
Archives du Manitoba

On aura remarqué aussi que la conjugaison de l'auxiliaire AVOIR est simplifiée. On dira donc *'je l'a mangé...* au lieu de *je l'ai mangé*. Etant donné que la forme *nous* est systématiquement remplacée par *on*, cela veut dire que la forme [ə] du verbe AVOIR est employée à toutes les personnes, sauf aux deuxième et troisième personnes du pluriel.

Notons finalement un certain nombre de détails grammaticaux du métis qui se retrouvent également dans les divers parlers français d'Amérique: 1) la confusion entre les pronoms objet direct et indirect: *'pour les dire qu'ils sont menteurs, les autres lui aidaient*, etc. 2) l'emploi de la particule *-ti* (prononcé [tʃi]) à l'interrogatif: *tu vois-ti?, j'ai-ti?, c'est-ti?, vous avez-ti? l'onvaient-ti?* 3) l'emploi de l'expression *le monde* ou *tout le monde* au lieu de *ils, elles* ou *on*: *le monde sont intéressés..., tout le monde sont instruits..., tout le monde, ça sont pas pire..., le monde, ça l'ont dit*. 4) l'emploi de *sontai(en)t* et *onvai(en)t* pour *était(en)t* et *avait(en)t*: *ils onvaient bonne tête; i' sontaient par riches*. 5) la réduction de l'auxiliaire des temps composés au seul verbe AVOIR: *j'ai venu; elle a parti; ils ont tombé; ils s'ontaient mariés; j'avais allé; on a arrivé; je l'a été*, etc. 6) l'élimination de la plupart des formes subjunctives: *avant qu'il va mouiller: il faut qu'ils faisaient leur ouvrage*, etc. 7) l'emploi du conditionnel au lieu de l'imparfait dans la proposition conditionnelle: *s'ils auraient marché comme ça, la charette aurait calé*. 8) l'ajout de *que* après certaines conjonctions et adverbes interrogatifs: *je sais pas combien qu'ils ont dit d'animaux qu'ils onvaient; on pouvait pas sortir comme qu'on voulait quand que j'étais petit...* Comme en québécois on ajoute aussi *ce que* à certains pronoms ou adverbes interrogatifs: *où ce que tu veux aller?; pourquoi ce que tu prends...?; Comment ce qu'il a attrapé...?* 9) Les expressions *ce que* (et des fois *ce qui*) sont souvent remplacées par la forme *quoi ce que* ou tout simplement, *quoi*: *Dieu sait quoi ce qu'il fait...; 'le mot dit quoi ce qu'il sert; ... qu'i'se contente avec quoi ce qu'il a; c'est ça quoi ce qu'il y a de bon; vous voyez quoi je veux dire?* On retrouve aussi l'emploi de *quoi* à l'interrogative: *Quoi c'est ça?; Quoi ce que t'as compris?; Quoi je vas faire?* 10) l'emploi des prépositions régies par certains verbes diffère aussi de l'emploi standard: *jouer sur le violon, s'abonner dans le journal*, etc.

Le lexique du métis se caractérise par trois traits principaux: termes typiques du français canadien, termes (ou sens) uniques au métis mais non empruntés au cris (14) et termes empruntés soit au cris soit à l'anglais, ces derniers étant communs dans le

parler français des provinces de l'ouest. Dans la première catégorie, on peut inclure des termes comme *jongler* pour 'penser', *écarté* pour 'perdu', *mouiller* pour 'pleuvoir', *gratteux* pour 'avare/pingre', *jaquette* pour 'pyjamas', *tanné* pour 'fatigué/ennuyé', *faire brun* pour 'commencer à faire noir', *caille* pour 'tacheté/moucheté', *blaguer* pour 'mentir' etc. D'autres termes semblent spécifiques au métis: *nouque* pour 'neveu', *bracailler* pour 'braconner', *étampe* pour 'fer à marquer (le bétail)', *miser* (une maison) pour 'faire construire (une maison)!', *empesser* pour 'marquer (le bétail) avec un fer', *jouille* (de bois) pour 'clou de bois', *cassete* pour 'sac', etc. Les termes empruntés soit au cris soit à l'anglais sont également nombreux. Les premiers étant typiques du métis, les seconds étant également connus des francophones de l'ouest: *tanchi* 'bonjour', *nanta* 'apporter', *mishatim* 'cheval' du cris, *team* 'attelage', *pony* 'petit/jeune cheval', *gopher* 'saccophore', *pasture* 'pâturage', *bum* 'clochard', *muskeg* 'marécage' etc., de l'anglais.

Nous sommes pleinement conscients que ces quelques remarques grammaticales ne font qu'effleurer la structure linguistique du métis. Il reste énormément à faire et à connaître. Nous espérons néanmoins que les quelques faits que nous décrivons ici, si liminaires soient-ils, pourront donner au lecteur la saveur de ce parler unique en Amérique et qu'ils encourageront d'autres chercheurs à s'y intéresser davantage avant qu'il ne disparaisse à tout jamais.

NOTES

¹ Cet article se trouve dans T. Sebeok (éd.) (1973). Haden ne tient pas compte des parlers français des Antilles, particulièrement celui de St. Thomas aux Iles Vierges.

² Haden ne mentionne pas que de nombreux Québécois se sont établis dans plusieurs états du sud-est américain, particulièrement en Floride et que le québécois s'y parle maintenant de plus en plus fréquemment. Il faudrait aussi mentionner les communautés francophones de la vallée de Madawaska, au Nouveau Brunswick. Ces communautés sont surtout issues de souches québécoises.

³ Il existe, bien entendu, certains items lexicaux dont le sens n'est pas identique à celui employé au Québec, i.e. *éleveur*.

⁴ Cité par P. Douaud (1980).

⁵ Cité par J. Crawford (1979). L'orthographe employée a été développée par les locuteurs du michif de la réserve Turtle Mountain du Dakota nord.

- ⁶ Le métis étant une langue exclusivement parlée, nous transcrivons les formes phonétiques en API (alphabet phonétique international). Le lecteur peu habitué à cette orthographe trouvera en annexe une liste de symboles employés ainsi que leur valeur, fournie par un mot-clé.
- ⁷ Il est à remarquer que le phénomène contraire, c'est-à-dire une tendance à ouvrir les voyelles fermées, à prononcer les voyelles [i] [y] [u] en [e] [ø] et [o] semble également exister, du moins dans certains parlers métis. Les preuves de cette affirmation sont quelque peu suspectes puisqu'elles nous viennent uniquement de textes écrits (un récit "Le carcajou", publié dans une revue littéraire française en 1934, cité par R. Préfontaine (1980).) On y retrouve les graphies suivantes: *asseuré* (assuré), *eune* (Une), *tot ce qu'il trove* (tout ce qu'il trouve), *por* (pour), *compagnée* (compagnie), *vos* (vous) etc. Toute cette question mérite donc une analyse plus approfondie.
- ⁸ La semi-voyelle [ʋ] est le plus souvent réalisée en [w].
- ⁹ La forme *métif* nous vient de *mestif*, *mestive*, forme co-existante avec *métis*, *métisse* dans certains dialectes de France, jusqu'au 19^e siècle.
- ¹⁰ Selon Duaud (1980), cette même confusion de genre s'applique lorsqu'un Métis parle anglais: "My grandmother, when *he* died, *he* was a hundred and five." et "*She* good runner, him." "*She's* stuck, *heh?* (faisant référence à un couvercle de boîte à conserves)"
- ¹¹ Cité dans A. Lussier et B. Sealey (1980), p. 167.
- ¹² On remarquera aussi la 'désarticulation' des expressions conjonctives françaises. Ainsi, '*depuis mon mari qu'il est mort; après le buffalo qu'il est parti . . .*' etc.
- ¹³ Ce dernier exemple cité dans A. Lussier et B. Sealey (1980).
- ¹⁴ Du moins, nous ne les avons trouvés dans aucun des lexiques ou glossaires du parler français au Canada.

BIBLIOGRAPHIE

- Crawford, J. (1979). 'The standaridization and instrumentalization of creole languages: standarization of orthography in michif.' Communication présentée à la Conference on Theoretical Orientations in Creole Studies, St. Thomas, Iles Vierges.
- (1983). 'Speaking Michif in four Métis communities.' in *Canadian Journal of Native Studies* III, 1: 47-55.
- Douaud, P. (1980). 'Métis: a case of triadic linguistic economy.' in *Anthoropological Linguistics* 22: 392-414.
- Dulong, G. (1973). 'Histoire du français en Amérique du nord.' in T. Sebeok (éd.) p. 407-421.

- Elliott, A. (1886). 'Contribution to a history of the French Language in Canada II: Speech mixture in French Canada; External influences.' in *American Journal of Philology* 7: 141-160.
- Haden, E. (1973). 'French dialect geography in North America.' in T. Sebeok (éd.) p. 422-439.
- Lussier, A. & B. Sealey (éds) (1980). *The Other natives: les Métis. Vol III*. Manitoba Métis Federation Press, Winnipeg.
- Papen, R. (1971). 'Preliminary report on the French patois of the Métis nation.' Inédit, Université de Californie, San Diego.
- _____. (1975). 'Les dialectes français de l'Amérique du nord.' in *CASLT Bulletin*, 1975.
- Préfontaine, R. (1980). 'Le parler métis' in A. Lussier & B. Sealey (éds.)
- Sebeok, T. (éd.) (1973). *Current trends in linguistics, Vol. 10: Linguistics in North America*. Mouton, La Haye.
- Valdman, A. (1974). 'Le parler vernaculaire des isolats français en Amérique du nord' in *Revue de Louisiane* 3: 43-58.
- Vinay, J-P. (1973). 'Le français en Amérique du nord: problèmes et réalisations.' in T. Sebeok (éd.).

ANNEXE

SYMBOLES PHONETIQUES DE L'API

FS. Français standard
 F.Q. Français québécois
 A.C. Anglais canadien

comme en F.S.	'si'
comme en F.Q.	'icitte'
comme en F.S.	'rue'
comme en F.Q.	'hutte'

comme en F.S.	'roue'
comme en F.Q.	'boutte'
comme en F.S.	'été'
comme en F.S.	'très'
comme en A.C.	'sat'
comme en F.S.	'peu'
comme en F.S.	'coeur'
comme en F.S.	'tôt'
comme en F.S.	'corps'
comme en F.S.	'patte'
comme en F.S.	'pâte'
comme en F.S.	'main'
comme en F.S.	'un'
comme en F.S.	'pont'
comme en F.S.	'lent'
comme en F.S.	'hier'
comme en F.S.	'lui'
comme en F.S.	'loin'
comme en F.S.	'pas'
comme en F.S.	'tôt'
comme en F.S.	'cas'
comme en F.S.	'beau'
comme en F.S.	'dos'
comme en F.S.	'gai'
comme en F.S.	'feu'
comme en F.S.	'veau'
comme en F.S.	'seau'
comme en F.S.	'zèbre'
comme en F.S.	'chat'
comme en F.S.	'jeune'
comme en F.Q.	'tu'
comme en F.Q.	'du'
comme en A.C.	'chin'
comme en A.C.	'jug'

comme en F.S.	'rue'
comme en Q.S.	'rue'
comme en F.S.	'lune'
comme en F.S.	'noeud'
comme en F.S.	'mère'
comme en A.C.	'hen'

Esquisse d'une étude du lexique fransaskois par Jean-Claude Choul

Université de Régina

Hypothèse de travail

Le titre choisi indique en partie en quoi consistait l'hypothèse de travail. On postule, dans un premier temps, l'existence d'un ensemble d'unités lexicales correspondant au groupe démographique qui se donne le nom de Fransaskois. Il était hors de question, en quelques semaines, même s'il avait été possible de se consacrer à la recherche de façon régulière, de pouvoir déterminer en quoi consiste ce lexique supposé.

Il s'agissait donc dans un premier temps d'établir si oui ou non il existe un lexique spécifique à l'entité culturelle que représentent les Fransaskois, ou la Fransaskoisie, pour reprendre cette appellation. La démarche, en raison de contraintes auxquelles je reviendrai, était très rudimentaire. Mes enquêteurs improvisés¹ armés d'un magnétophone avaient pour mission de recueillir les

¹Je voudrais remercier mes étudiantes fransaskoises et québécoises qui par leur participation active et leurs remarques m'ont permis de donner suite au projet que j'avais soumis à mon collègue André Lalonde. Je voudrais rappeler que mes enquêteurs n'avaient d'autre préparation que leur bonne volonté au moment de leurs entrevues. Il s'agit de Gaëtane Baraby, Hélène Chabot, Jocelyne Gareau et Rosanne Fournier. Denise Bisson, Christine Girard, Lucie Gaudet et ma collègue Lucille Tessier m'ont également aidé. Je voudrais aussi remercier l'ensemble de mes informateurs qui se sont prêtés au jeu.

propos de parents et d'amis qui voudraient bien se prêter au jeu.

Le recueil des données se faisait donc sous forme d'enregistrements. La démarche exigeait ensuite mon intervention: écoute et transcription. Cette deuxième phase consistait en un tri: j'écartais d'abord les unités lexicales reconnues par moi comme appartenant au français général. Cette dénomination est celle retenue par l'équipe du Trésor de la langue française au Québec, dirigée par Marcel Juneau (1977:61; cf. Baldinger 1975:13); en dépit d'inconvénients définitoires elle a l'avantage d'éviter la connotation qui marque l'expression de "français standard". Dans la même phase, un second tri était censé s'opérer: il s'agissait d'écarter les unités lexicales reconnues par moi ou mes informateurs comme étant également employés au Québec. Le contrôle ultime se faisait dans le *Glossaire du parler français au Canada* (1930) ou dans Bélisle (1954), qui malgré ses défauts (cf. Juneau 1977:36-37) indique l'appartenance géographique de certains lexèmes.

Le caractère subjectif des tris successifs est inévitable. En matière lexicale, on ne peut faire appel aux machines dont peuvent disposer les phonéticiens et l'appréciation ne peut s'appuyer sur les indices matériels qui viennent en aide dans l'étude de la morphologie ou de la syntaxe. Il y a sans doute moyen de faire appel aux inventaires lexicaux que sont les dictionnaires, mais le risque est grand de ne se contenter que de la forme.

Je prendrai pour exemple le cas de *cassage* relevé dans une composition (l'auteur était donc informateur à son insu). A première vue, le lexème appartient au français par sa forme et sa syntaxe: le terme apparaissait en position de complément dans une structure N de N. Toutefois la cooccurrence m'avait paru anormale. Je l'ai donc inscrit au chapitre possible de mon corpus. Après consultation auprès de mes informatrices québécoises, j'ai dû le rejeter: il appartient au lexique québécois.

En français général *cassage* a une distribution relativement limitée (en position de base dans la structure *N de N*), et n'a qu'un sens possible: "action de casser", correspondant au schéma sémiotaxique ou modulaire *x casse y* (cf. Pottier 1974:43). Or, dans *bruit de cassage* le schéma est *x casse*, dont la nominalisation en français est généralement *rupture* ou *bris*.

Cette parenthèse était destinée à montrer le rôle exact de la subjectivité. Il s'agit en fait d'une application contrôlée de l'idiolecte au sens d'emploi personnel d'une langue ou langue

intériorisée. En d'autres termes, l'analyste se pose la question suivante: est-ce que je comprends le segment en question; appartient-il aux énoncés que je suis en mesure de produire? Le contrôle se fait ensuite sur répertoires, où l'on trouve *cassage de minerais, de caillou, de pieds, de gueule*. Mais même ce contrôle est sujet à caution, compte tenu de la subjectivité des lexicographes.

Projet de description

Au terme de la démarche décrite, on devrait disposer d'un corpus, c'est-à-dire, en l'occurrence, d'un nombre donné d'unités lexicales ou d'emplois en construction, ainsi pour *dans ces environs* au sens d'*environ*, même la marque du pluriel ne suffit pas à marquer la spécificité. Tout comme pour *cassage*, qu'une informatrice québécoise a placé spontanément en contexte: *le cassage de la glace*. Devant un corpus de ce genre, plusieurs types d'analyses ou d'examen sont possibles et également valables. Le point de vue adopté ici est celui de l'étude sémantique des unités. Ce choix n'est pas le résultat du hasard: mon principal domaine de recherche étant la sémantique linguistique, il est normal que mon attention se porte non sur les formes mais sur leur contenu. Accessoirement, le corpus devait me permettre de contrôler une position théorique sur l'épistémologie et les méthodes propres à cette discipline. En effet, l'école fonctionnaliste, dans sa méfiance à l'égard du sens, a été portée à souhaiter la fondation d'une discipline distincte, l'axiologie, reléguant le travail du sémanticien au terrain: l'assimilant, en d'autres termes, à l'ethnographie (cf. Germain 1981:158). Or il est difficile de prime abord d'admettre qu'une description sémantique puisse être recueillie auprès d'informateurs. Sans préjuger de leurs moyens intellectuels, il leur est difficile d'adopter une position métalinguistique vis-à-vis de leur comportement linguistique. Pour synthétiser la question, prenons un exemple: le signifié de *cactus*, selon les fonctionnalistes, est en fait ce que les locuteurs savent du cactus. C'est, à première vue, confondre deux ordres de faits. C'est en quelque sorte comme si l'on cherchait à déterminer le signifié de *voiture* en faisant l'essai de tous les modèles d'automobiles. La sémantique a heureusement d'autres méthodes à sa disposition.

Il est également clair que faire de la sémantique une discipline de terrain, c'est l'assimiler à une forme de la dialectologie qui, en ce qui concerne le sens, utilise la tradition de la philologie, de la

sémantique historique ou étymologique et de la lexicographie. Pour l'instant, il s'agit de marquer clairement que ce n'est pas la forme qui retenait mon attention, mais la forme corrélée à un signifié. Donc, non pas que *ventre* perde le *r* mais que *ventre* puisse se dire pour *estomac*.

L'aspect sémantique est généralement négligé ou minimisé lors de l'examen d'un parler régional: si le lexique figure en bonne place au nombre des aspects étudiés: phonétique, morphologie, syntaxe, il n'est invoqué que comme répertoire de formes.

Retenir le sens comme point de vue revient en outre à donner une importance nouvelle à la notion d'intercompréhension (*mutual intelligibility*) qui détermine les frontières des parlers autrement apparentés, c'est-à-dire par la phonologie et la morpho-syntaxe (cf. Cohen 1971:62; Fourquet 1968:573).

Difficultés techniques

Une enquête de ce genre, même dans la forme rudimentaire que les circonstances lui ont imposée, se heurte à des difficultés de divers ordres. Les problèmes techniques ou méthodologiques sont parmi les plus importants. Le choix du magnétophone comme instrument de travail entraîne des déformations inévitables dans l'enregistrement des données. Personne n'est jamais tout à fait à son aise devant un micro. Il y a autocensure, adoption d'un rôle sociologique, celui de l'interviewé. Le recours à des enquêteurs bénévoles fransaskois ou québécois devait minimiser les retombées négatives: ils avaient pour instructions de mettre à l'aise leurs "victimes" et de ne pas monopoliser la prise de parole. Dans un souci de spontanéité, j'avais veillé à ne pas imposer de questionnaire ou de sujet de discussion. Toutefois, un de mes enquêteurs n'a pas pu s'empêcher, dans un bon mouvement, sans aucun doute, de corriger les anglicismes de son informateur. Un des obstacles majeurs n'a pas pu être franchi: en l'occurrence le fait que les Fransaskois, pour des raisons que nous n'analyserons pas ici et qui sont d'ordre politique, portent consciemment ou non un jugement sur leur vocabulaire qui se résume de la façon suivante: mots fransaskois égalent mots anglais. On a essayé d'éviter l'écueil, en gardant pour la fin de l'interview la question sur les particularités que l'informateur reconnaissait à son parler, mais il est hors de doute que plusieurs d'entre eux se surveillaient plus ou moins consciemment.

Seule une enquête prolongée où les informateurs s'habitueraient à la présence de l'enquêteur et du magnétophone pourrait sans doute forcer cette barrière. Ici je forme le voeu d'un programme de linguistique qui nous permettrait de former des linguistes fransaskois qui pourraient ensuite mener à bien des enquêtes à long terme dans leur milieu d'origine. Cette recommandation s'accompagne bien sûr d'un souhait concernant le soutien financier. Une enquête productive ne saurait prendre son essor sans des moyens financiers proportionnés.

Une dernière difficulté technique tient à la délicatesse de la question de la langue pour un groupe comme celui des Fransaskois. Il s'agit d'un problème de nature idéologique: celui de l'identité culturelle et de l'assimilation de la langue à la culture. Les enquêtes les plus probantes sont celles où l'informateur n'a pas été amené à se situer dans sa collectivité, ou à parler de celle-ci.

Difficultés théoriques

En admettant l'existence d'un lexique spécifique aux Fransaskois, le problème du statut de ce lexique reste posé. Doit-on l'aborder par le biais de la dialectologie ou par celui de la sociolinguistique? En d'autres termes, s'il y a un parler fransaskois, s'agit-il d'un dialecte ou d'un sociolecte?

Le traitera-t-on horizontalement et historiquement ou verticalement et synchroniquement? La notion de dialecte garde un caractère à la fois vague et polémique. Fourquet (1968:571-72) dénonce l'opinion que reprennent pourtant les dictionnaires: forme particulière qu'a prise une langue dans une région d'étendue variable; variété régionale d'une langue.

Pour Fourquet (1968:581), et c'est la position retenue par les linguistes en général, le dialecte ne se distingue pas linguistiquement d'une langue: il a comme elle un système complet. Ce sont des facteurs historiques et politiques qui font d'un dialecte particulier une langue nationale.

Mais si historiquement un dialecte (le champenois, le picard) est une langue autonome et non une variante issue d'une autre langue, comment va-t-on aborder non seulement le problème du fransaskois mais celui du québécois? D'ailleurs la question suivante se pose: d'où viennent ces dialectes? Cohen (1965:79) indique qu'ils sont tous issus de croisements d'influences, à partir

du latin, pour les dialectes apparentés au français, eux-mêmes pris dans l'ensemble de la Romania.

Si le français s'est développé comme koinè, c'est-à-dire langue commune ou nationale, il faut admettre que les colons de la Nouvelle-France ne parlaient pas français, la langue nationale ne s'étant imposée qu'au cours du XIX^e siècle, après la Révolution française.

Le rapport de l'abbé Grégoire à la Convention, cité par Calvet (1981:112) en fait foi. Il faut donc abandonner toute idée de filiation directe entre le québécois et le français du XVII^e siècle, et ceci vaut pour la description de l'acadien. Les archaïsmes que se plaît à relever Barbeau (1970:23-68) n'ont de pertinence qu'en regard des dialectes du territoire français, et non comme preuves d'une préservation d'un quelconque français qui alors n'avait pas d'unité.

Il est délicat, de même, de s'attaquer au vocabulaire ancien de la langue québécoise, comme le fait Paradis (1975: 35 sq.) si l'on oublie qu'à la fin du XVII^e siècle les Ursulines de Québec étaient encore en grande partie des locuteurs français, comme le rappelle Baldinger (1975:13).

L'autre démarche possible, pour aborder l'étude du fransaskois consisterait à retenir la suggestion de Cohen (1965:310) selon laquelle le parler québécois ne dispose pas d'un niveau de langue de culture propre, celle-ci étant le français général, lorsque le besoin s'en fait sentir (radio, conférences, etc). Le français du Québec serait alors un sociolecte, une langue populaire. Ce qui explique l'approche et l'objectif choisis par Drapeau et Lefebvre (1980: 1 sq.) dans leur description du français parlé à Montréal.

Il n'y a aucun jugement de valeur dans la dénomination "langue populaire". Si les méthodes des linguistes ne s'accordent pas toujours, tous s'accordent avec Martinet (1969:95) sur la nécessité de s'abstenir de porter des jugements de valeur. C'est le premier pas vers une objectivité qui seule peut engendrer la scientificité.

La difficulté est beaucoup plus considérable qu'on ne le croit, puisque la tentation est forte de compenser cette menace du jugement de valeur par une surévaluation de l'objet d'étude qui entraînera une déformation et de l'examen et des résultats. Si la notion de faute doit être redéfinie, comme le dit Guiraud (1963:124), puisqu'elle est liée à la notion de norme, entité statistique, il faut se garder de privilégier la langue régionale ou la langue populaire en affirmant que la langue de culture ou

générale ne sert qu'en second lieu et accessoirement. Pottier (1968:1148) signale en effet que pour beaucoup de Français l'unilinguisme est un fait, contrairement aux affirmations de Cohen (1971[II]:110) qui déclare le monolinguisme absolu inexistant. Le cas extrême est l'exemple du Marseillais de Guiraud (1968:8), qui disposerait de cinq registres linguistiques différents. La réalité est autre. Souvent le locuteur ne dispose que de bribes d'un autre niveau ou d'un autre parler. C'est notamment mon cas: à noter qu'ici bilinguisme ne veut pas dire parlant également l'anglais, mais bien un locuteur parlant dialecte et disposant de la langue nationale.

Un phénomène analogue existe pour certains parlants québécois vis-à-vis de l'anglais. Lorsqu'on leur apprend que telle ou telle construction ou unité lexicale est un calque, il leur est difficile de l'admettre, puisqu'ils ne sont pas bilingues: on a affaire à quelque chose d'analogue à l'influence du système occitan sur le français: l'influence d'un substrat (cf. Cohen 1971: 13). L'emploi de *tempête* en fransaskois et en québécois au lieu d'*orage* résulte du même phénomène: le locuteur ne traduit pas *storm*, il y a échange de signifiés - celui d'*orage* passe à *tempête* sous une influence anglaise qui n'est pas synchronique pour le locuteur qui ne la sent pas.

Problèmes de description

Si l'on réussit à écarter l'enthousiasme réel d'un Bruneau (1955:39) qui s'émerveille du pittoresque du franco-canadien, ou les généralisations d'un Dauzat (1944:134) sur la conservation du parler des ancêtres depuis Louis XV, il reste certains problèmes de description liés spécifiquement au point de vue adopté, en particulier si l'on écarte les considérations historico-étymologiques qui motivent l'entreprise du TLFQ (cf. Juneau et Straka 1975: 18 sq.).

La description du sens est problématique dans la mesure où l'observabilité du sens laisse à désirer. Le sens d'une unité lexicale n'est jamais un objet d'observation comme tel. Le fait de noter qu'en fransaskois *en masse* veut dire *en grande quantité* ne fait pas du second le sens du premier. C'est l'équivalence que note l'informateur qui est la manifestation du sens. Le sens n'est observable qu'indirectement. C'est le problème des études lexicologiques qui assimilent équivalence et équivalent, se basant sur l'illusion pratiquée par les dictionnaires. Le sens, dont il est

inutile de préjuger, reste extérieur à la relation manifestée. J'ai déjà abordé cette question dans d'autres travaux (cf. Choul 1980; 1981; 1982a). Dans une enquête, ce problème s'aggrave du fait que l'on suppose chez l'informateur une compétence bilingue et métalinguistique. Ce qui peut entraîner des accidents: dans l'enquête complétant les interviews, une liste de termes français était présentée à mes informateurs, et en face de *mauvais temps*, j'ai trouvé *le temps est couvert*, ce qui pose d'énormes problèmes d'analyse. A quel système appartient un tel énoncé?

De même, pour compléter les données du corpus, je me suis servi d'écarts relevés dans des devoirs et des compositions. A quel système attribuer la méconnaissance de la graphie de l'infinitif? S'agit-il d'une faute de français ou d'un trait morphologique du fransaskois où l'infinitif adopte la graphie du participe passé français?

Plus précisément, pour le sémanticien: y a-t-il en fransaskois équivalence sémantique de l'infinitif et du participe passé? On voit que, pour le sémanticien, l'étude du lexique ne consiste pas en construction de définitions logiques ou morphologiques, comme celle d'un lexicologue doublé d'un lexicographe dans le cadre du TLFQ (Juneau 1977:75-76). Les méthodes sont celles de la phonologie et de l'analyse sémique, qui combinées donnent la paraphrase qui, quoique de statut métalinguistique, a l'avantage de pouvoir, par transcodage, se substituer à l'élément qui fait l'objet de la glose. Ceci n'est cependant le cas que dans le cadre d'une seule langue et pour les unités lexicales ne se rapportant pas aux objets du monde: pour ceux-ci l'outil descriptif reste la description encyclopédique partielle ou non, ou la synonymie transcodée dans le cas qui nous occupe. Ainsi *jacasser* est donné comme variante fransaskoise de *parler*. Il est possible de ne retenir que la synonymie comme pour *automobile* = *char*, mais la description peut également utiliser le verrouillage ternaire: "produire de sons intelligibles au moyen des organes phonatoires", suivant la formule x a le sens d'y si x a le sens de z (cf. Choul 1980; 1982b,c). Cette formule peut être une simple condition de type contextuel ou situationnel: x a le sens d'y si z . C'est pourquoi dans l'enquête complémentaire j'avais prévu une colonne "circonstances" correspondant à la question "à quelle occasion le terme s'emploie-t-il?" Malheureusement de nature métalinguistique, cette rubrique a été négligée par les informateurs. C'est donc à l'analyste de reconstruire les conditions, ce qui

est malaisé, sauf peut-être s'il s'agit de termes également québécois et calqués de l'anglais, ainsi: *mental* a le sens de *psychiatrique* si son cooccurrent est *hôpital*. Bélisle ne le reconnaît pas, pas plus que le *Glossaire*, ni que Barbeau.

Corpus

Les données recueillies se répartissent en trois catégories selon les moyens d'obtention: deux heures d'enregistrements (soit 15 000 unités lexicales environ), 150 mots recueillis par questionnaire, et une vingtaine de lexèmes notés au hasard des travaux d'étudiants et de l'écoute de la radio. Les résultats du questionnaire sont souvent des reduplications, ce qui ramène le nombre à une vingtaine. Les tris opérés sur les enregistrements réduisent le nombre de lexèmes à une cinquantaine. Le corpus réel se chiffre donc à moins d'une centaine de termes, ou pour être plus précis: d'emplois, puisque c'est le sens qui permettait de repérer le terme.

La médiocrité des résultats s'accompagne de la constatation peu encourageante que pour la plupart ces emplois sont compris soit par un locuteur parlant le français général soit par un locuteur parlant le français québécois. Or ce qui permet de délimiter une langue, dialecte ou sociolecte, ce sont les traits différentiels (cf. Vendryès 1923:275). L'intercompréhension est le critère d'appartenance à une même communauté linguistique: elle définit l'aire d'extension d'un parler ou d'une langue (cf. Cohen 1971:62). Elle s'oppose au sentiment de la division dialectale (Vendryès 1923:275).

J'ai retenu une dizaine de termes dont voici la description sémantique provisoire (la paraphrase est subsumée par synonymie, par souci de commodité).

B B à côté AU SENS DE de côté SI mettre

B G se promener AU SENS DE voyager SI C/aller à Moose Jaw

B G monde AU SENS DE personnes SI combien de _____
dans ton village? et SI S angl. people

B G revenir AU SENS DE ramener ou faire revenir SI j'aimerais
te _____ (à sujet de conversation)

B G parties AU SENS DE régions SI S angl. parts C/Bellevue

B G piacasser AU SENS DE parler SI sujet humain

B G grainerie AU SENS DE grenier SI local pour céréales

B G combinage AU SENS DE moisson SI faire le _____

B G disposé AU SENS DE équipé SI région (équipements
sportifs, etc.)

B G compréhensible AU SENS DE compréhensible SI P ça se comprend

(BG) bunch AU SENS DE bande SI toute la _____

B G colorié AU SENS DE coloré SI S pittoresque

B G carreau AU SENS DE parcelle (cadastre) SI C/cultures

B G barauder AU SENS DE aller et venir SI _____ d'une église à l'autre

RAPPEL de la formule de description: *x* a le sens de *y* si *z*. *y* est ici un synonyme français par raccourci et par souci de commodité: normalement l'élément à la droite de AU SENS DE est métalinguistique, soit valeur sémantique, soit sémème (formule sémique). SI introduit les conditions: a) syntagmatiques, b) contextuelles, c) sémiques, d) synonymiques, e) paraphrastiques, f) situationnelles.

La liste aurait pu s'allonger, en particulier pour les dits anglicismes ou les calques ou encore pour les transferts de sens. Il est même possible que ce soit là un trait qui puisse un jour distinguer le lexique fransaskois du lexique québécois, en fonction de contraintes socio-culturelles particulières: il faudra pour cela une étude exhaustive et à l'échelle de la province.

Le cas des prépositions est analogue: si le système linguistique fransaskois existe, il se distinguera du français général par l'emploi des prépositions, tout comme l'acadien, comme j'ai pu l'indiquer dans un travail antérieur (Choul 1982d), et malheureusement sous l'influence de l'anglais, bien qu'on puisse trouver des arguments en faveur d'une origine dialectale comme le laisse entendre le *Glossaire* pour *adresser quelqu'un*, qui ne figure pas dans ma liste, mais que j'ai relevé.

Les hapax ou idiosyncrasies restent possibles tant qu'il n'y a pas contrôle sur un corpus plus étendu, c'est-à-dire qu'il ne s'agit parfois ici que d'une occurrence. C'est peut-être le cas de *se promener*. Le *Glossaire* a cependant un *promeneux* au sens de *visiteurs*.

Monde est répertorié par Bélisle et le *Glossaire*, mais pas au sens de *personnes*. *Piacasser* est glosé par *parler beaucoup*, *bavarder*, par le *Glossaire*; il est possible que mes informateurs aient négligé ce trait supplémentaire ou qu'effectivement ils perçoivent même le lexème *parler* comme comportant ce trait, en fonction de la classe de contextes suivantes: *parler sans arrêt*, *ne pas arrêter de parler*. *Grainerie* est répertorié par le *Glossaire*, mais au sens commercial, donc équivalent de *graineterie*.

Combinage n'est ni dans Bélisle ni dans le *Glossaire*; seul Bélisle répertorie *combine* au sens de *moissonneuse-batteuse*. Notons que le suffixe -age est spécifique à la langue populaire (Guiraud 1965:57). *Disposé* ne figure ni dans le *Glossaire* ni dans Bélisle; il se peut qu'il s'agisse d'une particularité idiolectale. *Comprenable* est cité dans Bélisle, mais pas dans le *Glossaire*, qui n'a que *comprenage*. Ni l'un ni l'autre ne sont apparemment cités dans Bauche (1951) ou Guiraud (1965); Barbeau le signale (1970:37) après Littré qui le disait peu usité. *Bunch* a le sens de *ramassis* pour le *Glossaire* et de *foule/masse* pour Bélisle. Seul Barbeau lui reconnaît le sens de *bande* qui, dans notre tableau, est issu d'une analyse contextuelle. *Colorié* n'est ni à la nomenclature de Bélisle ni à celle du *Glossaire*; il s'agit peut-être d'une idiosyncrasie, de type populaire (cf. Bauche 1951: 57 sq.). *Carreau* ne figure pas dans Bélisle ni dans le *Glossaire* ni dans le projet d'article du TLFQ pour cette entrée, avec ce sens précis (Juneau 1975:19-34). *Barauder* qui est glosé par l'informatrice comme *se promener* n'est signalé que par Barbeau, mais comme archaïsme avec le sens de *flâner* ou de *se dandiner*.

Conclusions

Les résultats, bien que médiocres, ne sont pas aussi négatifs qu'on aurait pu le croire. Si la proportion actuelle (7/12) se maintenait sur un corpus et une analyse plus étendus, on serait en mesure de formuler quelques hypothèses valables sur la nature du lexique fransaskois et d'examiner les corrélations avec les autres composantes du système supposé: phonologie (le h vraiment aspiré) et morphosyntaxe (*parenté* passant en fonction attributive; le *but* anglais au lieu de *mais*).

En tant que système linguistique (phonologie, morphosyntaxe, lexique), on peut supposer que le fransaskois s'écarterait du québécois mais que comme lui il se situerait à la croisée d'un sociolecte et d'un dialecte.

La première enquête lexicologique devrait disposer d'un questionnaire systématique sur les travaux agricoles et être assurée par des enquêteurs fransaskois formés spécialement.

La technique d'analyse et de description adoptée ici semble assez souple et permettrait de tourner les pièges de la diachronie et de l'étymologie. Elle permet en particulier de tenir compte à la fois du contexte verbal et de la situation d'énonciation: le

questionnaire devrait refléter ces conditions afin d'éviter les discussions sur les filiations.

Il y a peut-être une autre conclusion à tirer, et qui concerne l'enseignement du français aux Fransaskois. Il s'agit essentiellement pour eux comme pour les anglophones d'une langue seconde, même si les systèmes sont apparentés. La situation n'est pas sans analogie avec celle vécue par les Acadiens. Si le français général ou littéraire ne leur est pas totalement inconnu, nous ne sommes pas loin du point de rupture dans l'intercompréhension. Une description de la langue fransaskoise devrait permettre d'identifier à la fois les points d'ancrage de l'intercompréhension et les zones soit grammaticales (je songe aux pronoms relatifs, interrogatifs directs et indirects) soit lexicales (lacunes que comble l'anglais) où elle n'a plus lieu. Le maintien du *s* et du *k* au lieu du *ç* et du *qu* attendus dans fransaskois n'est sans doute pas un hasard.

BIBLIOGRAPHIE

- BALDINGER, Kurt. 1975. "Français, français régional, dialecte et le français québécois (esquisse systématique sommaire)", *in* Marcel Juneau et Georges Straka 1975. 13-17.
- BARBEAU, Victor. 1963. *Le français au Canada*. Québec: Garneau, nouv. éd. 1970.
- BAUCHE, Henri. 1951. *Le langage populaire*. Paris: Payot.
- BELISLE, Louis-Alexandre. 1954. *Dictionnaire général de la langue française au Canada*. Montréal: Sondec. 1974.
- BOISVERT, Lionel, Marcel JUNEAU et Claude POIRIER. 1979. *Travaux de linguistique québécois* 3. Québec: P.U.L.
- BRUNEAU, Charles. 1955. "Les rapports entre les parlers provinciaux et la langue commune" *in* Société du Parler français au Canada, *Etudes sur le parler français au Canada*. 19-42.
- CALVET, Louis-Jean. 1981. *Les langues véhiculaires*. Paris: P.U.F.
- CHOUL, Jean-Claude. 1980. "Paraphrase et traduction". *Sigma* 5:61-88.

- _____. 1981. "Is there such a thing as Set Meaning?" Actes de la 4e réunion annuelle de l'Association de linguistique des provinces atlantiques. 48-59.
- _____. 1982a. "Word meaning vs. sentence meaning". Actes de la 5e réunion annuelle de l'ALPA. 28-38.
- _____. 1982b. "Les opérateurs sémiotiques en discours". *Recherches sémiotiques*. 2-2:150-165.
- _____. 1982c. "Règle d'interprétation idiomatique". *Revue de l'ALPA* 4:36-53.
- _____. 1982d. "Le comportement syntagmatique et l'évolution de quelques prépositions dans les français contemporains". *Annales de l'association québécoise de linguistique*. I:35-44.
- COHEN, Marcel. 1965. *Histoire d'une langue: le français*. Paris: Editions sociales. Nouv. éd. 1980.
- _____. 1971. *Matériaux pour une sociologie du langage I*. Paris: Maspéro.
- _____. 1971. *Matériaux pour une sociologie du langage II*. Paris: Maspéro.
- DAUZAT, Albert. 1944. *Histoire de la langue française* Paris: P.U.F. 1959.
- FOURQUET, Jean. 1968. "Langue-dialecte-patois" in André Martinet (ed), *Le langage*. 571-596.
- GERMAIN, Claude. 1981. *La sémantique fonctionnelle*. Paris: P.U.F.
- GUIRAUD, Pierre. 1963. *L'ancien français*. Paris: P.U.F. 1980.
- _____. 1965. *Le français populaire*. Paris: P.U.F. 1973.
- _____. 1968. *Patois et dialectes français*. Paris: P.U.F. 1978.
- JUNEAU, Marcel. 1975. "Un échantillon du futur 'Trésor de la langue française au Québec': carreau et ses dérivés", in Marcel Juneau et Georges Straka 1975: 14-34.
- _____. 1977. *Problèmes de lexicologie québécoise*. Québec: P.U.L.

- JUNEAU, Marcel et Claude POIRIER. 1979. "Le T.L.F.Q.: une approche d'un vocabulaire régional", *in* Lionel Boisvert, Marcel Juneau et Claude Poirier 1979. 1-139.
- JUNEAU, Marcel et Georges STRAKA. 1975. Travaux de linguistique québécoise I. Québec: P.U.L.
- MARTINET, André. 1969. Le français sans fard. Paris: P.U.F.
- . (ed.). 1968. Le langage. Paris: Encyclopédie de la Pléiade.
- PARADIS, Viateur. 1975. "En parcourant les 'livres de comptes' des Ursulines de Québec: contribution à l'étude de l'ancien vocabulaire", *in* Marcel JUNEAU et Georges STRAKA 1975. 35-54.
- POTTIER, Bernard. 1968. "La situation linguistique en France", *in* André MARTINET (ed.) 1968. 1144-1161.
- . 1974. Linguistique générale: théorie et description. Paris: Klincksieck.
- SOCIETE DU PARLER FRANCAIS AU CANADA. 1930. Glossaire du parler français au Canada. Québec: P.U.L. 1968.
- . 1955. Etudes sur le parler français au Canada. Québec: P.U.L.
- VENDRYES, Joseph. 1923. Le langage: introduction linguistique à l'histoire. Paris: Albin Michel. 1979.

**La prairie et son traitement dans
les oeuvres de Gabrielle Roy
et de Sinclair Ross
par Pierre-Yves Mocquais**

Université de Regina

Placer en parallèle l'oeuvre de Gabrielle Roy et celle de Sinclair Ross, y analyser le traitement de la prairie, tout cela semble a priori relever du truisme.

Après tout Gabrielle Roy et Sinclair Ross ne sont-ils pas tous deux des écrivains de l'Ouest canadien, de surcroît tous deux de la même génération (Ross 1908/Roy 1909) et ayant, bien qu'à des dates différentes, résidé en Europe avant de revenir s'installer au Québec. Certes l'un est anglophone et l'autre francophone mais en ces temps de bilinguisme de telles différences ne tendent-elles pas à rapprocher plutôt qu'à séparer? En tout état de cause n'est-ce pas la même prairie dont parlent Gabrielle Roy et Sinclair Ross et n'est-elle pas aussi plate pour l'un que pour l'autre?

En fait il s'agira de déterminer si les représentations de la "prairie" dans l'une et l'autre oeuvre diffèrent. Davantage qu'une étude exhaustive, c'est une série de propositions que nous aimerions énoncer ici en nous plaçant successivement à ce que nous appellerons peut-être abusivement des "niveaux de lecture". Deux pour être précis. La première lecture, plus "impressionniste", aura pour objet le thème de la prairie et son substitut "plaine" à travers une série d'occurrences à caractère exemplaire mais en



Gabrielle Roy a Ses Débuts

aucun cas exhaustif. Cela nécessiterait en effet une étude de plus vastes dimensions. Nous tenterons par là de voir en quoi ces deux lectures, l'une thématique et l'autre sémiotique, se complètent ou au contraire s'annulent.

Tous ceux qui ont écrit sur l'oeuvre de Gabrielle Roy semblent s'accorder pour affirmer que thématiquement l'oeuvre de Gabrielle Roy s'oriente vers deux directions opposées: la campagne d'une part et plus particulièrement la prairie, la ville d'autre part. Ainsi Marc Gagné dans *Visages de Gabrielle Roy* parle-t-il "d'une dialectique entre espaces de 'primitivisme' - ou campagnards - et espaces de 'promiscuité' - ou urbains."¹ Tout en laissant à Marc Gagné l'entière responsabilité de sa terminologie, nous pouvons remarquer que sa constatation rejoint celle d'Annette Saint-Pierre dans *Gabrielle Roy - Sous le signe du rêve*. Mettant en parallèle *Bonheur d'Occasion* et *La Petite Poule d'Eau*, A. Saint-Pierre écrit:

Dans *Bonheur d'Occasion* et *La Petite Poule d'Eau*, l'auteur nous présente deux familles vivant dans des univers antithétiques. Autant les Lacasse sont coincés dans leur petit logis montréalais, autant les Tousignant jouissent du grand air de la nature sauvage.²

La lecture de *Bonheur d'Occasion* et d'*Alexandre Chenevert* nous amène d'autre part à constater que cette dialectique ville/campagne - qui "oppose" *Bonheur d'Occasion* et *Alexandre Chenevert* à *La Petite Poule d'Eau*, à *La Route d'Altamont* et à *Un Jardin au bout du monde* (ainsi qu'à *La Montagne secrète*, cependant à part) - cette dialectique se retrouve à l'intérieur même de *Bonheur d'Occasion* lorsque les Lacasse rendent visite aux cousins de la campagne et dans *Alexandre Chenevert* quand ce dernier s'évade vers la rivière des Prairies pour échapper à l'oppression urbaine de Montréal. A la pénurie et à l'indifférence citadines succèdent alors l'abondance et la générosité de la campagne:

Le Gardeur continuait à énumérer les avantages de la région. Il semblait y prendre un grand plaisir [...]

- Je ne parle pas des fruits, M. Chenevert. Il y en a une peste: des fraises, des framboises. Plus loin derrière votre campe, il y a des atocas. A part ça c'est pourri de bleuets. [...]³

[Edmondine]



Gabrielle Roy a L'apogée de sa Carrière

- Oui qu'on est heureux, nous autres! Pensez, voilà l'hiver qui approche bientôt, mais j'ai trois cents bocaux de conserves dans la cave [...] Des petits pois, des petites fèves, des tomates, des fraises, du boeuf, de la volaille, de l'original. A part ça [...] on a nos patates, nos choux, nos carottes, nos navets, un cent de farine toujours en avance, un cent de sucre. Puis le lard salé [...] On fume aussi le jambon. J'ai des oignons, du persil, des cornichons, de la rhubarbe.⁴

Grande est la tentation de voir dans cette scène d'extrême abondance (condition première du bonheur) la vision d'un paradis désormais perdu pour raison d'urbanisation et, derechef, d'interpréter la dialectique ville/campagne au niveau de l'oeuvre entière - cf. l'opposition ci-dessus entre romans "urbains" et romans "de la prairie et de la nature" - comme étant en fait une dialectique paradis perdu/paradis retrouvé. Monique Genuist n'écrit-elle pas dans *La création romanesque chez Gabrielle Roy*:

On peut imaginer que l'ensemble de sa production est bâti sur une opposition, *La Petite Poule d'Eau*, *Rue Deschambault*, *La Montagne secrète* représentant le paradis perdu dans *Bonheur d'Occasion* et *Alexandre Chenevert*.⁵

C'est qu'en effet la prairie a exercé sur Gabrielle Roy une fascination incontestable dont elle fait part dans "Le Manitoba" article publié initialement dans le *Magazine Maclean* de juillet 1962 et repris plus tard dans *Fragiles Lumières* de la terre publié en 1978:

Aucun [souvenir] n'a pour moi plus de charme que celui des petits villages de la plaine.⁶

Je vois, en bas, le sol plat jusqu'au plus lointain de l'horizon, plat comme une piste d'envol. Naguère quand je revenais par chemin de fer au Manitoba, longtemps avant l'heure, j'avais, comme une enfant, le visage collé à la vitre, je guettais l'apparition des terres droites. Quel était donc leur attrait sur moi? Aujourd'hui encore, je ne le vois pas clairement [...] la plaine du Manitoba se dessine à mes yeux, son horizontalité parfaite, la division de ses terres en milles carrés, enserrés toutes par les petites routes de terre, dites routes de section. C'est plat à l'infini, comment oser dire que je me suis languie de voir cela? pourtant c'est vrai [...] rien n'arrête le regard, rien ne détourne du ciel qui devient infiniment présent. C'est une curieuse chose qu'on puisse dans la plaine se sentir si petit et en même temps le coeur soulevé d'aise [...] Du ciel, le grand damier interminable s'étend en toutes directions. A dire vrai, sous des nuages qui en forment la voûte, le pays avec ce



Sinclair Ross

carrelage jaune et noir à perte de vue, éveille l'idée d'un immense hall aux piliers de soleil. C'est très beau. Je suis saisie de ravissement.⁷

Car c'est bien de fascination qu'il s'agit ici, d'une fascination mélange d'effroi et d'admiration qui tient à la cohabitation extravagante et merveilleuse qui existe entre la démesure de la prairie et la petitesse de l'homme et de ses créations. Ainsi que l'écrit le narrateur de "Un jardin au bout du monde":

J'ai vu devant moi, sous le ciel énorme, contre le vent hostile et parmi les herbes hautes, ce petit jardin qui débordait de fleurs.⁸

C'est bien là en effet que réside la fascination de la prairie, dans l'incongruité d'un univers au sein duquel l'homme, loin d'être écrasé, se trouve au contraire grandi. Grandi par cet univers même au sein duquel il existe.

Dans *La Petite Poule d'Eau* auquel nous nous attacherons plus particulièrement, la démesure physique de la prairie n'a d'équivalent que la grandeur et la beauté morales de ceux qui l'habitent: la famille Tousignant, le père Joseph-Marie. Ainsi que l'écrit François Richard (*Gabrielle Roy*):

La vie des personnages de *La Petite Poule d'Eau* représente en effet une sorte d'existence humaine idéale, comme un état d'avant toute chute, fait de plénitude, d'accord et de possession parfaite.⁹

C'est la vie au coeur de la prairie, dans la solitude de *La Petite Poule d'Eau* ou dans celle de *Toutes-Aides*, qui confère à ceux qui l'habitent une extrême noblesse, ainsi le père Joseph-Marie, personnage qui n'existe qu'en fonction de l'immensité au sein de laquelle il se déplace:

Le père Joseph-Marie n'avait pas encore remarqué que, de l'amour des hommes et de Dieu, il connaissait surtout l'élan et l'allégresse lorsque, tel le Sauveur lui-même, il prenait la route.¹⁰

Dans l'univers de *La Petite Poule d'Eau*, chaque chose et chaque être sont à leur place ainsi qu'en témoigne Luzina à chacune de ses "vacances"¹¹ à Sainte-Rose du Lac et à Rorketon:

... au bout de quelques jours à Rorketon, elle en avait tout à fait assez. Rien ne lui semblait plus chaleureux, plus humain que cette grise maison isolée qui, de sa butte entre les saules, n'avait à surveiller que la tranquille et monotone Petite Poule d'Eau.¹²

Mais si dans *La Petite Poule d'Eau* tout obéit à un ordre naturel - Dieu au sommet, ses créatures dans la vaste prairie, sous la houlette du père Joseph-Marie, se multipliant avec diligence et bonne volonté - il n'en va pas de même du premier roman de Sinclair Ross, *As for me and my house*, écrit en 1941, où Dieu semble au contraire avoir définitivement abandonné ses créatures au sein d'un espace indifférent qui les écrase absolument. C'est le cas de l'immensité qui entoure et enveloppe le village d'Horizon où vivent les Bentley, le pasteur et sa femme narratrice de ce journal amer qu'est *As for me and my house*:

The wilderness outside of night and sky and prairie, with this one little spot of Horizon hung up lost in its immensity.¹³

Pour Mme Bentley, moins que la prairie et sa démesure, c'est l'obsession de la médiocrité et l'hypocrisie de ce qu'elle nomme Main Street qui procurent un sentiment d'étouffement mais aussi d'isolement:

It's like all the rest, a single row of smug, false-fronted stores, a loiterer or two, in the distance the prairie again. And like all the rest there's something about it that hurts. False fronts ought to be laughed at, never understood or pitied. They're such outlandish things, the front of a store built up to look like a second storey. They ought always to be seen that way, pretentious, ridiculous.¹⁴

Car de même que la ville prétend être autre qu'elle n'est en plaçant sur la rue un décor de théâtre, de même ceux qui l'habitent portent tous un masque derrière lequel Philip Bentley, du haut de la chaire de la petite église, distingue les véritables visages des membres de la congrégation:

Yesterday he sketched a congregation as he sees it from the pulpit. Seven faces in the first row - ugly, wretched faces, big-mouthed, mean-eyed - alike, yet each with a sharp aggressive individuality - the caricature of a pew, and the likeness of seven people. Seven faces more in the second row - just the tops of them. Seven faces in the third ...¹⁵

C'est qu'en effet derrière les fausses façades de "Main Street" apparaissent: "The Main Street hostess", "The Main Street intellectuals" pourvus et nantis de "Main Street minds" et ce sont ces "Main-Street-minded members" qui forment la congrégation d'une église qui n'est en fait qu'une "Main Street church". Au

sein de cette congrégation, dans son église même, Philip Bentley se sent loin des hommes, loin de lui-même et loin de Dieu:

He's a failure now, a preacher instead of a painter, and every minute of the day he's mindful of it [...] Something has happened to his drawing, and something has happened to him. There have always been Horizons - he was born and grew up in one - but once they were a challenge. Their pettiness and cramp stung him to defiance, made him reach farther. Now in his attitude, there is still defiance, but it's a sullen hopeless kind. These little towns threaten to be the scaffolding of his life, and at last he seems to know [...] And now, withdrawn, he seems to feel that the responsibility for what's ahead is no longer his. He's finished. This one, the next one, it's only Main Street anyway [...] he tries to be so sane and rational, yet, all the time keeps on believing that there's a will stronger than his own deliberately pitted against him. He's cold and skeptical towards religion.¹⁶

Dans l'oeuvre de Gabrielle Roy au contraire (qu'on se souvienne aussi des extraits lus précédemment de *Fragiles Lumières de la terre*) la ville ou le village de la prairie représentent, même si temporairement, un havre de lumière et de bonne humeur. Au demeurant certains personnages (tel le marchand Bessette dans *La Petite Poule d'Eau*) représentent en quelque sorte le mal nécessaire, l'exception qui confirme la règle de l'ambiance idyllique, et même s'il s'agit là de lieux de passage où les "héros" de Gabrielle Roy ne s'arrêtent jamais pour très longtemps, ainsi Luzina Tousignant:

Toute l'année, il lui paraissait, là-bas, dans son île, que jamais elle ne se rassasierait du spectacle des vitrines illuminées de Rorketon, des lumières électriques qui restaient allumées toute la nuit dans la rue principale, des nombreux 'buggies' qui y venaient, des trottoirs en planches, des gens qui y circulaient, enfin de l'intense vie qu'offrait ce gros village avec son restaurateur chinois, sa chapelle catholique du rite grec, son temple orthodoxe, son tailleur roumain, ses coupoles, ses chaumières blanchies à la chaux, ses paysans en peaux de mouton et gros bonnets de lapin.¹⁷

C'est qu'en effet la vraie vie n'est pas dans les villes ou les villages lieux de tentations et de rivalités larvés (cf. Le Père Joseph-Marie et Bessette au sujet des fourrures des Métis) par le biais de l'argent tout puissant, mais dans l'île de la Petite Poule d'Eau, au milieu de la nature sauvage. Il en est ainsi pour le Père

Joseph-Marie lui-même. Certes, le Capucin est fier de sa paroisse de Rorketon:

Au fond d'un champ de moutarde sauvage apparaissaient sa chapelle et la cabane d'un seule pièce qui lui tenait lieu de presbytère. Il restait là en contemplation devant les deux petites bâtisses précédées d'un clocher de bois peu élevé [...] Son coeur était soulevé de fierté. Si content de sa paroisse, il lui était difficile de n'en pas parler constamment à tout venant.¹⁸

Toutefois, c'est auprès de la famille Tousignant, loin donc de la ville, que le Père Joseph-Marie retrouve l'ordre éternel de ce qui est juste:

Aux gens de Rorketon il avait pu donner une cloche, un harmonium, la musique de Haendel et de Bach; à ceux du Portage-des-Prés, la protection contre les profiteurs et un grave avertissement contre les méfaits de l'alcool. Dans cette maison isolée, dépourvue de téléphone et même de radio, il était tout content de ne donner que les nouvelles du pays.¹⁹

Là tient la différence essentielle entre l'oeuvre de Gabrielle Roy et celle de Sinclair Ross. Dans *La Petite Poule d'Eau* existe un ordre où chacun à sa place voulue par Dieu:

Un élan d'affection maternelle envers Dieu saisi Luzina. En venant à La Petite Poule d'Eau où il n'y avait qu'une maison dans laquelle se retirer, Dieu ne s'en était-il pas remis à elle, la seule femme de l'île.²⁰

Dans *As for me and my house* au contraire Dieu a abandonné les siens et ils ne font plus désormais que se débattre en vain derrière les fausses façades de leur Main Street, indifférents à l'immensité de la prairie elle-même indifférente à l'homme:

The town [...] has an upstart, mean complacency. The false fronts haven't seen the prairie. Instead they stare at each other across the street as into mirrors of themselves, absorbed in their own reflection.²¹

Car, si dans *La Petite Poule d'Eau*, dans *La route d'Altamont*, et dans *Un jardin au bout du monde* l'homme défie la prairie tout en vivant en osmose, en communion avec elle, dans *As for me and my house*, l'homme tourne le dos à la prairie, se retranche derrière ses apparences, se terre derrière ses fausses façades.

Certes dans l'oeuvre de Gabrielle Roy comme dans celle de Sinclair Ross la prairie semble a priori être la même, faite

d'immensité et de solitude. Mais dans l'oeuvre de Gabrielle Roy la prairie est au centre de tout, décrite, évoquée, célébrée, crainte sans doute mais néanmoins admirée, pour tout dire personnifiée. Dans *As for me and my house* au contraire, la prairie nous paraît repoussée, sa présence obsédante niée sinon comme une entité abstraite, évoquée mais non décrite, sujet de peintures pour Philip Bentley plutôt que dans la réalité de sa vastitude. Cette opposition entre deux représentations de la prairie, nous voudrions maintenant l'aborder d'une manière plus systématique par le biais d'une étude lexicale dont nous nous contenterons ici de donner les prémisses.

Nous voudrions poser que, au sein de l'oeuvre de Gabrielle Roy, les lexèmes "prairie" et "plaine" forment, dans leur relation textuelle avec les autres unités lexicales, un système de cohérence impressionnant qui n'existe pas d'une manière équivalente dans l'oeuvre de Sinclair Ross. Cette cohérence se manifeste chez Gabrielle Roy par la récurrence quasi-systématique, tant au niveau dénotatif qu'au niveau connotatif, de lexèmes appartenant aux micro-systèmes ou champs lexicaux des termes-repères (= plaine/prairie) le terme prairie se retrouvant aussi bien en français qu'en anglais.

Le *Petit Robert* donne les définitions suivantes du mot prairie:

1. Surface couverte de plantes herbacées qui fournit du fourrage au bétail (syn. *pré*).
2. Les Prairies = vaste steppes de l'Amérique du Nord (Far West).

et la définition suivante du mot plaine:

1. *étendue de pays plat ou faiblement ondulé* généralement assez vaste et moins élevé que les pays environnants. (renvois: plaine steppique - v. steppe, pampa//plaine glacée - v. toundra).

Un premier relevé des unités lexicales dans *La Petite Poule d'Eau* et dans *la Route d'Altamont* (voir Tableau I) présente deux types de classifications. Premièrement une classification des unités sémiques en fonction de paradigmes de cooccurrence eux-mêmes divisés en deux catégories: d'une part un paradigme à dominante métaphorique de l'ABSENCE; d'autre part le paradigme de la VASTITUDE (voir Tableau II).

Deuxièmement une classification des lexèmes "plaine" et "prairie" en fonction des opérateurs qui les gouvernent et plus précisément d'un côté l'article indéfini UNE, de l'autre l'article



Page Couverture de Deux Editions de *La Petite Poule d'Eau*



Page Vouverture de Quelques Romans de Gabrielle Roy

défini LA et l'adjectif démonstratif CETTE. UNE est ici un opérateur qui sélectionne le sens lexical de l'occurrence (9 - 17)²². LA et CETTE sont par contre des opérateurs qui sélectionnent l'acception du lexème *prairie* qui par là adopte le sème *prairie* au sens [2] de la définition du *Petit Robert* autrement dit: "steppes de l'Amérique du Nord". (10 - 11 - 12 - 13 - 15 - 25 - 27 - 28 - 29 - 30)²³ le lexème *prairie* par contre est employé soit dans des expressions telle que "poules de prairies" soit comme nom propre, donc avec une majuscule comme dans l'expression: "les étoiles des Prairies". L'extrême rigueur de la cohérence lexicale du texte de Gabrielle Roy, l'utilisation systématique du lexème *prairie* au détriment (si l'on veut) du lexème *prairie* réservé à des cas particuliers, nous amènent à formuler la conclusion suivante: que le texte donne au mot *prairie* un sémème supplémentaire, celui de *prairie* au sens [2] de la définition du *Petit Robert*.

Dans *As for me and my house* par contre le relevé des occurrences du lexème *prairie* ainsi que des lexèmes appartenant au champ lexical de *prairie* (voir Tableau III) nous amène à constater une espèce de neutralisation de la *prairie* par l'écriture. Le dictionnaire Webster donne de *prairie* la définition suivante: "a large area of level or slightly rolling grassland."

Tout d'abord le nombre des occurrences du mot *prairie* est plus limité que chez Roy pour *prairie* (même si, au demeurant, un tel relevé, se devrait d'être exhaustif dans l'oeuvre entière de Ross).

Deuxièmement on peut constater une quasi-absence de micro-systèmes lexicaux relevant du terme-repère (4 - 6 - 7 - 9)²⁴ alors que, nous l'avons vu, ils abondent chez Gabrielle Roy.

Troisièmement, enfin, les occurrences du mot *prairie* soit sont commandées par l'opérateur "the" (5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 11)²⁵ en quelque sorte de manière factuelle à la définition du dictionnaire ou à celle du lexique personnel du lecteur, soit sont employées dans des cas particuliers, comparables à la structure "poules de prairies" trouvée chez Gabrielle Roy mais ici, dans le roman de Sinclair Ross, en nombre beaucoup plus considérable avec un retour quasi-systématique de la structure "prairie town", accompagnée à un moindre degré de la structure "prairie scene" dans lesquelles la *prairie* n'apparaît, en quelque sorte qu'au second degré.

Cette esquisse d'analyse sémantique, qu'encore une fois il serait souhaitable de préciser, nous amène donc à confirmer notre intuition première de la place tenue par la *prairie* ou la *Prairie* dans l'oeuvre de chacun des deux auteurs abordés. Dans le texte de Gabrielle Roy, la "prairie" est un univers fascinant

aux mille facettes (cf. le champ lexical) et au sein duquel l'homme, qui en perçoit les aspects changeants mais néanmoins toujours cohérents, vit en communion avec la nature.

Dans le texte de Sinclair Ross par contre, la "prairie" est un univers qu'il s'agit de repousser dans une sorte de néant: la prairie est là mais le nombre restreint des occurrences et des cooccurrences du terme "prairie" indique qu'il s'agit là d'un univers auquel l'homme, de même que les fausses façades d'Horizon, tourne le dos, un univers que l'on cherche à ignorer pour mieux l'oublier.

TABLEAU I

Liste des unités lexicales prises en considération dans *La Petite Poule d'Eau* et *La route d'Altamont* de Gabrielle Roy.

- | | |
|------------|---|
| PPE | 1. de grosses poules de <i>prairies</i>
2. l'immense solitude uniforme
3. vaste étendue solitaire
4. le grand pays silencieux
5. ces espaces soumis
6. tant de <i>plaines</i> glacées
7. la brousse
8. en pleine <i>prairie</i>
9. c'était une <i>plaine</i> basse |
| RA | 10. la <i>plaine</i> nous cernait
11. cette immobilité de la <i>plaine</i>
12. le soleil [...] jette sur la <i>plaine</i> une grande clarté rouge
13. on aurait dit que la <i>plaine</i> ne voulait pas sur elle de gens
14. infini pays monotone
15. la <i>plaine</i> nue
16. horizon si monotone
17. une immense <i>plaine</i> tout ouverte et presque tout entière en moissons
18. le grand pays étalé
19. ces étendues
20. La Saskatchewan va devenir un désert |

21. Une triste petite forêt d'arbres gris et frêles - peut-être n'étaient-ce même pas des arbres, mais que des masses de buissons enchevêtrés [...] une savane
22. J'étais attirée [...] par l'espace, le grand ciel nu, le moindre petit arbre qui se voyait à des milles en cette solitude
23. les étoiles des *Prairies*
24. le pays de *plaine*
25. l'infinie *plaine* du Canada
26. les grands horizons toujours plats
27. le pays le plus plat du monde, cette vaste *plaine* du sud du Manitoba
28. cette immense plaine sans cachette
29. les petites collines me parurent [...] difformes, bossues, assez sinistres; j'avais hâte de retrouver la *plaine* franche et claire
30. Cette absence de secret, c'était sans doute ce qui me ravissait le plus dans la *plaine*, ce noble visage à découvert
31. la *plaine* droite et facile

TABLEAU II

Les chiffres suivants renvoient à la liste des unités lexicales du Tableau I: 2 à 8 - 14 - 16 - 18 - 19 - 20 - 22 - 26.

ABSENCE

nue
désert
solitaire
silencieux
monotone
uniforme
sans cachette

franche
claire
facile

VASTITUDE

immense
vaste
infini
grand
étalée
ouvert
étale
droite

TABLEAU III

Liste des unités lexicales prises en considération dans *As for me and my house* de Sinclair Ross.

1. these little *prairie* towns
2. an immense night
3. the *prairie* town where he had spent his boyhood
4. the wilderness outside of night and sky and *prairie*
5. we could see the *prairie* smoking with dust
6. I used to think that only a great artist could ever paint the *prairie*, the vacancy and stillness of it
7. the *prairie* that continues
8. The false fronts haven't seen the *prairie*.
9. the still expanse of the *prairie*
10. a *prairie* scene
11. the straggle of town slip into the *prairie*

NOTES

- ¹ Marc Gagné, *Visages de Gabrielle Roy*, p. 103.
- ² Annette Saint-Pierre, *Gabrielle Roy - Sous le signe du rêve*, p. 13.
- ³ Gabrielle Roy, *Alexandre Chenevert*, pp. 234-235.
- ⁴ *Ibid.*, pp. 241-242.
- ⁵ Monique Genuist, *La création romanesque chez Gabrielle Roy*, p. 29.
- ⁶ Gabrielle Roy, *Fragiles lumières de la terre*, p. 103.
- ⁷ *Ibid.*, pp. 108-110.
- ⁸ Gabrielle Roy, *Un jardin au bout du monde*, p. 155.
- ⁹ François Ricard, *Gabrielle Roy*, p. 67.
- ¹⁰ Gabrielle Roy, *La petite poule d'eau*, p. 170.
- ¹¹ *Ibid.*, p. 15.
- ¹² *Ibid.*, p. 26.
- ¹³ Sinclair Ross, *As for me and my house*, p. 25.
- ¹⁴ *Ibid.*, p. 4.
- ¹⁵ *Ibid.*, p. 17.
- ¹⁶ *Ibid.*, p. 16.

- ¹⁷ Gabrielle Roy, *La petite poule d'eau*, p. 25.
¹⁸ *Ibid.*, p. 184.
¹⁹ *Ibid.*, p. 232.
²⁰ *Ibid.*, p. 249.
²¹ Sinclair Ross, *As for me and my house*, p. 69.
²² Voir Tableau I.
²³ Voir Tableau I.
²⁴ Voir Tableau III.
²⁵ Voir Tableau III.

BIBLIOGRAPHIE

- GAGNE, Marc. *Visages de Gabrielle Roy*. Montréal; Librairie Beauchemin Limitée, 1973.
- GENUIST, Monique. *La création romanesque chez Gabrielle Roy*. Ottawa; Cercle du Livre de France Limitée, 1966.
- RICARD, François. *Gabrielle Roy*. Montréal; édition Fides, 1975.
- ROSS, Sinclair. *As for me and my house*. Toronto; McLelland and Stewart, 1982 (première impression: 1941).
- ROY, Gabrielle. *Alexandre Chenevert*. Montréal; Librairie Beauchemin Limitée, 1973. (première impression: 1954).
- ROY, Gabrielle. *Bonheur d'occasion*. Montréal; Librairie Beauchemin Limitée, 1970. (première impression: 1945).
- ROY, Gabrielle. *Fragiles lumières de la terre*. Montréal; Quinze/prose entière, 1978.
- ROY, Gabrielle. *La montagne secrète*. Montréal; Librairie Beauchemin Limitée, 1962. (première impression: 1961).
- ROY, Gabrielle. *La petite poule d'eau*. Montréal; Editions Beauchemin, 1960. (première impression: 1950).
- ROY, Gabrielle. *La route d'Altamont*. Montréal; Editions HMH, Collection L'Arbre, 1969. (première impression: 1966).

ROY, Gabrielle. *Un jardin au bout du monde et autre nouvelles*.
Montréal; Librairie Beauchemin Limitée, 1975.

SAINT-PIERRE, Annette. *Gabrielle Roy sous le signe du rêve*.
Saint-Boniface; Editions du Blé, "Collection Soleil", 1975.

Les Canadiens-français de l'Ouest selon les romanciers français

par Paulette Colet

Université de Toronto

L'Ouest a fait son apparition dès le milieu du siècle dernier dans les romans des Français. Le premier à en parler fut Henri-Emile Chevalier. Le jeune journaliste, dont certains articles n'avaient pas eu l'heur de plaire à Louis Napoléon, passa huit ans à Montréal. C'est là qu'il commença à écrire des romans dont l'action se situe dans l'Ouest.

Bon nombre de ces ouvrages ont un titre révélateur quant à leur cadre géographique; tels sont, par exemple, *Les Pieds-Noirs*, *La Tête Plate*, *Poignet d'acier* ou les *Chippiouais*¹, mais même *La Huronne*² se passe en grande partie dans l'Ouest. Le héros de Chevalier, Villefranche, alias Poignet d'acier, alias Capitaine Mathieu, alias Grand Maître de la Loge des Fils de la Liberté, est originaire de Montréal, mais possède le don d'ubiquité et se retrouve dans la plupart des ouvrages du romancier. Villefranche a juré de se venger des Anglais qui lui ont pris non seulement son pays, mais aussi sa femme et sa fille, et il consacre sa vie à planifier cette vengeance à la fois politique et personnelle. Ses projets l'amènent à passer la plus grande partie de son temps dans l'Ouest, à la recherche d'une mine d'or qui lui fournirait les fonds nécessaires à l'exécution de sa vengeance. Doué d'une force

herculéenne, il surgit toujours au moment opportun pour sauver les bons et punir les méchants, ceux-ci étant généralement des Indiens, des Métis ou des Irlandais. Bien que les Anglais soient la bête noire par excellence de Villefranche, il semble en rencontrer fort peu.

Il y a, chez Chevalier, d'autres Canadiens français qui s'aventurent dans l'Ouest, mais ils ne font en général qu'y passer et appartiennent au groupe des vertueux. Car dans cette oeuvre monumentale, d'où la psychologie est absente, les personnages sont soit des anges, soit des démons. Notons d'ailleurs que, lorsqu'ils ne sont pas Indiens, leur origine est assez vague.

Somme toute, Villefranche est un avatar du voyageur, du coureur de bois. Jules Verne, qui n'a passé que "cent-quatre-vingt-douze heures" sur le territoire américain et n'a vu du Canada que les chutes du Niagara, Jules Verne a fait le portrait physique et moral d'un vrai voyageur. Dans un chapitre du *Pays des fourrures*³, qu'il situe aux environs du Cap Bathurst, il décrit le pittoresque costume du voyageur canadien et, chose rare dans la littérature romanesque, il lui accorde l'avantage sur son héros, Jasper Hobson, employé de la Compagnie de la Baie d'Hudson. Au cours d'une chasse au renard argenté, une bête superbe est tuée. Deux coups de fusil ont été tirés. Hobson va s'emparer de la dépouille quand paraît le voyageur. C'est une balle du fusil de ce dernier qui a atteint le renard au coeur. Hobson affirme que le renard lui revient de plein droit puisqu'on se trouve en territoire anglais. Le Canadien rétorque avec éloquence que les terres du Grand Nord appartiennent à celui qui les occupe; d'ailleurs, ajoute-t-il, un jour, "l'Amérique sera américaine depuis le détroit de Magellan jusqu'au pôle Nord" (p. 134). Le renard appartient donc à celui qui l'a tué. Mais au moment où l'on croit qu'il va emporter la bête, d'un geste magnanime et galant, le voyageur l'offre à Mrs. Barnett qui accompagne un Hobson bien dépité.

Jules Verne n'est pas le seul auteur français fasciné par les coureurs de bois. Le plus célèbre de ceux-ci est sans doute François Paradis. Dans les romans de l'Ouest plusieurs coureurs de bois sont des Français, tels Villemain dans *La Pointe-aux-Rats*⁴ et certains héros de Constantin-Weyer. Mais, bien qu'ils n'y jouent pas un rôle majeur, on rencontre tout de même, dans les oeuvres qui nous intéressent ici, des coureurs de bois canadiens. Tel est Sulpice La Berge, qu'on retrouve dans *La bête errante* et dans *L'épopée blanche*⁵ de Frédéric Rouquette. C'est un être bourru, mais qui ne manque ni de courage ni de coeur et qui

connaît le Grand Nord, autant qu'il est possible à un être humain de le connaître: "Sulpice La Berge et Gregory Land! Fidèles compagnons, amis sincères", écrit Rouquette dans *L'épopée blanche* (p. 100). C'est auprès d'eux, dans le grand silence blanc, que le romancier a appris la sagesse; c'est là qu'il a retrouvé Dieu. Et Rouquette évoque les paroles de Sulpice La Berge:

les Français de France, c'est tous des drôles d'corps, turluro-turlurette, ça piaille comme de la volaille et ça crie à la liberté, la liberté pour soi, mais pas la liberté des autres. Déplante-toi de là que je m'y mette. Ca veut crâner même avec le bon Dieu. (*L'épopée blanche*, p. 102).

Lorsque Rouquette vante les progrès scientifiques dus à la civilisation, La Berge demeure indifférent. A quoi servent les "chars" ou l'électricité dans le Grand Nord? Surtout, quels progrès moraux la civilisation a-t-elle apportés?

Le bon ange de Saint-Eloi, personnage de Forestier, est un autre philosophe qui a renoncé aux soi-disant bienfaits de la civilisation. Véritable saint laïque, il ne trappe que pour aider les gens du village, son bonheur étant de vivre seul dans les bois⁶. Sans être aussi généreux, Tom Beaulieu, dans *La forêt de Bugnet*⁷, n'accorde aussi qu'une importance toute relative à l'argent. Sans doute lui faut-il vendre ses fourrures pour que lui et sa femme puissent se procurer le nécessaire. Mais il voit d'un mauvais oeil les colons se multiplier sur ses territoires de chasse et regrette le bon vieux temps où les villes étaient rares dans l'Ouest et où il vivait comme un Indien. Doté d'une âme de poète, Beaulieu aime les bois touffus qui n'ont pas connu la hache du bûcheron et les eaux claires que n'a pas souillées la ligne du pêcheur. Il n'a que mépris pour la vie des colons qui triment du matin au soir et de la naissance à la tombe. Lui est un homme libre, qui ne travaille pas plus qu'il ne faut, et à qui la forêt tout entière appartient. Beaulieu énonce ici l'éternel conflit entre l'habitant et le coureur de bois, entre le caractère sédentaire et l'esprit d'aventure, conflit qui existe depuis le débuts de la colonisation et qui se perpétue dans l'Ouest.

En général, le coureur de bois est un être sympathique dans les romans des Français. Il est vrai que, dans *Un homme se penche sur son passé*, Frenchy ne se sent "en sécurité qu'avec les sauvages"⁸, lorsqu'il voyage dans le Nord. Il est vrai aussi que Jean Brand, voyageur canadien-français, dans les *Pieds-Noirs* de Chevalier, appartient au groupe des méchants. Mais en

général, chez des romanciers, dont plusieurs sont rousseauistes et pour qui le Nord est purificateur, le coureur de bois n'est pas gâté par la civilisation qui corrompt le coeur et souille l'âme. Il mène une vie dure, sans doute, mais merveilleusement libre, dans une nature parfois cruelle, mais généreuse et d'une splendeur sans égale.

Comme les voyageurs, les mineurs du Klondyke sont animés par l'esprit d'aventure, mais à des fins moins nobles puisque ce n'est pas l'aventure elle-même qui les attire, mais l'appât du gain. Toutefois, pour Jules Verne, les mineurs canadiens-français ont des qualités qui font défaut aux Américains:

Une certaine différence existe (...) entre les Américains et les Canadiens employés sur les gisements. Ceux-ci se montrent d'ordinaire plus dociles, plus tranquilles, plus disciplinés. Aussi les syndicats leur donnent la préférence.⁹

Les coureurs de bois, dans les romans des Français, forment un groupe assez restreint comparativement aux colons. D'ailleurs, ceux-ci constituent parfois un personnage collectif plutôt que des êtres nettement caractérisés. C'est le cas, par exemple, dans *La Pointe-aux-Rats* de Georges Forestier. Cet ouvrage vise à décourager l'immigration française dans l'Ouest, du moins en ce qui concerne les citadins qui ignorent tout de la culture du sol et qu'une éducation livresque n'a pas préparés à la vie dure des travailleurs de la terre. La Pointe-aux-Rats est un nom fictif, mais il est clair que Forestier situe les événements de son roman dans la région de Sainte-Rose-du-Lac, où il a passé sept ans, bien qu'il n'y ait jamais été cultivateur. Les Français qui s'y installent y souffrent mille morts; aucun ne réussit; les plus chanceux sont ceux qui parviennent à rentrer en France bredouilles. Leur échec est dû, en partie, à leur manque d'expérience et de résistance physique et morale; mais il est dû aussi à la méchanceté des autochtones:

Méfiez-vous des Franco-Canadiens comme d'une peste, conseille Villemain à ses compatriotes. Sournais et rampants quand ils auront besoin de vous ou croiront pouvoir vous soutirer quelque chose, mais en dehors de tout cela, brutaux et arrogants, et ne cherchant qu'à nuire à ces maudits français. (p. 73)

Il n'y a, à la Pointe-aux-Rats, qu'une dizaine de familles canadiennes, mais il n'est rien que ces gens n'inventent pour nuire aux immigrants. On abuse de leur inexpérience, on leur

extorque de l'argent, mais qui pis est, on les fait souffrir tout simplement pour le plaisir de les faire souffrir. Il semble que tous les Canadiens — à commencer par les agents d'immigration à Winnipeg — fassent bloc avec la terre et le climat contre les Français. Une seule exception, le docteur Mercier, généreux celui-là et prodiguant ses soins gratuitement. Originaire du Québec, il tente d'expliquer pourquoi les Canadiens de l'Ouest s'acharnent contre les Français. Ils viennent des régions pauvres du Québec, non pas directement, mais après un séjour aux Etats-Unis. Et c'est là, dans "le tourbillon effréné de la vie américaine", qu'ils ont perdu tout sens moral (p. 174). Ils sont devenus envieux et jaloux du luxe qui les entourait. Puis, un beau jour, ils ont eu envie de s'établir sur les terres gratuites de l'Ouest où ils ont apporté les vices acquis chez leurs voisins du Sud et où ils élèvent leurs fils à leur image:

De tels hommes, partis tout jeunes, ignorants et naïfs et en somme éduqués par le hasard dans les circonstances les plus malheureuses, peuvent-ils être considérés comme conscients et responsables?

demande Mercier (p. 174). D'ailleurs, les Français ont leur part de culpabilité. Arrogants, ils ne respectent pas les idées de leurs compatriotes d'adoption. C'est pour cela que, de tous les immigrants, ce sont eux que les Canadiens prennent pour cible, déclare Mercier. Notons en passant que Constantin-Weyer fait le même reproche aux Français qui portent "un jugement trop hâtif sur leurs frères canadiens"¹⁰. Il est évident que Forestier n'est pas exempt de préjugés. Peut-être certaines expériences désagréables l'ont-elles rendu amer. D'ailleurs, il fait partie du groupe des rousseauistes. Plus on s'éloigne de la civilisation, plus les personnages deviennent vertueux dans son oeuvre. Ainsi, les Indiens y sont généralement sympathiques.

Forestier est, heureusement, le seul Français à brosser un tableau aussi noir de la mentalité des cultivateurs de l'Ouest. Les deux auteurs de *L'aisance qui vient*, Louis Viel et Léopold Léau¹¹, répondent à Forestier en faisant de la vie de l'immigrant français au Manitoba une peinture idyllique. Si Forestier pousse au noir, Louis et Jean poussent au rose. Dans cet ouvrage, manuel à l'usage des fermiers néophytes plutôt que véritable roman, les Canadiens français sont peu nombreux, mais invariablement sympathiques. Les auteurs s'extasient sur "cette race pleine d'énergie et de joie de vivre" (p. 120) et si prolifique. S'ils leur

reprochent un défaut grave, l'alcoolisme, ils proclament tout de même leur foi dans l'avenir des Canadiens français. Notons d'ailleurs que les jeunes immigrants français choisissent leur époux (ou leur épouse) parmi les Canadiens.

Plusieurs romanciers ont loué la ténacité des colons de l'Ouest. Dans sa nouvelle, "Jean-Baptiste", Constantin-Weyer a peint le portrait d'un colon qui quitte le Bas-Canada, où il ne trouve pas de travail, pour s'établir au Manitoba. Le jeune défricheur et sa femme, Ubaldine, sont d'un courage à toute épreuve. Lorsque leurs chevaux — leur plus grande richesse, si péniblement acquise — sont noyés, ils se mettent immédiatement à la tâche pour en racheter d'autres. A son oncle, qui plaint Jean-Baptiste d'avoir perdu de si belles bêtes, celui-ci rétorque:

Ah! mon oncle! j'trouverai ben moyen d'en gagner d'autres. Ça fait jamais qu'un an ou deux de perdu.¹²

Mais le couple de colons le plus important dans les romans des Français est sans doute celui des Roy dans *La forêt* de Georges Bugnet. Les Roy sont d'incorrigibles "habitants". Après avoir vendu leur terre en Abitibi, ils se sont installés en ville, mais la terre leur manquait. Lorsque leurs fils sont partis pour l'Alberta, les parents les y ont suivis. Et à 50 ans, ils se sont mis à défricher une nouvelle terre. Ils servent d'ailleurs de repoussoir au couple français, les Bourgoïn. Où ceux-ci échouent en dépit de leur éducation — ou plutôt à cause de cette éducation — les Roy réussissent. Alors que la terre mine l'amour chez les Bourgoïn, elle renforce l'affection mutuelle des Roy. Les Canadiens sont présents dans tout le roman pour donner des conseils, d'ailleurs rarement suivis, surtout par Roger qui se croit supérieur à de simples colons. Madame Roy cherche à remplacer la mère de Louise, plus docile que Roger. Il est vrai que la Canadienne est curieuse et souvent indiscrète; mais elle est bien intentionnée et de bon conseil. Plus fine que son mari, elle a senti naître et croître la discorde chez ses voisins et voudrait sincèrement pouvoir remédier à cette triste situation. Les Roy sont généreux, hospitaliers et ne manquent pas de sensibilité comme ils le prouvent lorsque les Bourgoïn perdent leur enfant.

C'est Frédéric Rouquette qui se montre le plus enthousiaste devant l'héroïsme des colons de l'Ouest. Pourtant, il se connaissait en héroïsme, lui qui s'était battu contre le Grand Nord. Parlant de la marche vers l'Ouest, Rouquette rapporte les paroles du Père Fahler, missionnaire:

Ce n'est pas nous qu'il faut citer, mais les colons qui ont eu confiance (...), eux seuls sont dignes, eux seuls connaissent la misère absolue (*L'épopée blanche*, p. 33).

Le troisième groupe important dans les romans des Français est celui des prêtres. On en trouve inévitablement dans les ouvrages où il est question de Riel, dont la vie a inspiré plusieurs romanciers. Deux de ceux-ci, Joseph-Émile Poirier et Michel Desgranges ne sont d'ailleurs jamais venus au Canada. Dans *Les arpents de neige* de Poirier¹³ et dans *Manitoba* de Desgranges¹⁴, les prêtres jouent un rôle restreint et sont d'ailleurs sympathiques. Monseigneur Bertin, dans *Manitoba*, est digne, courageux et souffre de ne pouvoir aider le chef des Métis. Sans doute est-ce dans les ouvrages de Constantin-Weyer que les prêtres sont le plus nombreux. On ne peut pourtant accuser l'auteur d'être bigot et il ne se montre pas souvent tendre envers les ecclésiastiques. Déjà dans *Vers l'ouest*¹⁵, il trace un portrait peu attrayant de Monseigneur Provencher. Si celui-ci tente d'empêcher la guerre entre Sioux et Métis, il est obnubilé par l'idée que les catholiques francophones sont chargés d'une mission et promet aux métis "une destinée brillante au cours de laquelle ils répandront la parole divine et la civilisation" (pp. 13-14). Le prélat n'est d'ailleurs pas blanc comme neige. Ne tolère-t-il pas à la Rivière Rouge des indésirables parce qu'ils observent les rites de l'église et payent une dîme généreuse? Dans *La bourrasque*¹⁶, Monseigneur Taché frôle le ridicule. Plus francophobe qu'anglophobe, ils est incapable de comprendre Riel et ne lui donne que des conseils énigmatiques. Les représentants de la basse église sont plus sympathiques. Ainsi le curé Ritchot est tout acquis à la cause des Métis. Mais il n'en est pas moins un personnage vulgaire qui arrose ses interlocuteurs de désagréables postillons. Il est vrai que tous les personnages sont plus ou moins vulgaires dans ce roman qui ne fait pas honneur à l'écrivain. Constantin-Weyer reproche d'ailleurs aux prêtres de terroriser les âmes simples en promettant l'enfer aux pécheurs:

Ils ont évoqué la mort et se sont aidés pour leur oeuvre de fondateurs d'empire de toutes les terreurs que leur prêtait généreusement l'au-delà. Puis les âmes pétrées, ils continuent par habitude,

écrit le romancier dans *Manitoba* (p. 105).

Pourtant, il y a des prêtres pour lesquels Constantin-Weyer ne cache pas son admiration, ce sont:

ces missionnaires à l'âme joyeuse et inflexible pour qui l'action est bien la soeur du rêve qu'ils se sont donné (*Un homme se penche sur son passé*, p. 126).

Le Père Laroyale, que Frenchy rencontre à son retour du Grand Nord, est de ceux-là. Fort, infatigable, ce prêtre canadien vient de parcourir 80 milles pour aller baptiser des Indiens qui se mouraient de la petite vérole (p. 129). Pourtant, il trouve encore l'énergie de tirer le traîneau de Frenchy. Dans *Une corde sur l'abîme*¹⁷, Robert Everard, qui a souffert de l'étroitesse d'esprit des prêtres français et qui trouve la dévotion "terrible au Canada", Robert Everard rencontre aussi un de ces missionnaires. L'oblat ne pense pas seulement à l'âme des Indiens, mais il leur apporte le vaccin qui leur sauvera la vie. Monge, qui connaissait le Grand Nord, avait raison de dire que Robert trouverait au Canada "des prêtres autrement intelligents et dignes" que ceux qu'il avait connus en France et à son arrivée au Manitoba (p. 52).

Dans son *Epopée blanche*, qui frôle parfois l'hagiographie, et qui, rappelons-le, est un essai plutôt qu'un roman, Frédéric Rouquette a chanté les louanges des oblats de l'Ouest. Monseigneur Provencher, Monseigneur Taché, Monseigneur Langevin comptent parmi ses héros; mais il loue tous les humbles missionnaires qui ont sacrifié leur confort et, parfois, leur vie, à leur idéal. Comme Constantin-Weyer, il admire chez ces prêtres à la fois l'homme de Dieu et l'homme d'action. Notons aussi que Rouquette consacre quelques pages aux premières soeurs grises qui sont venues dans l'Ouest. C'est peu, mais Rouquette est le seul romancier français qui ait accordé une petite place aux religieuses dans ses ouvrages.

Coueurs de bois, colons, prêtres: la plupart des Canadiens de l'Ouest qu'on rencontre dans les romans des Français appartiennent à un de ces groupes. Mais il en existe d'autres, par exemple, les commerçants qui sont, en général, peu sympathiques et ne s'intéressent qu'à l'argent. Parmi ceux-ci, les Bénard, dans *Vers l'Ouest*, sont sans doute les moins recommandables. Lui méprise les Métis et s'enorgueillit d'être Blanc, mais il vend de l'alcool frelaté, dépouille ses clients lorsqu'ils sont ivres et vend aussi sa femme, qui ne s'en plaint pas. Sans être malhonnête, Lemieux, marchand de fourrures à Edmonton, est dépourvu de

tout raffinement et de toute sensibilité. Ce personnage de Victor Forbiln tyrannise sa jeune épouse et juge que "les créatures doivent rester à leur rang"¹⁸, c'est-à-dire au bas de l'échelle. Si Rose parvient à lui échapper, c'est en flattant sa prodigieuse vanité.

Il y a aussi, chez Constantin-Weyer, des entrepreneurs qui s'enrichissent en faisant de la pêche sous la glace une véritable industrie. Ainsi, l'oncle de Jean-Baptiste. Ainsi également le sympathique David Trouseau, autrefois éleveur de chevaux, mais que la culture du blé a chassé de la Prairie. Ces hommes-là sont des hommes d'action qui ne craignent ni le risque, ni le combat. Ils ne ressemblent en rien aux commerçants qui accumulent les dollars en volant leurs semblables.

Parmi les personnages canadiens qu'ont créés les romanciers de France, on remarque que les femmes ont un rôle effacé. Il y a bien quelques épouses de colons, dont la plus remarquable est sans doute Madame Roy. Mais, dans des ouvrages qui prônent l'action et la force physique, la femme ne joue, en général, qu'un rôle secondaire. Chez Constantin-Weyer, elle est souvent volage et l'homme et la femme sont d'habitude des ennemis, leurs rapports devenant désastreux lorsqu'ils sont de nationalités différentes. Ainsi, Ursule Laramée, institutrice canadienne à qui Robert Everard fait la cour, veut bien flirter avec lui, mais refuse de l'épouser. Elle se réserve pour un citoyen cossu (*Une corde sur l'abîme*, p. 35). Monge déclare que, de ce côté de l'océan, les femmes sont pires que les Françaises. "As-tu envie d'être un bétail à gagner de l'argent que dépense une femme?", demande-t-il à Robert (p. 90).

Il y a toutefois deux romanciers qui ont créé deux personnages féminins sympathiques et qui leur ont donné la vedette. Ce sont Victor Forbin et Maurice Genevoix. L'héroïne de *Rose Beaulieu, Canadienne*, de Victor Forbin, est née à Lebret. Douée d'une voix exceptionnelle, elle part pour Paris pour y faire carrière et s'y éprend de Pierre Leuville qui veut l'épouser. Au moment où tout lui sourit, Rose renonce à son amour et à son bel avenir, après une excursion à Brouage où le souvenir de ses ancêtres la rappelle à son devoir. Dans ce roman, Forbin, qui a beaucoup voyagé au Canada, compare fréquemment la conduite des Canadiennes et celle des Françaises. Les Canadiennes sont plus soumises à leur religion et à leur époux; elles sont aussi plus vertueuses. Rose est offusquée devant la conduite de certaines dames à Paris. Elle se

méfie des Français et la première fois qu'elle est à côté de Pierre, elle éprouve:

quelque confusion à se trouver près d'un de ces Français dont les préjugés canadiens font un peuple de libertins et d'athées qu'une bonne chrétienne doit avoir en méfiance (pp. 69-70).

Il existe des ressemblances entre Rose Beaulieu et Maria Chapdelaine. Sans doute Rose est-elle plus instruite et plus raffinée, mais toutes deux sacrifient leur bonheur à ce qu'elles croient être leur devoir. Comme Maria, Rose entend des voix. Celles de Maria sont intérieures, bien sûr, alors que Rose entend à Brouage des discours prononcés par des compatriotes bien pensants. Ceux-ci louent la vertu et le courage des Canadiennes françaises, grâce à qui la langue, la religion, la race ont survécu. Ce sont des discours, où abondent les habituels clichés, qui la font renoncer au divorce, "cette chose quasi diabolique" (p. 116) qui la "retranchera(it) de la religion de ses ancêtres" et qui serait "une trahison envers la race" (p. 229). Lorsque son mari meurt, Rose ne revient pas à Pierre, mais elle consacre les dernières années de sa vie aux êtres défavorisés et meurt dans les eaux du lac Qu'Appelle en tentant de sauver deux jeunes Indiens. Vingt ans après Maria Chapdelaine, Rose Beaulieu est allée à la même école que la célèbre héroïne.

Le roman de Forbin est intéressant à un autre point de vue. C'est le seul ouvrage écrit par un Français qui raconte les expériences d'un Canadien — ou d'une Canadienne — en France et qui tente de décrire ses impressions du pays et de ses habitants.

Eva Charlebois, héroïne de Maurice Genevoix¹⁹, est une Québécoise qui a suivi son mari canadien-anglais dans les Rocheuses. Ses débuts dans l'Ouest sont difficiles: devant les montagnes écrasantes, elle rêve des paisibles paysages québécois. Pourtant, lorsque la montagne lui prend son mari, Eva ne repart pas pour le Québec. Le roman se termine sur un point d'interrogation, mais il semble qu'Eva Charlebois soit devenue une Canadienne de l'Ouest.

A part quelques exceptions, tels les ouvrages qui ont pour personnage central une femme ou ceux qui ont été inspirés par Riel, dans la plupart des romans ayant pour cadre l'Ouest, les personnages principaux sont des Français. Il n'y a là rien d'étrange, les auteurs tenant à raconter, sous une forme plus ou moins romancée, leurs propres expériences. Il n'est pas surprenant non plus que les Indiens et les Métis soient plus

nombreux dans ces oeuvres que les Canadiens français. Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, la personnalité de Riel a inspiré plusieurs écrivains. D'autre part, les auteurs cherchaient à plaire à un public assoiffé d'exotisme; les lecteurs à qui s'adressent les ouvrages de Constantin-Weyer sont ceux-là mêmes qui raffolent des westerns, alors en pleine vogue. Beaucoup de Canadiens dans les romans sont à peine esquissés et n'y font qu'une brève apparition; d'autres viennent de s'installer dans l'Ouest ou ne font qu'y passer. Dans le tableau brossé par les Français, les Canadiens ne sont pas placés à l'avant-plan. De plus, les écrivains ne sont pas exempts de partis-pris: certains sont enclins à juger trop vite et à condamner sans appel. Mais souvenons-nous que ces mêmes auteurs ne se montrent pas plus indulgents envers leurs propres compatriotes. Souvent même, ils trouvent chez les Canadiens des qualités qui font défaut aux Français. En tout cas, il en est une que tous s'accordent à reconnaître aux autochtones, et c'est le courage. Pour terminer, je laisse la parole au plus éloquent des romanciers français de l'Ouest, Constantin-Weyer. Parlant de la lutte que lui et son ami David Trousseau devront livrer contre l'hiver, sur le lac Manitoba, Monge déclare:

Nous n'eussions pas été, David et moi, des hommes selon le coeur de l'Ouest, des hommes toujours prêts à l'action, si nous n'étions entrés dans ce combat.

NOTES

¹ *Les Pieds-noirs*, Paris, Poulet-Malassis, 1861; *La Tête-Plate*, Paris, Poulet-Malassis, 1862; *Poignet d'acier* ou *les Chippouais*, Paris, Lécivain et Toubon, 1863.

² *La Huronne, scènes de la vie canadienne*, Paris, Poulet-Malassis, 1862.

³ *Le pays des fourrures*, Paris, Hetzel, 1873.

⁴ Georges Forestier, *La Pointe-aux-Rats*, Paris, Plon, 1907.

⁵ *La bête errante*, roman vécu du Grand Nord canadien, Paris, Ferenczi, 1923; *L'épopée blanche*, Paris, Ferenczi, 1930.

⁶ *Dans l'Ouest canadien* (Paris, Plon, 1915), p. 253.

⁷ *La forêt*, Montréal, Editions du Totem, 1935.

- ⁸ Maurice Constantin-Weyer, *Un homme se penche sur son passé*, (Paris, PUF, 1968 [Livres de poche]), p. 73.
- ⁹ *Le volcan d'or* (Paris, Hetzel, 1906 [2 vols. Ç], Vol. I, p. 289.
- ¹⁰ *Un homme se penche sur son passé*, p. 226.
- ¹¹ Louis et Jean (pseudonymes de Louis Viel et de Léopold Léau), *L'aisance qui vient*, Vie du colon français dans la Prairie canadienne, Paris, Bloud, 1911. Dans *Les Français dans l'Ouest* (Winnipeg, Editions de la Liberté, 1959), Donatien Frémont affirme, à tort, que c'est Jean Lionnet qui est le co-auteur de l'ouvrage (p. 43).
- ¹² *Manitoba* (Paris, Ferenczi et fils, 1930), p. 145.
- ¹³ *Les arpents de neige*, roman canadien, Paris, la Nouvelle Librairie nationale, 1909. Réédité sous le titre *La tempête sur le fleuve* (Paris, Tallandier, 1931).
- ¹⁴ *Manitoba*, Paris, Grasset, 1981.
- ¹⁵ *Vers l'Ouest*, Paris, la Renaissance du livre, 1921.
- ¹⁶ *La bourrasque*, Paris, Rieder, 1927.
- ¹⁷ *Une corde sur l'abîme*, Paris, Rieder, 1933.
- ¹⁸ *Rose Beaulieu, Canadienne* (Paris, Baudinière, 1931), p. 116.
- ¹⁹ *Eva Charlebois*, Paris, Flammarion, 1944.

**Mgr Provencher et
l'éducation des
autochtones
1818 - 1851
par Antonie Lussier**
Université de la Saskatchewan

Durant les dernières vingt années il est devenu de mode pour certain écrivains autochtones et aussi pour les blancs de condamner les efforts des missionnaires envers les autochtones de l'Ouest. Récemment Marjorie Beaucage et Emma Laroque, dans un article intitulé: "Two Faces of the New Jerusalem: Indian-Metis reaction to the missionary" faisaient le point:

"From our perspective, we can charge them with uprooting Indian culture. This they did, but they were convinced that the triumph of the white man's ways was inevitable and right."¹

Aucune note de documentation en support à cette déclaration. En plus, les auteurs suggéraient:

"There is very little documentation concerning Native response to the missionary presence."²

Il est vrai que les autochtones n'ont pas écrit eux-mêmes, mais les missionnaires nous ont bien documentés sur les réactions des autochtones.³ Un coup d'oeil sur l'aspect de l'éducation des autochtones à la Rivière Rouge de 1818 à 1851 nous suggérera

peut-être que les missionnaires n'ont pas vraiment changé certaines coutumes des autochtones.

I

D'après le père Morice, il y avait environ 800 personnes dans le district de la Rivière Rouge en 1818.⁴ Sur ce nombre, 350 vivaient à la Rivière Rouge et le reste à Pembina. Ce nombre ne comprenait pas les diverses tribus indiennes locales. En effet, la population comprenait des blancs qui travaillaient pour les deux compagnies de fourrures - La Compagnie de la Baie d'Hudson et la Compagnie du nord-ouest, des Métis, les soldats de De Meurons et des Indiens. Dès leur arrivée, les Pères Provencher, Dumoulin et le jeune M. Guillaume Edge se mirent à l'oeuvre. Durant les deux premiers mois, Provencher et Dumoulin baptisèrent soixante-douze Indiens et Métis et les femmes indiennes furent instruites dans la foi catholique.⁵ Mais leurs travaux étaient compliqués par l'influence des blancs.

Dans sa lettre à Mgr. Plessis du 13 septembre 1818, le Père Provencher annonçait:

"Je crois que l'on peut dire sans crainte de se tromper que leur commerce avec les blancs, bien loin de les approcher de la civilisation, les en a éloignées parce qu'ils ont gâté leurs moeurs par les liqueurs fortes dont ils sont extraordinairement amateurs
..."⁶

La tâche d'instruire le groupe autochtone n'était pas facile. Le but était supposé être le développement d'un clergé-autochtone surtout parmi les Métis. Le Père Provencher a cependant connu bien des déceptions. En 1818, il écrivait:

"Our Bois Brulés give us great hope, they are easily taught, they are generally intelligent, and they will learn to read in a short time."⁷

Le Père Dumoulin écrivait à Mgr Plessis:

"Up until the present, we have not found any Indian or Métis who has refused to receive instruction; they are all willing, without, however, appearing greatly to desire it..."⁸

Donc, durant les deux premiers mois, tout paraissait comme si la récolte s'annonçait belle; mais cela ne dura pas longtemps.

II

L'Éducation à Pembina

Dès le début de leur activité à Pembina, les missionnaires se rendirent compte de certain problèmes. Les Métis et les Indiens ne demeuraient pas dans le centre toute l'année. Souvent, ils étaient à la chasse aux bisons. En plus, ni Provencher, ni Dumoulin ne parlaient une langue indienne. Provencher s'était exprimé sur ce problème dans une lettre à l'évêque de Salde:

"Je suis encore à Saint-Boniface, mais je dois partir bientôt pour la Rivière Pembina où je pense passer l'hiver pour y étudier la langue sauvage ..."⁹

Dumoulin voulait que les Métis et les Indiens soient obligés de vivre dans des communautés contrôlées par l'église. Dans cet environnement, les autochtones auraient pu être instruits et évangélisés. Mais si les autochtones ne voulaient pas demeurer à Pembina toute l'année, le Père Dumoulin avait une solution pour les instruire. Il enverrait M. Lagassé avec les autochtones durant leurs chasses au bison, afin de continuer d'instruire les Métis et les Indiens. Mais les autochtones n'étaient pas intéressés à apprendre *Epitome, De Viris Illustibus, Cornelius Nepas, Quintius Curtius, Les Quatre Epîtres, L'Imitation et Les Actes des Apôtres*.¹¹ En effet, l'éducation que les missionnaires offraient aux autochtones ne convenait pas à leurs besoins pratiques. Les autochtones étaient chasseurs, et non candidats à apprendre Descartes, ou autres éléments du cours classique du Séminaire de Nicolet.

En plus, le Père Dumoulin demandait à Mgr Plessis de lui envoyer:

"... des images, des rosaires, de petites croix, des catéchismes ...
des livres de mathématiques et de physique ... des livres de chant
..."¹²

Il va sans dire que les missionnaires et les autochtones n'avaient pas le même point de vue sur la question de l'éducation à Pembina. En plus, il avait été décidé par les autorités anglaises et américaines que Pembina était vraiment situé sur le côté des états-Unis. Il faudrait abandonner la mission.

Dès le commencement des activités missionnaires à Pembina, le chercheur aperçoit certaines tendances. Premièrement, ce sont les missionnaires qui apprenaient la langue indienne et non pas

les autochtones qui apprenaient le français. Deuxièmement, les autochtones n'étaient pas convaincus du besoin d'éducation - surtout le système du cours classique. Troisièmement, les missionnaires ont été obligés de suivre les autochtones dans leur chasse au bison. Ils n'étaient pas prêts à s'établir dans les communautés où l'ont pratiquait l'agriculture.

Ces trois aperçus sont importants, car ils se retrouvent dans les missions de la Rivière Rouge, à la Baie St. Paul et à la Prairie du Cheval Blanc.

III

L'Éducation à la Rivière Rouge

Le processus d'éducation envers les autochtones de la Rivière Rouge ne s'est pas plus amélioré qu'à Pembina. Durant ses trois premières années, le Père Provencher était souvent seul à prendre soin des baptêmes, des messes, de la construction de la mission et en plus de trouver de l'argent pour toutes ses oeuvres. Il lui avait été demandé de retourner à Québec pour recevoir le titre d'Évêque de Juliopolis. Durant tout ce temps, seule une école pour les garçons fut ouverte. L'espoir d'avoir des instituteurs ou même des prêtres parmi ses premiers écoliers fut une frustration constante pour Provencher. Il annonçait à Mgr Plessis:

"Tous ces enfants qu'on a appelé depuis quelques années Bois-Brûlés n'ont pas plus d'idée de Dieu et de la religion que les autres sauvages."¹³

En plus, Mgr. Provencher était concerné par l'éducation des femmes. "Déjà si nous avions des soeurs pour l'instruction des filles, elles trouveraient de l'occupation."¹⁴

C'est à son retour de Québec en 1822 qu'une abondante activité se fit jour. Provencher était revenu avec un jeune M. Harper qui prit en charge l'éducation des autochtones. Provencher était maintenant optimiste. Il annonça à Mgr Lartigue:

"J'ai deux écoliers, qui ont vu toute la grammaire latine et qui ne sont pas sans talents: l'un est Bois-Brûlé du nom de Chenier (son père est de Lachine) et l'autre Canadien du nom de Sénéchal; Dieu veuille qu'ils fassent quelque chose de bon."¹⁵

En 1824, Provencher était tout joyeux. Il écrit alors à Mgr Lartigue: "J'ai quatre écoliers au Latin." Mais, en 1826, il ne lui en restait qu'un.

“Je n’ai plus qu’un écolier, qui a vu toute la grammaire et qui promet quelque chose, mais il peut bien changer. J’en avais un autre plus jeune, mais il part pour le Canada avec sa famille qui quitte le pays. Notre école ne promet rien, elle est peu nombreuse.”¹⁶

Qu’était-il arrivé à Chenier et Sénéchal? Provencher expliquait à Mgr Plessis:

“Les deux écoliers sur lesquels je comptais un peu l’année dernière sont sans espérance cette année: un est déjà parti depuis le mois de janvier, l’autre, encore ici, est sans vocation pour l’état ecclésiastique.”¹⁷

Il fallait changer de système. Provencher proposait une école dans laquelle “Il faudrait nourrir nos enfants pour en avoir, mais ce n’est pas facile dans un pays où les vivres sont rares.” Durant l’année 1826, les problèmes continuèrent:

“Tous ces gens ici comptent trop sur la Prairie pour vivre, ce qui les empêche de semer autant qu’ils devraient, et sur le magasin pour s’habiller, ce qui fait que les femmes qui ne savent rien faire, en fait d’étoffe et autres choses qui servent à s’habiller, se mettent peu en peine de l’apprendre. J’ai commencé cet hiver à faire montrer par la femme de notre fermier ..., aux filles de l’école à travailler le lin et la laine afin d’en donner l’idée et l’envie aux autres.”¹⁸

En plus, des demandes commençaient à être formulées par les habitants de la prairie du Cheval Blanc. En 1827, M. Harper allait organiser une classe pour les filles. En 1828, un membre de la Compagnie de la Baie d’Hudson allait instruire les garçons. Mais Provencher continuait à se plaindre:

“Notre école n’est pas brillante. Il y a peu de sujets, et le maître ne paraît guère calculer pour la tenir sur un bon pied ... J’ai l’espérance d’avoir une école de filles. Les demoiselles Nolin ont décidé de quitter Pembina et veulent s’établir ici. Elles ont intention de faire l’école, de travailler pour la mission et de faire de l’étoffe et de la toile ...”

Mais la question de prêtres autochtones n’était pas encore réglée. Provencher avait passé dix ans à essayer d’instruire les autochtones, sans résultats. Il faut savoir cependant que la mission de la Rivière Rouge avait subi certaines catastrophes naturelles - des inondations, les sauterelles, la gelée, la pauvreté, des feux de prairies, etc. Provencher pouvait déclarer que la



L'Eglise, les Métis et l'agriculture
Archives du Manitoba



L'Église et les Métis
Archives du Manitoba

mission avait baptisé 900 âmes et que deux nouvelles missions s'étaient ouvertes - à St. Laurent et à la Prairie du Cheval Blanc. Mais, de prêtres autochtones, aucun.

IV

Education à Baie St. Paul

Il faut se rappeler que les missionnaires avaient reçu certaines tâches de Mgr Plessis dès leur départ pour la Rivière Rouge dans 1818. L'une de ces tâches était de prêcher l'évangile aux autochtones, et de préparer des grammaires et dictionnaires en leurs langues. Rien n'avait été fait. En plus, l'éducation que Mgr Provencher offrait à la Rivière Rouge avait été dirigée vers les Canadiens-français et les Métis. Les Indiens ne faisaient pas partie du plan. La tâche d'instruire et de convertir les Indiens incombera au Père Belcourt. C'est lui qui préparera le dictionnaire Saulteaux.

Mais dès son arrivée, certains problèmes surgirent. Le Père Belcourt n'était pas du même avis que Mgr Provencher. Selon Belcourt, il fallait démontrer aux Indiens le besoin d'agriculture avant de les instruire dans la foi catholique. Belcourt proposait une mission dans laquelle la pioche serait utilisée avant la Bible. Cette position de Belcourt est intéressante, parce qu'elle contredit tout ce que Mgr Provencher envisageait pour ses missions indiennes.

Il semble que Provencher ait eu deux politiques - une pour les Métis (pour les forcer à devenir agriculteurs) et une pour les Indiens (des missions dans lesquelles les missionnaires iraient faire leur devoir d'instruction et d'évangélisation). La chose curieuse est que Belcourt voulait que les Indiens deviennent agriculteurs avant d'être évangélisés et que Mgr Provencher n'en voulait rien savoir. Le fait que le Père Belcourt parlait la langue sauteuse avait peut-être encouragé Mgr Provencher dans son idée que la foi catholique deviendrait le premier objectif de son nouveau missionnaire.

Mais d'après Provencher, le Père Belcourt était un peu trop fier:

"Je ne vois pas toujours comme lui sur cette partie de sa besogne, mais il n'est pas aisé de le faire changer de sentiment, ni même de lui dire qu'il faudrait faire autrement. Il a bien lui aussi la petite portion de bonne opinion de lui-même, chose gênante pour les autres. On a trop vanté et plaint ce jeune homme. Il est assurément plein de talents mais d'une sensibilité épouvantable.

Il croit toujours qu'on ne cherche qu'à le mortifier lorsqu'on s'y est pris vingt fois pour lui dire des choses qu'on dirait tout bonnement à d'autres, pensant bien qu'on ne peut mieux penser que lui, joliment revêché lorsqu'on le contre-carre dans ses idées, affable et aimable au suprême degré en le voyant. En passant il est estimé de tout le monde. Ceux qui vivent avec lui n'ont pas toujours des douceurs; malgré cela nous nous arrangeons toujours, je le laisse faire."²¹

En plus, "Le grand malheur de M. Belcourt c'est de décider seules entreprises et il souffre si je ne dis pas comme lui."²²

Est-ce que Mgr Provencher était peut-être un peu trop dur envers le Père Belcourt? Après tout Belcourt avait "trente Indiens qui avaient semé et moissonné du grain." Une école avait été ouverte à Baie St. Paul en 1834 et un dictionnaire saulsteaux était en usage. Le fait était que la plupart des Indiens étaient retournés à leurs vieilles coutumes. En 1838, Belcourt retourna lui-même à Pointe Levis. Provencher avait seulement ceci à dire de son missionnaire:

"Il a fallu le laisser faire à sa volonté. Dieu ne pouvait guère bénir des travaux qui n'allaient pas selon l'ordre qu'il a établi. Aussi il y a eu peu de fait à cette mission, si on excepte des bâtisses peu nécessaires pour le moment et ne subsisteront plus quand elles deviendront nécessaires."²³

et,

"Dans tout ce que j'ai dit de M. Belcourt, je n'ai aucune plainte à faire sous tout autre rapport. Il ne sera jamais grand missionnaire, mais il pourra rendre service en apprenant la langue des têtes de boule plus aisément qu'un autre parce qu'elle a sans doute quelque analogie avec celle d'ici."²⁴

Il est curieux que Provencher se déclare comme étant sans préjugés envers Belcourt. Le 13 août 1838 (une semaine plus tard) Provencher écrivait à Mgr Signay:

"Il (Belcourt) a trop pensé à bâtir temporellement et pas assez dans les coeurs. Il y a bien à craindre que tout ne soit abandonné..."

Belcourt est revenu à la Rivière Rouge en 1839, mais ses missions à Baie St. Paul, au Lac des Canards et à Fort Alexandre demandaient trop de son temps. En 1847, Belcourt était de retour au Québec.

Qu'est-t-il advenu de l'éducation des Indiens à Baie St. Paul?
Donnons le dernier mot à Mgr Provencher:

"Si je faisais ce que je veux à St. Paul, je n'entreprendrais pas de finir moi-même de réparer la chapelle qui y est construite: je la laisserais durer et servir telle qu'elle est jusqu'à ce qu'elle tombe, ce qui ne peut aller loin. Elle est ouverte par le haut et les chevrons menacent d'échapper de dessous les sablières. Je pense que la dépense que fera M. Belcourt sera perdue.

M. Belcourt a le projet de finir le bas de sa chapelle pour en faire une école d'industrie, faire de la toile avec de l'ortie, de l'étoffe avec du poil de boeuf de prairie. Il n'a pas réfléchi avant d'écrire tout cela qu'il n'avait point ce qu'il fallait pour réussir: des personnes pour montrer et peut-être des personnes pour apprendre."

En effet, Mgr Provencher prévoyait la fermeture de la mission connue sous le nom de Baie St. Paul.

V

On peut donc dire que les missionnaires eurent peu de succès dans leurs démarches avec les autochtones, surtout en matière d'éducation. Pas un prêtre métis, peu d'indiens convertis. Selon Alexander Ross, ce peu de succès s'appliquait aussi à la religion. L'exemple que Ross nous offre est une conversation entre le Chef de Partridge Crop (Fairford, Manitoba), avec le missionnaire Anglican Abraham Cowley et le Père Darveau. Le Chef leur disait:

"You tell us there is but one religion that can save us, and that you have got it; Mr. Cowley tells us that he has got it; now which one of you white men am I to believe? I will tell you the resolution I and my people have come to; it is this - when you both agree and travel the same road, we will travel with you; till then, however, we will adhere to our own religion; we think it is best."²⁶

Le problème en matière d'éducation était que les autochtones n'étaient pas intéressés à apprendre le contenu du programme donné au Collège de Nicolet - en autre mot, le cours classique. Pour eux, il leur fallait une éducation pratique. Ce n'était pas une compréhension du latin et des litanies qui les aideraient à survivre à la chasse aux bisons. Ce fut là la faute de Provencher. Il voulait des prêtres et des instituteurs autochtones, mais il n'a pas vraiment compris les besoins de son peuple.



Monseigneur Provencher

NOTES

- ¹ B.G. Smillie (ed.), *Visions of the New Jerusalem: Religious Settlement on the Prairies*, Edmonton, NeWest Press, 1983, p. 36.
- ² *Ibid.*, p. 31.
- ³ Voir les Lettres du Père Provencher dans *Le Bulletin de la Société Historique de St. Boniface*, 1913. Aussi Lettre du Père Belcourt, Archives Diocésaines de Montréal, copie dactylographiée aux Archives Deschâtelets, Ottawa, et, A.G. Morice, *The History of the Catholic Church in Western Canada*.
- ⁴ Morice, p. 120.
- ⁵ *Ibid.*, p. 104.
- ⁶ Lettre, Provencher à Mgr Plessis, 13 septembre, 1818. Archives du diocèse de Québec.
- ⁷ Sealey et Lussier, *Canada's Forgotten People*, p. 45.
- ⁸ Lettre de Dumoulin à Plessis, 13 septembre 1818. Archives du diocèse de St. Boniface. Documents Historiques No. 8, p. 23.
- ⁹ Lettre de Provencher à l'Evêque de Saïdes, Québec, le 24 novembre, 1819. *B.S.H.S.B.*, p. 44.
- ¹⁰ Voir A. Rempel, *The Influence of Religion on Education for Native People in Manitoba Prior to 1870*. Thèse de Maîtrise en Education, Université du Manitoba, 1973, p. 97.
- ¹¹ *Bulletin de la Société Historique de St. Boniface*, p. 92, lettre de Provencher à Plessis, 1 juin 1925.
- ¹² Lettre du Père Dumoulin à Mgr Plessis, 12 janvier 1819. Nute, *Documents Relating to the Northwest Missions, 1818-1827*, p. 189.
- ¹³ Lettre du Père Provencher à Mgr Plessis, 13 septembre 1818, *B.S.H.S.B.*, p. 17.
- ¹⁴ Provencher à Plessis, 15 janvier 1819. *B.S.H.S.B.*, p. 35.
- ¹⁵ Provencher à Mgr Lartigue, 18 juillet 1823. *Les Cloches de St. Boniface*, Vol 17, pp. 51-52.
- ¹⁶ Provencher à Lartigue, 24 août 1826. *Les Cloches de St. Boniface*, Vol 17, 1918, p. 92.
- ¹⁷ Provencher à Plessis, 12 juin 1825. *B.S.H.S.B.*, p. 102.
- ¹⁸ Lettre de Provencher à Mgr Plessis, 2 février 1826. *Bulletin de la Société Historique de St. Boniface*, p. 111.
- ¹⁹ Provencher à Mgr Panet. *B.S.H.S.B.*, p. 122.
- ²⁰ Lettre ouverte de Mgr Plessis à ses missionnaires le 20 avril 1818. A.A.Q., aussi le 19 mars 1818, *Selkirk Papers XIV*, 4723.
- ²¹ Provencher à Mgr Signay, 15 juillet 1834. *B.S.H.S.B.*, p. 138.

²² *Ibid.*, 17 et 18 décembre 1834, p. 144.

²³ *Ibid.*, 6 août 1838, p. 172.

²⁴ *Ibid.*, p. 174.

²⁵ *Ibid.*, 23 juillet 1841, pp. 196-197.

²⁶ A. Ross, *The Red River Settlement*, p. 292. L'année était 1845.

L'éducation pré-scolaire des petits Canadiens-français

par Normand Fortin

*Département d'éducation
Alberta*

Gâce à la nouvelle constitution canadienne qui garantit le droit à l'éducation française aux francophones de l'Ouest, nous pouvons espérer qu'à l'avenir un nombre de plus en plus grand d'écoles dites françaises ouvriront leurs portes dans les provinces de l'Ouest. Ces écoles accueilleront surtout les petits Franco-Albertains, Fransaskois, Franco-Manitobains et Franco-Colombiens qui comprennent et qui parlent le français depuis leur jeune âge. Elles auront comme but:

"de fournir à l'élève une ambiance qui lui permettra non seulement d'acquérir par le truchement des différentes disciplines les connaissances nécessaires à son bon fonctionnement sur le plan social et économique dans la communauté ... mais encore une ambiance qui lui permettra de vivre en français et d'assurer l'épanouissement de sa culture."¹

Les enfants qui fréquenteront ces écoles proviendront de milieux familiaux différents et maîtriseront le français oral à divers degrés. Les écoles dites françaises auront donc la responsabilité d'offrir à chacun - autant l'enfant pour qui la langue anglaise semble être plus dominante, bien qu'il soit de souche

française, que celui qui parle couramment le français selon son âge - une chance égale à vivre sa francophonie. La façon dont on enseignera la langue française et fera vivre la culture canadienne-française à ces enfants du vingtième siècle déterminera le degré de maîtrise de la langue et le degré de fierté qu'ils auront acquis. Si le but de ces écoles est de les éveiller à la langue et à la culture française, la pédagogie utilisée ne devra en aucune façon les endormir.

A LA RECHERCHE DE LUMIERE

Nous avons beaucoup réfléchi depuis quelque temps sur la question des écoles dites françaises, sur les enfants qui en constitueront leur clientèle, sur les buts qu'on espère atteindre, ainsi que sur les moyens à prendre pour nous en assurer le succès.

Nous tenterons dans cet exposé de jeter quelques jalons de nos réflexions dans le but de trouver des réponses à certaines questions - parmi plusieurs - qu'il faudra comme pédagogues commencer à se poser. Lorsque nous nous rappelons le proverbe espagnol qui dit: "Les sages cherchent de la lumière, mais les fous leur en donnent", nous nous empressons d'ajouter que les quelques semblants de "lumières", quelque tamisées qu'elles soient, répandues ici et là dans cet exposé, n'ont comme seul but que d'en capter d'autres beaucoup plus brillantes et intenses. De cette façon, nous désirons entamer chez les éducateurs francophones des discussions fructueuses.

Nous croyons fermement que les écoles dites françaises seront un succès en autant qu'elles formeront des enfants pleinement et totalement épanouis. Elles devront amener les enfants à vivre pleinement leur francophonie et à se développer sur tous les plans - émotionnel, social, physique, intellectuel et créatif. Nous croyons en outre que si ces écoles se fixent comme but la formation de futurs francophones engagés, fiers de leur langue et de leur culture, le départ est crucial. Le sort peut en être jeté dès le préscolaire. Pour cette raison, nous nous intéresserons surtout à ce niveau dans le présent exposé.

L'INFLUENCE DU MILIEU

Dans une étude forte intéressante sur l'influence qu'a le milieu sociolinguistique sur les élèves franco-ontariens, Desjarlais trouva que "le caractère culturel et linguistique dominant du

voisinage de la famille influe fortement sur l'indice de francité familiale."² En outre, on trouva que dans la grande majorité des familles les enfants préféraient des émissions de télévision anglaise et écoutaient davantage des disques et des cassettes en anglais.³

Nous pouvons croire qu'une telle étude, menée chez les francophones de l'Ouest, aurait des résultats semblables. En effet, les petits Franco-Colombiens, Franco-Albertains, Fransaskois et Franco-Manitobains sont eux aussi "noyé(s) dans une ambiance anglicisante et ... envahi(s) par des éléments de culture d'inspiration anglo-américaine"⁴ puisqu'ils vivent dans un milieu majoritairement anglophone. Certains parlent le français au foyer et en famille, mais à l'extérieur du foyer et du milieu familial ces petits sont souvent forcés de s'exprimer en anglais. Leurs amis sont, dans la plupart des cas, anglophones. Ensemble ils sont plus aptes à jouer à "hopskotch" qu'à la marelle ou à "hide-and-seek" qu'à colin-maillard. Ces petits francophones connaissent souvent mieux les programmes télévisés tels que *Sesame Street* que ceux présentés sur la seule chaîne française. Il faut l'avouer, nos petits de l'Ouest sont désavantagés par rapport à la majorité des petits québécois, des petits français, des petits belges, etc. qui parlent continuellement le français et qui l'entendent parler autour d'eux dans la rue, au jeu, dans les boutiques, à la télévision et à la radio. Bref, ils vivent en français jour et nuit.

NIVEAUX DE MAITRISE DU FRANCAIS CHEZ LES PETITS

Bien que plusieurs enfants canadiens-français entrant à l'école s'expriment convenablement en français, tous le feront à différents degrés selon la qualité et la quantité d'échanges langagiers entrepris avec les adultes qui les ont entourés dès leur naissance. En effet, plusieurs chercheurs tels que Laurence Lentin en France et Gertrude Wyatt aux Etats-Unis, pour ne nommer que ceux-là, ont démontré l'importance de l'échange verbal entre l'adulte et l'enfant dans le développement langagier de ce dernier.⁵

L'adulte qui, seul à la maison avec son tout-petit, lui parle continuellement, lui nomme les choses, lui pose des questions, suscite de lui quelques bribes de conversation et l'encourage à

étendre son champ de connaissance du français, fournit à l'enfant un modèle langagier très riche.

Qu'advient-il cependant de l'enfant dont les parents travaillent, qui passe ses jours dans une garderie? A moins que les adultes en charge ne lui donnent toute leur attention, ce qui est peu probable, le petit risque d'être moins développé sur le plan du français. Celui qui doit, par la force des choses, fréquenter une garderie anglaise est, cela va de soi, très désavantagé dans son développement du français.

Vouloir lancer tous ces petits francophones (à divers degrés) sur la même route de l'apprentissage, ce sera leur faire une grave injustice. N'ayant pas tous le même niveau de compétence linguistique en français, l'éducation de certains d'entre eux sera mise en péril. Puisque c'est par le biais du français que les petits Canadiens français apprendront les sciences naturelles, les mathématiques et les sciences humaines, il faudra comme éducateurs s'assurer que tous maîtrisent suffisamment cette langue qu'ils n'entendent que rarement hors du foyer. Si la langue véhicule la pensée et si elle nous aide à concrétiser nos idées et à comprendre des notions abstraites, n'est-il pas important qu'elle soit bien acquise par l'enfant? L'éducation de certains petits Canadiens français remportera-t-elle un succès tandis que celle des autres sera vouée à l'échec?

Les petits qui maîtriseront mal le français en arrivant à l'école, qui auront rarement eu la chance de jouer en français, qui n'auront pas pu acquérir le vocabulaire suffisant pour aborder les diverses disciplines ne jouiront pas de la même spontanéité et n'auront pas la même joie à vivre en français à l'école. Les éducateurs et éducatrices du préscolaire devront donc tenir compte de ces faits car ils auront une grande responsabilité dans le succès scolaire de tous les petits francophones.

UNE PEDAGOGIE CENTREE SUR L'ENFANT EN MILIEU MINORITAIRE

Dans le passé, l'éducation préscolaire des enfants parlant déjà le français au foyer, se résumait souvent à l'enseignement du précalcul et de la prélecture, sans pour autant se soucier de leur développement langagier, ni de leur développement personnel. Comme éducateurs et éducatrices, nous aurons à transformer l'éducation préscolaire si nous voulons former pour l'avenir des francophones de l'Ouest heureux et épanouis, parlant bien le

français. Nous aurons en outre à planifier des activités qui inciteront les petits à parler, à beaucoup parler et à bien parler le français. Pour ce faire, la démarche pédagogique que nous devrions adopter devra être centrée ironiquement sur l'enfant lui-même, plutôt que sur la langue. Les activités qui aideront aussi à enrichir le langage qui s'y rattache. En effet, les enfants auront à aller au-delà du langage déjà acquis au foyer. Il leur faudra nommer les choses en français, traduire leurs pensées, exprimer leurs émotions, leurs joies, leurs peines. Ils auront à parler de ce qu'ils feront, de ce qu'ils aimeraient faire. Ils auront à connaître les mots justes en français pour exprimer ce qu'ils exprimeront peut-être mieux en anglais: les noms des sports, les parties du corps, les gestes en gymnastique, les noms des arbres, des oiseaux, de plusieurs animaux, etc. Les éducateurs et éducatrices devront être capables de fournir aux enfants les termes, les expressions et les mots dont ils auront besoin et devront exploiter toutes les possibilités s'offrant à eux.

Maryse Campeau appuie fortement cette idée et indique que:

"... souvent le quotidien permet d'exploiter des situations de communication très riches: la période d'habillage, la conversation, la collation, les jeux libres ..."⁶

Elle ajoute en outre:

"L'organisation du milieu doit prévoir une plus grande participation de l'enfant à la planification des activités. Plus son degré d'autonomie sera élevé, plus l'enfant communiquera activement ... L'éducateur pourra ainsi favoriser le développement de l'habileté à communiquer à partir d'échanges verbaux naturels et quotidiens."⁷

Il ne suffira pas au préscolaire d'amener les petits francophones à communiquer convenablement en français, il faudra aussi les aider à raisonner, à expérimenter, à se former un esprit critique et à apprendre à apprendre. Les activités qui n'auront comme seul but l'apprentissage d'un vocabulaire se rapportant à des thèmes souvent désuets tels que l'Halloween, le printemps, Noël, etc. n'auront plus leur place. Les activités qui les remplaceront devront stimuler les enfants à percevoir divers aspects du monde qui les entoure et à fixer ces aspects par le langage. Ils devront en outre amener les enfants à développer un langage précis et enrichi, tout en développant chez eux la pensée et la réflexion afin de pouvoir entreprendre de nouvelles découvertes. Plus les

enfants auront les mots justes et précis pour décrire une action ou une chose, plus leur pensée et leur raisonnement se raffineront.

QUELQUE EXEMPLES

Nous avons mentionné plus haut que l'enseignement au préscolaire devra être centré sur l'enfant et son besoin de se développer comme personne. Les activités qui permettront ce développement offriront à l'enfant des possibilités de langage beaucoup plus riches que les thèmes dont il a été fait mention ci-haut. Nous en donnons quelques exemples.

En examinant des morceaux de tissus, l'éducateur en profitera pour glisser dans l'oreille des enfants des mots qui précisent davantage la qualité du tissu. Au début le mot *doux* suffira. Plus tard les enfants pourront comprendre graduellement le sens de mots comme *lisse*, *rugueux*, *rude*, etc. En jouant au ballon, on lancera le *gros ballon*. Au fur et à mesure que cette notion sera comprise on pourra préciser davantage avec l'*énorme ballon*, le *ballon gigantesque*, le *monstrueux ballon*, etc. Il est entendu que les enfants qui auront déjà acquis le vocabulaire traduisant un concept (e.g. *gros*) avant d'arriver au préscolaire profiteront dès le début d'un autre mot qui aide à préciser davantage le concept (e.g. *énorme*).

Aucun ordre ou séquence ne pourront être suivis puisque l'éducateur partira du connu des enfants. Pour certains d'entre eux, le mot le plus simple sera plus que suffisant, pour d'autres chez qui le français a été convenablement acquis au foyer, les mots plus descriptifs pourront être utiles. Les possibilités de développement langagier et conceptuel seront infinies. On pourra discuter d'un événement *triste* et en temps et lieu mentionner un événement *douloureux* ou *amer*. Les enfants qui joueront avec des objets *durs* saisiront davantage ce que sont des objets *rigides* ou *solides* ou *résistants*.

Ces quelques exemples suffisent pour démontrer que les éducateurs des petits Canadiens français devront être toujours aux aguets des enfants - pendant le jeu, lors des activités en atelier et pendant les moments d'apprentissage, de tâtonnement et de recherche.

DEFI A RELEVER

Pour pouvoir fournir à ces petits le vocabulaire juste et précis dont ils auront besoin pour progresser dans leur apprentissage

du français, il va sans dire que les éducateurs eux-mêmes devront maîtriser la langue. Nos institutions de formation des maîtres devront inciter, peut-être même exiger de leurs candidats de vivre en français, de beaucoup lire en français dans tous les domaines et d'améliorer leur français parlé et écrit.

Le défi nous sera lancé bientôt. Serons-nous à la hauteur de la tâche comme éducateurs? Serons-nous prêts à aller au-delà du précalcul et de la prélecture, à nous démunir de nos techniques d'enseignement peu efficaces? Pourrons-nous transformer l'éducation préscolaire afin de répondre aux besoins spéciaux de la clientèle francophone? L'avenir de la francophonie est entre nos mains!

NOTES

¹ Ernest Molgat et Lucien St-Vincent. *L'école française et le programme d'immersion. Document de travail*. Winnipeg: Bureau de l'éducation française, mars 1980, p. 3.

² Lionel Desjarlais. *L'influence du milieu sociolinguistique sur les élèves franco-ontariens (Une étude de cas)*. Toronto: Ministère de l'éducation, 1983, p. 57.

³ *Ibid.*, pp. 57-58.

⁴ *Ibid.*, p. 59.

⁵ Laurence Lentin. *Apprendre à parler à l'enfant de moins de 6 ans. Tome I*. (Paris: OCDL, 1977).

Gertrude Wyatt. *La relation mère-enfant et l'acquisition du langage*. (Bruxelles: Mardaga, 1969).

⁶ Maryse Campeau. "La communication orale, une autre matière scolaire". *Québec français*. No. 51. Octobre 1983, p. 66.

⁷ *Ibid.*, pp. 66-67.

Manuels scolaires dans les écoles de l'Ouest

par Annette Saint-Pierre

*professeur de littérature canadienne-française
Collège de Saint-Boniface*

De passage à Winnipeg, la semaine dernière, la Sagouine (Viola Léger) disait que "les Acadiens étaient pas mal parentés avec les Manitobains". C'est ainsi que je me sens aujourd'hui, au milieu de francophones devant faire preuve de dévouement et de débrouillardise 365 jours par année. Oui, je me sens "parentée" avec vous tous, Fransaskois, Franco-Albertains et Franco-Colombiens.

Lorsque le professeur André Lalonde m'a annoncé la présence d'enseignants dans les écoles, à notre colloque, j'ai immédiatement songé à un sujet: les manuels scolaires dans les écoles de l'Ouest. Par la suite, quand j'ai voulu me désister en faveur d'un professeur de Winnipeg qui avait une communication plus "savante" que la mienne, André s'y est opposé. Me voici donc pour vous parler de "nos" livres dans "nos" écoles.

Dans l'éventail des disciplines scolaires, l'enseignement du français doit occuper une place de choix au niveau de l'école, de la classe et de l'élève parce que nous devons, en milieu minoritaire, ramer contre le courant et demeurer en amont. Une classe de français peut être synonyme d'ennui et de platitude, tout comme elle peut l'être de piquant et de défi. Si l'élève associe la

grammaire à l'écriture - avec raison - il devrait trouver le même point de référence chaque fois qu'il ouvre un livre de lecture, c'est-à-dire associer la lecture à l'écriture. En somme, cet élève qui apprend la grammaire pour écrire correctement doit être amené à aimer la lecture et peut-être l'écriture. Car c'est à nous qu'incombe la tâche d'éveiller les talents littéraires. Les objectifs d'une classe de français pourraient donc se résumer ainsi:

grammaire/écriture

lecture/écriture.

Dans la description du programme de français langue maternelle (7^e à 10^e année) au Manitoba, nous lisons que:

La classe de français doit faire en sorte que les élèves développent les habiletés à utiliser efficacement leur langue maternelle comme un instrument de communication personnelle et sociale (...). Ces habiletés langagières sont: savoir écouter, savoir lire, savoir parler, savoir écrire.

On peut dire que les élèves parlent et écoutent assez bien. Par ailleurs, leur donnons-nous le goût de la lecture et de l'écriture en français? N'y aurait-il pas lieu de nous interroger sur ces points de notre culture française? Nos élèves sont-ils dépaysés en passant de l'oral à l'écrit? Comme enseignants, trouvons-nous le temps de lire et d'écrire en français?

J'avoue que le "savoir lire" et le "savoir écrire" accaparent mon temps et mon énergie depuis quelques années. A preuve ce répertoire littéraire qui paraîtra sous peu et qui vient couronner cinq ans de recherche pour identifier les écrivains de l'Ouest canadien. A preuve aussi la fondation d'une deuxième maison d'édition.

J'aime parler de littérature de l'Ouest canadien et non pas de littérature manitobaine - parce que je me sens moins vulnérable avec les montagnes Rocheuses dans le paysage. J'aime surtout me rappeler cette réflexion du romancier et essayiste, Robert Charbonneau, publiée dans *La France et nous* en 1947:

Que nos écrivains ambitionnent d'abord d'être eux-mêmes, sans tenir leurs yeux sur ce qu'on pensera à Paris, ou plutôt, qu'ils regardent ce qui se fait ailleurs, qu'ils choisissent dans les techniques françaises, anglaises, russes et américaines ce qui convient à leur tempérament et qu'ensuite, ils n'aient qu'un but: créer des oeuvres qui soient fondées sur leur personnalité

canadienne. C'est en étant lui-même, en s'acceptant avec sa terre, son histoire, sa vie et son temps qu'un écrivain produit des oeuvres humaines d'une portée universelle.

Quelle est, en 1983, notre attitude, face à des textes importés du Québec, de la France et des Etats-Unis? Ne devrait-on pas souhaiter:

Que les gens de l'Ouest ambitionnent d'abord d'être eux-mêmes, sans tenir leurs yeux sur ce qu'on pensera à Québec, ou plutôt, qu'ils regardent ce qui se fait ailleurs, qu'ils choisissent dans les techniques québécoises et franco-ontariennes ce qui convient à leur tempérament "western" et qu'ensuite, ils n'aient qu'un but: créer des oeuvres qui soient fondées sur leur personnalité. C'est en étant lui-même, en s'acceptant avec son coin de pays, son histoire, sa vie et son époque qu'un écrivain de l'Ouest se découvrira et produira des oeuvres humaines d'une portée universelle.

Loin de moi l'idée de mettre des oeillères aux gens de l'Ouest en leur insufflant un goût maladif pour une oeuvre médiocre autochtone. Ce n'est pas parce qu'un livre, une pièce de théâtre ou un film est signé d'un des nôtres qu'il est marqué du signe de l'excellence. Il ne faut pas non plus faire de nos élèves des sous-développés intellectuels en érigeant des balises qui les fermeraient sur le monde extérieur. Jamais! Il faut garder les yeux ouverts sur ce qui se fait ailleurs, s'interroger sérieusement et passer à l'action. "Que faisons-nous? Avons-nous une littérature régionale? Saurons-nous ouvrir des avenues à la génération montante? Avant tout, lisons-nous et écrivons-nous?"

On est régionaliste avant d'être universel. Les Québécois ont relevé le défi de Charbonneau avec élégance si l'on en juge par l'effervescence de leur littérature. Cette interpellation était un écho vibrant lancé aux Canadiens, en 1927, par Sacha Guitry, acteur et écrivain français. Il disait:

Je voudrais voir se créer chez vous une littérature canadienne, un théâtre canadien. Je voudrais qu'un jour l'un de vos romanciers obtienne le prix Goncourt! Je voudrais que l'un d'entre eux porte à la scène l'âme canadienne. Je voudrais vous voir adopter cette idée que le théâtre doit jouer un rôle dans votre évolution. Ne vous contentez pas d'accueillir les pièces des autres - permettez à ceux d'entre vous qui pensent d'exprimer leurs idées, franchement, honnêtement, durement; luttiez contre l'hypocrisie.

Je souhaiterais posséder l'autorité d'un Guitry et l'influence d'un Charbonneau pour semer dans l'esprit des citoyens de l'Ouest un grand intérêt pour l'écriture d'ici. Savons-nous ce qui s'écrit dans l'Ouest? Encourageons-nous les auteurs? Aidons-nous ceux qui rêvent d'écrire? Combien d'entre nous peuvent nommer dix auteurs de l'Ouest canadien? Remarquez que je ne pousse pas les hauts cris si vous ne pouvez pas me répondre. J'ai souvent répondu à ceux qui s'informaient de notre littérature française: "Dans l'Ouest, il n'y a rien".

En 1967, alors que j'essayais d'en convaincre un professeur de l'Université d'Ottawa, John Hare, il avait insisté en disant: "Essayez toujours. Fouillez les vieux journaux. Vous pouvez y trouver les poèmes, des récits, des chansons, etc.". John Hare avait raison. Des miettes recueillies avec ferveur et respect sont devenues autant de pistes qui m'ont conduite à retracer des dates et des noms mémorables. Finis maintenant les doutes sur la naissance, les hauts et les bas dans le cheminement de notre histoire littéraire. Je sais maintenant. Le départ a eu de l'élan, puis ce fut le silence. Heureusement que Gabrielle Roy publiait régulièrement au Québec durant ces années de sécheresse parce que la relève n'est venue qu'en 1974, à la fondation de la première maison d'édition. Avec la deuxième maison fondée en 1979, nous comptons maintenant plus de 60 titres dans une période de 10 ans. Douce folie ou stupidité pour le ministre Gérard Godin, mais coup de maître pour le Secrétariat d'Etat et le Conseil des Arts du Canada.

Mais tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes. Devant les nombreux besoins dans les écoles françaises de l'Ouest, enseignants et professeurs doivent mettre l'épaule à la roue. Il y a ici une parole à libérer, un verbe à faire éclater. L'occasion vous est donnée de produire des textes ou de créer des outils pédagogiques. Ce sera le troisième point de ma communication.

Je vous entretiendrai maintenant des livres utilisés, dans les maisons d'enseignement manitobaines, aux niveaux primaire, intermédiaire, secondaire et universitaire.

NIVEAU PRIMAIRE

LE PETIT DINOSAURE, Nadine Mackenzie

C'est l'aventure de deux jeunes Albertains qui font la découverte d'un jeune dinosaure; ils le cachent jusqu'à ce que la taille gigantesque de leur protégé les oblige à dénoncer sa présence à leurs parents. Que faire de ce géant auquel ils sont très attachés?

L'auteur est de l'Alberta. Son travail l'a amenée à visiter la province pour des sujets de reportage. Mais c'est surtout son talent de conteuse qu'elle exploite dans ce livre.

LE PREMIER RODEO, Nadine Mackenzie

Une fillette indienne participe au rodéo des Petites-Culottes sur un cheval magique qui la conduit à la victoire. Malheureusement, la bête disparaît après le rodéo, et la grand-mère de l'héroïne s'en retourne au pays du Grand Manitou. Du mouvement et du suspense.

Dans ce conte, on fait donc connaissance avec la famille de Iana-Ha, et on participe au rodéo en compagnie de Zap Tah qui regagne le pays des Chevaux-Magiques indiens comme le veut la légende. Le cheval était venu chercher l'âme de la grand-mère de Iana-Ha Poucette. Le livre est enrichi d'un questionnaire et d'un lexique pour alimenter les échanges avec les élèves.

TOUTI LE MOINEAU, Geneviève Montcombroux

Des contes courts où se mêlent la fantaisie et le merveilleux. De *Touti le moineau*, le premier conte, a été tirée une émission de télévision à Radio-Canada à l'occasion de la fête de Noël.

L'auteur qui connaît les intérêts des enfants - surtout les 8 à 11 ans auxquels vont ses préférences - s'applique à leur apporter des connaissances nouvelles dans ses écrits. Parce qu'elle est persuadée que les jeunes sont susceptibles d'enrichir leur vocabulaire, elle n'hésite pas à piquer leur curiosité par l'utilisation de mots nouveaux.

Geneviève Montcombroux parle de plantes, de fleurs, d'oiseaux, d'animaux et des éléments de la nature, dans un style qui révèle son admiration pour tout ce qui a VIE.

LA PETITE JUMENT BLANCHE, Yvonne et Roger Lagassé

Un conte merveilleux qui fait partie de notre héritage folklorique. Un garçonnet vit une série de péripéties plus extraordinaires les unes que les autres. Une pièce de théâtre, tirée de ce conte, a été écrite par Roger Lagassé.

Beaucoup d'imagination dans *La petite jument blanche*! Les chapitres sont courts et remplis d'action. Après avoir vu les graves conséquences de la colère - et de la rancune - on assiste à la douceur du pardon.

LES TROIS POMMES D'OR, Yvonne Lagassé

Autre page de notre folklore canadien. Des pommes disparaissent mystérieusement, et il faudra l'ingéniosité d'un Tit-Jean pour affronter des forces surnaturelles et apporter du bonheur au château. Il y a des princes et des princesses dans ce récit, mais aussi un sorcier et une sorcière, sans oublier le Minou qui parle.

Le titre laisse soupçonner que les pommes d'or exciteront l'envie des passants. Dans ce conte, comme dans celui de *La petite jument blanche*, le fantastique est présent d'une page à l'autre. L'élève veut savoir comment se résoudra le problème du roi mais surtout quelle part jouera Tit-Jean à la suite des échecs de ses deux frères.

NIVEAU INTERMEDIAIRE

LES VA-NU-PIEDS, Madeleine Laroche

C'est la vie quotidienne d'une famille bretonne dont les parents ont émigré au Manitoba. Des coutumes, des croyances et des anecdotes racontées avec humour dans un style clair et un vocabulaire facile. *Les va-nu-pieds* a été publié en feuilleton dans le journal *La Liberté*, et il a fait l'objet de 5 émissions radio-phoniques à Radio-Canada.

Le mérite de l'auteur fut surtout de faire entrer les Bretons dans notre littérature canadienne. En effet, à part deux ou trois lignes peu élogieuses de Maurice Constantin-Weyer, aucun écrivain n'avait encore songé à nous parler de ces Français hauts en couleur qui ont contribué à édifier le pays.

Madeleine Laroche le fait avec assurance, étant elle-même d'ascendance bretonne et ayant vécu ces coutumes dont elle nous parle avec beaucoup de pétillant. Le livre, déjà au répertoire du

Centre des manuels, est un document important de la littérature de l'Ouest.

MANITO, Maurice Deniset-Bernier

Doué d'une force herculéenne, Manito quitte sa famille et part à l'aventure. Il ne tardera pas à rencontrer plusieurs occasions de s'illustrer, soit en se portant à la défense d'un homme, soit en échappant lui-même à la rage de cow-boys mal intentionnés. Sa découverte d'une carte mystérieuse et sa chasse à l'homme dans un pays étranger, le Mexique, tiennent le lecteur en haleine.

MANITO ET JERONIMO, Maurice Deniset-Bernier

Parce que les jeunes réclamaient la suite de cette histoire, l'auteur a décidé de publier Manito et Jérónimo. Le livre pourrait être lu après celui de Manito dans la même division. En effet, il serait pour le moins étonnant d'avoir à attendre plus longtemps afin de connaître une autre tranche de la vie du héros.

Aumônier des Scouts avec lesquels il voyageait beaucoup, l'auteur a souvent raconté l'histoire de Manito. Le récit avait pour effet de calmer les plus turbulents qui se laissaient toujours prendre par l'intrigue. Peu à peu, le tout s'est cristallisé dans un premier livre et un second.

DERRIERE LES BARBELES DES NAZIS, Florent Labonté

En 1940, lors d'un stage d'études en France, un séminariste canadien est fait prisonnier et conduit dans un camp de concentration.

Ce sont les souvenirs de cette expérience, qui aurait pu être traumatisante, qui sont racontés dans ce petit livre. L'auteur a voulu sensibiliser les lecteurs aux atrocités de la guerre, nous dire ses impressions au sujet de soldats sans coeur et sans conscience, et nous apprendre à ne pas lâcher. Sans la foi et la volonté de vivre, il n'aurait jamais connu la joie de la libération.

Une préparation de cours est disponible au Centre des ressources éducatives françaises.

UN VOYAGEUR DES PAYS D'EN-HAUT, Georges Dugas

Jean-Baptiste Charbonneau a quitté le Québec pour se faire

voyageur. Ce récit, qui nous donne un tableau complet de la vie des voyageurs, a été écrit il y a longtemps.

Les élèves savent que les voyageurs transportaient des ballots de fourrure, faisaient des portages, mangeaient de la galette métiſse, etc. mais ils aimeraient certainement faire la connaissance d'un voyageur en chair et en os. Charbonneau, qui a vécu au Manitoba, nous donne un autre son de cloche et démystifie quelque peu la vie joyeuse des voyageurs.

L'auteur en a profité pour parler en termes simples et clairs de la rivalité entre les deux compagnies de fourrure. *Un voyageur des pays d'En-Haut* a été publié en 1890, réimprimé en 1904 et en 1981, avec des illustrations de Michel Montcombroux.

Une trousse sur le voyageur est disponible au Centre des ressources éducatives françaises pour compléter ses connaissances sur le sujet.

LE PENSIONNAIRE, Roger Legal et Paul Ruest

Originaire d'un milieu rural, Gérald Leduc a été invité par les Jésuites à s'inscrire au Collège de Saint-Boniface. Si la vie du pensionnaire évoluant dans un monde si différent de celui de son hameau y est décrite avec des plaisanteries, elle compte plusieurs détails précis et émouvants. Grâce à la fraîcheur des souvenirs des auteurs, on assiste à des cours en classe, des séances sportives, des congés, des soirées sociales, des films, des distributions de prix, etc. Époque révolue, saisie sur le vif, et entrée avec honneur dans la littérature de l'Ouest pour immortaliser les années du cours classique.

Utilisé dans la 9^e année, *Le Pensionnaire* connaît toujours les faveurs des jeunes; surtout ceux dont le père, l'oncle et le grand-père ont connu "le système" de ces institutions de prestige dans l'Ouest du pays.

NIVEAU SECONDAIRE

PIECES EN UN ACTE, André Castelein de la Lande

Théâtre pour amener les jeunes à s'exprimer sur scène. Composés dans les années 30, par le fondateur du Cercle Molière, les textes peuvent être adaptés par les élèves, avec ou sans la collaboration de l'instituteur ou de l'institutrice. Le recueil

compte neuf comédies dont la plupart nécessitent autant de personnages masculins que de personnages féminins.

Castelein de la Lande connaissait bien le théâtre: les cinquante pièces dramatiques qu'il a signées durant sa carrière au Manitoba prouvent qu'il remportait un certain succès.

Pièces en un acte se veut un point de départ pour faire un peu de théâtre dans le cadre de sa classe de français afin d'initier ceux qui n'auront jamais la chance de monter sur les planches.

UNE FUGUE DANS LE GRAND NORD,

Geneviève Montcombroux

Roman sentimental qui pourra plaire aux jeunes de la 10^e année. L'héroïne refuse une demande en mariage et se sauve dans l'arctique où l'isolement et le dépaysement l'amènent à réfléchir. Elle se rend compte qu'elle aime Sylvain et que sa fugue a été un acte irréfléchi. Conflit amoureux bien traité dans une écriture pure et limpide.

POUR L'ENFANT QUE J'AI FAIT, Marie Chaput-Arbez

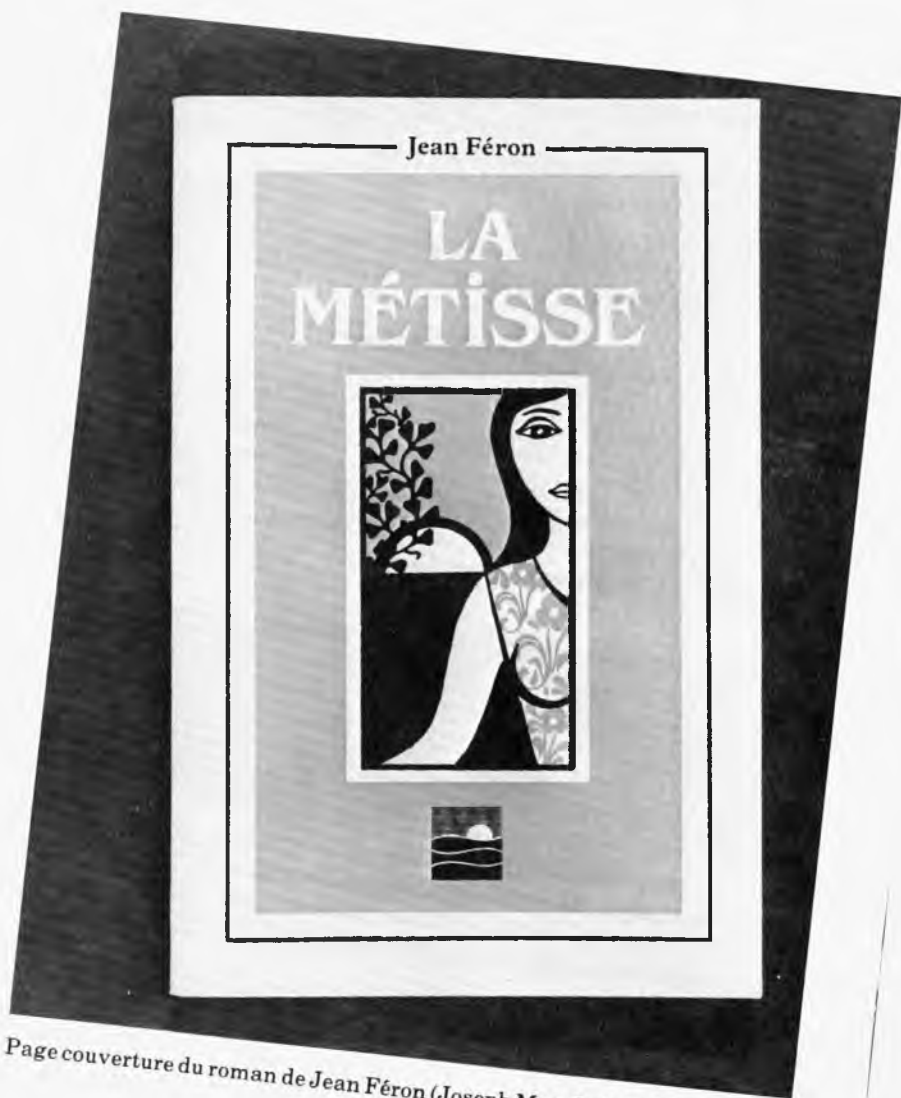
Une adolescente, par une conduite irresponsable, bouleverse l'atmosphère paisible d'un foyer heureux. Le père se replie sur lui-même en laissant la mère subir les contre-coups qui s'ensuivent. Si cette dernière se révolte quand la situation devient intenable, elle réussit à reprendre pied dans la réalité.

Dans cette première tentative du genre romanesque, l'auteur a fait preuve d'aisance dans le dialogue et d'une grande délicatesse dans l'expression de toute une gamme de sentiments.

Le thème est plus d'actualité que jamais, depuis la controverse entourant la démarche du Dr Morgantaler à Winnipeg.

LE PRIX DU SILENCE, Nadine Mackenzie

Un écrivain est arrêté et conduit en prison d'où il réussira à s'évader. Sera-t-il capturé par les chiens des hommes du Troisième Bureau? Poursuite, cachette, échange d'identité, etc. Et c'est le départ pour le Canada: Ottawa et Toronto. Hélas! Liouk n'a pas de chance.



Page couverture du roman de Jean Féron (*Joseph Marc Lebel de Zénon Parc*)

LA FILLE BEGUE, Annette Saint-Pierre

Roman social rempli de suspense. Lucie, rejetée du milieu scolaire, de sa famille, et de son milieu social, à cause d'un handicap, connaît de nombreuses mésaventures. Au lieu de faire naître l'amertume en elle, les coups durs lui façonnent un vrai cœur de femme.

La trame est serée. Lucie a 13 ans dans le premier chapitre et 26 ans quand nous fermons le livre. Si son chemin devient de moins en moins tortueux, le lecteur ne "décroche" pas parce que le monde de Lucie est tout aussi attachant que l'héroïne elle-même.

NIVEAU UNIVERSITAIRE

LA METISSE, Jean Féron (Joseph-Marc Lebel)

Domestique à la ferme d'un Ecossais veuf, Héraldine Lecours se dévoue avec la tendresse d'une mère auprès de deux jeunes enfants. Malcom MacSon est rempli de haine pour la race métisse; la jeune servante le quitterait bien mais elle a promis à son épouse mourante de veiller sur les enfants.

Une intrigue amoureuse naît entre la Métisse et François Lorrain qui l'accueille dans sa famille.

Le racisme nous crève les yeux dans ce roman mais il a le mérite de nous renseigner sur les souffrances morales des Métis qui ont eu à subir les heurts des conquérants dans la colonisation de l'Ouest.

MAURICE DUFAULT; SOUS-DIRECTEUR, Marguerite Primeau

Milieu scolaire. Instituteur désabusé, parce que témoin des lâchetés d'un directeur sans épine dorsale, dans une école qui devrait le tenir sur une corde raide.

On connaît peu de la vie des Albertains, de leur milieu transformé par l'or noir, et de l'esprit qui y règne. Le roman est le miroir d'une école choisie entre des dizaines ressemblant tout autant à celles de la Saskatchewan qu'à celles du Manitoba. Les angoisses d'un instituteur et la misère sereine d'un jeune Polonais forment l'humus de ce roman bien écrit.

Les descriptions sont vivantes et l'action nous entraîne à lire jusqu'à la dernière ligne. Marguerite Primeau a bien connu les

hauts et les bas de la carrière d'un enseignant et elle nous le prouve dans ce deuxième roman qui vient après *Dans le muskeg*.

UN SOURIRE DANS LA TEMPETE,

Maurice Constantin-Weyer

Les deux principaux thèmes de cette action située dans le Grand Nord canadien sont la vie et la mort. Le commerce des fourrures et la ruée vers l'or ont pour toile de fond la lutte héroïque des deux hommes pour une femme "dépareillée".

Récipiendaire du prix Goncourt pour son roman *Un homme se penche sur son passé*, Maurice Constantin-Weyer doit être connu des élèves de l'Ouest. Il serait inconcevable de ne pas exposer les élèves aux pages de ce paysagiste exceptionnel, auteur d'une cinquantaine de romans dont une dizaine sur l'Ouest canadien.

Un film introuvable a été tiré de ce roman. Maurice Constantin-Weyer, dont on a célébré le centenaire de naissance à Paris en 1981, fait toujours la fierté des Français. Il suscite l'admiration des Canadiens car c'est à lui que revient l'honneur d'avoir fait entrer l'Ouest canadien dans la littérature française. Un livre sur l'auteur a été publié par le professeur Roger Motut.

LE VENT N'A PAS D'ECHO, Monique Jeannotte

Fatigué de cultiver une terre qui lui refuse la richesse désirée, Bernard se dirige vers l'Ouest avec sa famille. Sa fille, Marie-Claire, doit donc se séparer de son amoureux jusqu'au jour où son père consentira à son mariage.

Mais l'Ouest est bien éloigné du Québec. Les lettres de Marie-Claire demeurent sans réponse. "Le vent n'a pas d'écho." Roman réaliste dans lequel se conjugent joie et angoisse.

LES DEUX FRERES, Gilles Valais (pseudonyme)

Composé de trois nouvelles écrites dans un style moderne et une veine poétique, ce livre fait honneur à la littérature canadienne. Il s'agit de deux drames de famille et d'une aventure malheureuse qui aurait pu être évitée sans la maladresse d'un adolescent naïf ou méchant.

Il est regrettable que l'auteur ait signé son livre d'un pseudonyme: cette pratique contribue à garder l'oeuvre dans le secret. En effet, un auteur connu a toujours plus de chance de "se vendre" et, par conséquent, de se faire lire et apprécier. Faudra-t-

il attendre quelques années avant de prendre conscience de la richesse littéraire de ce livre ... "un livre trop bien écrit" selon Laurent Mailhot de l'Université de Montréal.

Voilà donc, chers collègues, quelques réflexions roulées dans un style sténographique pour vous révéler l'existence de la brochette de livres pouvant être utilisés dans les maisons d'enseignement de l'Ouest canadien. Au chapitre de la poésie, il aurait fallu parler des Savoie, des Léveillé, des Amprimoz, des Pariseau et des Bugnet mais le temps nous presse.

Ayant souligné plus haut qu'il y avait dans l'Ouest canadien une parole à libérer, je le répète dans l'espoir de "déranger" les ouvriers et les ouvrières du milieu enseignant. Il faudrait déplorer le fait d'avoir à s'abreuver constamment aux sources de la France, du Québec et des Etats-Unis. Après cents ans d'écoute aux autres, le temps n'est-il pas enfin venu de dire la région, à notre façon, pour donner à la jeunesse une plus forte identité? Créer une relève, plus dynamique que les devanciers pour se donner une littérature?

Ouvrons les yeux. Les besoins sont grands au sein de la population étudiante. Je me permets ici d'illustrer le message de mon troisième point de deux exemples concrets, dans le but de mieux imprimer dans notre esprit des réflexions qui déclencheraient la volonté de publier.

Le premier. Alors que je donnais un cours de "Social Studies" au niveau de la dixième année, en me servant d'un manuel québécois, je n'avais pas hésité à en varier le menu; en effet, quelque deux cents pages étaient consacrées aux provinces de l'Est alors que notre immense coin de pays était réduit à cinq ou six pages. Sans le moindre scrupule, à mesure que j'accumulais une documentation susceptible de faire une centaine de pages, je livrais des connaissances sur les provinces de l'Ouest en sabrant dans les détails non indispensables sur l'histoire et la géographie de l'Est. Je disais: "C'est à moi à parler de l'Ouest aux gens d'ici; si je ne le fais pas, je devrai attendre longtemps un écho de l'extérieur".

Plus tard, pourquoi ai-je commis la sottise de détruire cette précieuse cueillette? D'autres auraient pu en profiter. Depuis, j'ai changé d'attitude. Sans doute après une boutade de Mgr Maurice Baudoux qui m'a dit en badinant: "Ceux qui brûlent des papiers vont brûler en purgatoire". Aujourd'hui, si je devais vivre la

même situation, je conserverais ma documentation dans le but de composer un manuel à l'intention de mes élèves.

Ceci m'amène à vous dire qu'une documentation intéressante devient invariablement une source de tentation. On crée des dossiers que l'on classe par thème et, un bon jour, au cours d'une petite incursion dans son classeur, on découvre une dizaine de dossiers qui pourraient devenir les dix chapitres d'un livre. On n'en trouve pas immédiatement le titre pour courir chez un imprimeur. Le cheminement est long et pénible, mais le point d'arrivée porteur de récompense. On bâtit d'abord un corpus pouvant servir en classe - encore au stade de la reprographie - on ajoute, on rejette, on modifie et on rode avec la patience d'un ciseleur. Si un collègue s'associe au projet, la réalisation du produit final s'effectuera plus vite. Viendra alors le moment d'offrir un atelier ou deux lors d'une séance de recyclage et, avec l'aide du ministère de l'Éducation, on trouvera le moyen de publier le livre. UN LIVRE DE L'OUEST.

Deuxième exemple. Plus récent. Cette fois pour illustrer une autre étape de l'édition. David Dandeneau, conseiller pédagogique au Bureau de l'Éducation française, a conçu, en collaboration avec une équipe d'artistes chevronnés, un outil pédagogique sur l'enseignement du dessin dans la 2^e année. Son livre s'intitule: *Éducation visuelle II*.

Dans la deuxième année, au Manitoba, nous comptons 500 élèves dans les écoles françaises et 1,300 dans les écoles d'immersion. Total: 1,800 élèves; donc 90 enseignants environ. Si, dans ce cas, un tirage de 1,000 exemplaires est suicidaire, même un tirage de 500 comporte encore un risque. L'éditeur, en collaboration avec le Centre des Manuels scolaires et le Bureau de l'Éducation française, a donc dessiné un plan tout spécial pour contourner la difficulté avant de s'engager. Les trois partis assument chacun une part de l'investissement étant donné le prix élevé du livre/manuel, soit \$23.50, et le fait que *Éducation visuelle II* vise surtout les enseignants de la 2^e année. Que le livre s'adresse à l'enseignant ou à l'étudiant, il faut tenir compte du petit bassin francophone au Manitoba, problème tout aussi aigu en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie Britannique.

Nous avons fait un tirage de 2,000 exemplaires de *La Terre, cet Astronef*, et un de 8,000 de cahiers d'écriture, à la demande des classes françaises et des classes d'immersion. Souhaitons maintenant que les cahiers de grammaire pour les 7^e, 8^e et 9^e années empruntent les mêmes avenues, c'est-à-dire le réseau des

écoles d'immersion qui est une chance unique pour s'aventurer avec plus de succès dans l'édition de manuels scolaires.

L'interrogation qui se dégage de ces deux réflexions est la suivante: les enseignants de l'Ouest ne pourraient-ils pas travailler ensemble pour faire converger dans la même direction les objectifs de leurs programmes d'enseignants? Ne pourraient-ils pas publier des livres? Ne pourraient-ils pas aussi créer des outils pédagogiques? Ce serait là notre planche de salut à tous. Il y a un urgent besoin de livrets pédagogiques, de troussees contenant diapos et cassettes, pour satisfaire aux exigences de l'enseignement moderne.

Un outil pédagogique conçu dans chacune des quatre provinces de l'Ouest, au cours d'une année, serait multiplié par vingt en 1988. Deux par année: quarante en 1988. Le succès serait assuré, s'il y avait, au départ, concertation et participation des enseignants intéressés à promouvoir une littérature régionale d'excellente qualité. Recommencez, et recommencez, surtout entraidez-vous, et vous serez fiers des résultats qui vous attendent.

La même remarque s'applique pour l'enseignement du français et de la littérature au niveau universitaire. Le livre de Roger Motut paru récemment est un outil indispensable pour mieux connaître l'oeuvre de Maurice Constantin-Weyer. Et que dire de l'enrichissement que saurait apporter la publication de l'étude de Jean Papen sur Georges Bugnet? En faisant l'inventaire de quelques dossiers, des professeurs pourraient rédiger un article savant de temps à autre pour enrichir les connaissances de leurs collègues, ou un roman au cours de leurs "longs et nombreux" congés.

Je termine ici en vous invitant à prendre la plume si le coeur vous en dit. Qui, mieux que toi, cher professeur, peut comprendre la réalité de l'Ouest canadien et découvrir sa spécificité, avant qu'une "inondation" ne vienne affaiblir la jeune génération que nous invitons "à s'accepter avec sa terre et son histoire" pour mieux apprécier les réalisations de ses aînés, et les mieux remplacer à l'heure de la relève.

**Réflexions sur une expérience
d'enseignement du français
aux Francophones
de milieu minoritaire
au niveau universitaire**

par Paul Genuist

Université de la Saskatchewan

Les réflexions présentées ici découlent d'une expérience que j'ai tentée au département de français de l'Université de la Saskatchewan et qui touche le francophone de milieu minoritaire arrivé au niveau universitaire. Cette expérience est entrée dans sa troisième année. Par conséquent nous avons maintenant le recul nécessaire pour commencer à l'évaluer.

Nous pouvons d'abord remarquer que depuis quelques années, l'enseignement du français aux francophones de milieu minoritaire semble reposer sur des assises solides un peu partout dans la province de la Saskatchewan. Dans le rapport du Conseil des ministres de l'Éducation paru en janvier 1983 et intitulé "L'état de l'enseignement dans la langue de la minorité dans les provinces et les territoires du Canada," nous lisons que pour l'année 1981-82 "les effectifs francophones des cours avancés de français des écoles de type A et des cours d'immersion des écoles rurales de type B étaient de 1403."¹ Ces effectifs, évidemment, ne représentent pas tous des finissants de douzième année.

Mais ce qui a été patiemment semé aux deux premiers niveaux de la scolarité trouve-t-il un terrain favorable à un plein épanouissement, une fois que l'étudiant francophone atteint

l'âge d'entrer à l'université? Le nombre d'étudiants francophones décidant de poursuivre des études universitaires en fréquentant les universités anglophones de notre province reste naturellement très faible par rapport à l'effectif global de la clientèle universitaire, et il n'est guère réaliste de s'attendre à trouver une parité entre les cours enseignés en anglais et en français dans ces universités.

Pourtant, on est agréablement surpris de constater à la lecture du rapport cité plus haut, que l'Université de Régina "dispense deux programmes dans lesquels le français est la langue d'enseignement: un baccalauréat-ès-arts de trois ans et un baccalauréat de pédagogie de quatre ans. Outre les cours dispensés par le Département de français et les classes de méthodologie dispensées en français par la faculté de pédagogie, l'université offre 15 autres cours en français."² De son côté, l'Université de la Saskatchewan à Saskatoon offre quelques cours de pédagogie, pour la première fois cette année un cours de sociologie, et naturellement les cours de langue et de littérature du département de français.

Il faut encore remarquer que les cours offerts en français dans nos universités s'adressent à toute la gente étudiante et pas spécialement aux étudiants francophones de milieu minoritaire. Cela a toujours été le cas des cours des départements de français. Mais quand il s'agit de disciplines autres que le français qui, bon an mal an, essayent de créer de nouveaux cours en français dans le but de répondre aux besoins des étudiants francophones de milieu minoritaire, il faut bien remarquer que ces derniers ne s'y précipitent pas comme ils pourraient le faire. Pourquoi, et qui donc s'inscrit à ces cours? Souvent, ce sont de jeunes Québécois fraîchement débarqués dans l'Ouest, ayant bénéficié - il faut le souligner - de toute une scolarité élémentaire et secondaire en français, à laquelle s'ajoute le contexte français qui existe au Québec. Parfois même, ce sont des étudiants anglophones. Je connais le cas d'une jeune anglophone qui avait suivi ses parents missionnaires dans quelque pays francophone et avait ainsi profité pendant plusieurs années d'un enseignement et d'un milieu de vie entièrement français: il y a là de quoi se sentir assez confiant. Enfin, il y a toujours un ou deux originaux d'âge mûr qui ont acquis je ne sais où mais gardé une bonne connaissance du français et qui espèrent parfaire celle-ci dans de tels cours. C'est donc face à ces Québécois, ces anglophones et autres privilégiés que doit se mesurer le francophone de milieu minori-

taire qu'est notre Fransaskois. On comprendra qu'il jette des regards inquiets autour de lui, qu'il soit intimidé et qu'il puisse éprouver le sentiment de ne pas être à la hauteur de ce qui lui sera demandé.

Pourtant, s'il a une bonne préparation en français - préparation au niveau scolaire mais aussi au sein de la famille - il est probable qu'il arrive à se tirer d'affaire, et alors les bénéfices retirés sont énormes. La diversité des cours qu'ils soient en histoire, en science politique, en sociologie, en pédagogie, en littérature, etc... enrichit sa langue et sa personnalité d'un vocabulaire bien plus varié que ce que peut offrir un cours de langue qui reste coupé d'une réalité aussi vivante que celle qu'approfondissent ces autres disciplines. En touchant à bien des aspects de la vie, ces cours constituent une véritable atmosphère d'immersion, ce qui encourage l'étudiant à non seulement écouter le français parlé par son professeur mais aussi à s'exprimer lui-même en français, oralement et par écrit, et à se familiariser avec le langage des situations diverses de la vie où il est vraisemblable qu'il sera amené à utiliser son français plus tard. Du simple point de vue de l'étude de la langue, il faut donc favoriser la création de cours en français à l'université dans toutes sortes de disciplines.

Dans la pratique, disons que l'étudiant francophone issu de notre milieu minoritaire ne profite pas pleinement de ce qui lui est offert. Il ne se sent pas "naturellement" porté à s'inscrire à de tels cours et montre même beaucoup de réticence face à des cours en français au niveau universitaire. Il est alarmé à l'idée de devoir lire des ouvrages, de discuter des idées et de rédiger des essais en français. Il se dit qu'il aurait certainement plus de chance de réussir, et bien moins de travail, s'il suivait le même cours en anglais! L'appréhension d'échouer existe très fortement et à cause de ce manque de confiance en soi, l'apprentissage et la pratique du français par le francophone de milieu minoritaire s'arrête souvent au seuil de ses études universitaires.

Il reste évidemment les départements de français où ce que j'ai dit précédemment ne s'applique pas aussi rigoureusement puisqu'un plus grand nombre d'étudiants francophones acceptent volontiers l'idée de suivre un ou plusieurs cours de langue, s'ils conviennent à leur programme. Sans doute doivent-ils estimer qu'ils réussiront sans trop d'efforts grâce à leur bagage de français qui les avantage en principe face à la masse anonyme anglophone ou allophone. Or souvent ils se trompent. En effet,

toute l'orientation de ces cours de langue est dirigée vers les besoins de l'étudiant anglophone, les explications des livres et celles des professeurs, l'analyse du mécanisme de la langue, et, bien entendu, les questions d'examen se font en fonction de ce que perçoit de la langue française l'esprit de l'étudiant anglophone. La langue livresque qui s'y enseigne n'a pas sa dimension la plus vivante qui reste souvent à ce niveau inaccessible à l'anglophone. Année après année le professeur s'attend à devoir corriger les mêmes fautes, et c'est vers leur correction qu'il dirige son enseignement. Reconnaissons d'ailleurs que l'anglophone arrive à bien se débrouiller. S'il est consciencieux il apprend les structures de la langue, cette espèce d'alchimie qu'est la contraction des articles ou l'accord du participe passé. Il se consacre au français avec la même application qu'à ses autres cours, une structure grammaticale vaut bien dans son esprit une équation mathématique ou une formule chimique, et il l'appliquera comme il convient le jour de l'examen. Il lui suffira de bien se rappeler la formule magique, et s'il suit correctement la recette, il obtiendra une aussi bonne note qu'à son cours de chimie.

J'ai enseigné assez longtemps de tels cours de langue dans lesquels se trouvaient des étudiants francophones pour me rendre compte que ces cours ne convenaient pas à ces derniers. Peut-être s'agit-il d'une barrière psychologique. Peut-être le francophone se dit-il qu'il obtiendra un crédit facile puisqu'il voit les anglophones hésiter dans leurs réponses orales, balbutier et martyriser les sons et les mots. Lui, par contre, comprend, en principe, sans effort le français élémentaire parlé dans ce cas-là par le professeur, mais j'ai remarqué que bien souvent il ne ressent guère la motivation d'étudier les points de grammaire. C'est comme si pour lui le français était une langue qui se parle alors que pour l'anglophone c'en est une qui s'écrit, et comme les tests et les examens sont surtout écrits, vous devinez qui les réussit.

C'est là, me semble-t-il, que devrait intervenir la responsabilité des départements de français. Malheureusement les professeurs ne sont guère sensibilisés aux difficultés du Fransaskois qui n'est souvent pour eux qu'un cas étrange. Ils admettent bien qu'il possède un certain instinct de la langue, qu'il prononce et lit avec plus de facilité que l'anglophone. Mais même cela joue contre lui. Car un anglophone qui prononcerait et parlerait aussi bien que le Fransaskois serait assurément très avancé, et par conséquent sa grammaire serait excellente. Or, l'étudiant francophone fait de

sérieuses erreurs de grammaire qui lui sont d'autant moins facilement pardonnées qu'il sait mieux, lui, s'exprimer oralement. Les professeurs n'arrivent pas à comprendre cette situation, ils y voient de la paresse ou de la mauvaise volonté de la part de l'étudiant. Le type d'erreurs commises a le don d'exaspérer car elles ne correspondent pas à celles de la majorité. Le francophone passe pour ne pas se conformer à la norme. Il porte la marque de la bizarrerie, de la déviance, et finit par se sentir exclu car, bien entendu, ce sont les fautes habituelles des étudiants anglophones qui méritent attention et correction. On ne sait trop que faire de celles du francophone. On ne pose pas de questions sur la raison de telles fautes. Ceux qui ont enseigné à des classes de langue de première année d'université où sont mêlés anglophones et francophones ont dû s'apercevoir que l'enseignement du français aux francophones ne peut être le même que celui du français aux anglophones si l'on veut obtenir des résultats valables avec nos francophones. Après une enquête détaillée sur les problèmes des étudiants francophones dans nos cours de langue, j'ai donc décidé qu'il valait la peine de tenter l'expérience d'un cours qui leur serait uniquement destiné.

Après plusieurs années d'obstruction, j'ai réussi enfin à faire accepter que les francophones s'inscriraient *obligatoirement* dans un cours spécialement destiné à leurs besoins. En 1981-82 une section de première année fut ouverte (Fr. 120). L'année suivante, une section de deuxième année (Fr. 202) pour francophones devait permettre à ceux qui avaient suivi la première année de continuer. En septembre 1983 nous continuons d'offrir un cours de première année et un cours de deuxième année pour francophones. Voici les effectifs de ces sections ainsi que la moyenne des effectifs des sections correspondantes pour anglophones:

1ère année Fr. 120	section pour francophones	Moyenne des sections pour anglophones
1981-1982	17	14,1
1982-1983	15	21,1
1983-1984	17	non disponible
2è année Fr. 202		
1982-1983	16	15
1983-1984	21	non disponible

Ces chiffres représentent les effectifs avant les examens d'avril, sauf pour 1983-84, qui sont ceux du milieu octobre. Je tiens à les mentionner pour deux raisons: d'une part pour bien établir qu'il se comparent très favorablement à ceux des sections pour anglophones, d'autre part pour prouver qu'il y a suffisamment d'étudiants francophones pour justifier la création de sections qui leur soient destinées, car un des faux arguments présentés contre l'établissement de telles sections est qu'il n'y a pas assez d'étudiants pour que cela soit possible.

Les Fransaskois étant éparpillés dans toute la province, la diversité des lieux d'origine de l'étudiant se retrouve dans la composition des classes. Une majorité vient du nord mais il y en a aussi du sud, de Régina, Gravelbourg, Courval, par exemple. Leur préparation n'est pas non plus très homogène. Certains sont très bien préparés. D'autres n'ont suivi que le cours de français de quatre années offert au secondaire pour anglophones. De ceux-ci, il en est même qui dès la 9^e année ont été placés d'office en douzième sous prétexte qu'ils étaient francophones, pratique qui ne leur rend guère service. Je ne sais comment ils ont réussi leur 12^e année mais le fait est qu'ils ne possèdent pas leur grammaire faute d'avoir eu la chance de l'étudier au cours des années 9, 10 et 11. Enfin il y a même de ces francophones qui appartiennent à cette race administrative tout récemment découverte et nommée les francogènes.

Malgré tout, une telle classe possède une certaine homogénéité. L'élément essentiel en est que le français parlé à ce niveau est compris par tous, ce qui crée une différence fondamentale avec les sections pour anglophones, je dis bien une différence - bien agréable - et non pas un avantage, car c'est à partir de cette différence qu'il faut bâtir le cours.

Avant de lancer l'expérience d'un tels cours j'avais enquêté auprès de mes collègues au cours de l'année 1976-77⁴ afin de mieux déterminer les besoins des étudiants francophone. Dans un article⁵ de la revue *Si Que*, de l'Université de Moncton, à paraître cet automne, j'analyse certains aspects de cette enquête et les caractéristiques que devrait revêtir l'enseignement du français à nos étudiants francophones. Il faut bien identifier les points forts de ces étudiants mais aussi les types de faiblesse, grammaticale ou autre, dont ils souffrent et qui sont différents de ceux des étudiants anglophones. Même si la langue enseignée reste fondamentalement la même, à part une plus grande ouverture sur la réalité linguistique d'ici, la méthode d'enseigne-

ment doit se conformer aux besoins de ces étudiants issus d'un milieu minoritaire que nous connaissons. Une fois établi le genre d'erreurs commises fréquemment, il faut expliquer celles-ci et préparer de multiples exercices où l'étudiant devra utiliser la structure lors de situations sans cesse renouvelées. C'est pourquoi l'apparition de l'ordinateur dans les laboratoires est éminemment souhaitable. Il permettrait la création d'une approche spécialement conçue pour nos étudiants fransaskois. Là où ils ont l'habitude de faire des erreurs - souvent dues à l'influence de l'anglais - des centaines de situations pourraient être relevées où l'étudiant devrait employer la forme correcte de la structure requise. Pensons, par exemple, à l'emploi de l'auxiliaire "être" avec certains verbes, pratique tellement souvent oubliée par les francophones mais beaucoup mieux assimilée par les anglophones. Outre les multiples exercices à partir de phrases données, l'étudiant pourrait construire ses propres phrases et ainsi travailler par lui-même à apprendre et surtout à assimiler cette structure qui ne peut être constamment revue en classe. Grâce à ces programmes adaptés à leurs besoins qui les mettraient face à tout un éventail d'exercices grammaticaux sur l'utilisation de la syntaxe mais aussi du vocabulaire, le Fransaskois, individuellement et à son rythme, avancerait d'une manière responsable et solide dans la connaissance de sa langue. Le directeur du laboratoire de langues de l'Université de la Saskatchewan, le Dr. Alex Sokalski, est un des professeurs qui, comprenant pleinement les difficultés du Fransaskois, favorise la mise en place de tels programmes.

La venue de l'ordinateur couplé d'un système d'apprentissage individuel où l'étudiant avance à son propre rythme n'étant pas encore réalité dans notre département, il a fallu se rabattre sur une méthode plus traditionnelle, celle d'un texte qui conviendrait le mieux aux besoins de nos étudiants francophones. Comme ceux-ci sont loin de posséder une parfaite maîtrise de la syntaxe, il faut un ouvrage qui traite de grammaire mais qui s'embarrasse peu de grandes théories grammaticales, se contentant de quelques structures de base et qui insiste "davantage sur les nombreux exemples et exercices comme moyens pratiques de faire assimiler les éléments de base de la langue."⁶ La multiplicité des situations aide l'étudiant à "créer des réflexes rapides"⁶ mais aussi, dans d'autres cas, ils nécessitent plus de réflexion. Notons que le vocabulaire est celui de la communication quotidienne et que "le contexte est assez général mais les allusions culturelles

sont le plus souvent canadiennes,"⁶ ce qui le rend plus familier à nos francophones que le contexte de la plupart des livres qui restent axés sur la France. Voilà une autre raison pour laquelle *Parlons Grammaire* de Barbara Sheppard est bien adapté aux besoins de nos étudiants, surtout à ceux dont la base grammaticale est fragile.

Quant aux textes étudiés en classe il est bon également qu'ils aient un contenu qui mette en valeur la réalité avec laquelle s'identifient les Fransaskois. Livres, articles de journaux, chansons sont des aides efficaces, et cela mène à la question de l'emploi du vocabulaire local. Comment faire vivre le français d'ici si on commence par exclure les particularités canadiennes? Prenons l'exemple du verbe **emprunter**. Les francophones le font volontiers suivre de la préposition **de**, alors que nos professeurs anglophones, qui ont eu assez de mal à retenir que "to borrow from" se dit en France "emprunter à," y voient un anglicisme à combattre. En est-ce bien un? Cette forme était courante au 17^e siècle. Alors que les Français de France sont plus tard passés du **de** au **à**, les Canadiens ont gardé le **de**. Si je disais à mes francophones de ne pas dire **emprunter de** dans mon cours de langue, que me diront-ils l'année suivante quand dans mon cours de littérature ils verront que Vaugelas dans ses *Remarques sur la langue françoise* écrivait en 1647 que "l'éloquence de la chaire et du barreau n'aurait pas les grâces qu'elle demande si elle ne les empruntait presque toutes de la cour,"⁷ et que Guez de Balzac félicitait Corneille à propos de sa pièce *Cinna* en disant "ce que vous prêtez à l'histoire est toujours meilleur que ce que vous empruntez d'elle."⁸ La langue de France a évolué dans une direction, celle du Canada s'en différencie parfois. Montrons donc assez de flexibilité pour accepter ce fait, à la fois au point de vue de la syntaxe et du vocabulaire.

La meilleure évaluation d'un programme est sans doute celle qu'en font ceux à qui il est destiné. A la fin de la deuxième année les étudiants firent des commentaires généraux (avril 1983), et en les parcourant j'ai pu établir trois catégories selon lesquelles se groupent leurs remarques:

La première pourrait s'intituler "de la nécessité d'un cours de langue pour francophones" et voici quelques-unes des observations recueillies⁹:

Etudiant A: C'est un plaisir de passer une heure avec d'autres personnes qui comprennent, et s'expriment en français sans trop

de difficulté. Après avoir travaillé avec des étudiants qui apprennent le français pour la première fois; après avoir essayé d'expliquer un mot de dix manières différentes et n'ayant pas encore eu une expression de compréhension, j'ai hâte de pouvoir parler en français et du premier coup d'être comprise. Cette situation je la trouve au cours de français 202.

Etudiant B: J'ai trouvé que la section 202 enseigne le français en français et non pas une moitié ou les trois quarts en anglais. J'ai trouvé que les francophones peuvent parler le français et se faire comprendre. Je pense qu'il faut de la continuité dans l'avenir avec une section de 302 réservée aux francophones.

Etudiant C: Les francophones veulent améliorer leur français en le parlant et en l'écrivant. Les anglophones sont intéressés à mieux apprendre à parler et comprendre le français. Pour eux la répétition est nécessaire plus souvent parce qu'ils ne comprennent pas toujours le professeur. Aussi, la traduction les aide à mieux comprendre un mot difficile. Pour les francophones, la définition en français est suffisante. Une section réservée pour les francophones est plus juste pour les anglophones et les francophones. L'insistance dans la classe est sur ce que les étudiants veulent apprendre. Parfois les francophones ont l'avantage de mieux comprendre, ce qui peut frustrer les anglophones. Quand ils sont séparés il y a un équilibre qui profite à tous.

Etudiant D: Le professeur pouvait nous parler à son niveau de français et toutes les personnes dans la classe la comprenait. Elle n'avait pas besoin de répéter tout en anglais. Quand j'ai pris mon cours de conversation, j'étais avec les anglophones parce que je ne pouvais pas rentrer dans les classes de francophones. Je n'ai pas aimé ce cours du tout. La plupart de ces étudiants ne comprenaient pas la monitrice et il fallait que la monitrice répète tout en anglais. C'était ennuyeux pour elle et pour moi parce que je la comprenais parfaitement.

L'importance de la canadienité de la langue a été aussi une source d'intérêt de ces cours comme en témoignent les deux commentaires suivants:

Etudiant E: Je crois qu'en Saskatchewan, et dans le reste du Canada aussi, il faut enseigner le québécois. Bien que le Québec soit très loin du Saskatchewan et puisse paraître peu important pour nous, il est bien plus proche et plus pertinent pour nous que la France. Le plus important, c'est d'apprendre aux étudiants à parler le français du Canada, parce qu'on est au Canada.

Etudiant F: A propos du québécois, ou plus généralement du français du Canada, je trouve que c'est une bonne idée de l'enseigner parce que c'est la langue qui vient de notre pays et on doit la savoir. Je pense que ça fait plus de sens de savoir comment on parle dans notre pays avant qu'on sache comment ils parlent dans les autres.

Finalement une autre caractéristique mentionnée est celles qu'on a tendance à oublier quand on parle uniquement de cours de langue mais qui fut relevée par plusieurs étudiants et qui est finalement la dimension la plus importante. Voici deux exemples du lien culturel et social qui s'établit dans de tels cours:

Etudiant G: Les étudiants qui viennent des petits villages francophones peuvent se rencontrer en parlant des nouvelles de leurs régions. Alors la classe est devenue assez agréable du point de vue des étudiants.

Etudiant H: Une sorte de fraternité s'est établie entre les étudiants. C'est à-dire qu'on vient, en majorité, de familles fransaskoises et alors on a tous en commun des expériences, des habitudes. C'est un lien important parce qu'il établit un moyen d'avoir des amis avec lesquels on peut s'identifier non seulement en langue mais aussi en culture et en milieu.

Offrir des cours de langue spécifiquement destinés aux étudiants fransaskois a donc des avantages aux niveaux linguistiques, culturel et humain. On retrouve dans ces cours le microcosme qu'est la société canadienne-française en Saskatchewan, dans sa diversité, dans ses difficultés à survivre et à vivre en français, mais aussi dans son désir de continuer à affirmer sa spécificité. C'est une expérience enrichissante qui, j'espère, se continuera de façon permanente car les résultats prouvent son utilité, et je souhaite qu'elle s'étende à d'autres campus. Si le francophone issue d'un milieu minoritaire doit suivre des cours de langues qui lui sont destinés en propre, il acquerra à la fois la compétence et la confiance en soi qui lui permettront de ne plus hésiter à s'inscrire aux cours donnés en français dans les autres matières.

NOTES

- ¹ *L'Etat de l'enseignement dans la langue de la minorité dans les provinces et les territoires du Canada*, Rapport du Conseil des ministres de l'Education (Canada), janvier 1983, p. 62.
- ² *Ibid.*, p. 71.
- ³ *Rapport du Comité sur la coordination des cours pour francophones*, Département de français, U. of S., avril 1983, p. 1 (pour chiffres de 1981-82 et 1982-83).
- ⁴ Paul Genuist, enquête personnelle, 1976-77.
- ⁵ Paul Genuist, "L'Etudiant francophone issu d'un milieu minoritaire a-t-il sa place dans les départements de français des universités anglophones de l'Ouest?" *Si Que*, Université de Moncton, à paraître automne 1983.
- ⁶ Barbara Sheppard, *Parlons Grammaire*, Université McGill, Montréal, 1982, p. VII.
- ⁷ C. Vaugelas, *Remarques sur la langue française*, Slatkine Reprints, Genève 1970, Préface, p. 3.
- ⁸ Guez de Balzac, *Oeuvres*, Slatkine Reprints, Genève, 1971, t. 1, p. 675.
- ⁹ *Rapport du Comité sur la coordination des cours pour francophones*, Département de français, U. of S., avril 1983, pp. 2-3.

Le statut de l'éducation française en Saskatchewan

par Louis Julé

*Directeur général
Bureau de la minorité de langue officielle
Ministère de l'Éducation
Province de la Saskatchewan*

Au nom du ministre de l'Éducation de la Saskatchewan, Madame Patricia Smith, je tiens à vous souhaiter un colloque des plus fructueux et à vous remercier d'avoir invité le directeur général du Bureau de la minorité de langue officielle à présenter cette communication.

Nous nous proposons de brosser un bref aperçu historique des événements majeurs de 1905 à 1983 dans le domaine de l'éducation française, suivi d'une description du statut juridique actuel de l'enseignement du français en Saskatchewan.¹ Dans la présente communication:

1. Le terme "statut" est utilisé dans le sens large du mot pour décrire une situation de fait, vue selon une perspective historique, juridique et structurale.
2. Par l'expression "éducation française", il faut entendre la mise en oeuvre par l'Etat des moyens propres à assurer l'enseignement en français aux Fransaskois.

Un résumé de l'état de la situation des écoles désignées et du cours de français supérieur (A.C.F.C.) de concert avec un exposé

du mandat, des objectifs, des réalisations, des projets et d'un organigramme du Bureau de la minorité de langue officielle complètera notre exposé.

Un bref aperçu historique de l'éducation française en Saskatchewan se lit comme suit:

1905 - L'Acte de la Saskatchewan ne prévoit aucune disposition au sujet de l'éducation française.

1912 - L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan est fondée en vue d'unir les Canadiens-français pour la promotion et la protection de leurs intérêts ainsi que la défense de leurs droits - les premiers efforts sont axés sur l'éducation catholique française.

1918 - La Loi scolaire est amendée de sorte que l'anglais doit être la seule langue utilisée durant les heures de classe, à la seule exception du français, qui peut être utilisé comme langue d'enseignement en première année d'études, et enseigné comme matière au programme, à raison d'une heure par jour, dans les autres années d'études.

1925 - L'Association catholique franco-canadienne de la Saskatchewan initie son programme d'enseignement du français.

1931 - Le gouvernement provincial adopte un amendement à la Loi scolaire destiné à abolir l'usage du français comme langue d'enseignement en première année d'études.

1944 - L'établissement des commissions scolaires régionales visent à centraliser les effectifs scolaires.

1965 - Des parents de la ville de Saskatoon gardent leurs enfants à la maison pour appuyer leur demande d'enseignement en français.

1966 - La Commission Tait recommande certains élargissements de la Loi scolaire concernant l'enseignement des langues autres que l'anglais.

Le ministère de l'Éducation crée le poste de superviseur des programmes de français.

1967 - La Loi scolaire est amendée en vue de permettre une heure d'enseignement en français par jour.

1968 - Une révision de la Loi scolaire permet l'établissement d'écoles désignées où le français est utilisé comme langue d'enseignement pour une partie de la journée scolaire.

1972 - Le ministère de l'Éducation nomme un deuxième conseiller pédagogique.

- 1976 - La Commission Ready présente ses recommandations pour l'enseignement des langues dans les écoles de la Saskatchewan.
- 1978 - La Loi scolaire garantit le droit d'accès à l'éducation française à tous les citoyens de la province.
- 1979 - Les règlements découlant de la Loi scolaire établissent une distinction entre un programme de Type A (80% d'enseignement en français) et de Type B (50% à 79% d'enseignement en français).
- 1980 - Le ministère de l'Education met sur pied le Bureau de la minorité de langue officielle.
- 1981 - Une révision des règlements découlant de la Loi scolaire facilite l'accès à l'éducation française en prévoyant l'établissement de conseils de parents, stipulant les obligations des commissions scolaires régionales en matière de demandes de désignation, de besoins supplémentaires, de transport et de compte rendu au public.

Ce bref aperçu historique nous permet de signaler les éléments majeurs que voici:

1. Le rôle clé de l'Association culturelle franco-canadienne de la Saskatchewan (A.C.F.C.).

Au cours de 71 années de dévouement et de travail, l'A.C.F.C. est demeurée le porte-parole ainsi que l'organe d'intervention principal auprès des autorités politiques tout en maintenant sa priorité à l'endroit de l'éducation française. Les amendements apportés à la Loi scolaire sont, en grande partie, le résultat de pressions exercées par l'A.C.F.C. Les publications intitulées: SOIXANTE-CINQ ANNEES DE LUTTES ... ESQUISSE HISTORIQUE DE L'OEUVRE DE L'A.C.F.C. et L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO-CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN: UN REMPART CONTRE L'ASSIMILATION CULTURELLE 1912-34³ l'attestent d'une façon claire, éloquente et convaincante.

2. La Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme (Livre II: L'éducation) et la révision de la Loi scolaire (1968). C'est une coïncidence historique que l'on retrouve en 1968, la révision de la Loi scolaire permettant l'établissement d'écoles désignées d'une part et d'autre part, la première d'une série de 46 recommandations: "Nous recom-

mandons que l'enseignement public aux niveaux élémentaire et secondaire soit dispensé dans chacune des deux langues officielles".

3. Ententes fédérales-provinciales pour promouvoir le bilinguisme en éducation:

Suite aux recommandations de la Commission royale d'enquête sur le bilinguisme et le biculturalisme, le gouvernement fédéral met sur pied en 1970 une série de programmes concernant les langues officielles dans l'enseignement sous l'autorité du Secrétariat d'Etat. Aux termes de ces accords fédéraux-provinciaux, le gouvernement fédéral fournit une aide financière aux gouvernements provinciaux pour promouvoir l'enseignement dans la langue de la minorité et l'enseignement de la langue de la minorité (français en Saskatchewan). Cette aide financière est versée d'une part sous forme de paiements formulaires calculés à partir des inscriptions et du coût moyen de l'enseignement et, d'autre part, par le biais de programmes hors formules.

En 1982-1983, la répartition des 175 millions de dollars provenant du gouvernement fédéral était comme suit:

Programmes formulaires	140 m	80 p. cent
Programmes hors formules	24,361 m	13,9 p. cent
Programmes nationaux	10,639 m	6,1 p. cent

La Saskatchewan ne bénéficie pas de ces programmes autant que les autres provinces. Malgré le fait que 4 pour cent de la population canadienne habite la Saskatchewan, nous ne recevons que 0,8 pour cent de tous les fonds disponibles depuis le début. En d'autres mots, nous ne touchons qu'un cinquième du pourcentage de notre population. Cela s'explique surtout par le fait que nos inscriptions dans les programmes français sont peu élevées comparées à celles d'autres provinces. Nous ne bénéficions que de 0,6 pour cent des paiements formulaires.

En 1981, suite à la plaidoirie du B.M.L.O. auprès des représentants des autres provinces, la Saskatchewan reçoit une augmentation de 300 000 \$ à son allocation pour les programmes hors formules (550 000 \$ à 850 000 \$ ou 2,8 pour

cent à 3,8 pour cent de tous les fonds pour les programmes hors formules).

4. Déclaration des premiers ministres des provinces et la garantie du droit d'accès à l'éducation française (1978).

La révision de la Loi scolaire garantissant le droit d'accès à l'éducation française a devancé la déclaration des premiers ministres de février 1978, réaffirmant "leur volonté de s'efforcer pleinement d'offrir l'enseignement à leurs minorités francophones ou anglophones et, afin d'assurer une prestation adéquate des services, ils conviennent également des principes suivants relativement à la disponibilité de même qu'à l'accessibilité de ces services:

- i) Chaque enfant de la minorité francophone ou anglophone dans chacune des provinces a le droit de recevoir l'enseignement dans sa langue dans les écoles primaires et secondaires, partout où le nombre d'élèves le justifie.
- ii) Il est entendu, en raison de la compétence exclusive des gouvernements provinciaux en matière d'éducation et aussi des vastes différences culturelles et démographiques, qu'il appartient à chaque province d'interpréter comme elle l'entend la définition du paragraphe précédent."⁵

5. La création du B.M.L.O. (1980) et son impact sur l'éducation française en Saskatchewan.

Il suffit pour le moment de mentionner ce point car nous y reviendrons lorsque nous présenterons un résumé du mandat, des objectifs, des réalisations, des projets ainsi que l'organisme du Bureau un peu plus tard.

6. Les autorités ministérielles ont opté d'apporter des réformes à la Loi scolaire en procédant par étapes.

Voici quelques raisons qui tentent d'expliquer cette façon de procéder:

- une intensification massive des efforts sur le front de la langue d'enseignement pourrait aboutir à des résultats néfastes, soit un gaspillage inutile d'énergie ou le danger d'une résurgence de l'hostilité de la majorité anglophone dans ce domaine;
- une possibilité d'aggraver la polarisation générale que nous vivons depuis dix ans;

- la majorité anglophone semble avoir atteint son rythme de croisière et il serait utopique et même dangereux de prendre des mesures destinées à en arriver sans plus de délai à accorder le contrôle total de l'éducation française à la minorité de langue officielle;
- la scène fédérale ne correspond pas nécessairement à la scène provinciale; en Saskatchewan, les francophones représentent environ trois pour cent de la population; il est donc impossible d'aborder la question linguistique de la même façon que le gouvernement fédéral qui doit tenir compte des attentes d'une minorité beaucoup plus nombreuse et importante.

En ce qui a trait au statut de l'enseignement du français en Saskatchewan, le ministère de l'Éducation s'inspire de la déclaration de principe énoncée dans le document intitulé: **PROGRAMMES DE LANGUES DANS LES ÉCOLES DE LA SASKATCHEWAN**.⁶

Fortement attaché aux principes des deux langues officielles, qui est une réalité profondément canadienne, et au multiculturalisme qui caractérise la Saskatchewan, le gouvernement de notre province se donne pour principe de promouvoir et d'appuyer financièrement, dans toute la mesure du possible, les programmes visant à permettre aux élèves et aux adultes de faire leurs études en français, en anglais et dans d'autres langues minoritaires.

Les dispositions régissant l'enseignement en français dans les écoles de la Saskatchewan sont énoncées dans la Loi sur l'éducation et les règlements qui en découlent. La Loi scolaire donne accès à l'éducation (180) (3).

Dans le cadre des règlements en vigueur, il existe deux types d'écoles dans lesquelles le français est la principale langue d'enseignement, à savoir:

- Type A - Programme d'enseignement en français. Toutes les matières sont enseignées en français, sauf l'anglais. Ce programme est conçu pour satisfaire aux besoins de la minorité francophone.
- Type B - Programme bilingue/d'immersion. Entre 50 et 79 pour cent du temps est consacré à l'enseignement en français. Ce programme vise à enseigner le français aux élèves anglophones.

En 1981, les règlements avaient été modifiés en fonction des quatre objectifs suivants:

1. 1. Permettre la formation de comités de parents jouant un rôle consultatif auprès des commissions scolaires en ce qui concerne la mise en oeuvre des écoles désignées dans les arrondissements n'ayant pas de commissions scolaires locales. Ces comités composés des parents et tuteurs des élèves inscrits ou devant s'inscrire à des programmes désignés ont pour rôle de préparer des pétitions demandant la mise en place de programmes désignés et de jouer un rôle consultatif auprès de leur commission scolaire régionale.
2. Obliger les commissions scolaires régionales à présenter au ministre de l'Education un plan définissant les modalités de mise en oeuvre des projets de programmes désignés, les ressources provinciales qui seront fournies et la structure administrative prévue.
3. Confier aux commissions scolaires régionales la tâche de tenir compte de la nécessité d'affecter un supplément de personnel, d'équipement et de matériel aux projets de programmes désignés et de prendre à leur charge les frais de transport des élèves inscrits au programme désigné d'une école située à l'extérieur de leur zone scolaire.
4. Imposer aux commissions scolaires régionales dispensant des programmes désignés la préparation annuelle d'une déclaration comptable concernant l'utilisation de tous les fonds qui leur sont versés selon la formule de calcul des subventions afin de s'assurer qu'ils sont dépensés conformément aux règlements.

Les écoles de la Saskatchewan dispensent deux genres de programme d'enseignement dans la langue de la minorité: les programmes des écoles désignées et les cours de français supérieur. Comme nous l'avons indiqué précédemment, les programmes désignés peuvent être de Type A ou de Type B. En ce qui a trait aux cours de français supérieur comprenant la langue et la littérature françaises, ils visent en premier lieu les élèves francophones de la 9e à la 12e année des communautés francophones n'ayant pas d'école désignée à ce niveau. Le programme, qui est dispensé à raison d'une heure par jour, donne droit à six crédits au niveau du 4e cycle.

Les inscriptions aux écoles désignées font l'objet des tableaux ci-dessous:

**Tableau 1 - Inscriptions aux écoles désignées (Type A et Type B)
de la maternelle à la 12e année de 1970-1971 à 1983-1984**

Années	maternelle	1er cycle	2e cycle	3e cycle	4e cycle	Total
1970-71	24	359	126	45	74	628
1971-72	22	468	197	63	81	831
1972-73	39	505	258	103	85	990
1973-74	48	555	398	102	75	1,178
1974-75	164	519	461	138	114	1,396
1975-76	178	526	517	204	93	1,518
1976-77	192	545	481	335	118	1,671
1977-78	281	611	486	370	146	1,894
1978-79	357	746	521	336	144	2,104
1979-80	401	955	505	332	179	2,372
1980-81	513	1,082	515	287	169	2,566
1981-82	707	1,335	648	274	163	3,127
1982-83	925	1,717	805	305	200	3,952
1983-84	1,030	2,218	980	359	210	4,797

Constatations:

1. Une augmentation de 4 169 élèves entre 1970-1971 et 1983-1984, soit une moyenne de 321 élèves par année scolaire.
2. Au cours des treize dernières années, la plus grande augmentation s'est effectuée au 1er cycle (moyenne de 143 élèves par année) et la plus petite au 4e cycle (moyenne de 10 élèves par année).
3. Selon le rythme de croissance des cinq dernières années, il y aura quelque 10 000 élèves en 1990-1991.

Tableau 2 - Le maintien des inscriptions de la 1ère à la 8e année

Années	1	2	3	4	5	6	7	8
1970-71	173							
1971-72	150	180						
1972-73	174	161	170					
1973-74	211	168	176	171				
1974-75		190	165	160	165			
1975-76			186	160	156	201		
1976-77				180	156	145	175	
1977-78					175	155	148	153
1978-79						165	131	109
1979-80							150	119
1980-81								122

Constatations:

1. De 1970-1971 à 1980-1981 une moyenne de 49 élèves par année scolaire se sont désistés.
2. Au cours des six dernières années, le nombre d'élèves inscrits en 1ère année a augmenté de 107 élèves en moyenne, ce qui veut dire que de plus en plus d'élèves se rendront au moins jusqu'à la 8e année.

Tableau 3 Les écoles désignées servant une clientèle majoritairement francophone en 1983-1984

Ecoles	Années désignées	Nombre d'élèves
Bellegarde	maternelle - 12e	79
Willow Bunch	maternelle - 8e	59
Collège Mathieu	8e - 12e	90
Gravelbourg (élémentaire)	maternelle - 7e	100
Ponteix	maternelle - 8e	35
Ferland	1ère - 9e	33
Vonda	maternelle - 12e	96
Ecole canadienne - française de Saskatoon	maternelle - 5e	50
Ecole Valois Prince Albert	maternelle - 6e	22
Zénon Park	maternelle - 9e	77
Bellevue	maternelle - 8e	80
Domrémy	maternelle - 5e	15
Notre Dame (North Battleford)	maternelle - 7e	209
Ecole canadienne - française de Debden	maternelle - 5e	23
Mgr de Laval (Régina)	maternelle - 6e	63
TOTAL		1,031

Constatations:

1. A l'exception de trois de ces écoles désignées, elles sont situées en milieu rural.
2. Les écoles mentionnées ci-haut englobent 21 pour cent de la somme totale des inscriptions en 1983-1984.

Les inscriptions au cours de français supérieur peuvent se résumer comme suit:

Tableau 4 - Inscriptions de 1970-1971 à 1982-1983

Années	1er cycle	2e cycle	3e cycle	4e cycle	Total
1970-71	911	977	914	554	3,356
1971-72	485	696	778	533	2,492
1972-73	357	609	785	502	2,253
1973-74	220	500	736	489	1,945
1974-75	44	223	624	444	1,335
1975-76	71	106	459	425	1,061
1976-77	87	81	307	391	866
1977-78	101	98	254	363	816
1978-79	98	93	273	374	838
1979-80	60	72	187	374	693
1980-81	35	137	189	279	640
1981-82	20	60	192	298	570
1982-83	15	42	168	273	498

Constatations:

1. Une baisse moyenne de 220 élèves par année principalement due au fait que plusieurs communautés francophones ont opté pour une école désignée.
2. La baisse moyenne des sept dernières années est de 53 élèves par année et se fait surtout ressentir aux 1er et 2e cycles.

En août 1980, le ministère de l'Education a créé le Bureau de la minorité de langue officielle (B.M.L.O.), dont le mandat est de gérer tous les aspects de l'éducation française en Saskatchewan, en fonction des 12 objectifs suivants:

1. Développer des politiques dans le domaine de l'éducation française.

2. Conseiller le ministre sur les désignations des programmes français et sur tout ce qui concerne l'application de législations et l'implantation de politiques en éducation française.
3. Implanter des programmes français désignés et d'immersion bilingue.
4. Développer des programmes d'études français appropriés en tenant compte des programmes d'études de la province.
5. Identifier, développer, évaluer et autoriser des manuels scolaires et du matériel d'appui.
6. Promouvoir l'essor des programmes d'études français dans les écoles.
7. Offrir des services consultatifs et des services de surintendance pour les programmes désignés.
8. Développer et implanter un programme de recherche et d'évaluation dans le domaine de l'éducation française.
9. Négocier des ententes fédérales-provinciales sur le bilinguisme en éducation afin de pouvoir offrir du soutien financier aux programmes français.
10. Offrir un service de liaison entre les enseignants et les programmes de perfectionnement professionnel afin d'améliorer la qualité de l'enseignement et le nombre d'enseignants de langue française.
11. Conseiller le gouvernement sur une variété de questions concernant la langue et la culture françaises.
12. Offrir des services de liaison dans le domaine de l'éducation française aux autres ministères et agences gouvernementaux, et à tout gouvernement ou groupe intéressé.

Les réalisations majeures à partir du mois d'octobre 1980 jusqu'à juin 1983 peuvent se résumer de la façon suivante:

1. Personnel cadre du B.M.L.O.:
En trois ans le personnel est passé de deux postes permanents et un prêt de service à 6.6 postes permanents, cinq prêts de service et trois contractuels.

2. **Programmation:**
Les concepteurs ont élaboré dix programmes d'études, soit de français (1er cycle), sciences humaines (1er au 4e cycle), mathématiques (1er au 3e cycle), sciences naturelles (1er et 2e cycles). On a effectué la traduction de l'anglais vers le français du programme de maternelle, d'hygiène, d'éducation physique et de la pédagogie des carrières.
3. **Entente fédérale-provinciale pour promouvoir le bilinguisme en éducation:**
La direction du B.M.L.O. a obtenu une augmentation de 55% dans le cadre de cette entente, ce qui a permis au B.M.L.O. de financer un bon nombre de projets d'ordre éducatif et culturel.
4. **Education initiale et permanente:**
 - 4.1 Développement d'un nouveau programme B.Ed. pour la formation initiale des professeurs des écoles désignées
lancement en septembre 1983 à l'Université de Régina.
 - 4.2 Sondage auprès des professeurs en exercice quant à leurs besoins et attentes.
 - 4.3 Organiser et/ou prévoir des ateliers et des stages de perfectionnement.
 - 4.4 Offrir des bourses pour permettre aux professeurs de suivre des cours d'été, de participer à des stages de perfectionnement en Belgique et en France et d'assister à des congrès, colloques, séminaires.
 - 4.5 Fournir des services consultatifs à partir de Gravelbourg, Régina et Saskatoon.
5. **Evaluation:**
Le centre des langues modernes de l'Institut d'études pédagogiques de l'Ontario a préparé une trousse d'évaluation de compétences orales et écrites, à l'intention des élèves des écoles désignées des 3e, 6e et 9e années.
6. **Guide administratif à l'intention des commissions scolaires:**
Le B.M.L.O. s'est engagé à préparer un guide administratif à l'intention des cadres des commissions scolaires en vue de faciliter leur travail de planification.

7. *La Chronique:*

Publication mensuelle du B.M.L.O. contenant des renseignements et articles de fond à l'intention des enseignants.

Un bilan du plan de travail pour l'exercice financier en cours se lit comme suit:

1. Programmes d'études:

Le français: implantation des cycles I et II; élaboration d'un programme d'étude pour le cycle III (7e, 8e et 9e années).

Sciences humaines: traduction de la trousse pour la 4e année préparée par le ministère; révision/adaptation, implantation et évaluation du programme pour le cycle I.

Mathématiques: évaluation et révision des programmes des cycle I et II.

Sciences: élaboration et implantation du programme pour la 7e année; évaluation des programmes des cycles I et II; élaboration du programme pour la 8e année.

Français de base: étude et évaluation du nouveau matériel pour les cycles I à IV; élaboration des programmes d'études pour: (1) 7e à 12e année; (2) 4e à 12e année.

Immersion tardive: élaboration du programme d'études pour la 4e et 7e années.

Hygiène: traduction des programmes des cycles I et II; usage immédiat dans les écoles; introduction et évaluation de la série Doubleday pour les cycles I et II; traduction du programme d'études du cycle III.

Education physique: traduction et implantation des programmes des cycles I et II; traduction du programme d'études du cycle III.

Education chrétienne: évaluation du programme de la 9e à la 12e année; étude et évaluation du programme et des manuels de la maternelle à la 8e année.

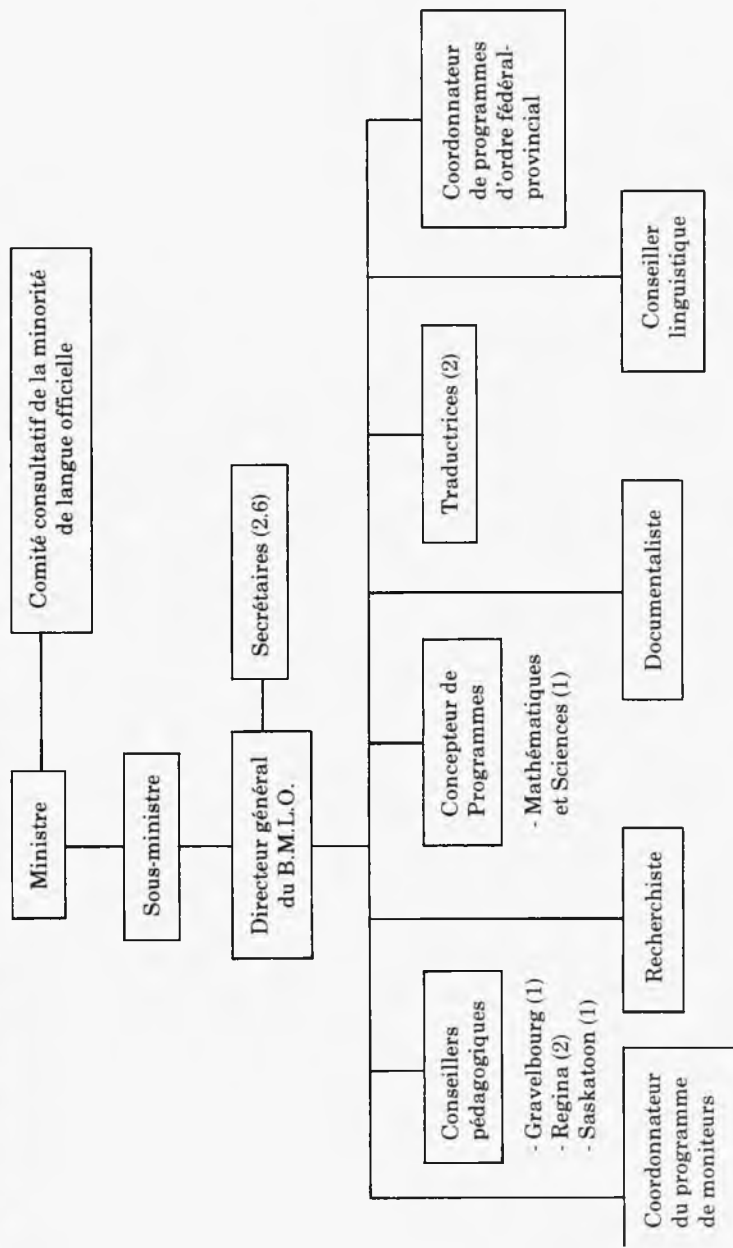
Maternelle: traduction et implantation du programme d'études; production de matériel.

Arts plastiques: traduction des programmes des cycles I et II.

La pédagogie des carrières: traduction du programme d'études de la maternelle à la 12e; traduction d'autres documents et présentation aux écoles.

2. Règlements découlant de l'Article 180 de la Loi scolaire:
Etude systématique de ces règlements en vue d'effectuer une mise à jour en fonction des développements antérieurs.
3. Plans d'action:
Elaborer un modèle de plan d'action simplifié en marge des expériences des trois dernières années.
4. Formation initiale et permanente:
Le B.M.L.O. continue de travailler en étroite collaboration avec l'Université de Regina et l'Université de la Saskatchewan en vue d'offrir un nombre suffisant de cours et de stages de qualité avec bourses à l'appui.
5. Collaboration avec les organismes francophones de la Saskatchewan:
 - 5.1 Association culturelle franco-canadienne: agent de développement en éducation.
 - 5.2 Association jeunesse fransaskoise:
 - concours oratoire
 - festival théâtral provincial
 - publication d'un manuel de production et catalogue de pièces de théâtre
 - 5.3 Commission culturelle fransaskoise:
 - tournée d'artistes dans les écoles
 - ateliers
 - 5.4 Société historique: réalisation et publication de documents didactiques.
 - 5.5 Les Publications Fransaskoises: projets scolaires.
 - 5.6 Commission des écoles fransaskoises: projets éducatifs.

L'organigramme actuel du B.M.L.O. se présente comme suit:



Il va sans dire que l'Article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés aura un impact en fonction des décisions judiciaires qui en découleront dans les années à venir.

Tout en reconnaissant que si le nombre le permet, les minoritaires peuvent exiger l'enseignement dans leur langue et la création d'une école homogène, on ne peut en déduire d'une façon explicite qu'ils peuvent exiger une administration scolaire homogène. Certains diront que l'emploi des mots "établissements d'enseignement de la minorité linguistique" plutôt que "établissements d'enseignement pour la minorité linguistique" semble indiquer que la minorité en question détient le contrôle de ces établissements et que le texte anglais est neutre à ce propos ou ne contredit aucunement le texte français.⁷ On devra attendre le jugement de la cour de l'Ontario concernant la poursuite de l'Association canadienne-française de l'Ontario.

Le ministère de l'Education de la Saskatchewan continuera à rechercher un équilibre sain et juste entre les aspirations de la minorité francophone et la réalité d'ordre politique, économique, social et démographique, un équilibre entre ce qui est souhaitable et ce qui est acceptable. En somme, il s'agira de trouver une solution 'faite en Saskatchewan'.

Je profite de cette occasion pour souligner le travail assidu et le dévouement inlassable du professeur André Lalonde, Directeur de Centre d'études bilingues, en marge de l'organisation exemplaire de ce colloque qui s'avère des plus intéressants et des mieux réussis. Le Centre a certainement gagné ses épaulettes au cours de ses 14 années de fonctionnement.

En terminant, je me permets de citer un extrait du discours de Rolland Pinsonneault, le récipiendaire du titre du docteur en Droit Honoris Causa lors de la cérémonie de la remise des diplômes en automne 1979 dans le cadre du 10^e anniversaire du Centre d'études bilingues:

"Je crois que si tous les Canadiens avaient une meilleure connaissance de l'histoire de leur pays, le Canada, et tentaient véritablement de comprendre ce qu'est le vrai bilinguisme dans un pays libre comme le nôtre, que d'insécurité, que de confrontations pourraient être évitées."

BIBLIOGRAPHIE

- ¹ Note préliminaire.
- ² SOIXANTE-QUINZE ANNEES DE LUTTE ... Esquisse historique de l'oeuvre de l'A.C.F.C. par René Rottiers, 1977.
- ³ R. HUEL, L'ASSOCIATION CATHOLIQUE FRANCO-CANADIENNE DE LA SASKATCHEWAN: Un rempart contre l'assimilation culturelle 1912-34, traduit et adapté de l'anglais par René Rottiers, les Publications Fransaskoises Ltée.
- ⁴ RAPPORT DE LA COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR LE BILINGUISME ET LE BICULTURALISME: Livre II, L'éducation, 1968.
- ⁵ L'ETAT DE L'ENSEIGNEMENT DANS LA LANGUE DE LA MINORITE DANS LES PROVINCES ET LES TERRITOIRES DU CANADA, C.M.E.C., 1983.
- ⁶ PROGRAMMES DE LANGUES DANS LES ECOLES DE LA SASKATCHEWAN: Rapport du Comité ministériel sur le Collège Mathieu soumis à l'honorable Ed Tchorzewski, ministre de l'Education, 1976.
- ⁷ LA CHARTE DES DROITS ET LIBERTES: Guide à l'intention des Canadiens, Publications Canada, 1982.
- ⁸ DISCOURS - PROMOTION DE L'AUTOMNE par Rolland Pinsonneault, L.L.D., 1979.

Le fait français dans l'Ouest canadien: nouvel inventaire et réflexions

par Bernard Wilhelm

professeur de français à l'Université de Regina

Arrivé au terme d'un colloque, il convient de faire la synthèse des diverses communications afin d'en dégager les lignes de force et de proposer un nouvel inventaire ainsi que des réflexions qui nous permettront, nous l'espérons, d'aller de l'avant.

Selon une optique cartésienne, nous avons construit, au cours des deux dernières journées, un tryptique dont les trois volets sont: *la langue, la culture et la société*. Le panneau central, le plus vaste d'entre les trois, a été consacré à la langue, examinée tant du point de vue de sa texture que de son apprentissage dans un contexte politique variant d'une province à l'autre. Le nombre des interventions consacrées à la langue au cours de ce colloque prouve bien que le développement et le soutien du français dans l'Ouest demeure le souci majeur de chacun d'entre nous. Si le panneau central s'effrite et s'écroule, rongé par des termites portant les noms d'assimilation, de médias électroniques, de village global ou de découragement, les deux autres volets, celui de la culture et celui de la société, pourront, malgré tout, être suspendus séparément aux cimaises du grand musée de l'histoire du monde, l'un dans la section folklorique, l'autre dans la section

d'ethnologie. Je doute cependant qu'ils suscitent l'enthousiasme des foules, et rivalisent de popularité avec l'exposition du folklore sud-américain ou celle de la pyramide de Chéops.

En effet, l'approfondissement du phénomène de l'existence et du développement de la langue française en milieu minoritaire, ou plutôt en milieu de "minorité linguistique" selon l'euphémisme décrété par le Secrétariat d'Etat, doit être notre préoccupation première. Mgr Maurice Baudoux, rendant compte à Québec en 1944 de la situation du fait français dans l'Ouest à la Société du Parler français, écrivait: "Cinq facteurs ont déterminé chez nous l'accomplissement du fait français: le foyer, le clocher, l'école, et j'entends par là la petite école, le pensionnat et le collège, le journal, l'organisation."¹ "Quatre de ces cinq facteurs demeurent intacts", écrit-il ensuite, "et même augmentent leur rendement; l'autre fléchit. Et c'est le premier, le plus important: c'est le foyer." A cette époque-là il faisait allusion à l'influence pernicieuse de la radio "(grugeant) petit à petit la mentalité française de notre peuple" en pénétrant "nos foyers qui étaient comme des sanctuaires fermés à la langue anglaise".

Mesurez le chemin parcouru depuis quarante ans: foyer de plus en plus anglicisé, si foyer il y a encore, clocher autour duquel les brebis du troupeau se font rares, pensionnats disparus en même temps que les cornettes des congrégations françaises ou québécoises, collèges laïcisés et subventionnés par les gouvernements. Autant de catastrophes qui auraient dû amener la mort du fait français, mais qui furent contrebalancées par les efforts déployés par une nouvelle génération de Franco-Albertains, de Fransaskois et de Franco-Manitobains, mais aussi par le relais pris, sur l'initiative de Gérard Pelletier en 1967, par un Secrétariat d'Etat finançant la gestion des organismes, l'éducation française et bilingue à 50%, et créant les programmes de moniteurs de langue seconde ainsi que les bourses d'été permettant aux étudiants de franchir pour la première fois le mur des "deux solitudes".

Durant cette période importante, qu'avons-nous fait dans nos universités? Nous avons tout d'abord grandi, démesurément, dédaignant l'axiome mis à la mode que "small is beautiful". Nous nous sommes imprégnés des principes débilissants de l'éducation américaine des années 1960. Nous avons abaissé les exigences d'entrée dans nos établissements et avons supprimé quasiment partout l'obligation de la langue seconde. Malgré des travaux intéressants effectués par beaucoup d'entre nous, malgré un

nombre important de communications lues aux Sociétés savantes, et malgré une conscience professionnelle collective de haut niveau, nous n'avons pas réussi à freiner d'une fraction de point les taux d'assimilation galopante des communautés francophones de l'Ouest, parce que nous n'avons pas su faire nôtres les problèmes de ces communautés. Aujourd'hui, nous payons chèrement le prix en doublant, chaque année, le cours de rattrapage en français langue seconde afin d'amener nos étudiants au niveau dit universitaire, et en essayant contre vents et marées de maintenir la filière langue et littérature, alors même que plus personne ne mord ni à Racine ni à Flaubert. Max Yalden, le commissaire aux Langues officielles, s'inquiète de plus en plus et à juste titre de notre force d'inertie.

Qu'attendons-nous pour relancer partout la bataille du rétablissement de l'obligation de la langue seconde? Que le groupe de pression "Parents for French" nous l'offre sur un plat d'argent? Qu'attendons-nous pour créer une filière langue séparée de la filière littérature, qui donnera enfin envie à nos étudiants de parler le français et d'en savoir plus long en découvrant ensuite sa littérature et sa culture? Qu'attendons-nous pour multiplier dans nos facultés les cours en français, en exigeant de nos administrateurs l'inclusion, lors de nouvelles nominations, de la clause: "Bilingual preferred"? Que des centaines d'étudiants prêts à sortir des écoles bilingues le demandent à nos présidents d'universités? Qu'attendons-nous enfin pour renforcer l'éducation de nos communautés linguistiques par le biais de la téléconférence, de l'enseignement à distance et la dissémination du savoir en informatique? Faut-il que, comme pour la radio ou la télévision, nous prenions à nouveau un retard de vingt ans?

Ce colloque, dans sa première partie, a émis des idées intéressantes. On y a fait des réflexions pertinentes, on y a fait état de réalisations concrètes. Il reste cependant beaucoup à faire à tous les niveaux, et spécialement au niveau universitaire. La fraction décimale que nous gagnerons sur les statistiques de l'assimilation lors du prochain recensement ne le sera que par un effort réfléchi et conjoint d'un enseignement de la langue de la pré-maternelle à la faculté des études supérieures de nos universités.

Dans le volet culture, nous avons rangé à dessein les communications littéraires de ce colloque. Gabrielle Roy mise à part et il était grand temps de la sortir du tiroir de la "littérature québécoise" pour la replacer dans la juste perspective du roman de l'Ouest—on a dénombré jusqu'à très récemment neuf roman-

ciers dont les oeuvres, au nombre d'une trentaine, s'échelonnent sur moins d'un siècle. Maigre bilan, direz-vous, mais qui couvre cependant les trois périodes de l'histoire de l'Ouest: l'épopée de la fourrure, la rébellion du Nord-Ouest et la colonisation. Il est intéressant aussi de savoir que les écrivains du Québec ont cédé le pas aux écrivains venus de France, un fait abondamment confirmé par les études de Ghislaine Gravel², par les deux tomes de "L'image du Canada en France 1850-1914" de Sylvain Simard, et par la thèse de Roger Motut sur Maurice Constantin-Weyer. L'influence du roman exotique à la Pierre Loti sur Maurice Constantin-Weyer pourrait encore faire l'objet de recherches ultérieures; Henri-Emile Chevalier et G. Forestier devraient être étudiés dans le prolongement de Fenimore Cooper et Gustave Aymard, et Georges Bugnet dans celui du roman de colonisation. Nous nous souviendrons, au cours de l'année à venir, des paroles d'Annette St. Pierre: "la littérature de l'Ouest: une parole à libérer, un verbe à faire éclater."

"Les interprètes tout désignés de l'Ouest canadien sont bien entendus ses habitants"³ écrivait Ghislaine Gravel dans l'introduction de sa thèse. Quelques écrivains manitobains, qui ne veulent plus qu'on dise que "Le Manitoba ne répond plus" ont relevé le défi. Puisse-t-il y avoir en ce moment un Jack Kérouac francophone de l'Ouest roulant sa bosse quelque part sur la terre et écrivant la saga du fait français dans l'Ouest? En attendant ce Messie, il serait peut-être sage de puiser dans les trésors enfouis de nos archives provinciales. Je pense bien entendu aux chroniques de pionniers qu'il est malaisé d'étudier dans un contexte purement littéraire ou historique, et impossible de cataloguer en autobiographies, mémoires ou journaux intimes, puisque leur lecture nous révèle tout à la fois le récit réaliste et picaresque des mémoires chronologiques d'hommes employant le simple langage narratif de leur époque.

J'ai écrit il y a deux ans que ceci nous expliquait "pourquoi la chronique (était) un genre banni par la critique littéraire dans le fourre-tout 'solitaire et glacé' de la culture populaire. La valeur d'une chronique est cependant évidente; c'est la voie des gens qui n'ont jamais su se faire écouter. C'est aussi le véritable réalisme opposé au réalisme bourgeois."⁴ Deux grands 'découvreurs' de la littérature: Georges Couton, le célèbre dix-septiémiste et Auguste Viatte, lors de séjours à Régina en tant que professeurs invités, ont flairé à l'époque la mine d'or que représentaient les mémoires des pionniers. Ensemble, nous nous sommes délectés à la lecture

par exemple de "La chronique quotidienne de Désiré de Trémaudan, pionnier de Montmartre en Saskatchewan"⁵, bien avant que les grandes maisons d'édition ne découvrent la valeur des chroniques d'émigrants bâtis sur le mythe de "L'Amérique ou la terre promise"⁶ ou ne procèdent à la réimpression de récits de voyage tels que le "Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique", par Justin Girod de Chantrans.⁷

D'autres chroniques, malheureusement, sont encore en mains privées, et n'ont pas été reproduites ou répertoriées. Il faudrait qu'un groupe de travail se mette à l'oeuvre dans l'Ouest pour publier les meilleurs de ces récits, et pour publier des anthologies scolaires dont nos classes auraient bien besoin. Ceci supposerait bien entendu un effort financier assez considérable, mais le jeu en vaut la chandelle.

Un lexique fransaskois viendrait également à son heure. En plus de fixer un état de la langue à une époque précise de notre histoire, il servirait à pallier les difficultés d'expression de nos populations plus enclines que d'autres à mélanger, faute de pratique, les niveaux de langue, tout en gardant dans le trésor de la langue les expressions savoureuses de leur passé. Je salue enfin les recherches faites sur le parler métis, effort rare et méritoire, et souhaite que la communication faite au cours de ce colloque crée dans ce secteur de recherche une émulation bienvenue.

Le dernier volet, la Société, a été représenté par les diverses communications historiques de ce colloque. Si la recherche historique se porte bien dans nos communautés linguistiques, c'est que, comme au Québec, nous sommes encore un peuple attaché à nos souvenirs. Par rapport aux autres ethnies, nous avons cependant du chemin à parcourir dans la collection des traditions populaires et des traditions orales, et dans l'interprétation nouvelle d'événements biaisés par un siècle de parti-pris et de prises de position officielles opportunistes. Il existe aussi des sources d'archives en péril d'éparpillement ou de destruction que certains d'entre nous essaient depuis longtemps, mais sans succès, de rapatrier du Québec ou des mains de familles qui refusent de s'en séparer. Dans ce domaine encore, un travail de coordination entre les diverses sociétés historiques et des projets communs sont une nécessité.

Efforts mis en commun, création de groupes de travail, urgence de la collection des traditions orales et populaires, imbrication des intellectuels et des universitaires dans la vie de nos com-

munautés linguistiques, agrandissement du rôle joué par les départements de français, par les facultés universitaires et par les collèges universitaires tendant à assurer un enseignement en français dans tous les secteurs clés de nos diverses universités, voilà les lignes directrices que nous percevons à l'issue de ce colloque. Le programme est certes ambitieux, mais le défi est d'importance. Soyons la génération de ceux qui sauront le relever.

NOTES

¹ *Documents de la Société du Parler français*, Québec, Vol. XXXI, No 8, Avril 1944.

² Gravel, Ghislaine, *L'Ouest canadien dans le roman de langue française*, thèse de l'Université de Montréal, 1949, non publiée, 122 p.

³ Simard, Sylvain, *L'Image du Canada en France, 1850-1914*, thèse de doctorat de 3^e cycle, Université de Bordeaux 111, 1975, non publiée, 726 p.

⁴ Wilhelm, Bernard, "Chronique de la vie quotidienne de Désiré de Trémaudan, pionnier de Montmartre en Saskatchewan", in *Mélanges Auguste Viatte*, Académie des Sciences d'Outre-Mer, Paris, 1981.

⁵ De Trémaudan, Désiré, *Chronique de la vie quotidienne de Désiré de Trémaudan, pionnier de Montmartre en Saskatchewan*, Feuilles dactylographiés et microfilm S 1.27, Archives provinciales de la Saskatchewan.

⁶ *Les derniers puritains pionniers d'Amérique*, Lettres de Théodore Bost et Sophie Bonjour, 1851-1920, Hachette, 1977.

⁷ Girod de Chantrans, Justin, *Voyage d'un Suisse dans différentes colonies d'Amérique*, Tallandier Edit., Paris, 1980.